



Nations Unies

Rapport financier et états financiers vérifiés

**pour l'exercice de 12 mois
allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009**

et

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

**Volume II
Opérations de maintien de la paix
des Nations Unies**

**Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-quatrième session
Supplément n° 5**

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-quatrième session
Supplément n° 5

Rapport financier et états financiers vérifiés

**pour l'exercice de 12 mois
allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009**

et

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

**Volume II
Opérations de maintien de la paix
des Nations Unies**



Nations Unies • New York, 2010

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Abréviations	xiii
Lettres d'envoi	xv
I. Opérations de maintien de la paix : rapport financier de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009	1
A. Introduction	1
B. Situation financière	1
C. Contributions mises en recouvrement	1
D. Contributions non acquittées	2
E. Dépenses	5
F. Situation de trésorerie : liquidités et passif	5
G. Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix	10
H. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	10
I. Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)	10
J. Montants à provisionner au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	11
Annexe	
Renseignements complémentaires	12
II. Rapport du Comité des commissaires aux comptes	13
A. Mandat, étendue des vérifications et méthode	19
B. Constatations et recommandations	20
1. Suite donnée aux recommandations antérieures du Comité	20
2. Situation financière	21
3. Application des Normes comptables internationales pour le secteur public	29
4. Missions achevées	30
5. Restructuration d'opérations de maintien de la paix	30
6. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	31
7. Liquidités, sommes à recevoir et sommes à payer	33

8.	Budgétisation et gestion axées sur les résultats	34
9.	Gestion des achats et des marchés	35
10.	Biens non durables	44
11.	Biens durables	46
12.	Réduction des effectifs ou liquidation	53
13.	Stocks stratégiques pour déploiement rapide	54
14.	Matériel appartenant aux contingents	56
15.	Gestion du parc de véhicules	58
16.	Gestion des rations	62
17.	Opérations aériennes	64
18.	Informatique et communications	67
19.	Gestion des ressources humaines	70
20.	Préparation des missions intégrées	75
21.	Projets à effet rapide	75
22.	Fonction d'audit international	77
23.	Résultats des audits internes	79
C.	Informations communiquées par l'Administration	80
1.	Passation par profits et pertes d'espèces, d'effets à recevoir et de biens	80
2.	Versements à titre gracieux	81
3.	Cas de fraude et de présomption de fraude	81
D.	Remerciements	82
Annexes		
I.	Missions dont les comptes ont été vérifiés	83
II.	État de la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité dans son rapport relatif à l'exercice biennal clos le 30 juin 2008	85
III.	Contributions statutaires à recevoir par mission	94
IV.	Charges à payer au 30 juin 2009 au titre des reliquats de congés payés et des prestations liées au rapatriement	95
V.	Actif et passif des missions achevées	96
VI.	Valeur des marchés passés pour les opérations de maintien de la paix, par pays ou région, en 2008	97
VII.	Principales catégories de biens et services fournis dans le cadre d'un contrat-cadre au 30 septembre 2009	100
VIII.	Valeur des contrats-cadres en cours au 30 septembre 2009, par région et pays	101

IX.	Récapitulatifs des dossiers soumis a posteriori par le Département de l'appui aux missions, le Département des opérations de maintien de la paix et les missions	103
X.	Biens non durables, par mission au 30 juin 2009	104
XI.	Biens durables en attente de passation par profits et pertes ou de cession au 6 octobre 2009	105
XII.	Ratio moyen des stocks de biens durables dans 15 missions en cours au 24 septembre 2009	106
XIII.	Ventilation au 6 octobre 2009 des biens durables en stock depuis plus de 12 mois dans 15 missions en cours	107
XIV.	Récapitulatif au 24 septembre 2009 des actifs excédentaires de 15 missions en cours . . .	108
XV.	Opérations aériennes : dépenses et heures de vol de l'exercice 2008/09	109
XVI.	Coût annuel des frais d'exploitation et heures de vol de l'exercice 2008/09	110
XVII.	Personnel recruté sur les plans international et national : taux de vacance de postes dans les missions au 31 août 2009	111
XVIII.	Taux de vacance des postes d'encadrement et de direction dans les missions au 30 juin 2009	112
XIX.	Personnel civil ayant reçu une formation à l'entrée en fonctions dans les missions, au 5 octobre 2009	113
XX.	Taux de vacance des postes d'auditeur résident dans les missions au 31 août 2009	114
XXI.	État d'application au 16 novembre 2009 des recommandations formulées par le Bureau des services de contrôle interne au cours des exercices 2007/08 et 2008/09	115
XXII.	Analyse des problèmes communs aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies	116
III.	Rapport du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies (Opinion des commissaires aux comptes)	117
IV.	Certification des états financiers	120
V.	États financiers de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009	121
	État récapitulatif des opérations de maintien de la paix des Nations Unies	
État I.	État au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 et de la variation des réserves et des soldes des fonds	122
Tableau 1.1	État au 30 juin 2009 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 afférentes aux opérations en cours	123
État II.	État au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds	125
État III.	État au 30 juin 2009 des flux de trésorerie de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009	127

Opérations de maintien de la paix en cours

État IV.	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) : état au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	129
Tableau 4.1	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre : état au 30 juin 2009 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009	132
État V.	Force d'urgence des Nations Unies (FONU) (1973) et Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) : état au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 et de la variation des réserves et des soldes des fonds, et état au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds	133
Tableau 5.1	Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) : état au 30 juin 2009 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009	136
État VI.	Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) : état au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	137
Tableau 6.1	Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) : état au 30 juin 2009 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009	140
État VII.	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) : état au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	141
Tableau 7.1	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) : état au 30 juin 2009 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009	144
État VIII.	Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) : état au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2008 au 15 juin 2009 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	145
Tableau 8.1	Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) : état au 30 juin 2009 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2008 au 15 juin 2009	148

État IX.	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) : état au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	149
	Tableau 9.1 Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) : état au 30 juin 2009 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009	152
État X.	Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) : état au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	153
	Tableau 10.1 Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) : état au 30 juin 2009 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009	156
État XI.	Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) : état au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de la période allant du 1 ^{er} au 31 juillet 2008 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	157
	Tableau 11.1 Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée : état au 30 juin 2009 des dépenses de la période allant du 1 ^{er} au 31 juillet 2008	160
État XII.	Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) : état au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	161
	Tableau 12.1 Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) : état au 30 juin 2009 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009	164
État XIII.	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) : état au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	165
	Tableau 13.1 Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) : état au 30 juin 2009 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009	168
État XIV.	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) : état au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	169

	Tableau 14.1 Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) : état au 30 juin 2009 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009.....	172
État XV.	Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) : état au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	173
	Tableau 15.1 Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) : état au 30 juin 2009 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009.	176
État XVI.	Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) : état au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	177
	Tableau 16.1 Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) : état au 30 juin 2009 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009.	179
État XVII.	Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) : état au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	180
	Tableau 17.1 Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) : état au 30 juin 2009 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009	182
État XVIII.	Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) : état au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds.	183
	Tableau 18.1 Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) : état au 30 juin 2009 des dépenses de l'exercice allant du 31 juillet 2008 au 30 juin 2009	186
État XIX.	Appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie : état au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	187
	Tableau 19.1 Appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie : état au 30 juin 2009 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009.	189

Comptes à affectation spéciale		
État XX.	Fonds de réserve pour le maintien de la paix : état au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds.	190
État XXI.	Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix : état au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds. . .	192
	Tableau 21.1 Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix : état au 30 juin 2009 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009.	194
État XXII.	Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) (BSLB) : état au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds.	195
	Tableau 22.1 Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) : état au 30 juin 2009 des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009	197
État XXIII.	Assurance maladie après la cessation de service pour le personnel des opérations de maintien de la paix : état au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 et de la variation des réserves et des soldes des fonds, et état au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds.	198
Opérations de maintien de la paix achevées		
État XXIV.	Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) : état au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de la période allant du 21 avril 2004 au 31 décembre 2006 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds.	200
État XXV.	Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL) : état au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de la période allant du 13 juillet 1998 au 31 décembre 2005 et de la variation des réserves et des soldes des fonds, et état au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds	202
État XXVI.	Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) et Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) : état au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de la période allant du 1 ^{er} décembre 1999 au 20 mai 2005 et de la variation des réserves et des soldes des fonds, et état au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds	204

État XXVII.	Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK) : état au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de la période allant du 9 avril 1991 au 31 octobre 2003 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	206
État XXVIII.	Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) : état au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de la période allant du 1 ^{er} janvier 1996 au 30 juin 2003 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds.	208
État XXIX.	Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT) : état au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de la période allant du 16 décembre 1994 au 15 mai 2000 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds.	210
État XXX.	Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH), Mission de transition des Nations Unies en Haïti (MITNUH) et Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH) : état au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de la période allant du 1 ^{er} juillet 1996 au 15 mars 2000 et de la variation des réserves et des soldes des fonds, et état au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds	212
État XXXI.	Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA) : état au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de la période allant du 15 avril 1998 au 15 février 2000 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	214
État XXXII.	Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) et Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM) : état au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de la période allant du 3 janvier 1989 au 26 février 1999 et de la variation des réserves et des soldes des fonds, et état au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds	216
État XXXIII.	Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) : état au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de la période allant du 1 ^{er} janvier 1996 au 15 octobre 1999 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	218
État XXXIV.	Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO) et Groupe d'appui de la police civile : état au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de la période allant du 15 janvier 1996 au 30 novembre 1998 et de la variation des réserves et des soldes des fonds, et état au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds	220

État XXXV.	Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) : état au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de la période allant du 22 septembre 1993 au 30 juin 1998 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	222
État XXXVI.	Forces de paix des Nations Unies (FPNU) : état au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de la période allant du 12 janvier 1992 au 30 juin 1997 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	224
État XXXVII.	Groupe d'observateurs militaires de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA) : état au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de la période allant du 15 février au 31 mai 1997 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	227
État XXXVIII.	Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) : état au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de la période allant du 23 septembre 1993 au 31 juillet 1996 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	229
État XXXIX.	Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) et Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda (MONUOR) : état au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de la période allant du 22 juin 1993 au 19 avril 1996 et de la variation des réserves et des soldes des fonds, et état au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds	231
État XL.	Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL) : état au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de la période allant du 7 novembre 1989 au 31 mai 1995 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	233
État XLI.	Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ) : état au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de la période allant du 15 octobre 1992 au 31 mars 1995 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	235
État XLII.	Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM) : état au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de la période allant du 1 ^{er} mai 1992 au 28 février 1995 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	237

État XLIII.	Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge (UNMLT) : état au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de la période allant du 15 novembre 1993 au 15 novembre 1994 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds.	239
État XLIV.	Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) : état au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de la période allant du 1 ^{er} novembre 1991 au 31 mars 1994 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	241
État XLV.	Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT) : état au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de la période allant du 1 ^{er} avril 1988 au 30 juin 1991 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	243
État XLVI.	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq (GOMNUII) : état au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de la période allant du 9 août 1988 au 31 mars 1991 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	245
État XLVII.	Compte spécial de la Force d'urgence des Nations Unies (FONU) (1956) : état au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de la période allant du 5 novembre 1956 au 30 juin 1967 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	247
État XLVIII.	Compte ad hoc pour l'Opération des Nations Unies au Congo (ONUC) : état au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de la période allant du 14 juillet 1960 au 30 juin 1964 et de la variation des réserves et du solde du fonds, et état au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	249
	Notes relatives aux états financiers des opérations de maintien de la paix (exercice allant du 1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009)	251
Annexes		
I.	Opérations de maintien de la paix financées au moyen du budget ordinaire : utilisation des crédits ouverts pour la période de 18 mois terminée le 30 juin 2009 de l'exercice biennal 2008-2009, pour les principaux objets de dépense	266
II.	Activités concernant des opérations de maintien de la paix financées au moyen de fonds d'affectation spéciale : état des recettes, des dépenses, des réserves et du solde des fonds (exercice clos le 30 juin 2009)	267

Abréviations

AMISOM	Mission de l'Union africaine en Somalie
APRONUC	Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge
ATNUSO	Administration provisoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental
ATNUTO	Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental
BSCI	Bureau des services de contrôle interne
BSLB	Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)
CEI	Communauté d'États indépendants
DAM	Département de l'appui aux missions
DOMP	Département des opérations de maintien de la paix
FINUL	Force intérimaire des Nations Unies au Liban
FNUOD	Force des Nations Unies chargée d'observer le dégellement
FORDEPRENU	Force de déploiement préventif des Nations Unies
FPNU	Forces de paix des Nations Unies
FUNU	Force d'urgence des Nations Unies
GANUPT	Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition
GOMNUII	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq
IPSAS	Normes comptables internationales pour le secteur public
MANUH	Mission d'appui des Nations Unies en Haïti
MANUTO	Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental
MINUAD	Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
MINUAR	Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda
MINUBH	Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine
MINUEE	Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée
MINUGUA	Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala
MINUHA	Mission des Nations Unies en Haïti
MINUK	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

MINUL	Mission des Nations Unies au Libéria
MINURCA	Mission des Nations Unies en République centrafricaine
MINURCAT	Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad
MINURSO	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
MINUS	Mission des Nations Unies au Soudan
MINUSIL	Mission des Nations Unies en Sierra Leone
MINUSTAH	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
MINUT	Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste
MIPONUH	Mission de police civile des Nations Unies en Haïti
MITNUH	Mission de transition des Nations Unies en Haïti
MONUA	Mission d'observation des Nations Unies en Angola
MONUC	Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo
MONUG	Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie
MONUIK	Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït
MONUL	Mission d'observation des Nations Unies au Libéria
MONUOR	Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda
MONUSIL	Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone
MONUT	Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan
ONUB	Opération des Nations Unies au Burundi
ONUC	Opération des Nations Unies au Congo
ONUCA	Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale
ONUCI	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
ONUMUZ	Opération des Nations Unies au Mozambique
ONUSAL	Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador
ONUSOM	Opération des Nations Unies en Somalie
ONUST	Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve
SDS	Stocks stratégiques pour déploiement rapide
UNAVEM	Mission de vérification des Nations Unies en Angola
UNFICYP	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
UNMLT	Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge
UNMOGIP	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan
UNPSG	Groupe d'appui de la police civile des Nations Unies

Lettre d'envoi

Le 30 septembre 2009

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 6.5 du Règlement financier, j'ai l'honneur de vous soumettre les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, que j'approuve par la présente lettre. Les états financiers ont été établis et certifiés exacts par le Contrôleur.

Des copies de ces états financiers sont également communiquées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Le Secrétaire général
(*Signé*) **Ban Ki-moon**

Monsieur Terence Nombembe
Président du Comité des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
New York

Le 3 février 2010

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les états financiers des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2009. Ces états, qui ont été soumis par le Secrétaire général, ont été examinés par le Comité des commissaires aux comptes.

Vous trouverez également ci-joint le rapport du Comité et l'opinion des commissaires sur les comptes susmentionnés.

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine et
Président du Comité des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Terence **Nombembe**

Monsieur le Président
de l'Assemblée générale des Nations Unies
New York

Chapitre I

Opérations de maintien de la paix : rapport financier de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009

A. Introduction

1. Le Secrétaire général a l'honneur de présenter ci-après son rapport financier sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, qui donne un aperçu des résultats financiers de l'exercice clos le 30 juin 2009.

B. Situation financière

2. Le tableau I.1 donne une vue d'ensemble de la situation financière des opérations de maintien de la paix.

Tableau I.1

Principaux chiffres

(En millions de dollars des États-Unis)

	2008	2009	Variation (en pourcentage)
Montant total des contributions mises en recouvrement	6 722,5	7 060,5	5,0
Contributions non acquittées			
Missions en cours	1 018,9	967,5	(5,0)
Missions achevées	557,6	542,6	(2,7)
Montant total des dépenses	6 265,8	7 120,6	13,6
Disponibilités : liquidités et passif			
Missions en cours	(333,2)	(668,3)	100,6
Missions achevées	25,7	45,0	75,1

3. Durant l'exercice 2008/09, le montant des contributions mises en recouvrement a augmenté de 5 % et celui des dépenses de 13,6 %. De ce fait, le montant total des liquidités pour les missions en cours a diminué.

C. Contributions mises en recouvrement

4. Les contributions mises en recouvrement ont enregistré une hausse totale de 5 %, passant de 6 722 500 000 dollars lors de l'exercice précédent à 7 060 500 000 dollars. Cette hausse s'explique principalement par le renforcement de la MINUAD, de la MINURCAT et de la MONUC, ainsi que par la réalisation d'une évaluation de l'appui à fournir à la Mission de l'Union africaine en Somalie. Ces augmentations ont été en partie compensées par une baisse des contributions mises en recouvrement au titre de la MINUL et de la FINUL et par la clôture de la MINUEE.

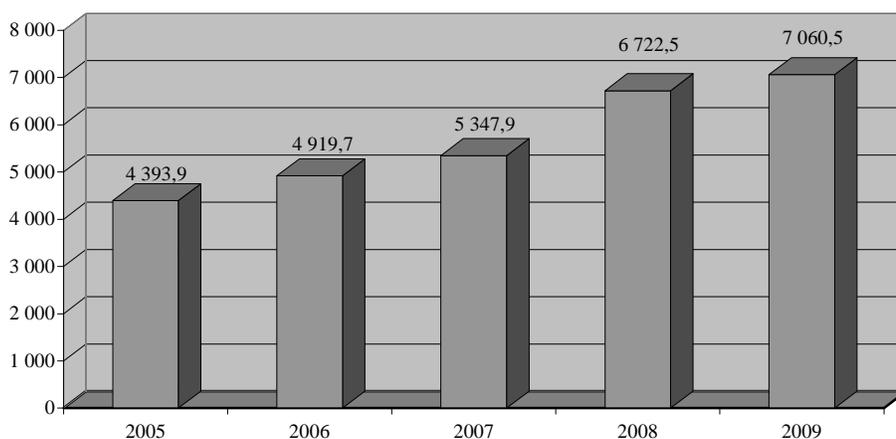
Un montant supplémentaire de 200 millions de dollars, que l'Assemblée générale a autorisé pour la MINUAD par sa résolution 63/258, n'a pas été mis en recouvrement.

5. La figure I.1 illustre l'évolution des contributions mises en recouvrement pour l'ensemble des missions de maintien de la paix au titre de l'exercice 2008/09 et des quatre exercices antérieurs.

Figure I.1

Contributions mises en recouvrement pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies

(En millions de dollars des États-Unis)



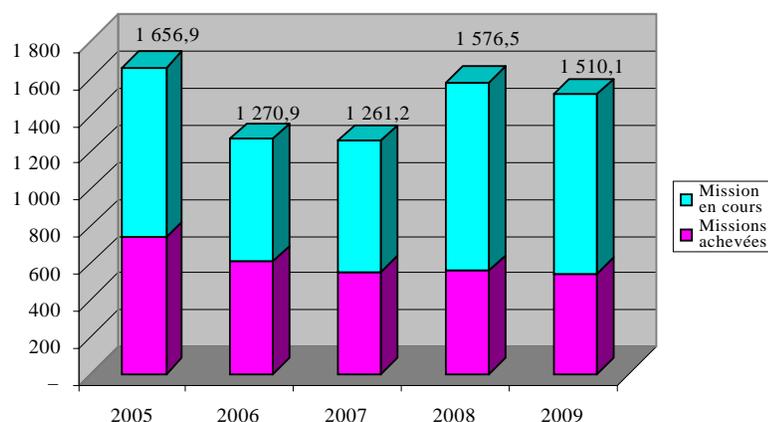
D. Contributions non acquittées

6. Le montant des contributions non acquittées pour les missions en cours a enregistré une hausse de 5 %, passant de 1 018 900 000 dollars à la fin de l'exercice 2007/08 à 967,5 millions de dollars à la fin de l'exercice 2008/09. Les contributions non acquittées pour les missions achevées n'ont enregistré qu'une légère diminution, passant de 557,6 millions de dollars à 542,6 millions de dollars au cours de la même période. Le montant total des contributions non acquittées s'est établi à 1 510 100 000 dollars, contre 1 576 500 000 dollars à la fin de l'exercice 2007/08.

7. La figure I.2 illustre l'évolution des contributions non acquittées au titre des opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2008/09 et pour les quatre exercices antérieurs.

Figure I.2
**Contributions non acquittées pour les opérations de maintien de la paix
 des Nations Unies**

(En millions de dollars des États-Unis)



8. Le tableau I.2 donne le montant des contributions non acquittées pour chacune des opérations de maintien de la paix des Nations Unies à la fin de l'exercice considéré, ainsi que pour les quatre exercices antérieurs.

Tableau I.2
Contributions non acquittées au 30 juin 2009

(En millions de dollars des États-Unis)

	30 juin 2005	30 juin 2006	30 juin 2007	30 juin 2008	30 juin 2009
Mission en cours					
UNFICYP	14,2	16,1	13,2	19,1	15,6
FNUOD/FUNU	12,0	16,6	11,0	13,2	14,5
FINUL	51,5	60,5	145,9	137,0	33,1
MINURSO	43,6	48,8	43,9	48,5	48,2
MONUG	7,6	12,2	6,8	10,3	8,0
MINUK	77,6	51,0	42,2	46,0	53,2
MONUC	279,0	124,0	170,3	137,8	165,3
MINUEE	36,0	22,4	8,4	17,3	13,5
MINUL	51,5	57,0	63,5	28,0	50,8
ONUCI	94,2	41,4	24,9	41,1	34,6
MINUSTAH	76,5	49,9	79,5	76,5	100,4
MINUS	161,9	147,7	62,1	29,3	85,8
MINUT	–	–	22,2	11,9	11,3

	30 juin 2005	30 juin 2006	30 juin 2007	30 juin 2008	30 juin 2009
MINURCAT	–	–	–	44,7	136,1
MINUAD	–	–	–	344,6	126,1
Appui à l'AMISOM	–	–	–	–	57,4
BSLB (stocks stratégiques pour déploiement rapide)	13,6	13,6	13,6	13,6	13,6
Total partiel	919,2	661,2	707,5	1 018,9	967,5
Missions achevées					
ONUB	90,3	31,1	3,4	2,0	1,0
MINUSIL/MONUSIL	54,3	14,8	7,3	6,8	2,1
MANUTO	55,4	36,8	25,0	33,1	29,1
MONUIK	4,7	0,8	0,7	0,7	0,5
MINUBH	35,8	35,5	35,3	35,2	34,1
MINUH/MITNUH/MIPONUH	19,5	19,5	19,4	19,4	19,4
MINURCA	35,6	35,6	35,6	35,6	35,6
MONUA/UNAVEM	35,9	35,8	35,4	35,4	35,0
FORDEPRENU	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3
ATNUSO	9,1	9,0	8,8	8,9	8,8
MONUL	0,1	0,1	–	–	–
FPNU	149,5	149,4	144,5	144,1	142,4
MINUGUA	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
MINUHA	0,2	0,2	0,1	0,1	–
MINUAR/MONUOR	7,6	1,7	1,5	1,5	1,3
ONUSAL	2,1	2,1	2,1	0,4	0,3
ONUMOS	18,3	18,2	16,9	16,9	16,7
ONUSOM	59,5	59,4	58,6	58,4	57,9
APRONUC	41,8	41,8	41,2	41,2	40,5
FUNU (1956)	42,6	42,6	42,6	42,6	42,6
ONUC	73,9	73,9	73,9	73,9	73,9
Total partiel	737,7	609,7	553,7	557,6	542,6
Total	1 656,9	1 270,9	1 261,2	1 576,5	1 510,1

E. Dépenses

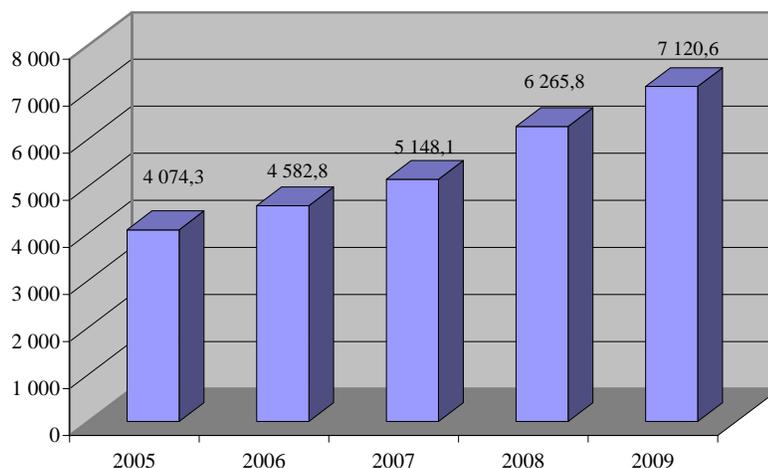
9. Les dépenses ont augmenté de 13,6 %, pour atteindre un montant total de 7 120 600 000 dollars au cours de l'exercice considéré, contre 6 265 800 000 dollars au cours de l'exercice précédent. L'augmentation nette s'explique principalement par le renforcement de la MINUAD, de la MINURCAT et de la MONUC et par l'appui à l'AMISOM. Elle est en partie compensée par une réduction des dépenses au titre de la MINUL, par la clôture de la MINUEE et par une réduction des effectifs de la MINUK.

10. La figure I.3 illustre l'évolution du montant total des dépenses engagées pour toutes les opérations de maintien de la paix au cours de l'exercice 2008/09 et des quatre exercices antérieurs.

Figure I.3

Dépenses des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

(En millions de dollars des États-Unis)



F. Situation de trésorerie : liquidités et passif

1. Missions en cours

11. Le tableau I.3 donne le récapitulatif des disponibilités et du montant total du passif de chacune des opérations de maintien de la paix en cours, ainsi que les chiffres correspondants pour l'exercice 2007/08 à des fins de comparaison.

Tableau I.3
Liquidités et passif au 30 juin 2009 : missions en cours

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Mission</i>	<i>Encaisse disponible^a</i> (1)	<i>Passif^b</i> (2)	<i>Excédent/(déficit)</i> <i>au 30 juin 2009</i> (1) – (2)	<i>Excédent/(déficit)</i> <i>au 30 juin 2008</i>
UNFICYP	18,4	(25,6)	(7,2)	(19,9)
FNUOD/FUNU	16,1	(10,5)	5,6	4,5
FINUL	440,3	(322,7)	117,6	68,0
MINURSO	4,3	(26,7)	(22,4)	(22,7)
MONUG	4,4	(8,7)	(4,3)	(2,5)
MINUK	18,3	(40,1)	(21,8)	(50,5)
MONUC	297,9	(434,1)	(136,2)	(86,4)
MINUEE	15,2	(6,0)	9,2	(3,6)
MINUL	153,5	(193,2)	(39,7)	8,9
ONUCI	128,8	(167,2)	(38,4)	(31,6)
MINUSTAH	79,5	(181,6)	(102,1)	(66,8)
MINUS	225,4	(276,3)	(50,9)	30,9
MINUT	30,3	(39,4)	(9,1)	(1,3)
MINURCAT	100,7	(213,3)	(112,6)	(30,8)
MINUAD	550,8	(752,2)	(201,4)	(127,2)
Appui à l'AMISOM	12,7	(67,3)	(54,6)	(2,2)
Total	2 096,6	(2 764,9)	(668,3)	(333,2)

^a Somme des dépôts à vue et à terme et de la trésorerie commune.

^b Total du passif.

12. Le tableau I.3 illustre la détérioration de la situation générale de trésorerie des missions en cours. Bien que le montant des contributions acquittées ait légèrement progressé par rapport à l'exercice précédent (comme indiqué au paragraphe 6 ci-dessus), les liquidités supplémentaires ainsi obtenues n'ont pas été suffisantes pour faire face à l'augmentation des dépenses liée au renforcement de certaines opérations, ce qui a entraîné une détérioration de la situation de trésorerie. Au cours de l'exercice 2008/09, des emprunts ont dû être effectués sur les comptes des missions achevées pour huit missions en cours (MINURSO, MONUG, MINUSTAH, MINUK, MINUL, MINUT, ONUCI et UNFICYP) afin qu'elles puissent faire face à leurs besoins opérationnels immédiats (voir tableau I.6).

13. Le tableau I.4 indique l'état au 30 juin 2009 des paiements au titre des contingents, des unités de police constituées et du matériel appartenant aux contingents, avec indication du mois au cours duquel les versements les plus récents ont été effectués.

Tableau I.4
**État des paiements au titre des contingents, des unités de police constituées
 et du matériel appartenant aux contingents, au 30 juin 2008**

<i>Mission</i>	<i>Dernier mois de paiement (contingents et unités de police constituées)</i>	<i>Dernier mois de paiement (matériel appartenant aux contingents)</i>
UNFICYP	Décembre 2007	Mars 2009
FNUOD/FUNU	Mai 2009	Mars 2009
FINUL	Mai 2009	Mars 2009
MINURSO	Mars 2002	Décembre 2001
MONUG	s.o.	Décembre 2006
MINUK	Septembre 2008	Juin 2004
MONUC	Janvier 2009	Septembre 2008
MINUEE	Octobre 2008/ paiement intégral	Octobre 2008/ paiement intégral
MINUL	Février 2009	Décembre 2008
ONUCI	Décembre 2008	Septembre 2008
MINUSTAH	Décembre 2008	Septembre 2008
MINUS	Décembre 2008	Septembre 2008
MINUT	Novembre 2008	Septembre 2008
MINURCAT	Aucun	Aucun
MINUAD	Mai 2009	Mars 2009
Appui à l'AMISOM	s.o.	s.o.

2. Missions achevées

14. Le tableau I.5 donne le récapitulatif des disponibilités et du montant total du passif pour toutes les missions achevées. En ce qui concerne les missions présentant un excédent de trésorerie, le surplus se montait au total à 222,2 millions de dollars; pour les missions affichant un déficit, celui-ci s'élevait à 177,2 millions de dollars. Il n'y a pas de changement notable par rapport à l'exercice précédent.

Tableau I.5
Liquidités et passif au 30 juin 2009 : missions achevées

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Mission</i>	<i>Encaisse disponible^a (1)</i>	<i>Passif^b (2)</i>	<i>Excédent/(déficit) au 30 juin 2009 (1) – (2)</i>	<i>Excédent/(déficit) au 30 juin 2008</i>
Missions présentant un excédent de trésorerie				
ONUB	66,0	57,6	8,4	5,6
MINUSIL	72,0	67,3	4,7	15,1
MANUTO	15,7	9,3	6,4	2,4
MONUIK	5,9	3,1	2,8	3,3
MINUBH	16,0	–	16,0	14,3
MONUT	4,0	0,9	3,1	3,0
MONUA/UNAVEM	24,3	–	24,3	23,5
FORDEPRENU	13,7	2,6	11,1	10,6
ATNUSO	14,7	–	14,7	14,0
MONUL	5,9	0,9	5,0	4,8
FPNU	92,2	33,1 ^c	59,1	47,3
MINUHA	52,5	28,0	24,5	23,0
MINUAR/MONUOR	26,5	–	26,5	25,5
ONUSAL	6,5	2,7	3,8	3,6
ONUMOZ	0,9	–	0,9	0,8
UNMLT	0,3	0,1	0,2	0,2
GANUPT	17,6	12,0	5,6	5,1
GOMNUII	5,1	–	5,1	4,9
Total partiel	439,8	217,6	222,2	207,0
Missions présentant un déficit de trésorerie				
MINUH/MITNUH/MIPONUH	0,2	7,5	(7,3)	(7,3)
MINURCA	–	23,8	(23,8)	(23,8)
MINUGUA	–	0,1	(0,1)	(0,1)
ONUSOM	0,1	15,6	(15,5)	(15,4)
APRONUC	0,1	40,0	(39,9)	(40,0)
FUNU (1956)	–	43,8	(43,8)	(47,5)
ONUC	–	46,8	(46,8)	(47,2)
Total partiel	0,4	177,6	(177,2)	(181,3)
Total	440,2	395,2	45,0	25,7

(Notes du tableau I.5)

^a Somme des dépôts à vue et à terme et de la trésorerie commune.

^b Total du passif, y compris des excédents de 29,6 millions et de 14,1 millions de dollars à transférer des FPNU et de la MINUHA, respectivement.

^c Non compris les recettes comptabilisées d'avance, d'un montant de 127,4 millions de dollars, correspondant à des dépenses remboursables par les États Membres.

15. Les missions achevées présentant des excédents de trésorerie continuent d'être les seules sources de prêt pour les missions de maintien de la paix en cours. Pendant l'exercice considéré, de nouveaux emprunts d'un montant total de 164 millions de dollars ont été faits sur les comptes des FPNU, au profit de l'UNFICYP (3 millions de dollars), de la MINURSO (21 millions de dollars), de la MONUG (6 millions de dollars), de la MINUK (32 millions de dollars), de la MINUL (10 millions de dollars), de l'ONUCI (46 millions de dollars), de la MINUSTAH (38 millions de dollars) et de la MINUT (8 millions de dollars). Le montant total des prêts non remboursés au 30 juin 2009 s'élevait à 28,6 millions de dollars. Au 30 juin 2008, ce montant s'établissait à 37,6 millions de dollars. Le tableau I.6 donne le détail des emprunts et des remboursements.

Tableau I.6
Emprunts sur les comptes de missions achevées

(En millions de dollars des États-Unis)

Bénéficiaire	Source	Solde d'ouverture, 1 ^{er} juillet 2008	Montant de l'emprunt	Montant du remboursement	Solde de clôture, 30 juin 2009	Date de l'emprunt	Date du remboursement
MINURCA	MINUHA	3,2	–	–	3,2	Août 1999	–
MANUH	MINUHA	7,4	–	–	7,4	Août 1999	–
MINURSO	FPNU	2,5	–	2,5	–	Août 2007	Août 2008
MINURSO	FPNU	0,5	–	0,5	–	Décembre 2007	Août 2008
MINURSO	FPNU	4,0	–	4,0	–	Mars 2008	Août 2008
MINURSO	FPNU	4,0	–	4,0	–	Mai 2008	Septembre, octobre 2008
MINURSO	FPNU	3,0	–	3,0	–	Juin 2008	Octobre 2008
MINURSO	FPNU	–	4,5	4,5	–	Juillet 2008	Octobre 2008, mars 2009
MINURSO	FPNU	–	3,0	0,5	2,5	Août 2008	Mars 2009
MINURSO	FPNU	–	4,0	–	4,0	Janvier 2009	–
MINURSO	FPNU	–	3,5	–	3,5	Février 2009	–
MINURSO	FPNU	–	6,0	–	6,0	Avril 2009	–
MINUK	FPNU	13,0	–	13,0	–	Juin 2008	Août 2008
MINUK	FPNU	–	17,0	17,0	–	Juillet 2008	Août 2008
MINUK	FPNU	–	15,0	15,0	–	Décembre 2008	Janvier 2009
MONUG	FPNU	–	2,0	2,0	–	Juillet 2008	Septembre 2008
MONUG	FPNU	–	4,0	2,0	2,0	Décembre 2008	Mars 2009

Bénéficiaire	Source	Solde d'ouverture, 1 ^{er} juillet 2008	Montant de l'emprunt	Montant du remboursement	Solde de clôture, 30 juin 2009	Date de l'emprunt	Date du remboursement
UNFICYP	FPNU	–	3,0	3,0	–	Juillet 2008	Août 2008
MINUSTAH	FPNU	–	38,0	38,0	–	Septembre 2008	Décembre 2008
ONUCI	FPNU	–	22,0	22,0	–	Septembre 2008	Octobre 2008
ONUCI	FPNU	–	24,0	24,0	–	Janvier 2009	Mars 2009
MINUL	FPNU	–	10,0	10,0	–	Octobre 2008	Novembre 2008
MINUT	FPNU	–	8,0	8,0	–	Mars 2009	Mars 2009
Total		37,6	164,0	173,0	28,6		

G. Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix

16. Pendant l'exercice 2008/09, des emprunts d'un montant total de 4 millions de dollars ont été contractés pour financer l'appui à l'AMISOM durant la période d'août 2008 à mars 2009. Ces emprunts, ainsi qu'un montant de 2 millions de dollars restant dû au titre de l'exercice 2007/08, ont été remboursés en juin 2009.

17. Au 30 juin 2009, le Fonds de réserve disposait d'un fonds de roulement de 150 millions de dollars et présentait un excédent cumulé de 11 626 200 dollars. Conformément à la résolution 63/287 de l'Assemblée générale, un montant de 7 322 600 dollars provenant de l'excédent cumulé, et correspondant au solde de l'excédent du Fonds au 30 juin 2008, sera affecté au financement du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2009/10; l'Assemblée décidera de l'affectation du solde de l'excédent au 30 juin 2009, soit 4 303 600 dollars.

H. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

18. Le montant total des dépenses imputées au compte d'appui a augmenté de 49,5 millions de dollars, passant de 222,5 millions de dollars pour l'exercice 2007/08 à 272 millions de dollars pour l'exercice considéré, du fait principalement de la hausse des dépenses au titre du personnel civil et des dépenses opérationnelles résultant de l'expansion générale des opérations de maintien de la paix.

I. Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)

19. La Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi gère, notamment, le matériel en surplus provenant de missions achevées ou réduites et les stocks stratégiques pour déploiement rapide. Au cours de l'exercice 2008/09, du matériel prélevé sur les stocks stratégiques, d'une valeur de remplacement estimée à 56 millions de dollars, a été expédié à diverses missions de maintien de la paix et missions politiques, permettant de dégager des fonds pour reconstituer ces stocks. En outre, un montant de 81,2 millions de dollars, représentant le solde excédentaire

au titre des stocks stratégiques reporté au 30 juin 2008, était également disponible pour la reconstitution des stocks. Toutefois, les dépenses afférentes à cette reconstitution se sont chiffrées à 68,9 millions de dollars au cours de l'exercice 2008/09.

20. Au 30 juin 2009, la valeur des stocks stratégiques pour déploiement rapide s'établissait à 103,8 millions de dollars, dont 9 millions de dollars en biens durables. Il s'agissait notamment de stocks d'une valeur de 26,9 millions de dollars expédiés aux missions mais pas encore reçus et de stocks d'une valeur de 700 000 dollars dont l'expédition avait été décidée, si bien que la valeur des stocks stratégiques pour déploiement rapide disponibles pour une expédition immédiate s'élevait à 76,2 millions de dollars.

J. Montants à provisionner au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite

21. Les montants à provisionner dans le cadre des opérations de maintien de la paix au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite s'élevaient au total à 576,2 millions de dollars, soit 63,1 millions de dollars pour les jours de congé accumulés, 60,8 millions de dollars pour les prestations liées au rapatriement et 452,3 millions de dollars pour l'assurance maladie après la cessation de service. Les montants à provisionner au titre des jours de congé accumulés et des prestations liées au rapatriement sont comptabilisés dans des états financiers individuels, tandis que ceux concernant l'assurance maladie après la cessation de service sont regroupés dans l'état XXIII.

22. Le montant total des charges à payer par l'Organisation au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, évalué selon des méthodes actuarielles, s'élevait à 2 430 900 000 dollars au 31 décembre 2007, la partie concernant les opérations de maintien de la paix s'établissant à 389,6 millions de dollars. Après report au 30 juin 2008, les charges à prévoir à cette date pour les opérations de maintien de la paix ont été estimées à 452,3 millions de dollars.

Annexe

Renseignements complémentaires

1. On trouvera dans la présente annexe les renseignements complémentaires que le Secrétaire général est tenu de communiquer.

Passation par profits et pertes du montant des pertes en espèces et sur créances

2. Des espèces perdues et des créances irrécouvrables d'un montant de 219 755 dollars ont été passées par profits et pertes, comme le prévoit la règle de gestion financière 106.8, pour l'exercice clos le 30 juin 2009. Un récapitulatif des sommes concernées a été présenté au Comité des commissaires aux comptes, comme le veut à ladite règle.

Passation par profits et pertes du montant des pertes matérielles

3. Des biens d'une valeur à l'achat de 12 526 008 dollars ont été passés par profits et pertes, comme le prévoit la règle de gestion financière 106.9, pour l'exercice clos le 30 juin 2009. Ce montant se ventilait comme suit :

(En dollars des États-Unis)

	<i>Coût d'achat</i>
Biens endommagés ou accidentés	2 988 209
Biens perdus ou volés	1 741 299
Matériel en mauvais état de fonctionnement	7 101 814
Écarts d'inventaire et problèmes divers	694 686
Total	12 526 008

4. La passation de ces écritures a rétabli la concordance entre l'inventaire comptable et l'inventaire physique.

5. Le coût d'achat des biens durables détenus au 30 juin 2009 s'élevait à 1 777 671 000 dollars, comme il est également indiqué dans la note 13 relative aux états financiers. Un récapitulatif des biens passés par profits et pertes, avec indication de leur valeur à l'achat, a été communiqué au Comité des commissaires aux comptes, comme le veut la règle de gestion financière 106.9.

Chapitre II

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les comptes et les activités des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice biennal clos le 30 juin 2009. À cette fin, il s'est rendu au Siège et dans 14 des 16 missions en cours et il a examiné les comptes de 25 missions terminées, ainsi que les 4 comptes spéciaux pour le maintien de la paix (Fonds de réserve pour le maintien de la paix, compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, compte de la Base de soutien logistique des Nations Unies et compte de l'assurance maladie après la cessation de service du personnel de maintien de la paix).

Opinion assortie de deux observations

Le Comité a rendu sur les états financiers de l'exercice considéré une opinion assortie de deux observations, comme on le voit au chapitre III. La première observation porte sur les biens durables. Dans la note 13 relative aux états financiers, il est indiqué que la valeur à l'achat de ces biens est égale à 1 milliard 780 millions de dollars. Des progrès ont certes été constatés dans la tenue des inventaires physiques, mais des discordances considérables ont été relevées dans plusieurs missions lors de la vérification des quantités effectives. D'après le comptage effectué par l'Administration, 5 136 biens durables, d'une valeur de 15 840 000 dollars, sont restés introuvables. De plus, du matériel évalué à 121 millions de dollars était en attente de passage par profits et pertes ou de liquidation, dont environ la moitié depuis plus de six mois. Cela indique qu'il faut que l'Administration renforce encore le contrôle des biens durables, afin de réduire au minimum les pertes et le gaspillage de ressources. La question avait déjà été soulevée dans le rapport précédent du Comité sur les opérations de maintien de la paix [voir A/63/5 (Vol. II)].

La deuxième observation a trait aux biens non durables. Dans le rapport susmentionné, le Comité s'est inquiété de ce que ces biens n'apparaissent ni dans les états financiers ni dans les notes y relatives, et qu'il y avait des discordances dans les inventaires physiques. En ce qui concerne l'indication de la valeur de ces biens, il avait indiqué qu'elle représenterait une amélioration sur les plans de la transparence, de l'application du principe de responsabilité et de la communication de l'information financière, surtout en ce qui concerne les préparatifs de la mise en application des normes IPSAS. La valeur des biens non durables est restée absente des états financiers comme des notes y relatives. Quant aux discordances précédemment signalées dans les inventaires physiques, le Comité a encore constaté que la gestion et le contrôle des biens non durables avaient encore besoin d'être améliorés.

Suite donnée aux recommandations antérieures du Comité

Sur les 105 recommandations formulées après l'examen de l'exercice 2007/08, 42 (40 %) ont été appliquées, 56 (53 %) l'ont été en partie, 6 (6 %) ne l'ont pas été du tout et 1 (1 %) est devenue caduque. L'année précédente, 32 % des recommandations avaient été intégralement appliquées et 61 % l'avaient été

partiellement, donc le taux d'application des recommandations est en hausse. Sur les 56 recommandations partiellement appliquées et 6 non appliquées, 5 (8 %) remontent à l'exercice 2006/07, 2 (3 %) à l'exercice 2005/06, 1 (2 %) à l'exercice 2004/05 et 2 (3 %) à l'exercice 2003/04.

Contributions en nature

Le Comité a constaté une légère amélioration de l'information donnée concernant certaines catégories de contributions en nature, suivant la recommandation formulée dans son rapport précédent [A/63/5 (Vol. II)]. Dans le présent rapport, il propose d'autres améliorations possibles.

Recettes et dépenses

Le montant total des recettes de l'exercice s'est élevé à 7 milliards 250 millions de dollars et celui des dépenses, à 7 milliards 120 millions de dollars, ce qui a laissé un excédent de 130 millions de dollars. Dans l'ensemble, hormis la MINUK et la MINUEE, qui étaient en phase de réduction d'effectifs ou de liquidation, toutes les missions ont amélioré leur ratio dépenses/crédits ouverts.

Contributions mises en recouvrement à recevoir

Au 30 juin 2009, le montant des contributions mises en recouvrement restant à encaisser s'élevait à 1 milliard 510 millions de dollars, soit 33 % du total des actifs et une baisse de 4 % par rapport à l'exercice 2007/08 (1 milliard 580 millions). Cela représente bien une amélioration sur l'ensemble des missions, mais sept d'entre elles ont vu leur solde des contributions impayées augmenter, pour un total de 230,6 millions de dollars. Le pourcentage de contributions mises en recouvrement et restant à payer depuis plus de deux ans reste à son niveau élevé, 39 % du montant total des contributions à recevoir.

Engagements non réglés

Le montant des engagements non réglés au 30 juin 2009 était égal à 1,5 milliard de dollars, soit 21 % du total des dépenses et 8 % de plus qu'à la fin de l'exercice 2007/08. Dans ce montant, la MINUAD pesait à elle seule 547,5 millions de dollars, soit environ 35 % du total de ses dépenses. Le Comité demeure préoccupé par l'importance des annulations d'engagements non réglés. Il a d'ailleurs constaté que, dans certaines missions, les règles fixant les conditions dans lesquelles des sommes devaient être engagées ou des engagements devaient être annulés n'étaient pas strictement respectées.

Assurance maladie après la cessation de service

Le montant de 452 330 000 dollars indiqué pour l'assurance maladie après la cessation de service a été calculé, à l'origine, en se fondant sur une évaluation actuarielle de décembre 2007 portant sur l'ensemble des organismes des Nations Unies. Vu l'évolution de la conjoncture économique, ces deux dernières années, et son incidence sur le niveau général des taux d'intérêt et les hypothèses actuarielles relatives au taux d'actualisation, à la montée des frais de santé et aux facteurs connexes, le Comité estime qu'il conviendrait de refaire une évaluation.

Adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public

C'est le Secrétariat de l'ONU qui tient la comptabilité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et qui établit leurs rapports financiers. L'Organisation et les opérations de maintien de la paix se servant toutes du Système intégré de gestion (SIG), l'adoption des normes IPSAS par les opérations de maintien de la paix dépend du Secrétariat. Dans le deuxième rapport intermédiaire sur l'adoption de ces normes à l'ONU (A/64/355), il est indiqué que la date probable de leur mise en application au Secrétariat est 2014, en raison des retards intervenus dans la mise en place du progiciel de gestion intégré. Le Comité, considérant que la mise en application sans retard des normes IPSAS est un élément déterminant de la réforme de la gestion de l'Organisation, insiste sur la nécessité de suivre de près l'accomplissement des étapes qui mèneront à sa mise en service dans son intégralité.

Réorganisation des opérations de maintien de la paix

Dans sa résolution 61/279, l'Assemblée générale a approuvé la réorganisation du Département des opérations de maintien de la paix et la création du Département de l'appui aux missions. Sur les 69 éléments du plan de travail de la réorganisation élaboré par les deux départements, 55 sont achevés, 13 sont en cours d'exécution et 1 est devenu sans objet. D'autre part, le Bureau des services de contrôle interne a présenté 10 recommandations sur la question dans son rapport sur l'audit de la structure du Secrétariat chargée de gérer et d'appuyer les opérations de maintien de la paix (A/63/837).

Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

Le total des dépenses de l'exercice imputées au compte d'appui s'est élevé à 271 960 000 dollars, contre 222 450 000 pour l'exercice 2007/08, soit une augmentation de 22,26 %. Dans son rapport précédent [A/63/5 (Vol. II)], ayant analysé la part du compte d'appui dans le total des dépenses de maintien de la paix, le Comité a constaté qu'elle affichait une tendance à la hausse; cette tendance s'est poursuivie au cours de l'exercice considéré. Le Comité a étudié le rapport de l'Administration sur le compte d'appui; ses observations préliminaires sont examinées dans le présent rapport.

Budgétisation et gestion axées sur les résultats

Dans certaines missions, quelques indicateurs de succès et quelques produits n'étaient ni précis ni mesurables, et aucune procédure ou analyse normalisée n'a été appliquée pour être sûr que les dossiers justificatifs des résultats annoncés étaient complets et correspondaient à la réalité.

Achats et gestion des marchés

Le Comité a relevé des déficiences dans la programmation des achats, les délais de soumission des offres, l'adjudication des marchés, leur administration, la gestion du fichier fournisseurs et l'évaluation de la performance de ceux-ci, les cas de régularisation a posteriori, la délégation de pouvoir en matière d'achats et les dommages-intérêts fixés contractuellement. Le Comité donne aussi quelques chiffres sur la répartition géographique des adjudicataires.

Stocks stratégiques pour déploiement rapide

Au 30 juin 2009, la valeur des stocks stratégiques pour déploiement rapide s'élevait à 94 780 000 dollars, soit 8,15 % de plus que les 87 640 000 relevés au 30 juin 2008. À la Base de soutien logistique des Nations Unies, les marchandises achetées le plus récemment sont envoyées aux missions, ce qui fait que celles qui avaient été achetées avant restent en stock et risquent de s'abîmer ou de devenir obsolètes.

Gestion des ressources humaines

Plusieurs déficiences ont été relevées dans la gestion des ressources humaines de certaines missions, concernant en particulier le niveau élevé des pourcentages de postes vacants, la longueur des délais de recrutement, le classement des postes, certains aspects de l'évaluation de la performance, la gestion des congés et la formation. En outre, certaines missions n'avaient pas de plan d'action ressources humaines, et les pourcentages généraux de postes vacants restent élevés.

Audit interne

L'évaluation des activités des auditeurs résidents a fait ressortir des divergences entre activités prévues et résultats effectifs, dues en partie au pourcentage de postes vacants et aux délais d'achèvement des rapports. Dans son propre rapport, le Comité met en avant certains faits importants qui ont été révélés grâce au travail des auditeurs résidents.

Recommandations

L'audit effectué par le Comité le conduit à faire un certain nombre de recommandations, selon lesquelles l'Administration, les missions ou une mission, selon le cas, devraient :

- a) **Améliorer la divulgation de toutes les contributions en nature (budgétisées ou non budgétisées) en identifiant également et en indiquant de manière appropriée la valeur des services et des biens reçus dans le cadre d'accords sur le statut des forces ou de la mission;**
- b) **Respecter strictement les conditions applicables à la souscription d'engagements et à l'annulation d'engagements énoncées dans le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies;**
- c) **Veiller à ce que tous les états de présence soient bien tenus afin que les charges à payer au titre des reliquats de congé payé puissent être déterminés avec précision;**
- d) **S'assurer que toutes les missions font le nécessaire pour que tous les indicateurs de succès et les produits figurant dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats soient spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps afin de faciliter le suivi des résultats et l'établissement des rapports;**

- e) **Renforcer leurs dispositifs de collecte d'information et de mise au point des dossiers de justificatifs en vue de la budgétisation axée sur les résultats dans toutes les composantes;**
- f) **Veiller lors de l'achat de tous les biens et services pour les différentes missions à ce que les besoins spécifiques des missions soient pleinement pris en compte;**
- g) **Appliquer rigoureusement les directives du Manuel des achats concernant les délais prescrits pour la remise des propositions et les réponses aux demandes de devis, aux appels d'offres et aux demandes de propositions;**
- h) **Revoir les dispositions contractuelles et envisager d'inclure des dispositions prévoyant des ajustements de prix équitables basés sur des pratiques acceptables des branches d'activité ou du commerce;**
- i) **Redoubler d'efforts pour réduire le nombre de dossiers présentés a posteriori à l'examen du Comité des marchés du Siège;**
- j) **Respecter strictement les dispositions concernant la délégation de pouvoir pour les besoins de base;**
- k) **Veiller à ce que les directives du Manuel des achats concernant la gestion du portefeuille de fournisseurs;**
- l) **Établir des rapports sur la qualité des prestations des fournisseurs et les soumettre régulièrement à la Division des achats;**
- m) **Veiller à ce que soient strictement respectées les conditions énoncées dans le Manuel des achats concernant les dommages-intérêts fixés contractuellement;**
- n) **Effectuer sans tarder les préparatifs nécessaires à la comptabilisation des biens non durables et de communiquer la valeur de ces biens dans les états financiers ou dans les notes y relatives;**
- o) **Renforcer la gestion et le contrôle des biens non durables en veillant à ce que les livres soient bien tenus, les inventaires régulièrement effectués et les écarts rapidement examinés et corrigés;**
- p) **Effectuer des vérifications physiques complètes et détaillées au cours des futurs exercices pour justifier le montant des biens durables indiqué dans les notes relatives aux états financiers;**
- q) **Examiner rapidement les anomalies relatives aux biens durables et prendre les mesures correctives voulues pour que leurs registres de biens soient rigoureux et fiables;**
- r) **Renforcer le contrôle de la passation par profits et pertes et de la cession des biens durables dans les missions afin de veiller à ce que les mesures nécessaires soient prises pour conclure rapidement ces opérations;**
- s) **Examiner les stocks de biens durables de toutes les missions en cours en vue de déterminer de façon réaliste les quantités qui devraient être détenues, recenser et déclarer les biens excédentaires et prendre des mesures appropriées pour transférer tous les biens en surplus à d'autres missions qui pourraient en avoir besoin ou à la Base de soutien logistique, ou en disposer comme il conviendra;**

t) Assurer la distribution des articles selon le principe « premier entré, premier sorti » afin d'éviter que les stocks stratégiques pour déploiement rapide ne se détériorent ou ne deviennent obsolètes;

u) Prendre les dispositions nécessaires pour maintenir leur réserve stratégique de carburant;

v) Agir rapidement pour pourvoir les postes vacants, afin que les missions soient en mesure de s'acquitter correctement de leur mandat;

w) Prendre les mesures voulues pour réduire les délais de recrutement;

x) Établir un plan d'action ressources humaines, conformément aux directives du DOMP et du DAM;

y) Donner suite rapidement à toutes les demandes de classement ou de reclassement de poste présentées par les diverses missions;

z) Appliquer des procédures qui garantissent que les rapports d'évaluation seront achevés et signés en temps voulu;

aa) Se conformer strictement à la politique qui régit l'enregistrement et le suivi du temps de présence et la mise en concordance des états tenus par les sections du personnel et des finances;

bb) Élaborer des plans de formation adaptés à la réalité et suivre leur exécution de près;

cc) Continuer de contrôler de près les plans de travail des auditeurs résidents, afin que les audits soient exécutés et terminés aux dates prévues;

dd) Veiller à ce que les bureaux des auditeurs résidents respectent les délais de publication des rapports d'audit, ou les révisent pour tenir compte des réalités professionnelles.

Les autres recommandations du comité se trouvent aux paragraphes 61, 64, 74, 86, 97, 100, 107, 115, 130, 136, 149, 183, 187, 190, 195, 201, 204, 207, 210, 213, 217, 220, 224, 228, 231, 232, 236, 239, 249, 252, 255, 258, 261, 264, 268, 275, 278, 282, 286, 289, 292, 295, 299, 302, 305, 308, 311, 315, 341, 343, 350, 353, 357, 360, 363 et 366.

A. Mandat, étendue des vérifications et méthode

1. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et examiné leurs activités pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, en application de la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale. Il a conduit son contrôle conformément à l'article VII et à l'annexe du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU, ainsi qu'aux normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que les contrôles effectués par le Comité soient organisés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude importante.

2. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière des opérations de maintien de la paix au 30 juin 2009 et les résultats des activités et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies. Il s'agissait notamment de savoir si les dépenses figurant dans les états financiers avaient été engagées aux fins approuvées par les organes directeurs et si les recettes et les dépenses avaient été convenablement classées et comptabilisées, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU. Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugée nécessaire pour former une opinion sur les états financiers.

3. Conformément au paragraphe 6 de la résolution 47/211 de l'Assemblée générale, des activités d'audit du Comité ont continué de porter sur le Siège, 14 des 16 missions en cours, les comptes de 25 missions terminées et les 4 comptes spéciaux pour le maintien de la paix (Fonds de réserve pour le maintien de la paix, compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, compte de la Base de soutien logistique des Nations Unies et compte de l'assurance maladie après la cessation de service du personnel de maintien de la paix – voir l'annexe D).

4. Compte tenu des événements tragiques survenus récemment en Haïti, qui ont considérablement perturbé les activités de la MINUSTAH, le Comité comprend bien qu'il risque de ne pas être possible d'appliquer les recommandations auxquelles a abouti son audit. Néanmoins, il a envoyé à l'Administration une lettre d'observations dans laquelle il présentait ses constatations et ses recommandations concernant la Mission, qui ne figurent donc pas dans le présent rapport.

5. Outre la vérification des comptes et des opérations financières, le Comité a procédé à différents examens de la gestion en application de l'article 7.5 du Règlement financier, selon lequel il doit formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, le système comptable et les contrôles financiers internes des opérations de maintien de la paix et, d'une manière générale, sur l'administration et la gestion de leurs activités.

6. Comme par le passé, le Comité a présenté les résultats de ses contrôles à l'Administration, dans des lettres d'observations détaillant ses conclusions et recommandations, ce qui a donné lieu à des échanges suivis. Pour la période considérée, il y a eu 15 lettres d'observations.

7. Le Comité continue d'organiser ses vérifications en coordination avec le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) afin d'éviter les chevauchements d'activité et de déterminer dans quelle mesure il peut utiliser les travaux des auditeurs internes.

8. Lorsqu'une observation est formulée dans le présent rapport en se référant à telle ou telle mission particulière, cette observation ne concerne que celle désignée. Il ne convient pas d'en déduire qu'elle s'applique également à d'autres missions, mais cela n'exclut pas non plus que ce soit le cas. Lorsque l'Administration donnera suite aux constatations et recommandations du Comité, il faudra qu'elle sache quelles sont celles qui appellent une démarche transversale. On trouvera à l'annexe XXII une analyse des problèmes communs à toutes les opérations de maintien de la paix relevés par le Comité dans le présent rapport.

9. Le présent rapport porte sur des questions que le Comité estime devoir porter à l'attention de l'Assemblée générale. Les observations et conclusions y formulées ont fait l'objet d'une discussion avec l'Administration, aux vues de laquelle il est fait la place qu'il convient.

10. Les recommandations présentées dans le présent rapport n'abordent pas la question des sanctions ou mesures disciplinaires que l'Administration pourra souhaiter imposer aux fonctionnaires ayant régulièrement failli à l'obligation de veiller au respect du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU, des instructions administratives et des directives connexes.

11. Après avoir examiné le rapport du Comité sur les opérations de maintien de la paix pour l'exercice clos le 30 juin 2008, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a demandé au Comité de se charger de tâches supplémentaires (A/63/746). Les résultats auxquels a conduit cette demande figurent dans les sections appropriées du présent rapport. Cela s'ajoute aux demandes antérieures du Comité consultatif qui ont un caractère permanent. Au paragraphe 7 de la section A de sa résolution 51/225, l'Assemblée générale avait prié le Comité de voir quelle aurait été la suite donnée aux recommandations antérieures et de lui en rendre compte. La question est traitée aux paragraphes 12 et 13.

B. Constatations et recommandations

1. Suite donnée aux recommandations antérieures du Comité

12. Sur un total de 105 recommandations portant sur l'exercice 2007/08, 42 (40 %) avait été appliquées intégralement et 56 (53 %) partiellement, 6 (6 %) n'avaient pas du tout été mises en œuvre et 1 (1 %) n'avait plus de raison d'être. À titre de comparaison, l'année précédente, 32 % des recommandations avaient été appliquées intégralement et 61 % partiellement. Il y a donc eu une amélioration. On trouvera dans le présent rapport le détail des mesures adoptées pour donner suite aux recommandations portant sur l'exercice 2007/08 et les observations du Comité à ce sujet. Ces éléments sont également récapitulés à l'annexe II.

Répartition chronologique des recommandations antérieures

13. Comme l'avait demandé le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/59/736, par. 8), le Comité a aussi analysé l'ancienneté de ses recommandations antérieures qui n'avaient été mises en œuvre

que partiellement ou qui ne l'avaient pas été du tout. L'exercice au cours duquel chaque recommandation a été faite pour la première fois est indiqué à l'annexe II. Sur les 56 recommandations qui avaient partiellement été mises en œuvre et les 6 qui ne l'avaient pas été du tout, 5 (8 %) remontaient à l'exercice 2006/07, 2 (3 %) à l'exercice 2005/06, 1 (2 %) à l'exercice 2004/05 et 2 (3 %) à l'exercice 2003/04. Les deux recommandations les plus anciennes qui n'ont pas été appliquées ont trait à des retards dans la passation par profits et pertes et la cession de biens durables et à l'établissement d'indicateurs de succès dans le contexte de la budgétisation axée sur les résultats. Le Comité a de nouveau exprimé dans le présent rapport ses préoccupations à ce sujet.

2. Situation financière

Principaux ratios financiers

14. Comme il ressort des données figurant dans le tableau II.1, les indicateurs financiers ont tous fait apparaître une amélioration, à l'exception du ratio des liquidités au passif au titre de missions en cours et des comptes spéciaux, lequel est tombé de 1,25 en 2005/06 à 0,71 en 2008/09.

Tableau II.1
Principaux ratios financiers

Ratio	Au 30 juin			
	2006	2007	2008	2009
Contributions statutaires non acquittées/total des éléments d'actif ^a	0,34	0,33	0,35	0,33
Liquidités/total des éléments d'actif ^b	0,59	0,59	0,59	0,61
Liquidités/passif (missions en cours, fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix, compte d'appui et base de soutien logistique des Nations Unies)	1,25	0,80	0,78	0,71
Liquidités/passif (missions terminées) ^c	0,76	0,85	0,90	0,92
Engagements non réglés/total des éléments de passif ^d	0,57	0,37	0,44	0,40

Note : Données extraites des états financiers vérifiés.

^a Un ratio faible est signe de bonne santé financière.

^b Un ratio élevé est signe de bonne santé financière.

^c Un ratio faible est signe que les liquidités sont insuffisantes pour régler les dettes.

^d Un ratio faible est signe que l'entité règle ses engagements.

Contributions en nature

15. Dans son rapport (A/62/823, par. 9) le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a demandé au Comité des commissaires aux comptes d'examiner les contributions en nature provenant de gouvernements hôtes ou d'autres sources. Durant l'année 2007/08, le Comité a procédé à un examen préliminaire des contributions volontaires en nature et recommandé à l'Administration de réexaminer ses procédures relatives à la comptabilisation de ces contributions. L'Administration a apporté une légère amélioration à ces procédures, pour certaines catégories de contribution.

16. Pour l'exercice 2008/09, les états financiers de quatre missions indiquent des contributions volontaires en nature (budgétisées) d'un montant total de 8 780 000 dollars; une mission a reçu des contributions volontaires en nature (non budgétisées) d'un montant de 140 000 dollars et 12 missions ont bénéficié d'installations mises à leur disposition à titre gratuit au titre d'accords sur le statut des forces ou de la mission conclus avec les pays hôtes, dont la valeur totale se chiffrait à 24 670 000 dollars. Ce montant a été établi sur la base des loyers pratiqués sur le marché local pour des installations équivalentes. La valeur des installations fournies au titre d'accords sur le statut des forces ou de la mission a été indiquée dans une nouvelle note relative aux états financiers (note 15).

17. L'Administration a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite de nouveau de continuer à améliorer ses procédures relatives à la comptabilisation de toutes les contributions en nature (budgétisées ou non budgétisées), en identifiant et en comptabilisant également de manière appropriée la valeur de biens et de services reçus au titre d'accords sur le statut des forces et/ou de la mission.

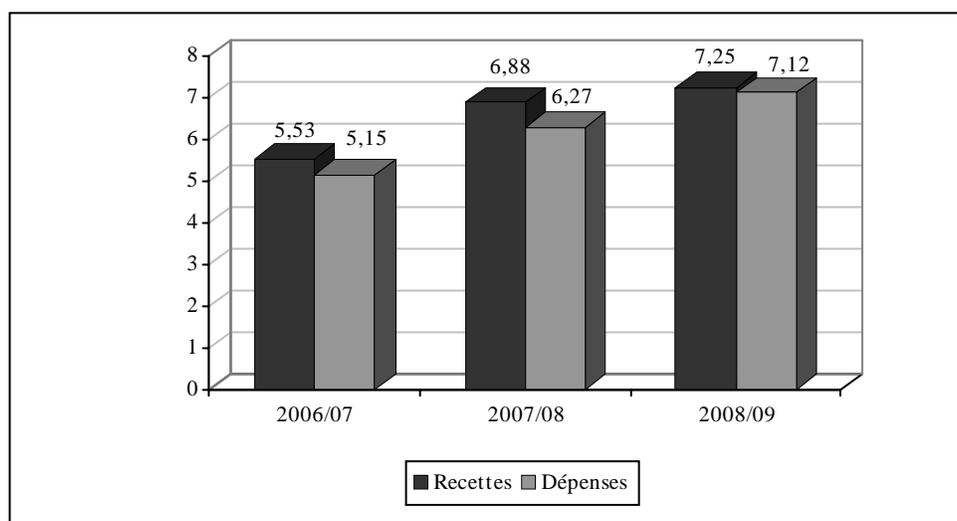
18. Le Département de la gestion a fait observer qu'il n'était peut-être pas toujours possible de quantifier la valeur de certains biens et services fournis, comme les droits d'atterrissage. En pareil cas, il serait fait mention de la contribution dans les notes relatives aux états financiers, sans indication de valeur.

Analyse des recettes et des dépenses

19. Le montant total des recettes de l'exercice considéré s'élève à 7 milliards 250 millions de dollars et celui des dépenses à 7 milliards 120 millions de dollars, d'où un excédent de 130 millions de dollars. La figure II.1 compare les recettes et dépenses des exercices 2006/07, 2007/08 et 2008/09.

Figure II.1
Évolution comparée des recettes et des dépenses

(En milliards de dollars des États-Unis d'Amérique)



Note : Données extraites des états financiers vérifiés.

20. Les soldes inutilisés (soit la différence entre le montant total des crédits et le montant total des dépenses) des budgets des missions en cours (à l'exclusion de la reconstitution des stocks stratégiques pour déploiement rapide de la Base de soutien logistique des Nations Unies) se sont élevés à 191 millions de dollars. Le tableau II.2 montre l'évolution, en pourcentage, du montant des dépenses par rapport à celui des crédits ouverts et les soldes inutilisés des budgets des missions en cours au cours des cinq derniers exercices.

Tableau II.2

Évolution des soldes inutilisés des budgets des missions en cours

(En millions de dollars des États-Unis)

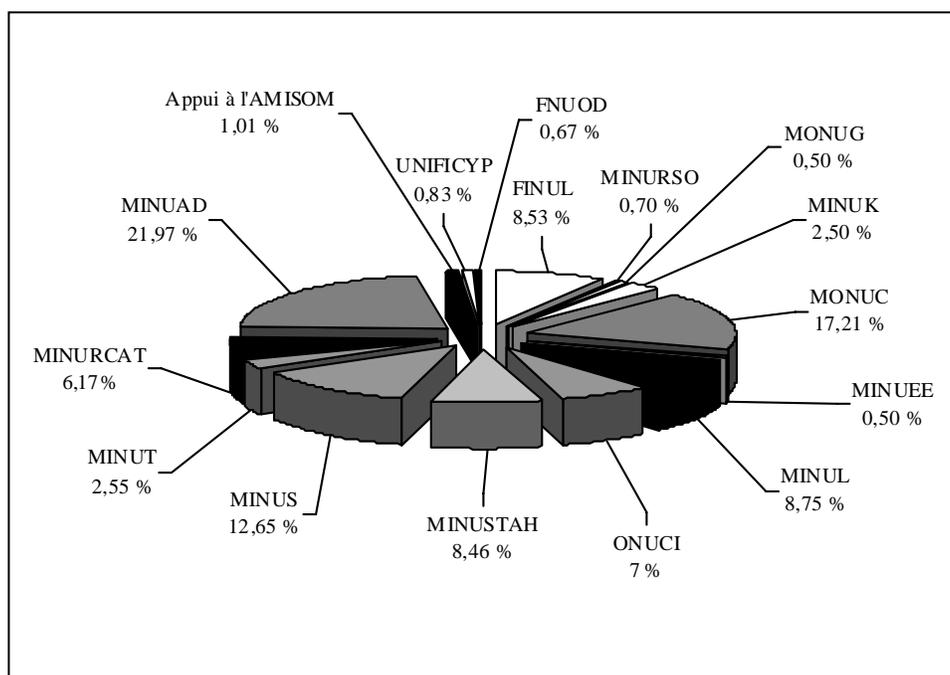
	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09
Montant total des crédits ouverts	4 422	5 006	5 425	6 753	7 295
Montant total des dépenses	4 098	4 558	5 149	6 268	7 104
Soldes inutilisés	324	448	276	485	191
Pourcentage du montant total des dépenses par rapport au montant total des crédits ouverts	92,67	91,05	94,91	92,82	97,38
Pourcentage des soldes inutilisés par rapport au montant total des crédits ouverts	7,33	8,95	5,09	7,18	2,62

Note : Données extraites des états financiers vérifiés.

21. S'il est tenu compte de la reconstitution des stocks stratégiques pour déploiement rapide de la Base de soutien logistique des Nations Unies, le montant total des soldes inutilisés atteint 259,5 millions de dollars. Comme on peut le noter, le pourcentage des dépenses par rapport aux crédits ouverts s'est amélioré au cours de l'année considérée. Dans l'ensemble, toutes les missions ont amélioré ce pourcentage, à l'exception de la MINUK et de la MINUEE, où le processus de réduction des effectifs est en cours ou qui sont en voie de liquidation.

22. En chiffres nets, les dépenses totales ont augmenté de 854 740 000 dollars, soit 14 %, principalement en raison de l'appui à l'AMISOM en 2008/09 (72 040 000 dollars) et de l'expansion des opérations de la MINUAD (où les dépenses sont passées de 1 milliard 60 millions de dollars en 2007/08 à 1 milliard 560 millions de dollars en 2008/09) et de la MINURCAT (où elles sont passées de 165 180 000 dollars en 2007/08 à 438 030 000 dollars en 2008/09). La figure II.2 illustre la ventilation des dépenses parmi les missions en cours.

Figure II.2
Ventilation des dépenses par mission



Note : Données extraites des états financiers vérifiés.

Contributions statutaires à recevoir des États Membres

23. Au 30 juin 2009, les contributions statutaires à recevoir pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies s'élevaient à 1 milliard 510 millions de dollars, ce qui représente 33 % du total de l'actif et une diminution de 4 % par rapport au montant total de 1 milliard 580 millions de dollars enregistré en 2007/08, comme le montre l'annexe III. Bien que cette diminution traduise de manière globale un progrès dans la collecte des contributions, le solde des contributions statutaires non acquittées a augmenté dans le cas de sept missions et atteint 230,6 millions de dollars.

24. Au 30 juin 2009, les contributions statutaires non reçues depuis plus de deux ans se chiffraient à 590 070 000 dollars, soit 39 % du montant total des contributions à recevoir (tableau II.3). Pour les exercices 2006/07 et 2007/08, cette proportion était de 47 % et 39 %, respectivement. Le pourcentage des contributions à recevoir non acquittées depuis plus de 2 ans reste donc élevé. Le Comité a également noté que certains États Membres avaient indiqué leur intention de ne pas verser une partie de leur contribution statutaire ou de ne s'acquitter de leur quote-part qu'à certaines conditions (voir note 4 relative aux états financiers). L'Assemblée générale a réitéré, dans sa résolution 61/233 B, que la question des contributions statutaires non acquittées était une question de politique générale qui relevait de sa compétence. Elle a réitéré cette position au paragraphe 3 de sa résolution 62/223 B. En conséquence, le Comité s'est abstenu de faire une nouvelle recommandation au sujet de la possibilité de continuer des provisions en cas de

retard dans le recouvrement des contributions et, dans l'annexe II du présent rapport, sa recommandation précédente (A/63/5 (Vol. II), par. 26) est classée dans la catégorie des recommandations qui n'ont plus de raison d'être.

Tableau II.3

Balance chronologique des contributions statutaires non acquittées

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Ancienneté</i>	<i>Au 30 juin 2009</i>		<i>Au 30 juin 2008</i>		<i>Au 30 juin 2007</i>	
	<i>Montant</i>	<i>Pourcentage du total</i>	<i>Montant</i>	<i>Pourcentage du total</i>	<i>Montant</i>	<i>Pourcentage du total</i>
Moins de six mois	593 601	39,31	609 342	38,65	557 136	44,18
Six mois à un an	279 486	18,51	317 153	20,12	66 870	5,30
Un à deux ans	46 999	3,11	40 584	2,57	42 800	3,39
Plus de deux ans	590 068	39,07	609 422	38,66	594 376	47,13
Total	1 510 154	100	1 576 501	100	1 261 182	100

Note : Données extraites des états financiers.

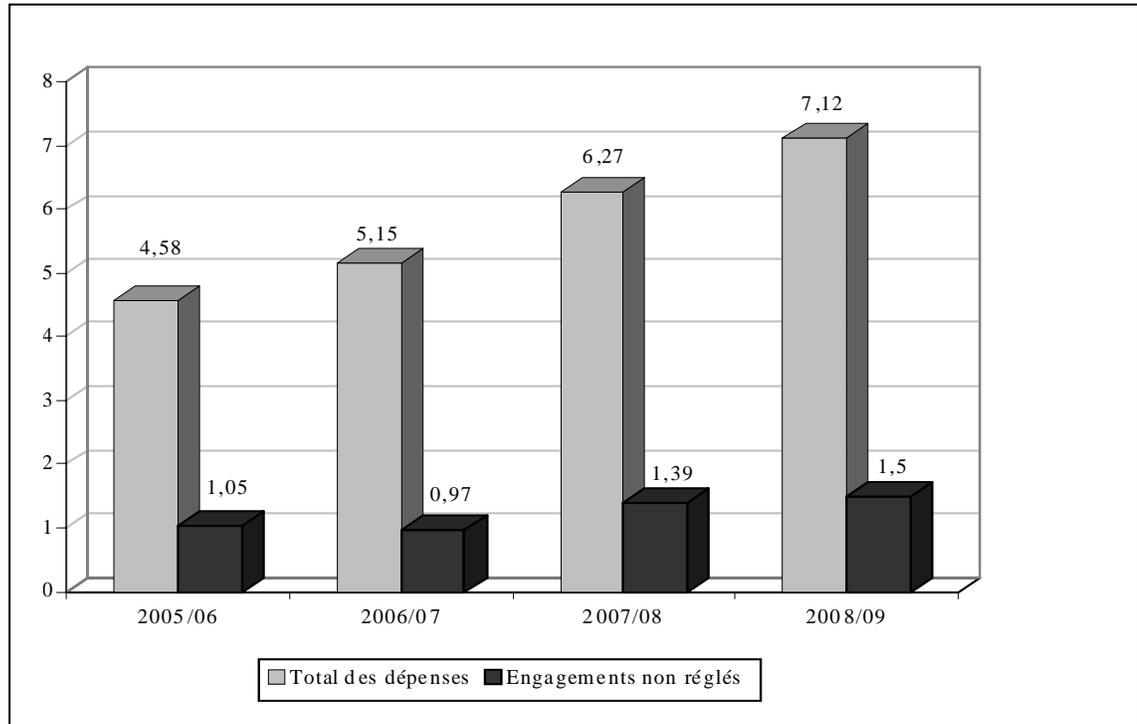
25. Le Département de la gestion a indiqué que de nombreuses mesures avaient été prises pour assurer le recouvrement des contributions statutaires, mais qu'au bout du compte, le versement ponctuel de ces contributions dépendait des États Membres.

Engagements non réglés

26. Au 30 juin 2009, les engagements non réglés s'élevaient à 1 milliard 500 millions de dollars, représentant 21 % du total des dépenses et une augmentation de 8 % par rapport au chiffre de 1 milliard 390 millions de dollars enregistré en 2007/08. La figure II.3 indique les engagements non réglés et le total des dépenses pour les exercices 2005/06, 2006/07, 2007/08 et 2008/09. Le Comité reste préoccupé par le montant élevé des engagements non réglés.

Figure II.3
**Total des dépenses et engagements non réglés pour les opérations
de maintien de la paix des Nations Unies**

(En milliards de dollars des États-Unis)



27. Le total des annulations d'engagements d'exercices antérieurs est passé de 128 millions de dollars en 2007/08 à 169,6 millions de dollars en 2008/09, soit une augmentation de 33 %. Dans ses rapports précédents, le Comité a relevé la fréquence des annulations d'engagement d'exercices antérieurs et a recommandé à l'Administration de déterminer les causes de cette situation et à prendre les mesures voulues pour minimiser l'annulation de tels engagements. Pour la période à l'examen, le Comité estime que le montant de 169,6 millions de dollars correspondant aux annulations d'engagements d'exercices antérieurs reste élevé, en dépit de la tendance à la diminution des annulations d'engagements non réglés en pourcentage des engagements non réglés de l'exercice antérieur au cours des trois derniers exercices, comme le montre le tableau II.4.

Tableau II.4
Annulation d'engagements non réglés

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>2006</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>	<i>2009</i>
Engagements non réglés en fin d'exercice	1 054,0	974,0	1 389,0	1 500,0
Montant total des dépenses	4 583,0	5 148,0	6 266,0	7 121,0
Engagements non réglés, en pourcentage du total des dépenses	23	19	22	21
Annulations d'engagements d'exercices antérieurs	304,1	202,3	128,0	169,6
Annulations, en pourcentage des engagements non réglés de l'exercice antérieur	24	19	13	12

Note : Données extraites des états vérifiés.

28. À la MINUAD, un montant de 547,5 millions de dollars correspondant à des engagements non réglés et représentant 35 % du montant total des dépenses, a été inclus dans les dépenses. Une situation analogue a été relevée à la FINUL et à la MINURCAT, où 25,6 % et 35,8 % des dépenses, respectivement, correspondent à des engagements non réglés.

29. Le Comité a continué à noter que certaines missions ne respectaient pas rigoureusement les critères applicables à la souscription d'engagements. En outre, le montant élevé des annulations ultérieures d'engagements non réglés pouvaient entraîner une surestimation des dépenses dans les états financiers. À la MONUC, l'annulation d'engagements non réglés représentait 12,6 % des engagements non réglés de l'exercice antérieur. Il est ressorti d'une analyse des raisons de l'annulation que certains documents d'engagement de dépenses n'étaient pas conformes aux critères de comptabilisation.

30. Le DAM a indiqué qu'il rappellerait à la MONUC de veiller à ce que les agents certificateurs effectuent des examens périodiques pour s'assurer que seuls les engagements non réglés valables soient retenus dans les comptes à la fin de l'exercice.

31. À la MINUS, un engagement d'un montant de 7 280 000 dollars a été souscrit en 2006/07 pour l'achat de carburant. À la fin de l'exercice 2007/08, la Mission n'avait reçu ni facture ni rapport de réception et d'inspection à ce titre. L'engagement aurait donc dû être annulé à la fin de 2007/08. En fait, le 30 juin 2008, la Mission a imputé le montant sur les soldes créditeurs au lieu de souscrire un nouvel engagement. Cette procédure n'était conforme ni à l'article 5.4 du Règlement financier de l'Organisation Nations Unies ni à la section 3.2.1 du Guide des procédures financières à l'usage des missions. En 2008/09, la Mission a payé 3 290 000 dollars au même vendeur. Le solde de 3 990 000 dollars au titre des soldes créditeurs a été reversé aux recettes à la fin de 2008/09 alors qu'il aurait dû être considéré comme un ajustement au titre de l'exercice précédent. De ce fait, les recettes ont été surestimées d'autant.

32. Une situation analogue a été observée à la MINUAD, où huit engagements d'un montant total de 5 190 000 dollars souscrits en 2007/08 ont été imputés sur les

soldes créditeurs. La MINUAD a informé le Comité qu'au 7 octobre 2009, elle avait payé 4 110 000 dollars aux fournisseurs.

33. Le Comité réitère la recommandation qu'il a faite précédemment à l'Administration afin qu'elle veille à ce que toutes les missions respectent rigoureusement les critères applicables à la souscription d'engagements et à l'annulation d'engagements énoncés dans le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies.

34. Le DAM a déclaré que le montant de 3 990 000 dollars restant à la MINUS a été inscrit à la rubrique Recettes accessoires en février 2009, parce que le fournisseur n'était pas en mesure de livrer les marchandises du fait de l'insécurité et que la Mission continuerait à réexaminer périodiquement les engagements non réglés pour veiller à ce que seuls les engagements valables restent inscrits dans les comptes. La MINUAD continuerait à appliquer les procédures établies afin que seuls les engagements valables soient conservés.

Prestations dues à la cessation de service

35. Au 30 juin 2009, les charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service (hors assurance maladie après la cessation de service) s'élevaient à 123 820 000 dollars, dont 63 070 000 dollars pour les reliquats de congés payés et 60 750 000 dollars pour les prestations liées au rapatriement. On trouvera à l'annexe IV la ventilation par mission des charges à payer au 30 juin 2009. En ce qui concerne les reliquats de congés payés, le Comité a noté qu'à la MONUC, il y avait des divergences considérables dans les méthodes de calcul des reliquats de congés payés, comme on le verra plus loin dans le présent rapport. Le Comité continue en outre à voir des soldes non réglés de longue date correspondant à des montants indûment versés au titre des reliquats de congés payés à des fonctionnaires lors du départ à la retraite ou après la cessation de service, ce qui est un signe de mauvaise gestion des congés. Ces facteurs ont une incidence sur l'exactitude du calcul des reliquats de congés annuels.

36. Le Comité réitère la recommandation qu'il a faite à l'Administration pour qu'elle veille à ce que les états de présence des états de congés soient bien tenus afin qu'il n'y ait pas d'erreurs et que les charges à payer au titre des reliquats de congés payés puissent être déterminées avec précision.

37. Le DAM a fait observer que certaines missions n'appliquaient pas la politique concernant les états de présence, ce qui entraînait des excédents de paiement. Il a de nouveau souligné la responsabilité qui incombe aux missions de suivre systématiquement, avec précision et sans délai les états de présence. Il étudiait également la possibilité de prendre des mesures administratives ou disciplinaires en cas de versements excédentaires.

Obligations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service

38. Le montant global des obligations de l'ONU au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, actualisé sur la base d'une évaluation actuarielle, s'élevait au 31 décembre 2007 à 2 milliards 430 millions de dollars, dont 389 620 000 dollars afférents aux opérations de maintien de la paix. Ce dernier montant actualisé au 30 juin 2009 est estimé à 452 330 000 dollars. Le tableau II.5 montre l'évolution des obligations de l'ONU à la cessation de service (y compris les

obligations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service) afférentes aux opérations de maintien de la paix au cours des trois derniers exercices.

Tableau II.5

Évolution des obligations à la cessation de service

(En millions de dollars des États-Unis)

	2006/07	2007/08	2008/09
Reliquats de congés annuels	47,61	57,55	63,06
Rapatriement	23,28	52,38	60,75
Assurance maladie après la cessation de service	389,00	409,89	452,33
Total	459,89	519,82	576,14

39. Compte tenu du fait que le montant de 452 330 000 dollars correspondant à l'assurance maladie après la cessation de service était initialement basé sur une évaluation actuarielle effectuée en décembre 2007, et considérant l'évolution du climat économique et son impact sur le niveau général des taux d'intérêt au cours des deux dernières années, les hypothèses actuarielles concernant le taux d'actualisation, l'augmentation du coût des soins de santé et les facteurs associés, le Comité estime qu'il serait bon d'effectuer une nouvelle évaluation actuarielle.

40. Dans son rapport (A/64/366, par. 29), le Secrétaire général a déclaré qu'

Étant donné la volatilité actuelle des marchés financiers et l'incidence potentielle que le taux d'actualisation retenu peut avoir sur le montant et la comparabilité des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, l'Organisation a pris des dispositions pour déterminer si le Comité d'actuaire de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui est composé d'actuaire éminents, peut valider, en concertation avec le Service de la gestion des placements de la Caisse, les évaluations et hypothèses actuarielles qui servent à calculer le montant futur des charges à payer.

41. L'Administration a fait savoir au Comité qu'une nouvelle évaluation du montant global des obligations de l'ONU au titre de l'assurance maladie après la cessation de service au 31 décembre 2009 était en cours.

3. Application des Normes comptables internationales pour le secteur public

42. Le Secrétariat de l'ONU est responsable de la comptabilité de ses opérations de maintien de la paix et de l'information financière les concernant. Comme le Secrétariat de l'ONU et les opérations de maintien de la paix se partagent le Système intégré de gestion, l'application des normes IPSAS par les opérations de maintien de la paix de l'ONU dépend du Secrétariat.

43. Il est indiqué dans le deuxième rapport intérimaire sur l'adoption des normes IPSAS par l'ONU (A/64/355) qu'en raison des retards survenus dans l'acquisition d'un nouveau progiciel de gestion intégré, le Secrétariat ne sera vraisemblablement pas en mesure d'appliquer les normes IPSAS avant 2014.

44. Le Comité considère que l'application rapide des normes IPSAS est un aspect fondamental de la réforme de la gestion de l'ONU et souligne combien il importe de suivre de près les diverses étapes conduisant à leur pleine application.

4. Missions achevées

45. Comme le montre l'annexe V, 7 des 25 missions achevées n'ont pas eu assez de liquidités pour couvrir leur passif. Pourtant, le montant total des soldes de trésorerie s'élevait à 440 220 000 dollars, face à 351 460 000 dollars de passif, dont 254 410 000 dollars correspondant à des montants dus à des États Membres. Mais les quotes-parts non acquittées se chiffraient au total à 542 630 000 dollars.

46. Le Comité a examiné la situation de trésorerie des missions achevées, ainsi qu'il est indiqué à l'annexe V. Le traitement des soldes de trésorerie des missions achevées est une question qui relève de l'Assemblée générale. Au cours des années, la pratique a été de financer une portion des missions en cours au moyen des excédents des missions achevées. Au 30 juin 2009, le montant des soldes de trésorerie des missions achevées s'élevait à 440 220 000 dollars. Il ressort de l'analyse effectuée par le Comité que dans six missions, le montant des liquidités s'élevait à 87,5 millions de dollars, et que le passif était nul ou négligeable. Dans la majorité des missions, il restait un passif qui remontait à plus de huit ans depuis la fin de leurs mandats respectifs.

47. Compte tenu de l'ancienneté relative de ce passif, de l'application de normes comptables plus rigoureuses avec l'application des normes IPSAS et de l'importance croissante du montant représenté par l'actif et le passif des missions achevées, il importe d'examiner l'adéquation des pratiques comptables des missions achevées et de l'information financière les concernant.

5. Restructuration d'opérations de maintien de la paix

48. Dans son rapport sur le renforcement de la capacité de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des opérations de maintien de la paix (A/61/858), le Secrétaire général a proposé la restructuration du Département des opérations de maintien de la paix et, par sa résolution 61/279, l'Assemblée générale a décidé de créer le Département de l'appui aux missions. Suite à la restructuration, le Département des opérations de maintien de la paix est responsable de l'orientation stratégique, de la gestion et de la direction des opérations des Nations Unies sur le terrain, tandis que le Département de l'appui aux missions est chargé de fournir l'appui requis aux opérations des Nations Unies sur le terrain, notamment en ce qui concerne le personnel, les finances, la logistique, les communications, l'informatique et pour d'autres questions relatives à l'administration et à la gestion en général.

49. Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont élaboré un plan de restructuration, prévoyant des mesures précises pour mettre la nouvelle structure en place. Le Comité a examiné la mise en application de ce plan et noté que la mise en œuvre de toutes les mesures progressait conformément au calendrier prévu et que sur les 69 mesures proposées, 55 avaient été appliquées, 13 étaient en voie de l'être et 1 n'avait plus de raison d'être. Au 30 juin 2009, sur les 453 postes approuvés pour le Département des opérations de maintien de la paix, 408 (ou 90 %) étaient pourvus tandis qu'au Département de l'appui aux missions, 432 (ou 93 %) l'étaient sur les 464 approuvés.

50. Le Bureau des services de service de contrôle interne, dans son rapport récent sur l'audit de la structure du Secrétariat chargée de gérer et d'appuyer les opérations de maintien de la paix (A/63/837), a présenté 10 recommandations concernant la restructuration. Ces recommandations ont reçu l'appui sans réserve de l'Administration et l'Assemblée générale, dans sa résolution 63/287, a demandé instamment au Secrétaire général de les appliquer intégralement.

51. Le Comité est d'avis que le succès de la restructuration nécessitera l'application intégrale du plan de restructuration, la mise en œuvre des recommandations du Bureau des services de contrôle interne et l'adoption de mesures pour faire face aux risques nouveaux et à l'évolution de la situation. Les efforts en ce sens seront facilités par la définition d'objectifs et de critères par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions, comme l'a recommandé le Bureau des services de contrôle interne.

6. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

52. À l'origine, le compte d'appui a été conçu pour financer les postes d'appoint nécessaires à l'exercice par les départements, leurs services et d'autres entités du Siège des fonctions générales de direction, d'assistance et d'encadrement propres à garantir une planification, un déploiement et une liquidation réussis des opérations de maintien de la paix.

53. Au cours de la période à l'examen, le montant total des dépenses du compte d'appui s'est élevé à 271 960 000 dollars, contre 222 450 000 dollars en 2007/08, ce qui représente une augmentation de 22,26 %, comme le montre le tableau II.6. Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation des dépenses au titre du personnel civil, dont le montant est passé de 157 450 000 dollars en 2007/08 à 188 440 000 dollars en 2008/09 (augmentation de 20 %), et des dépenses opérationnelles dont le montant est passé de 65 millions de dollars en 2007/08 à 83 520 000 dollars en 2008/09 (augmentation de 29 %).

Tableau II.6

Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2007/08			2008/09			Augmentation en pourcentage	
	Crédit ouvert	Dépenses	Solde	Crédit ouvert	Dépenses	Solde	Sur la base du crédit ouvert	Sur la base des dépenses
Personnel civil	161 666	157 454	4 212	190 976	188 442	2 534	18	20
Dépenses opérationnelles	68 844	64 997	3 847	91 426	83 522	7 904	33	29
Total	230 510	222 451	8 059	282 402	271 964	10 438	23	22

Note : Montants établis d'après les données figurant dans les précédents rapports du Comité des commissaires aux comptes et les données fournies par le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité.

54. L'augmentation des ressources demandées au titre des postes est due au fait que de nouveaux postes ont été autorisés pour l'exercice en cours afin d'apporter un appui aux opérations de maintien de la paix. Le nombre de postes autorisés est passé de 1 122 en 2007/08 à 1 220 en 2008/09, ce qui représente un accroissement de

8,73 %. En outre, le nombre moyen effectif de postes pourvus en 2008/09 était de 1 059, contre 943 en 2007/08, ce qui représente une augmentation de 116 postes, ou 12,3 %. En outre, la part des dépenses du compte d'appui dans le montant total des dépenses de maintien de la paix en 2008/09 était de 3,82 %, contre 3,55 % en 2007/08. Dans son dernier rapport [A/63/5 (Vol. II)], le Comité des commissaires aux comptes a procédé à une analyse à long terme détaillée de ces tendances, qui se poursuivent.

55. Dans son rapport (A/60/807), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a demandé au Comité des commissaires aux comptes d'analyser la façon dont l'utilisation et la configuration du compte d'appui avaient évolué à cette date et évolueraient à l'avenir, compte tenu du rapport de l'Administration sur la question.

56. Dans son dernier rapport (A/63/5 (Vol. II), par. 65), le Comité s'est référé à l'analyse du compte d'appui et a constaté qu'il n'y avait pas de formule définie traduisant la corrélation entre le volume et la complexité des activités de maintien de la paix et le montant du compte d'appui. Il a invité l'Administration à mettre au point une méthode permettant de déterminer les effectifs à imputer au budget du compte d'appui.

57. En ce qui concerne l'appui nécessaire pour les opérations de maintien de la paix, l'étude de l'Administration (effectuée par une équipe de consultants) a été achevée en février 2009. Cette étude avait pour objectif de formuler des recommandations sur les tendances historiques, et non de déterminer le nombre de postes ou le montant des ressources appropriés pour l'appui aux opérations de maintien de la paix. L'Administration a indiqué qu'elle avait l'intention de rejustifier pleinement la totalité des postes demandés au titre du compte d'appui dans le cadre du projet de budget du compte d'appui pour l'exercice 2010/11, pour examen par l'Assemblée générale. Au moment de l'établissement du présent rapport, le projet de budget du compte d'appui pour l'exercice 2010/11 n'était pas disponible.

58. Les observations du Comité au sujet de l'étude sont les suivantes : a) l'étude ne propose aucune méthode nouvelle permettant de déterminer les effectifs à imputer au budget du compte d'appui; b) compte tenu de la restructuration récente des opérations de maintien de la paix, l'analyse rétrospective présente une utilité limitée pour déterminer les besoins futurs en personnel au titre du compte d'appui; et c) comme les consultants l'ont également indiqué, leur analyse était fondée sur des statistiques et non sur les activités, et de ce fait, « ses résultats ne seraient valables que tant que les tendances générales du passé se poursuivraient ». Eu égard aux limitations de l'étude, le Comité n'a pas procédé à une analyse plus approfondie comme le Comité consultatif le lui avait demandé. Il a également noté que, du fait qu'elle ait été demandée par l'Assemblée générale dans la résolution 60/268 (en 2006), l'étude qui devait durer cinq semaines n'a été achevée qu'en février 2009.

59. Compte tenu des limitations de l'étude relative au compte d'appui dont l'Administration avait confié la réalisation à des consultants externes, le Comité n'a pas pu donner suite davantage à la demande du Comité consultatif sur la question.

7. Liquidités, sommes à recevoir et sommes à payer

Sommes à recevoir

60. Sur le solde total des sommes à recevoir à la MONUC au 30 juin 2009 (4 210 000 dollars), 674 141 dollars (16 %) étaient impayés depuis plus d'un an. Dans ce montant étaient compris 103 100 dollars relatifs à des agents qui n'étaient plus à la Mission.

61. Le Comité recommande à l'Administration de veiller à ce que la MONUC fasse le nécessaire pour recouvrer tous les montants restant à recevoir depuis longtemps.

62. Le DAM a précisé que la Mission avait depuis lors intensifié l'examen quotidien des sommes à recevoir et l'analyse chronologique afin de faciliter les mesures à prendre en cas de sommes à recevoir restant longtemps impayées, et a mis en place depuis des dispositifs améliorés de coordination pour remédier aux lacunes.

Comptes transitoires – opérations internes

63. Au 30 juin 2009, les soldes des comptes transitoires d'opérations internes s'élevaient à 1 210 000 dollars, soit 81 % d'augmentation par rapport au montant de 2007/08 (670 000 dollars). L'Administration a expliqué que ces soldes tenaient principalement aux raisons suivantes : a) information insuffisante ou peu claire sur la nature des opérations internes par bordereau interservices; b) nécessité d'éclaircissements ou d'ajustements des montants procédant d'opérations qui ne sont pas entièrement conformes aux demandes; c) système comptable du Siège qui n'est pas connecté à la base de données des missions, de sorte que les opérations internes doivent être traitées manuellement, le traitement en temps utile s'en trouvant gêné.

64. L'Administration a accepté la recommandation du Comité et prendra les mesures voulues pour régler toutes les opérations internes avant la fin de l'exercice.

8. Budgétisation et gestion axées sur les résultats

65. Le Comité a poursuivi son examen de la budgétisation axée sur les résultats, comme l'y invitait le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport (A/63/746, par. 101). Le Comité des commissaires aux comptes a de nouveau été gêné dans son examen, dont les détails sont exposés ci-après, par des problèmes touchant les indicateurs de succès et les justificatifs. Or, comme il s'agit là des composantes d'un bon système de budgétisation axée sur les résultats, toute lacune à cet égard ne peut qu'avoir des conséquences nuisibles sur l'efficacité du système. Le Comité attend donc avec intérêt de développer ce travail à l'avenir, de manière à fournir un éclairage fondé sur l'évaluation, comme le demandait le Comité consultatif.

Indicateurs de succès et produits

66. Dans son rapport précédent (A/63/5 (Vol. II), par. 79), le Comité des commissaires aux comptes avait noté que dans certaines missions, des indicateurs de succès et des produits n'étaient ni spécifiques ni mesurables, et recommandé à l'Administration de faire en sorte que les missions prennent les dispositions

nécessaires pour que tous les indicateurs de succès et les produits figurant dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats¹ soient spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps² afin de faciliter le suivi des résultats et l'établissement des rapports.

67. À l'ONUCI, il y avait quelques cas où les indicateurs de succès prévus n'étaient pas entièrement mesurables. À la MINUK, plusieurs indicateurs de succès n'étaient pas clairs et mesurables, et plusieurs indicateurs et objectifs prévus n'avaient pas été atteints. De plus, certains des produits prévus relevaient de la responsabilité d'autres organisations, et non pas de la MINUK. Cette dernière avait donc fixé certains indicateurs de succès et objectifs qui échappaient à son contrôle.

68. Le Comité rappelle sa recommandation antérieure, par laquelle il invitait l'Administration à s'assurer que toutes les missions font le nécessaire pour que tous les indicateurs de succès et les produits figurant dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats soient spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps, afin de faciliter le suivi des résultats et l'établissement des rapports.

69. Le DAM a précisé que les indicateurs de succès et les produits étaient dans toute la mesure possible basés sur les hypothèses de planification et spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps. Il arrivait parfois que la réalisation des objectifs de la budgétisation axée sur les résultats se ressentait de facteurs externes échappant au contrôle des missions. Mais le DOMP et le DAM, en coordination avec les missions, continueront à soumettre la budgétisation axée sur les résultats au dispositif d'examen approfondi en place, afin de vérifier que les indicateurs sont quantifiables et mesurables.

Dossiers de justificatifs

70. À la MINUK, la réalisation effective des indicateurs et des produits n'avait pas été enregistrée pour deux composantes. De plus, il n'y avait pas de procédures normalisées pour la collecte, la compilation et la communication des données de budgétisation axée sur les résultats pour toutes les composantes. En outre, deux composantes n'avaient pas examiné leurs informations de budgétisation axée sur les résultats pour les mettre en regard des dossiers de justificatifs afin de s'assurer que les données étaient complètes et exactes. Des observations analogues ont été faites à la MINUL.

71. L'Administration a accepté, comme le recommandait à nouveau le Comité, de veiller à ce que la MINUK et la MINUL renforcent dans toutes les composantes leurs dispositifs de collecte d'information et de mise au point des dossiers de justificatifs en vue de la budgétisation axée sur les résultats.

¹ La budgétisation axée sur les résultats est une procédure de budgétisation des programmes :
a) où la formulation des programmes est axée sur un ensemble d'objectifs et de résultats escomptés (réalisations) définis à l'avance; b) où les résultats escomptés sont définis en fonction des produits nécessaires pour les obtenir, et liés à ces produits; c) où la performance effective s'agissant de l'obtention des résultats est mesurée par rapport à des objectifs et des indicateurs de résultats.

² Il est stipulé au paragraphe 16 des directives relatives à la budgétisation axée sur les résultats que tous les éléments du cadre logique doivent être spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps.

72. Le DAM a indiqué que la MINUK contrôlerait tous les six mois la mise au point du dossier de justificatifs afin de consigner pièces à l'appui et de mettre en évidence toute variation entre les hypothèses et les conditions effectives sur place.

73. À la MONUC, la section de l'appui à la budgétisation axée sur les résultats n'avait pas examiné le dossier de justificatifs communiqué par les autres sections, arguant du fait que c'était aux sections respectives de s'assurer que le dossier était correct, exact et complet. L'information présentée dans le dossier risque de n'être pas suffisamment complète et exacte si elle ne fait pas l'objet d'un examen indépendant. À l'ONUCI, un examen du dossier de justificatifs a fait apparaître qu'il n'était pas toujours fourni de pièces justificatives pour étayer tous les résultats effectifs.

74. Le Comité recommande à l'Administration de veiller à ce que la MONUC et l'ONUCI examinent le dossier de justificatifs présenté dans le document de budgétisation axée sur les résultats.

75. Le DAM a convenu que la MONUC devrait examiner le dossier de justificatifs du document de budgétisation axée sur les résultats pour en vérifier l'exactitude. Il a également indiqué que pour l'ONUCI, il pourrait être nécessaire d'examiner tous les trois mois au lieu de six les pièces justificatives requises que les sections sauvegardent dans le lecteur partagé.

9. Gestion des achats et des marchés

Dépenses afférentes aux achats pour les opérations de maintien de la paix

76. L'article 9.3.4 (par. 2) du Manuel des achats prévoit que le fonctionnaire chargé des achats doit toujours s'efforcer de pourvoir à une représentation géographique équitable des fournisseurs. Au paragraphe 20 de sa résolution 62/269, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer à chercher activement d'autres moyens novateurs de promouvoir la passation de marchés avec des entreprises de pays en développement ou en transition.

77. Selon les dernières statistiques affichées sur le site Web de la Division des achats, pendant l'année civile 2008 (annexe VI), les biens et services achetés pour les opérations de maintien de la paix ont représenté un montant de 2 milliards 737 millions de dollars. Sur ce montant, 1 milliard 470 millions de dollars (soit 53,72 %) a été dépensé en achats de biens et services à des fournisseurs de pays en développement et en transition. Le Comité a noté que les statistiques n'indiquaient pas l'origine des marchandises, mais le lieu où se trouvait le siège des fournisseurs, tel qu'il ressortait des formalités d'enregistrement. L'Administration a expliqué dans son rapport (A/64/284) que cela tenait au manque de ressources, de temps et en raison des limites de la plate-forme logicielle existante.

78. Le Comité récapitule dans le tableau II.7 l'analyse comparée des quatre années précédentes. Il a observé qu'entre 2007 et 2008, les achats dans les pays en développement et en transition ont diminué, passant de 60 % à 53,65 %, soit une diminution de 6,35 %.

Tableau II.7
Volume des achats par pays ou région (maintien de la paix), 2005-2008

(En milliards de dollars des États-Unis)

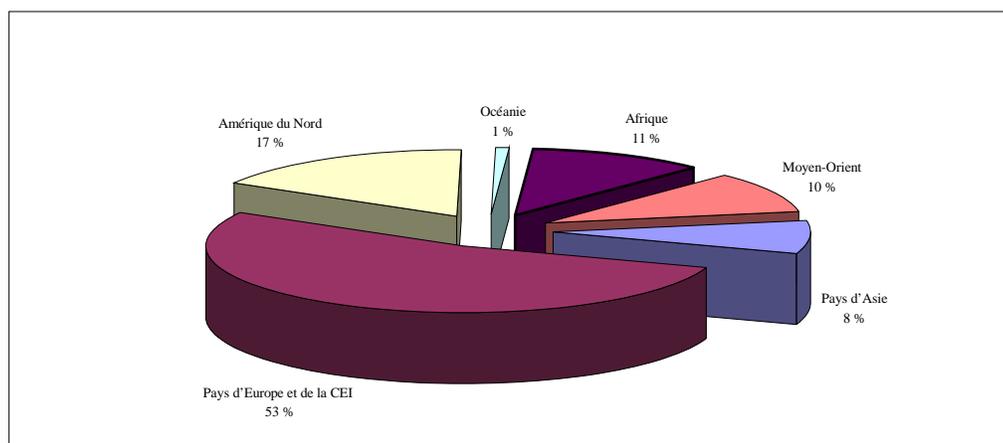
Catégorie	2005		2006		2007		2008	
	Valeur	Pourcentage	Valeur	Pourcentage	Valeur	Pourcentage	Valeur	Pourcentage
Pays en développement et pays en transition	0,72	50	1,07	60,11	0,99	60	1,47	53,65
Pays développés	0,72	50	0,71	39,89	0,66	40	1,27	46,35
Total	1,44	100	1,78	100	1,65	100	2,74	100

79. Un contrat-cadre est utilisé pour l'achat régulier, pendant une période longue mais généralement inférieure à cinq ans, de certains biens ou services qu'il permet aux demandeurs de se procurer en fonction des besoins, sans qu'il soit à chaque fois nécessaire de lancer un appel d'offres, ce qui réduit considérablement la durée du cycle d'achats. L'Organisation peut également trouver avantage à regrouper des achats en grande quantité.

80. Au 30 septembre 2009, il y avait 219 contrats-cadres en cours de validité, d'une valeur de 5,4 milliards de dollars. Ces contrats, qui visaient six catégories de biens et de services, étaient attribués à des fournisseurs de 33 pays, comme indiqué dans les annexes VII et VIII. La répartition des contrats-cadres apparaît dans la figure II.4.

81. L'analyse plus poussée des contrats-cadres donnée à l'annexe VIII montre que 25 % environ de la valeur de ces contrats correspondaient à des fournisseurs de pays en développement et en transition. Ce pourcentage est à comparer aux 53,65 % mentionnés au paragraphe 78.

Figure II.4
Répartition géographique des contrats-cadres selon le pourcentage



Note : Selon des données communiquées par la Division des achats.

Planification des acquisitions

82. En septembre 2006, 141 citernes à carburant livrées à la MINUL ont dû être modifiées avant utilisation. Au moment de l'audit, 55 citernes avaient été modifiées et étaient utilisées, et la MINUL, qui les avait payées au total 1,4 million d'euros environ, avait supporté d'autres coûts pour les faire modifier. Mais il n'a pas été communiqué au Comité de détails sur les coûts des modifications. La MINUL a expliqué que les citernes avaient été achetées par contrats-cadres conclus par le Siège, sans qu'elle ait été consultée sur les paramètres précis à respecter. Le Comité a formulé dans le présent rapport d'autres observations concernant des biens durables excédentaires procédant d'une mauvaise planification des acquisitions.

83. Le Comité recommande à l'Administration de veiller lors de l'achat de tous les biens et services pour les différentes missions à ce que les besoins spécifiques des missions soient pleinement pris en compte.

84. Le DAM a indiqué qu'il continuait à étudier la question avec la MINUL pour formuler des directives procédant des enseignements tirés à l'échelle mondiale, afin de rectifier le problème des citernes à carburant. Il a indiqué également qu'il avait depuis lors lancé un examen détaillé de tous les paramètres applicables au matériel pour le carburant, et mis au point de nouvelles spécifications techniques en vue de répondre aux besoins d'appui des missions en matière d'essence, de carburants et de lubrifiants.

85. À la MINUS, des biens en stock d'une valeur d'environ 1 550 000 dollars n'avaient jamais été utilisés des années après l'achat. En 2006 et 2007, par exemple, la MINUS a acheté huit camions citernes qui coûtaient 1 170 000 dollars. Malgré cela, la Mission a ensuite conclu un marché prévoyant que le fournisseur livre le carburant aux différents sites de la Mission. Les camions citernes se sont donc trouvés inutiles. Par ailleurs, en mars 2007, la MINUS a acheté quatre chariots élévateurs d'une valeur de 113 304 dollars, alors que 13 chariots analogues avaient été en stock durant des périodes allant de 8 à 24 mois. Au moment de l'audit, toutefois, ces 17 chariots élévateurs n'avaient pas été utilisés.

86. Le Comité recommande à l'Administration de veiller à ce que la MINUS transfère tous ces biens excédentaires à d'autres missions ou à la Base de soutien logistique de Brindisi.

Délais de remise des soumissions

87. Dans son rapport (A/63/5 (Vol. II), par. 160), le Comité avait noté que dans certaines missions, les délais de remise des soumissions étaient plus courts que la durée minimum, et avait recommandé que l'Administration veille à faire respecter strictement par les missions les délais minimums, requis par le Manuel des achats. Le Comité a pu observer le même phénomène pour la période à l'examen :

a) Au Siège, l'appel d'offres pour un gros avion cargo destiné à la MINUAD, d'une valeur de 18,8 millions de dollars, donnait 10 jours de délai pour soumissionner, alors que le délai exigé par le Manuel des achats est de 30 jours. Néanmoins, la Division des achats et le DAM ont mis près d'un mois avant de faire examiner le cas par le Comité des marchés du Siège une fois close la procédure de dépôt des soumissions. Le résultat a été que des 86 fournisseurs invités à soumissionner, un seul a réagi. La Division des achats a expliqué que le délai écourté s'expliquait par une nécessité impérieuse. Mais il n'a pas été communiqué

de pièces justificatives expliquant cette nécessité impérieuse, et le fait qu'un seul fournisseur ait soumissionné indique que le délai était trop court;

b) Le Comité a constaté plusieurs cas à la MONUC, à la MINUK et à la MINUL dans lesquels le délai de remise des soumissions pour les fournisseurs potentiels était bien plus court que le minimum prévu dans le Manuel des achats. Ces missions ont expliqué que les délais écourtés étaient dus à l'urgence des besoins et dans certains cas à une mauvaise planification des achats;

c) Au Siège également, l'appel d'offres pour des services de transport aérien (destinés à la relève des troupes de la MINUAD) a été affiché pendant sept jours, et des 86 fournisseurs invités à soumissionner, un seul l'a fait.

88. Quand le délai de remise des soumissions est court, les conséquences sont que : a) des fournisseurs de qualité se trouvent exclus de la procédure de soumissionnement; b) les offres reçues sont peu nombreuses; c) la sélection des fournisseurs risque de ne pas correspondre aux intérêts de l'Organisation.

89. Le Comité recommande à nouveau à l'Administration de faire en sorte que la Division des achats et toutes les missions appliquent rigoureusement les directives du Manuel des achats concernant les délais prescrits pour la remise des propositions et des réponses aux demandes de devis, aux appels d'offres et aux demandes de propositions.

90. Le DAM a indiqué que la MONUC mettait en place des mesures afin de garantir que les services préparant des demandes de biens et de services groupent les demandes envisagées à l'avance, pour améliorer les appels d'offres concernant des biens ou services analogues, et réaliser les économies d'échelle souhaitées qu'on peut obtenir lors d'achats en gros. Le faible taux de réponse à la MINUL tenait à la nature complexe du service nécessaire. Le DAM a également expliqué que le délai écourté à la MINUK avait été inévitable, du fait de certaines circonstances tenant aux nécessités opérationnelles.

Gestion des marchés

91. Le Comité a examiné un échantillon d'achats présentés par la Division des achats au Comité des achats du Siège entre juillet et décembre 2008, et noté qu'une disposition du contrat-cadre concernant les véhicules blindés, en vigueur depuis le 1^{er} mars 2004 pour une durée de trois ans plus deux prorogations d'un an, permettait d'ajuster les prix en fonction de négociations de réexamen des prix à l'issue de la première année du contrat.

92. Le 23 décembre 2008, la Division des achats a demandé un montant supplémentaire de 12 890 000 dollars pour couvrir les 20 % d'augmentation réclamés par le fournisseur par l'entremise du Comité des achats du Siège. Lorsque ce dernier lui a demandé si 20 % d'augmentation étaient raisonnables, la Division des achats a répondu qu'elle n'avait guère d'autre option que de recommander d'accepter l'augmentation de 20 %, le fournisseur refusant de fournir les véhicules aux prix du contrat signé avec l'ONU, à cause de l'instabilité des taux de change et de la hausse du prix des matières premières. La Division a indiqué en outre que normalement, les nouveaux prix étaient calculés en fonction de l'indice des prix à la production du pays de fabrication. Toutefois, le fournisseur n'avait pas accepté les prix basés sur l'indice des prix à la production mais avait donné des prix basés sur des taux plus élevés.

93. Le Comité des achats a indiqué que la Division des achats devrait revoir les dispositions contractuelles et envisager d'inclure des dispositions prévoyant des ajustements de prix équitables basés sur des pratiques acceptables des branches d'activité ou du commerce, plutôt que sur des « négociations de réexamen des prix » après la première année d'un contrat prévu pour cinq ans.

94. Le Comité estime que les « négociations de réexamen des prix » risquent d'entraîner des différends sur les ajustements de prix, avec des conséquences défavorables pour les opérations de maintien de la paix dans le cas où ces « négociations de réexamen » n'aboutissent pas à un accord.

95. L'Administration a accepté, comme le Comité le recommandait, de revoir les dispositions contractuelles et d'envisager d'inclure des dispositions prévoyant des ajustements de prix équitables basés sur des pratiques acceptables des branches d'activité ou du commerce.

96. À la FINUL, le Comité a examiné quatre dossiers de prorogation de contrat d'une valeur de 1 120 000 dollars, et noté que deux contrats avaient été prorogés au-delà de leur date d'expiration. Il a observé un phénomène analogue à l'ONUCI pour un contrat-cadre concernant des carburants et lubrifiants, prorogé pour huit mois après consultation avec le comité local des marchés et le Comité des marchés du Siège.

97. Le Comité recommande que la FINUL et l'ONUCI approuvent toutes les prorogations de contrat avant la date d'expiration.

98. Le DAM a indiqué que la FINUL veillerait à faire proroger les contrats en temps utile pour éviter les approbations a posteriori. Le Département rappellerait à la Mission de mettre en place un dispositif de contrôle pour faciliter le réexamen constant des contrats, de manière à les faire renouveler à temps.

Locaux occupés sans contrat valable

99. La MONUC occupait plusieurs locaux sans baux valables. Il y avait au moment de l'audit 21 accords de bail qui n'avaient pas encore été modifiés ou signés par les propriétaires. La Mission a indiqué que les contrats étaient encore en cours de négociation avec les propriétaires qui voulaient obtenir des hausses de prix déraisonnables. En conséquence, elle n'acquittait pas les loyers dus.

100. L'Administration a convenu, comme le recommandait le Comité, que la MONUC devrait rechercher le moyen de régler le différend entre la Mission et les propriétaires, de manière que les locaux occupés par la Mission fassent l'objet de baux en cours de validité.

101. L'Administration a fait savoir que la MONUC avait depuis lors soumis les cas faisant l'objet de différends au Gouvernement en lui demandant d'intervenir, puisqu'aux termes de l'accord sur le statut des forces il est tenu de fournir gratuitement des locaux à la MONUC.

Contrat concernant les rations

102. Pour les contrats-cadres concernant les rations, le fournisseur avait donné à la FINUL une matrice de réductions reproduite dans le tableau II.8.

Tableau II.8
**Matrice de réductions dans les contrats concernant les rations conclus
à la FINUL**

<i>Effectifs</i>	<i>Majoration/réduction</i>
10 000	+0,25 %
12 000	Effectif de base
14 000	-0,75 %

103. Du 1^{er} novembre 2006 au 7 juillet 2007, l'effectif réel de la FINUL a été inférieur à l'effectif de base (12 000 hommes), allant de 4 945 à 11 728 hommes. L'effectif étant inférieur à l'effectif de base, le fournisseur a réclamé une majoration de 94 909 euros, que la FINUL a versée.

104. La FINUL ne savait pas au juste si la majoration s'appliquait quand l'effectif est inférieur à un effectif de base de 12 000 hommes ou de 10 000 hommes, et a fait savoir qu'elle réclamerait au fournisseur le remboursement de la majoration si celle-ci était applicable en cas d'effectif inférieur à 10 000 hommes. La Division des achats a informé le Comité que la majoration devrait s'appliquer si l'effectif de la FINUL était de 10 000 hommes ou inférieur à ce chiffre.

105. De plus, le fournisseur offrait à l'ONU une réduction globale basée sur l'effectif total à desservir. Le Comité a noté que le fournisseur desservait actuellement 49 433 hommes dans six missions de maintien de la paix, ce qui devrait donner droit à l'ONU à une réduction de 1,5 %. Pourtant, la Division des achats n'a pas réclamé la réduction depuis le début du contrat.

106. Le Comité craint que la vague des dispositions contractuelles visant les réductions ait des conséquences défavorables sur l'exécution des contrats et cause des pertes financières pour l'Organisation.

107. L'Administration a accepté, comme le Comité le recommandait : a) d'inclure dans les contrats d'achats des dispositions claires et univoques sur les conditions de réduction ou de majoration; et b) de réclamer la réduction globale basée sur l'effectif total des troupes desservies.

108. L'Administration a depuis lors éclairci la question avec le fournisseur. Les demandes de réduction représentant 3 040 613 dollars et 1 068 184 euros seraient envoyées au fournisseur avant la fin de janvier 2010.

Dossiers présentés a posteriori

109. Les cas d'examen a posteriori par le Comité des achats du Siège ont diminué de 51 %, passant de 94 en 2007/08 à 46 en 2008/09. Les montants associés ont diminué eux aussi, de 48 %, puisqu'ils sont passés de 322 millions de dollars à 169 millions de dollars (dont détail à l'annexe IX). Malgré cette diminution, le Comité estime que le nombre et la valeur des dossiers présentés a posteriori restent élevés. Cela nuit à l'efficacité de l'examen réalisé par le Comité des marchés du Siège, les contrats de biens ou services examinés étant déjà en vigueur au moment de l'examen.

110. L'examen des minutes des réunions de 2008/09 du Comité des marchés du Siège a fait apparaître que les principales raisons expliquant l'examen de dossiers a posteriori étaient la présentation tardive de lettres d'attribution, la longueur des négociations avec le Gouvernement, une planification des achats et une gestion des contrats mal menées, et les nécessités impérieuses de la situation.

111. La Division des achats a expliqué qu'il y avait des raisons opérationnelles à la présentation de dossiers a posteriori, et qu'elle continuerait à rechercher des moyens de limiter à leur minimum le nombre de ces dossiers : a) en formant les responsables des demandes de biens et de services; b) en en parlant lors de la conférence des chefs de services d'achats; c) par le biais du système de suivi des contrats; d) par des états automatiquement envoyés aux demandeurs de biens et de services.

112. Le Comité recommande à l'Administration de redoubler d'efforts pour réduire le nombre de dossiers présentés a posteriori à l'examen du Comité des marchés du Siège.

113. L'Administration a ajouté que la situation en matière d'achats était tributaire de raisons opérationnelles expliquant la présentation de dossiers a posteriori, notamment concernant la sûreté ou la sécurité du personnel, ou encore de conditions exceptionnelles auxquelles le Secrétariat doit faire face alors qu'elles échappent à son contrôle.

114. À la MINUAD, le 28 avril 2008, le comité local des marchés a approuvé un contrat de 420 500 dollars pour des travaux de construction. L'ampleur des travaux ayant changé, toutefois, un avenant d'un montant de 99 700 dollars a été conclu pendant l'exécution du contrat. La MINUAD n'a pourtant pas présenté l'avenant pour examen au comité local des marchés.

115. L'Administration a convenu, selon la recommandation du Comité, que la MINUAD respecte rigoureusement les dispositions du Manuel des achats et donc présente les avenants à un contrat à l'examen du comité local des marchés.

Délégation de pouvoirs en matière d'achats

116. Les besoins de base sont des biens et services essentiels qui peuvent être achetés sur place (aliments frais, services d'évacuation des déchets, eau potable). Le Manuel des achats prévoit que si les besoins de base dépassent 1 million de dollars, les missions doivent demander à la Division des achats le statut d'autorité locale chargée des achats et soumettre les dossiers pour examen au Comité des marchés du Siège avant d'attribuer les marchés.

117. La MINUAD n'a pas obtenu ce statut pour deux achats dont la valeur était respectivement de 4 480 000 dollars et 4 980 000 dollars. La Mission a expliqué qu'il y avait eu des retards importants du financement des demandes correspondantes, et qu'elle avait, pour éviter d'accumuler de nouveaux frais par suite d'autres retards du transfert de ces biens, procédé aux achats sur la base d'une nécessité impérieuse. La Mission avait fait connaître ces cas à la Division des achats, qui lui avait demandé de solliciter l'approbation a posteriori du Comité des marchés du Siège.

118. Le Comité a observé le même phénomène à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour six achats de besoins de base

dépasant le plafond de 1 million de dollars. En outre, ces achats n'avaient pas été présentés pour examen au Comité des marchés du Siège avant l'attribution des marchés. Dans son audit horizontal des besoins de base dans 10 missions de maintien de la paix, le BSCI avait également mis en évidence des cas analogues dans certaines missions, comme il est expliqué en détail plus loin dans le rapport.

119. L'Administration a convenu, selon la recommandation du Comité, que la MINUAD et la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre devaient respecter strictement les dispositions concernant la délégation de pouvoirs pour les besoins de base.

120. Le DAM a ajouté que la MINUAD avait mis au point un système de suivi pour les grandes étapes des procédures d'achats, qui comportait le contrôle des plafonds pour les besoins de base. La Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre s'assurait que les dispositions concernant la délégation de pouvoirs pour les achats soient bien respectées, surtout pour les cas à soumettre obligatoirement à l'examen du Comité des marchés du Siège.

Gestion du portefeuille de fournisseurs

121. À la FNUOD, 4 dossiers de fournisseur sur 10 ne contenaient ni formulaire d'enregistrement des fournisseurs ni informations financières. À la MINUK, certains fournisseurs étaient inscrits dans la base de données des fournisseurs alors qu'ils n'avaient pas remis tous les documents nécessaires, tandis que d'autres y apparaissaient en double. La MINUK a expliqué qu'il n'était pas toujours possible d'obtenir toutes les informations requises auprès des fournisseurs locaux qui vendaient des produits de moindre valeur.

122. En ce qui concernait l'appel d'offres lancé par la Division des achats pour des services de transports aériens aux fins de la relève des contingents à la MINUS et à la MINUT, 2 fournisseurs seulement sur les 87 de la base de données du Siège qui avaient été invités à soumissionner avaient répondu à l'appel. Un examen plus approfondi a révélé que seuls 15 fournisseurs sur les 87 étaient actifs.

123. À l'ONUCI, le Comité local d'examen des fournisseurs, qui devrait être consulté en cas de litige, ne s'était jamais réuni depuis sa création en décembre 2008.

124. Le Comité réaffirme sa recommandation antérieure selon laquelle il faudrait que l'Administration veille à faire respecter les directives du Manuel des achats concernant la gestion du portefeuille de fournisseurs au Siège et dans toutes les missions.

125. Le DAM a fait observer que la FNUOD avait établi en septembre 2009 des critères actualisés pour l'agrément des fournisseurs, notamment une liste de contrôle pour le fichier fournisseurs, et que la MINUK s'employait à examiner et à mettre à jour le statut des fournisseurs dans la base de données Mercury.

Évaluation de la qualité des prestations des fournisseurs

126. Le Comité a noté que les rapports sur la qualité des prestations des fournisseurs n'étaient pas établis régulièrement par les services demandeurs de la MINURSO, de la FNUOD et de la MONUC et qu'en outre certains rapports n'étaient pas soumis à la Division des achats.

127. Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que toutes les missions établissent des rapports sur la qualité des prestations des fournisseurs et les soumettent régulièrement à la Division des achats.

128. Le DAM a indiqué qu'il rappellerait à la MINURSO et à la MONUC de veiller à ce que des réunions d'évaluation de la qualité des prestations des fournisseurs aient lieu régulièrement et à ce qu'il en soit rendu compte conformément aux procédures établies. La FNUOD avait mis en place un dispositif pour obtenir des services responsables des rapports sur la qualité des prestations des fournisseurs.

Évaluation technique

129. À la MINUL, l'examen d'un échantillon des minutes du comité local des marchés pour 2008/09 a révélé des incohérences dans l'établissement des rapports techniques. Dans certains cas, ces incohérences avaient empêché le comité local d'attribuer un marché parce que les rapports techniques devaient être révisés.

130. Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que la MINUL établisse de façon cohérente les rapports d'évaluation technique pour examen par le Comité local des marchés.

131. Le DAM a indiqué que des discussions entre les services responsables avaient permis d'améliorer la présentation des rapports d'évaluation technique.

Dommages-intérêts fixés contractuellement et assurances

132. À la MINURCAT, des dommages-intérêts fixés contractuellement d'un montant total de 1,5 million de dollars n'ont pas été réclamés au prestataire qui n'avait pas fourni des services de construction dans les délais fixés dans le contrat. En outre, à la MINUAD, au 25 mars 2009, les retards enregistrés dans la livraison de 36 commandes allaient de 53 à 343 jours. Or, au moment de l'audit, la Mission n'avait toujours pas réclamé les dommages-intérêts fixés contractuellement correspondants, d'un montant de 5 960 000 dollars. La MINUAD a expliqué que dans certains cas, les fournisseurs n'étaient pas responsables des retards, qui étaient imputables à des difficultés de dédouanement. Cependant, cette explication n'avait pas été étayée par les justificatifs appropriés.

133. Le Comité a invité de nouveau l'Administration, qui a accepté, à faire respecter strictement par la MINURCAT et la MINUAD les conditions énoncées dans le Manuel des achats concernant les dommages-intérêts fixés contractuellement.

134. Le DAM a informé le Comité qu'un accord avait été trouvé et que l'une des conditions en était que la MINURCAT retire sa demande de dommages-intérêts en échange d'une réduction des coûts primaires afférents au bureau de direction pendant les quatre premiers mois du contrat. La MINUAD avait mis au point un système de suivi des grandes étapes des marchés. Ce système prévoyait notamment de suivre l'exécution des commandes par les fournisseurs et d'évaluer les possibilités de réclamer des dommages-intérêts fixés contractuellement.

135. À la FINUL, aux termes d'un contrat d'une valeur maximale de 37 770 000 euros relatif à la fourniture de rations, l'adjudicataire devait obtenir et maintenir en vigueur une assurance pour un montant minimum de 10 millions de dollars pour chaque incident donnant lieu à une demande de dédommagement. Cependant, au

moment de l'audit, la FINUL n'avait pas présenté l'attestation d'assurance de l'adjudicataire. Une remarque similaire a été formulée à l'égard de la MINUAD concernant un contrat de construction.

136. L'Administration a accepté, comme le Comité le recommandait, de veiller à ce que la FINUL et la MINUAD conservent les justificatifs voulus concernant la couverture d'assurance des adjudicataires prévue dans leurs contrats.

137. Le DAM a informé le Comité que la FINUL avait obtenu depuis des copies des attestations d'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles de l'adjudicataire et qu'elle allait se procurer des copies des attestations d'assurance manquantes. Il a également fait observer que le fournisseur de la MINUAD était maintenant en règle au regard des dispositions du contrat ayant trait aux assurances.

10. Biens non durables

Comptabilisation des biens non durables dans les états financiers

138. Dans son rapport précédent (A/63/5 (Vol. II), par. 197), le Comité avait recommandé à l'Administration de communiquer la valeur des biens non durables dans les états financiers. Au 30 juin 2009, la valeur totale des biens non durables indiquée dans les écritures de l'Administration s'élevait à 367 980 000 dollars, soit une baisse de 16 % par rapport au montant de 436 920 000 dollars pour l'exercice précédent. Cependant, l'Administration a une fois encore omis de communiquer ce montant dans les états financiers ou dans les notes y relatives. Le détail des biens non durables, par mission, figure à l'annexe X.

139. L'Administration a signalé que pour communiquer la valeur des biens non durables, il fallait engager d'importants moyens administratifs pour obtenir, actualiser et valider les données correspondantes. De plus, les systèmes, processus et procédures de saisie des données et de tenue de la comptabilité concernant l'achat, la mise en circulation et l'inventaire des biens non durables devraient être considérablement révisés et largement automatisés. Il n'était pas possible de communiquer la valeur des biens non durables actuellement mais l'Administration se pencherait sur la question dans le contexte de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) et de la mise en place du nouveau progiciel de gestion intégré. Le Comité a également été informé par le DAM que celui-ci avait pris des mesures pour renforcer la gestion des biens non durables.

140. Le Comité reste d'avis que l'indication de la valeur de tous les biens durables dans les états financiers renforcerait la transparence et la responsabilité et améliorerait la présentation de l'information financière, notamment en prévision de l'application des normes IPSAS.

141. Le Comité recommande de nouveau à l'Administration d'effectuer sans tarder les préparatifs nécessaires à la comptabilisation des biens non durables et de communiquer la valeur de ces biens dans les états financiers ou dans les notes y relatives.

142. L'Administration a fait savoir qu'elle continuerait d'intensifier ses efforts en vue de communiquer la valeur des biens durables dans les états financiers.

Comptages physiques et relevés d'inventaire

143. Dans son rapport précédent (A/63/5 (Vol. II), par. 199), le Comité avait recommandé à l'Administration de tenir des registres précis des bien non durables, d'effectuer régulièrement des inventaires physiques et d'examiner et de corriger les écarts. Le Comité a continué de relever des discordances, comme indiqué ci-après, qui mettaient en question la justesse des comptes de biens non durables ainsi que la gestion globale de ces biens.

144. À la MONUC, aucun comptage physique ni analyse des écarts n'étaient réalisés en fin d'année et le calendrier et la fréquence des inventaires physiques en cours d'année n'étaient pas uniformes à l'intérieur de la Mission. À la MINUL, 54 % des stocks de biens non durables, 66 % des stocks de biens durables et 71 % des pièces de rechange, d'une valeur totale de 25 080 000 dollars, n'avaient jamais fait l'objet d'un comptage ou d'un inventaire physiques.

145. À la MONUC et à la MINUT, les inventaires physiques effectués dans les entrepôts ont fait apparaître des écarts entre les quantités enregistrées dans la base de données et les quantités réelles. En outre, les écarts constatés par les Missions lors de leurs propres inventaires n'ont pas été corrigés en temps voulu. Également à la MONUC, les opérations concernant les biens non durables n'étaient pas toujours entrées sans retard dans la base de données. Par exemple, les opérations réalisées en juin 2009 ne figuraient pas dans la base de données au moment de l'audit.

146. Le Comité recommande de nouveau à l'Administration de renforcer la gestion et le contrôle des biens non durables en veillant à ce que les livres soient bien tenus, les inventaires physiques régulièrement effectués, et les écarts rapidement examinés et corrigés.

147. Le DAM a indiqué que les comptages physiques et les exercices de rapprochement étaient des processus continus qui consistaient notamment à corriger les quantités d'articles qui avaient été copiées ou enregistrées à tort dans la base de données. La MONUC avait créé une équipe chargée d'effectuer des vérifications mensuelles aléatoires des stocks afin de s'assurer que les opérations étaient saisies correctement dans la base de données. La MINUT avait relevé et corrigé les écarts constatés.

Gestion du niveau des stocks

148. À la MONUC, les niveaux maximum et minimum des stocks ainsi que les seuils de réapprovisionnement n'étaient pas définis dans la base de données, tandis qu'à la MINUL, bien que la Mission ait fixé les niveaux minimum et maximum des stocks pour la plupart des catégories de biens non durables dans la base de données, rien n'avait été fait pour s'assurer que ces niveaux étaient respectés. En particulier, au 30 juin 2009, les pièces de rechange disponibles représentaient 14,26 % de la valeur d'achat des véhicules automobiles, soit 4,26 % de plus que la limite prescrite dans le Manuel des transports de surface.

149. Le Comité recommande à l'Administration de veiller à ce que la MONUC et la MINUL surveillent les niveaux de stocks minimum et maximum dans la base de données afin que ces niveaux restent dans la fourchette recommandée.

150. Le DAM a indiqué qu'il avait donné à la MONUC les directives nécessaires pour fixer les niveaux des stocks requis dans la base de données afin de faciliter la

bonne gestion de ses biens non durables. À la MINUL, le rapport présentant le calcul des niveaux de stocks effectifs sur la base de la consommation des deux années précédentes est passé en revue régulièrement afin de s'assurer que les niveaux requis sont respectés.

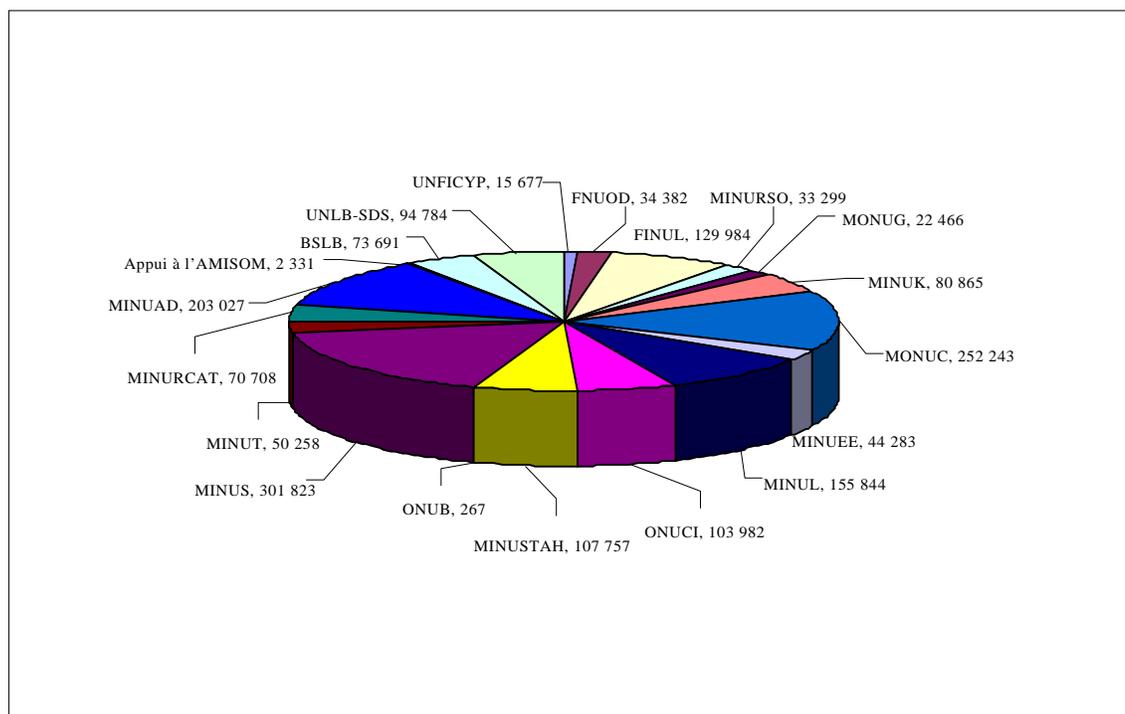
11. Biens durables

151. Au 30 juin 2009, la valeur des biens durables s'élevait à 1 milliard 780 millions de dollars, soit une augmentation de 14 % par rapport au montant de 1 milliard 560 millions de dollars pour l'exercice précédent. La MINUS (301 820 000 dollars), la MONUC (252 240 000 dollars) et la MINUAD (203 030 000 dollars) disposaient de la plus grosse part des stocks de biens durables. La répartition de ces biens est indiquée à la figure II.5.

Figure II.5

Répartition des biens durables détenus par les missions au 30 juin 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)



Note : D'après l'inventaire de fin d'exercice du Département de l'appui aux missions pour l'exercice 2008/09.

Inventaires physiques et écarts

152. Dans son précédent rapport [A/63/5 (Vol. II)], le Comité a souligné sa préoccupation concernant la gestion des biens durables. Dans son rapport (A/63/746, par. 93), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a souscrit à la recommandation du Comité selon laquelle il fallait que des comptages

physiques complets soient effectués pour confirmer les quantités de biens durables données dans les notes afférentes aux états financiers des exercices à venir.

153. D'après les documents fournis par le DAM, la plupart des missions actives et la Base de soutien logistique avaient réalisés l'inventaire physique de 90 % de leurs biens durables au cours de l'exercice 2008/09, contre seulement huit missions au cours de l'exercice précédent. Le Comité prend note des progrès réalisés en termes d'inventaires physiques et souhaite en voir accroître encore la couverture afin que tous les biens durables fassent l'objet d'un comptage physique.

154. Le Comité recommande de nouveau à l'Administration d'effectuer des vérifications physiques complètes et détaillées au cours des futurs exercices pour justifier le montant des biens durables indiqué dans les notes relatives aux états financiers.

155. Le DAM a indiqué qu'il avait réaffirmé l'obligation de réaliser l'inventaire physique de tous les biens durables pour justifier les montants correspondant aux biens durables indiqués dans les notes relatives aux états financiers. Il avait également rappelé aux missions ses instructions concernant la gestion des biens durables dans le cadre de la directive sur la gestion du matériel publiée le 16 décembre 2009. La directive établissait les objectifs, les principales opérations, les indicateurs clefs des résultats et les cibles de la gestion du matériel.

156. Dans son précédent rapport (A/63/5 (Vol. II), par. 222), le Comité avait constaté des écarts par rapport aux inventaires physiques réalisés dans certaines missions et avait recommandé que les écarts soient rapidement examinés et que des mesures correctives soient prises pour que ces anomalies ne se reproduisent pas. D'après les données du DAM, 57 078 anomalies relatives aux biens durables avaient été relevées par le Groupe de contrôle et d'inspection du matériel lors de comptages physiques. Les unités à comptabilité autonome des missions sur le terrain avaient pris des mesures concernant 33 586 écarts (59 %) et en avaient corrigé 16 670. Il restait cependant 23 357 écarts en attente d'examen par les unités à comptabilité autonome, représentant 41 % du nombre total d'anomalies. Ces chiffres sont détaillés dans le tableau II.9.

Tableau II.9

Écarts concernant les biens durables constatés dans 15 missions actives

	<i>Introuvable</i>	<i>Trouvé dans un lieu différent</i>	<i>Statut différent</i>	<i>Utilisateur différent</i>	<i>Utilisateur rapatrié</i>	<i>Données incohérentes</i>	Total
Examiné et corrigé par l'unité à comptabilité autonome	–	13 940	1 632	1 000	98	–	16 670
En attente d'examen par l'unité à comptabilité autonome	3 746	13 165	1 528	3 020	88	1 810	23 357
Uniquement examiné par l'unité à comptabilité autonome	1 390	10 628	1 258	2 314	217	1 109	16 916
Erreur du système	–	22	75	1	37	–	135
Total	5 136	37 755	4 493	6 335	440	2 919	57 078

Note : D'après les données fournies par le Département de l'appui aux missions.

157. Les données fournies par le DAM ont révélé que la valeur des 5 136 biens durables qui n'avaient pas été trouvés lors de l'inventaire physique s'élevait à 15 840 000 dollars. Elles montraient également que plus de 37 000 articles se trouvaient dans un lieu différent de celui indiqué dans les registres et ont fait apparaître d'autres anomalies. Cela donne la mesure de l'intérêt qu'il y aurait à concilier les inventaires de biens durables avec les comptages physiques et de la nécessité de mener à bien cet exercice de manière exhaustive.

158. À la MINUK, il n'y avait pas de procédures de suivi en place pour s'assurer que les anomalies étaient corrigées par les unités à comptabilité autonome. Lors de l'inventaire physique, le Groupe de contrôle et d'inspection du matériel n'est pas parvenu à situer 648 biens durables, d'une valeur de 1 610 000 dollars, soit 3 % du nombre de biens durables actifs de la Mission.

159. À la MINUL, 2 677 articles d'une valeur totale de 6 460 000 dollars, soit 8,6 % du nombre total de biens durables et 4,1 % de leur valeur, sont restés introuvables lors du comptage physique. Dans certains cas, l'emplacement des biens durables indiqué dans la base de données était incorrect et des articles n'ont pas été trouvés. À la MINUAD, la couverture de l'inventaire physique a augmenté considérablement, passant de 6 % des biens durables à 72 %. Cependant, 9 408 discordances ont été mises en évidence par le Groupe de contrôle et d'inspection du matériel, dont 274 articles d'une valeur totale de 3 690 000 dollars qui n'ont pas pu être localisés.

160. À la MINUS, au 1^{er} août 2009, le Groupe a relevé 15 522 anomalies représentant 25 % de la totalité des biens durables, dont 230 articles d'une valeur totale de 818 926 dollars qui n'ont pas pu être localisés. L'unité à comptabilité autonome n'a pas corrigé les erreurs en temps voulu. À l'UNFICYP, sur un échantillon de 17 biens durables identifiés comme ne présentant pas d'anomalie dans la base de données, 4 articles n'ont pas été trouvés et 2 articles étaient situés dans des emplacements différents.

161. À la MONUG, l'emplacement de biens transférés indiqué dans la base de données était incorrect. Certains biens de la Section des communications et de l'informatique ont été distribués à des utilisateurs finals mais étaient encore enregistrés dans la base de données comme articles en stock. À la FNUOD, le statut réel de 3 342 biens durables d'une valeur totale de 29 710 000 dollars ne correspondait pas à celui indiqué dans la base de données.

162. L'Administration a accepté la recommandation réitérée par le Comité selon laquelle toutes les missions devraient élucider rapidement les anomalies relatives aux biens durables et prendre les mesures correctives voulues pour que leurs registres de biens soient rigoureux et fiables.

163. Le DAM a indiqué qu'il avait rappelé aux missions qu'elles devaient veiller à faire réaliser un inventaire physique complet des biens durables avant la fin de l'exercice, et que toutes les missions avaient été priées de rapprocher les informations issues du comptage physique de celles figurant dans la base de données et de remédier aux discordances constatées. Il rappellerait de nouveau aux missions ses instructions en matière de gestion des biens durables.

Éléments d'actif à passer par profits et pertes ou à céder

164. Dans les 15 missions actives examinées, sur les 359 009 biens durables inscrits dans la base de données, 34 074 articles (contre 39 333 articles en 2007/08), d'une valeur totale de 121 290 000 dollars (110 770 000 dollars en 2007/08), étaient à passer par profits et pertes ou à céder, soit 7 % de la valeur totale des biens durables. Le Comité a noté qu'à la MINUK, à la MINURSO, à la MONUG et à la Base de soutien logistique, plus de 10 % des biens durables étaient en attente de passation par profits et pertes ou de cession au 30 juin 2009, tandis qu'à la MINUL et à la MONUC le pourcentage était proche de 10 %, comme indiqué dans le tableau II.10.

Tableau II.10

Éléments d'actif à passer par profits et pertes ou à céder au 30 juin 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Mission</i>	<i>Solde au 30 juin 2009</i>	<i>En attente de passation par profits et pertes</i>	<i>En attente de cession</i>	Total, en attente	<i>Pourcentage en attente</i>
MINUK	80 865	10 760	24 562	35 322	43,68
MINURSO	33 299	1 739	2 480	4 219	12,67
MONUG	22 466	1 421	1 166	2 588	11,52
BSLB	73 691	4392	3 224	7616	10,34
MINUL	155 844	4 414	11 087	15 501	9,95
MONUC	252 243	8 478	16 251	24 729	9,80
MINUT	50 258	1 367	2 118	3 485	6,93
FINUL	129 984	2 485	6 383	8 868	6,82
FNUOD	34 382	793	1 195	1 988	5,78
ONUCI	103 982	1 729	2 810	4 538	4,36
MINUSTAH	107 757	2 277	1 332	3 609	3,35
MINUS	301 823	3 256	3 452	6 709	2,22
MINUAD	203 027	2 642	0	2 642	1,30
UNFICYP	15 677	108	59	167	1,06
MINURCAT	70 708	5	6	11	0,02
Total	1 636 006	45 358	75 931	121 289	7,40

Note : D'après le rapport d'inventaire de fin d'exercice du DAM pour l'exercice 2008/09.

La valeur des éléments d'actif à passer par profits et pertes ou à céder était comprise dans le solde de clôture des biens durables figurant dans les états financiers.

165. Les retards rencontrés dans les procédures de passation par profits et pertes et de cession sont l'une des principales raisons de la quantité considérable de biens durables obsolètes ou inutilisables figurant dans les notes relatives aux états financiers. Cela pourrait se traduire par des exagérations ou des inexactitudes dans les registres de biens durables en fin d'exercice.

Retards dans la passation par profits et pertes et la cession des biens durables

166. Dans son rapport précédent (A/63/5 (Vol. II), par. 72), le Comité avait observé des retards dans la passation par profits et pertes et recommandé à l'Administration de conclure rapidement les opérations de passation par profits et pertes et de cession des biens durables. Le Comité a noté que le DAM avait publié une directive, en janvier 2008, qui stipulait que les missions sur le terrain devaient créer des services chargés de prévoir les étapes de la cession des biens et travaillant en coordination avec d'autres sections, afin de mettre en évidence les problèmes à l'origine des retards dans les cas de passation par profits et pertes et d'y remédier. Les opérations de passation par profits et pertes et de cession des biens durables continuaient toutefois d'accumuler des retards importants.

167. Au 6 octobre 2009, 30 101 biens durables étaient en attente de passation par profits et pertes ou de cession dans les 15 missions actives examinées (voir annexe XI). Ce chiffre comprenait 15 711 articles en attente de cession depuis plus de six mois, d'une valeur totale de 63 720 000 dollars, soit 52 % du nombre et de la valeur de l'ensemble des biens durables. D'après les données fournies par le DAM, la procédure de cession par vente dans le commerce durait en moyenne 308 jours alors que le délai prescrit était de 180 jours. On trouvera ci-dessous des exemples de cas en souffrance et de retards en matière de passation par profits et pertes et de cession dans les missions :

a) À la MONUC, 2 851 articles étaient en attente de passation par profits et pertes au 30 juin 2009. Au total, 281 biens durables n'avaient pas été cédés plus de 12 mois après que leur cession avait été approuvée;

b) À la MINUL, au 30 juin 2009, 633 articles d'une valeur de 1 530 000 dollars attendaient d'être cédés depuis plus de six mois. Au total, 971 articles d'une valeur d'achat de 6 670 000 dollars dont la cession avait été approuvée n'avaient pas été cédés et retirés de la base de données. Certains articles étaient en attente de cession depuis plus de cinq ans;

c) À la MINUS, au 1^{er} août 2009, des biens durables d'une valeur estimée à 3 690 000 dollars étaient en attente de passation par profits et pertes ou de cession depuis plus de 12 mois;

d) À la MINURSO, au 27 août 2009, des biens durables d'une valeur totale de 1 620 000 dollars étaient en attente de cession depuis plus de 12 mois;

e) À la Base de soutien logistique, au 31 août 2009, 93 articles d'une valeur de 709 319 dollars étaient en attente de passation par pertes et profits, les retards allant d'un an à six ans.

168. Le Comité craint que les retards encourus dans la passation par profits et pertes et la cession de biens durables entraînent des frais de stockage supplémentaires. En outre, les retards dans la cession des éléments d'actifs pourraient avoir une incidence sur la valeur résiduelle ou le prix de revente des articles.

169. Le Comité recommande de nouveau que l'Administration renforce son contrôle de la passation par profits et pertes et de la cession des biens durables dans les missions afin de veiller à ce que les mesures nécessaires soient prises pour conclure rapidement ces opérations.

170. Le DAM a informé le Comité que la MONUC comptait augmenter le nombre de membres du Comité local de contrôle du matériel afin d'accélérer le traitement des cas de passation par profits et pertes. La MINUL avait récemment créé une Section de la gestion du matériel qui était en train de revoir les procédures afin de faire en sorte que la passation par profits et pertes et la cession des éléments d'actif se fassent de manière efficace et dans les meilleurs délais. La Base de soutien logistique avait rappelé aux unités à comptabilité autonome de suivre les cas et de les transférer au Comité local de contrôle du matériel afin qu'ils soient traités rapidement. À la MINUS, on prévoyait que tous les dossiers en souffrance au sein du Groupe des approvisionnements seraient réglés d'ici à janvier 2010.

Ratios des stocks et excédents

171. Dans son précédent rapport (A/63/5 (Vol. II), par. 225), le Comité, notant que le ratio des stocks de biens durables était élevé dans certaines missions, recommandait à l'Administration d'examiner les stocks de biens durables de toutes les missions en vue de déterminer de façon réaliste les quantités qui devraient être détenues. Or, il a constaté que les stocks se situaient toujours à des niveaux élevés dans l'ensemble des missions au cours de l'exercice considéré.

172. En vertu de la directive concernant le ratio des stocks, il était recommandé que les missions maintiennent un ratio de 25 % pour les biens durables d'importance critique, de 13 % pour les biens non critiques, de 10 % pour les biens essentiels, de 15 % pour certains types de matériel informatique et télématique et de 0 % pour les véhicules de transport. En janvier 2008, le DAM a exigé qu'elles mettent leurs ratios en conformité avec cette directive avant la fin de l'exercice 2007/08.

173. D'après les chiffres enregistrés dans la base de données, le ratio des stocks était en moyenne de 26 % dans les missions au 24 septembre 2009. En outre, 1 121 véhicules étaient gardés en stock dans 15 missions alors qu'ils n'auraient pas dû l'être. Le Comité a constaté que les ratios de stocks de biens durables de la MINUAD, de la MINURCAT et de la MONUG s'établissaient respectivement à 55 %, 50 % et 34 %, soit des valeurs nettement supérieures à celles fixées par le DAM. On trouvera à l'annexe XII des informations détaillées sur les moyennes enregistrées pour les ratios des stocks des missions.

174. Pour ce qui est de la durée de la période d'entreposage des biens durables, le DAM a indiqué qu'elle ne devait pas dépasser 12 mois. Or, sur un total de 96 508 articles recensés dans cette catégorie, 31 148, soit 32 % du volume total des stocks, avaient été entreposés pendant plus de 12 mois. On trouvera des renseignements détaillés à l'annexe XIII.

175. Le DAM a également demandé aux missions de déclarer systématiquement tous les biens durables redondants comme étant en surplus dans la base de données afin qu'ils fassent l'objet d'une redistribution à d'autres missions et/ou d'une passation par pertes et profits. Les biens en bon état qui sont en surnombre par rapport aux chiffres recommandés pour le ratio des stocks et ceux qui sont entreposés depuis plus de six mois devraient être déclarés comme étant en surplus dans la base de données. Au 24 septembre 2009, 2 214 biens durables seulement sur les 45 589 qui auraient dû être déclarés comme étant excédentaires dans 15 missions, soit 5 % de la quantité totale, étaient enregistrés comme tels dans la base de données. De plus, 973 articles seulement, soit 44 % du nombre total de ceux qui avaient été déclarés excédentaires, étaient en bon état. Par exemple, sur les

725 articles excédentaires déclarés par la MINUK, 25 seulement (3 %) étaient en bon état. Des renseignements détaillés sont présentés pour toutes les missions à l'annexe XIV.

176. À la MINUL, deux tracteurs d'aéronefs d'une valeur totale de 776 486 dollars n'avaient pas été utilisés depuis leur acquisition, environ trois ans auparavant. Ils étaient entreposés dans de mauvaises conditions du fait qu'ils n'étaient pas protégés par un abri. Des constatations analogues ont été faites à propos d'un véhicule blindé d'une valeur de 165 751 dollars et d'autres biens d'une valeur totale de 584 671 dollars.

177. À la MINUAD, le ratio des stocks était supérieur à 25 % pour 261 catégories de biens durables, soit 75 % de l'ensemble des catégories. De plus, 985 véhicules d'une valeur totale de 30,7 millions de dollars étaient gardés en stock, 8 441 biens durables évalués à 27 020 000 dollars (25,8 % de la valeur totale) étaient stockés depuis plus de 12 mois et 9 375 biens durables qui auraient dû être déclarés excédentaires n'avaient pas été signalés comme tels au moment de la vérification des comptes.

178. À la MINUS, le ratio du stock des 60 884 biens durables recensés était en moyenne de 30 %. On comptait 95 véhicules divers d'une valeur totale de 8 380 000 dollars qui étaient détenus en stock depuis plus de 12 mois. La même constatation a été faite pour 10 826 biens durables d'un coût total de 61 940 000 dollars à l'achat, soit 60 % de la valeur totale des stocks correspondants. De plus, sur un total de 8 286 biens durables qui auraient dû être déclarés excédentaires, 444 seulement (5 %) l'avaient été et 257 articles classés parmi les biens excédentaires (58 % de la quantité totale) n'étaient pas en bon état. À la MINUT, les ratios des stocks de 12 catégories de biens durables excédaient les valeurs recommandées.

179. Le Comité souligne que le maintien de stocks importants de biens durables entraînera des gaspillages, une détérioration et une obsolescence du matériel, ainsi que des pertes éventuelles en cas de vol. Il fait également observer que le fait de déclarer en temps voulu les biens excédentaires qui sont en bon état contribuera à assurer une utilisation efficace du matériel. Le DAM a indiqué que les ratios fixés pour les stocks étaient des valeurs de référence qu'il recommandait à l'intention des missions. Les caractéristiques particulières d'une mission, les paramètres qui lui étaient propres ou encore le stade auquel elle se trouvait dans son cycle de vie pouvaient dicter des besoins spécifiques en matière de stockage, ce qui expliquait en partie les disparités dans les niveaux des stocks.

180. Le Comité a invité l'Administration, qui en est convenue, à : a) examiner les stocks de biens durables de toutes les missions en cours en vue de déterminer de façon réaliste les quantités qui devraient être détenues; b) recenser et déclarer les biens excédentaires; et c) prendre des mesures appropriées pour transférer tous les biens en surplus à d'autres missions qui pourraient en avoir besoin ou à la Base de soutien logistique, ou en disposer comme il conviendra.

181. Le DAM a fait observer que les ratios fixés dans la circulaire distribuée aux missions avaient valeur de référence et que d'autres facteurs entraient en ligne de compte, notamment les quantités présentant un intérêt économique, les délais d'approvisionnement, les réserves pour entretien systématique, les considérations de sécurité et la durée envisagée des missions. Les missions continueraient de

surveiller les stocks pour veiller à ce que les quantités de matériel ne dépassent pas les niveaux fixés.

Prévention des incendies et sécurité

182. À la MINUAD, il n'y avait pas de détecteurs de fumée/d'incendie ni de système de télévision en circuit fermé dans l'entrepôt de la Section des communications et des services informatiques où des biens d'une valeur totale de 7 540 000 dollars étaient stockés, à El Fasher. En outre, un incendie au cours duquel deux entrepôts et les bureaux attenants ont été détruits s'est produit au quartier général de la Mission le 19 avril 2009. Il en est résulté une perte de 3,4 millions de dollars.

183. Le Comité a recommandé que la MINUAD installe des dispositifs d'alerte préalable pour la prévention des incendies dans tous les entrepôts, recommandation que l'Administration a acceptée.

184. Le DAM a informé le Comité que la Mission était en train d'installer des extincteurs et des dispositifs d'alerte dans tous les entrepôts. De surcroît, le fonctionnement de ces extincteurs et de ces systèmes d'alerte préalable serait systématiquement contrôlé deux fois par mois. La Division du soutien logistique partagerait les enseignements tirés de l'incendie avec d'autres missions pour prévenir la répétition de tels incidents.

12. Réduction des effectifs ou liquidation

Réduction des effectifs de la MINUK

185. Au cours de l'exercice 2008/09, les effectifs de la MINUK ont été ramenés de 4 446 à 676 personnes, soit une réduction de 85 % environ. La compression a été effectuée rapidement et certains membres du personnel n'ont été informés qu'un mois avant leur départ.

186. La MINUK n'a pas créé de comité de supervision ni de comité mixte de suivi. Au lieu de cela, le Représentant spécial du Secrétaire général a établi une commission d'évaluation qui a statué sur l'opportunité de mettre fin ou non à l'engagement de fonctionnaires sur la base de comparaisons avec d'autres fonctionnaires ayant le même rang ou la même position ou appartenant à la même classe en considérant essentiellement leur comportement professionnel tel qu'il était consigné dans le système d'évaluation et de notation pour les périodes 2006/07 et 2007/08. Cela a entraîné des plaintes de la part de certains fonctionnaires du fait que l'examen comparatif n'envisageait la situation des fonctionnaires que sous l'angle des fonctions qu'ils exerçaient ou du groupe professionnel auxquels ils appartenaient au moment où il avait lieu, ce qui risquait de créer des anomalies et de donner une impression d'injustice.

187. L'Administration a accepté, comme le Comité le lui recommandait, de mettre en forme les enseignements tirés de la reconfiguration de la MINUK et de les intégrer dans sa politique de gestion.

188. Le DAM a reconnu qu'il convenait de s'appuyer sur les enseignements tirés de l'expérience de la MINUK pour les débats d'orientation futurs. Il a par ailleurs demandé à la MINUK de suivre les procédures établies pour le suivi du comportement professionnel.

Accès aux bases de données

189. À la MONUG, 36 fonctionnaires, soit 59 % du nombre total d'utilisateurs actifs, avaient une autorisation d'accès pour le traitement et la validation des opérations dans la base de données. En outre, certains fonctionnaires avaient quitté la Mission mais leur nom n'avait pas été retiré de la base de données. La Mission a expliqué que des privilèges supplémentaires avaient été accordés à certains fonctionnaires à la demande expresse du Chef de l'appui à la Mission et qu'ils étaient limités à la validation d'opérations que le Chef avait approuvées sur support papier, dans la base de données.

190. L'Administration a accepté, comme le Comité le lui recommandait, que la MONUG retire de la base de données le nom des fonctionnaires qui avaient quitté la Mission.

191. Le DAM a indiqué que la MONUG avait depuis lors révoqué le droit d'accès des fonctionnaires à la base de données après leur départ.

13. Stocks stratégiques pour déploiement rapide

192. Au 30 juin 2009, la valeur des stocks stratégiques pour déploiement rapide s'établissait à 94 780 000 dollars contre 87 640 000 dollars au 30 juin de l'année précédente, soit une augmentation de 8,15 %. Le tableau II.11 indique les mouvements des stocks stratégiques au cours de l'exercice 2008/09.

Tableau II.11

Mouvements des stocks stratégiques au cours de l'exercice 2008/09

(En milliers de dollars des États-Unis)

Solde d'ouverture	87 644
Achats	53 203
Stocks reçus d'autres missions	–
Transferts	(45 147)
Stocks passés par profits et pertes et stocks vendus	(85)
Ajustements	(831)
Solde de clôture	94 784

Note : Données provenant de l'inventaire de fin d'année de l'exercice 2008/09 communiqué par le DAM.

193. Au 30 septembre 2009, 647 articles d'une valeur de 4 460 000 dollars étaient en stock depuis plus de cinq ans; 2 817 articles de matériel électronique d'une valeur de 12,4 millions de dollars étaient en stock depuis plus de 12 mois; et 474 articles d'une valeur de 2 640 000 dollars avaient dépassé leur durée de vie prévue. Ces chiffres montrent qu'une grande partie du matériel entrant dans les stocks stratégiques pour déploiement rapide a été détenue pendant une longue période en dépit du fait que les opérations de maintien de la paix ont enregistré une importante expansion récemment, ce qui aurait pu donner l'occasion d'utiliser des articles stockés depuis longtemps. Ce constat est corroboré par l'observation relative à la distribution des stocks stratégiques pour déploiement rapide et à la durée de vie du matériel qui est exposée ci-dessous.

194. Le DAM a indiqué qu'il avait publié une directive en vertu de laquelle les missions hors siège devaient vérifier si les articles dont elles avaient besoin pouvaient être prélevés dans les stocks stratégiques existants avant de les acheter.

195. Le Comité recommande à l'Administration de renforcer la surveillance de l'état des stocks stratégiques pour déploiement rapide à faible rotation.

196. Le DAM a fait observer qu'il considérait les articles provenant des stocks stratégiques comme nouveaux au moment de leur distribution, quelle que soit la durée de leur entreposage à la Base de soutien logistique, et ce jusqu'à l'enregistrement de leur réception par une mission, à l'exception de certains articles consommables comme les fournitures médicales qui avaient des dates de péremption spécifiques déterminées par le fabricant.

Distribution des stocks stratégiques

197. Le Comité a constaté que, à la Base de soutien logistique, les marchandises achetées le plus récemment étaient envoyées aux missions, ce qui faisait que les marchandises plus anciennes restaient en stock. Au 30 juillet 2009, 1 012 articles d'une valeur de 5 410 000 dollars étaient entreposés depuis le 1^{er} juillet 2007. On avait néanmoins acheté et distribué 5 294 articles entrant dans les mêmes catégories aux missions en 2007/08 et en 2008/09. De ce fait, les articles stockés antérieurement risquaient de s'abîmer ou de devenir obsolètes.

198. Le Comité recommande à l'Administration de veiller à ce que la Base assure la distribution des articles selon le principe « premier entré, premier sorti » afin d'éviter que les stocks stratégiques pour déploiement rapide ne se détériorent ou ne deviennent obsolètes.

199. Le DAM a fait observer qu'il appliquait le principe de référence « premier entré, premier sorti » recommandé pour la gestion des stocks de façon que les articles acquis à la date la plus précoce soient distribués en premier lieu. Il rappellerait à la Base qu'elle devrait appliquer intégralement ce principe à la gestion des stocks stratégiques.

Durée de vie

200. Cent soixante-trois articles d'une valeur de 735 980 dollars réceptionnés par la MINUAD avaient dépassé leur durée de vie prévue, le temps de dépassement le plus long étant supérieur à six ans. Cinq trousse de premiers soins/coffrets de secours pour ambulance avec médicaments et 10 trousse de premiers secours (traumatologie) provenant de la Base de soutien logistique avaient également excédé leur durée de vie de 26 mois et de 35 mois, respectivement, lorsqu'elles ont été livrées à la MINUAD.

201. Le Comité recommande à l'Administration de veiller à ce que la Base de soutien logistique mette en place un mécanisme de contrôle en vue de prévenir le dépassement de la durée de vie prévue pour les articles détenus entrant dans la composition des stocks stratégiques.

202. Le DAM a confirmé qu'un certain nombre de produits consommables entrant dans la composition des trousse de secours avaient atteint leur date de péremption. Des dispositions avaient été prises avec le fournisseur pour s'assurer que les trousse médicales distribuées ne contenaient que des produits qui avaient une durée

d'utilisation suffisante. Tous les produits périmés inclus dans les trousse de secours qui étaient intégrées dans les modules de déploiement logistique aéroportés avaient été enlevés et remplacés.

14. Matériel appartenant aux contingents

Contrôle de la consommation de carburant

203. Le carburant requis pour le matériel appartenant aux contingents est fourni et financé par l'ONU. En 2005, le DAM a publié une directive imposant aux missions d'enregistrer les relevés odométriques du kilométrage et du nombre d'heures d'utilisation pour le matériel appartenant aux contingents dans le cadre des procédures de vérification et d'inspection et d'établir des schémas de consommation de carburant pour chaque type de matériel en vue de fixer des normes. Or, les relevés des compteurs kilométriques et horométriques n'étaient pas toujours consignés dans les bases de données du matériel appartenant aux contingents. Les taux de consommation standard n'ont pas non plus été établis.

204. Le Comité recommande à l'Administration de mettre au point des mesures pour surveiller la consommation de carburant dans les matériels appartenant aux contingents.

205. Le DAM a fait observer qu'il réexaminerait les principes directeurs en consultation avec les missions pour voir s'ils conservaient leur utilité et, si tel n'était pas le cas, qu'il publierait à nouveau les instructions en conséquence.

Présentation des rapports de vérification

206. À la MONUC, les délais spécifiés dans les instructions permanentes relatives au matériel appartenant aux contingents n'ont pas été respectés pour 12 rapports de vérification qui devaient être communiqués au Siège en vue de faciliter les remboursements aux pays fournissant des contingents. La Mission a expliqué qu'il y avait eu des retards du fait que les personnes dont la signature était requise pour les rapports de vérification n'étaient pas toujours disponibles et que, en conséquence, les rapports ne pouvaient pas être présentés au DAM.

207. L'Administration a accepté la recommandation du Comité selon laquelle la MONUC devrait se conformer aux prescriptions du Manuel relatif au matériel appartenant aux contingents pour que les rapports de vérification soient communiqués au Siège dans les délais prescrits.

208. Le DAM a informé le Comité que, dans une communication adressée à la Mission par télécopie, il avait insisté sur la nécessité de présenter les rapports de vérification en temps voulu.

Divergences entre les rapports de vérification et les tableaux de vérification

209. Des divergences ont été relevées entre les rapports de vérification et les tableaux de vérification à la MONUC. Trois tableaux de vérification ne contenaient pas d'indications sur l'état de fonctionnement du matériel alors qu'il était en bon état et utilisable selon les informations consignées dans les rapports de vérification. Dans 11 rapports de vérification, les indications sur les quantités vérifiées ne concordaient pas avec celles qui figuraient dans les tableaux correspondants.

210. **L'Administration a accepté, comme le Comité le lui recommandait, de veiller à ce que la MONUC ajuste les rapports de vérification pour assurer la concordance avec les quantités effectives vérifiées, telles qu'elles sont indiquées dans les tableaux de vérification.**

211. Le DAM a informé le Comité qu'il avait rappelé à la Mission de veiller à ce que la piste de vérification pour le rapprochement des quantités déclarées dans les tableaux et les rapports de vérification soit étayée et conservée.

Matériel majeur

212. À la MONUC, 26 éléments de matériel majeur répertoriés dans le mémorandum d'accord n'avaient pas été fournis par les contingents.

213. **Le Comité recommande à l'Administration de veiller, en liaison avec les pays fournisseurs de contingents, à l'actualisation de tous les mémorandums d'accord pour qu'ils soient en adéquation avec les articles mis à la disposition de chaque mission.**

214. Le DAM a fait remarquer qu'il avait abordé, en concertation avec le DOMP, la question des divergences entre les rapports de vérification et les mémorandums d'accord avec les pays qui fournissent des contingents. Les mémorandums d'accord pertinents avaient été modifiés avec l'assentiment de ces pays.

Inspection des stations de traitement des eaux

215. Plusieurs anomalies ont été détectées à la MONUC en ce qui concerne l'inspection des stations de traitement des eaux. Il n'était pas toujours possible de confirmer que les inspections avaient effectivement eu lieu et de déterminer si leurs résultats étaient fiables et correctement enregistrés.

216. La Mission a précisé que lorsque les stations n'étaient pas en état de fonctionnement et que l'eau était impropre à la consommation humaine, la Section du génie de la MONUC purifiait l'eau pour le compte des contingents ou les approvisionnait en eau.

217. **L'Administration a accepté, comme le Comité lui recommandait, que la MONUC a) procède à des inspections trimestrielles pour déterminer si les stations de traitement des eaux fournies par les contingents sont en état de fonctionnement; et b) établisse des procédures pour mettre régulièrement les rapports d'inspection en phase avec les résultats des inspections effectuées sur les stations.**

218. Le DAM a informé le Comité que la MONUC avait créé depuis lors un poste de spécialiste (militaire) de l'eau afin d'épauler la Section du génie pour les inspections. Toutes les stations dont la Section du génie avait constaté qu'elles n'étaient pas en état de fonctionnement lors des inspections avaient été signalées à l'unité responsable du matériel appartenant aux contingents et ces constatations avaient été consignées dans le rapport d'inspection considéré aux fins des remboursements.

Inspections en cours d'opération

219. Pendant l'exercice considéré, la MINUS n'a procédé qu'à une seule inspection en cours d'opération en raison d'une pénurie de personnel alors qu'elle aurait dû en

effectuer au moins deux par an en vertu des dispositions du Manuel relatif au matériel appartenant aux contingents. L'inspection a été achevée en juin 2009 comme prévu mais le rapport n'était pas prêt au moment de la vérification des comptes.

220. Le Comité réitère sa recommandation selon laquelle la MINUS devrait effectuer des inspections en cours d'opération, conformément aux dispositions du Manuel relatif au matériel appartenant aux contingents.

221. Le DAM a fait observer que la MINUS lui avait présenté en juillet 2009 le rapport d'inspection pour la période allant de janvier à juin 2009. Le rapport pour la période allant de juillet à décembre 2009 devait en principe être remis au Département en janvier 2010.

15. Gestion du parc de véhicules

222. Au 30 juin 2009, le parc automobile des opérations de maintien de la paix comptait quelque 25 062 véhicules. Le montant total des dépenses en carburants et lubrifiants s'est élevé à 377 020 000 dollars pour l'exercice 2008/09.

Enquête sur l'occupation des véhicules

223. La FINUL et la MINURSO n'ont jamais effectué d'enquête sur l'occupation des véhicules et la MINUS, quant à elle, n'en a pas effectuée au cours de l'exercice 2008/09. Cette enquête a pour objet d'améliorer la gestion de l'utilisation des véhicules des missions.

224. Le Comité a invité l'Administration, qui a accepté, à veiller à ce que toutes les missions effectuent périodiquement des enquêtes sur l'occupation des véhicules.

225. Le DAM a fait observer qu'il insisterait sur le respect scrupuleux des procédures établies pour la réalisation d'enquêtes sur l'occupation des véhicules au sein des missions. Il a néanmoins ajouté qu'il n'était peut-être pas souhaitable de réaliser de telles enquêtes dans des bases d'opérations reculées où le covoiturage n'était pas nécessairement une solution viable.

Remplacement de véhicules

226. À la MONUC, le kilométrage des véhicules allait de 33 897 kilomètres à 558 802 kilomètres. Alors que certains d'entre eux avaient dépassé le maximum de 140 000 kilomètres au-delà duquel les véhicules doivent être remplacés, ils étaient toujours en service.

227. À la MINUL, 192 véhicules avaient un kilométrage supérieur au plafond autorisé et 875 véhicules avaient dépassé leur durée de vie. En outre, les frais d'entretien des véhicules qui avaient un kilométrage élevé avaient dépassé le coût moyen enregistré pour l'entretien de véhicules analogues. La Mission a expliqué que les véhicules étaient toujours entretenus conformément aux prescriptions usuelles des fabricants. Pourtant, on n'a pas fourni d'indications démontrant que la MINUL avait surveillé les frais d'entretien des véhicules considérés.

228. Le Comité recommande à l'Administration de veiller à ce que toutes les missions procèdent à une analyse des coûts pour les véhicules qui ont un kilométrage élevé en vue d'apprécier l'opportunité de les remplacer en tenant compte de leurs circonstances particulières.

229. Le DAM a fait observer que les critères de remplacement des véhicules étaient des conditions minimales qui n'interdisaient pas d'exercer son jugement au cas par cas. En collaboration avec les missions, le Département s'employait à remplacer les véhicules dans le cadre des procédures budgétaires et d'achat habituelles.

Système de suivi des véhicules

230. À la FNUOD, les relevés de kilométrage n'étaient pas disponibles pour 64 véhicules du fait que le système de suivi (CarLog) n'avait pas été correctement installé et, à la MINUL, il n'existait aucune procédure pour l'établissement et l'examen des rapports sur le suivi des déplacements des véhicules assuré à l'aide de ce système.

231. L'Administration a accepté, comme le Comité le lui recommandait, que la FNUOD accélère l'installation du système CarLog et tire pleinement parti des informations qu'il permet d'obtenir.

232. L'Administration a également accepté la recommandation du Comité selon laquelle la MINUL devrait établir des procédures pour la production et l'examen des informations liées à l'exploitation du système CarLog dans le cadre du contrôle de l'usage des véhicules.

233. Le DAM a informé le Comité que la MINUL avait utilisé le système CarLog depuis lors pour prévenir les usagers au sujet des entretiens périodiques. Lorsqu'un kilométrage déterminé était atteint, le système déclenchait un signal d'alerte pour prévenir le conducteur. La MINUL mettrait en place un mécanisme de suivi pour faire en sorte que les usagers en tiennent compte. Depuis lors, la FNUOD avait installé le système CarLog dans tous les véhicules et la plupart des engins de manutention et elle établirait des procédures pour son utilisation en vue de surveiller la consommation de carburant sur une base hebdomadaire.

Matériel d'atelier

234. À la MONUC, les véhicules restaient dans les ateliers pendant de longues périodes en raison d'un manque de pièces détachées. La Mission a précisé qu'il y avait une pénurie de pièces à rotation rapide et que les nouvelles quantités livrées étaient consommées immédiatement ou qu'elles étaient parfois insuffisantes.

235. À la MINURCAT, un atelier sur six seulement répondait aux normes minimales en matière d'équipement. Par ailleurs, on comptait 47 véhicules en réparation, dont 38 étaient immobilisés dans les ateliers depuis plus de 30 jours. La Mission a indiqué que si les 47 véhicules avaient été retenus trop longtemps dans les ateliers, c'était notamment à cause de la pénurie de mécaniciens et de la lenteur des procédures d'achat de pièces détachées.

236. Le Comité recommande à l'Administration de veiller à ce que la MONUC et la MINURCAT s'attachent à assurer un approvisionnement suffisant en fournitures pour les ateliers en vue de réduire la durée d'immobilisation des véhicules.

237. Le DAM a fait observer que la MONUC avait depuis lors pris des dispositions pour obtenir des pièces détachées à forte rotation auprès de deux missions qui réduisaient leurs effectifs (la MINUEE et la MINUK). La MONUC avait également présenté des demandes de fourniture de pièces détachées, de pneus ou de batteries. De son côté, la MINURCAT avait établi un plan d'opérations détaillé pour continuer à développer son infrastructure et ses services d'appui et elle avait ajusté ses ressources humaines et matérielles en conséquence.

Sécurité

238. À la MONUC, 12 véhicules n'étaient pas équipés de matériel de sécurité (trousses de premiers soins, extincteurs, roues de secours, etc.), tandis qu'à la MINUT, le Comité de la sécurité routière prévu par le manuel sur les transports de surface n'avait pas été créé et la rédaction du manuel à l'usage des conducteurs n'avait pas encore été achevée. En outre, le nombre d'accidents enregistré pour les véhicules de la MINUT était passé de 345 en 2006/07 à 529 en 2008/09, ce qui démontrait la nécessité d'une analyse des facteurs qui contribuaient à provoquer des accidents au sein de la Mission.

239. Le Comité recommande à l'Administration de veiller à ce que : a) la MONUC équipe tous ses véhicules d'un matériel de sécurité adéquat; b) la MINUT achève dans les meilleurs délais la rédaction du manuel à l'usage des conducteurs et établisse un comité de la sécurité routière.

240. Le DAM a fait observer que la MONUC avait depuis lors introduit une fiche d'inspection concernant les trousses de premiers secours et les extincteurs dans le dossier d'entretien de chaque véhicule et que la MINUT prévoyait de publier le manuel des conducteurs au deuxième trimestre de 2010.

Réserves stratégiques de carburant

241. D'après le Manuel de gestion des carburants du DOMP et du DAM, les missions doivent maintenir leur réserve stratégique de carburant à un niveau équivalent à 30 jours de fonctionnement normal. Des réserves insuffisantes pourraient être une entrave majeure en cas d'urgence ou d'interruption des approvisionnements. Cependant, la MONUC n'avait pas de réserve de ce type et les contrats d'approvisionnement en carburant en vigueur pour 2009 ne prévoyaient pas de stock stratégique. La Mission a expliqué que cela était dû au fait qu'elle ne disposait pas d'installations de stockage lui permettant de conserver des réserves.

242. Une observation semblable a été faite à la MINUL, où l'approvisionnement en carburant ne couvrait que les besoins opérationnels. La Mission a expliqué que son contrat d'approvisionnement en carburant pour véhicules avait expiré en décembre 2008 et n'avait pas été renouvelé. Par conséquent, depuis janvier 2009, elle se procurait du carburant en l'achetant au comptant en quantités permettant de subvenir à au moins 15 jours de consommation.

243. À la MINUAD, les stocks de diesel étaient inférieurs aux 2,2 millions de litres requis au titre de la réserve stratégique entre décembre 2007 et mai 2009. À la fin de janvier 2009, par exemple, la Mission ne détenait que 31 208 litres, soit 1,42 % de la quantité obligatoire.

244. Le Comité recommande de nouveau à l'Administration de veiller à ce que toutes les missions prennent les dispositions nécessaires pour maintenir le niveau de leur réserve stratégique de carburant.

245. Le DAM a informé le Comité que la MONUC avait depuis lancé une nouvelle invitation à soumissionner comprenant des dispositions relatives à la fourniture d'une réserve stratégique de carburant. La MINUL avait lancé un appel d'offres local prévoyant un stock stratégique de 2,7 millions de litres de diesel, conformément aux dispositions de son plan d'urgence en cas de problème concernant les carburants. À la MINUAD, la constitution de la réserve stratégique de carburant avait été retardée principalement en raison du temps qu'il avait fallu pour acheter les terrains sur lesquels le centre de stockage devait être construit, de problèmes de sécurité et de la lourdeur des formalités de dédouanement.

Consommation de carburant

246. La MINURCAT n'avait effectué aucune analyse de la consommation individuelle de carburant des groupes électrogènes appartenant à l'ONU en 2008/09. Les états de consommation de carburant n'indiquaient que la consommation globale et le nombre total d'heures de fonctionnement. De plus, un état mensuel de la consommation de carburant faisait apparaître, pour deux groupes électrogènes reliés à la même citerne, un total d'heures de fonctionnement négatif : - 1 977 heures.

247. À la MINURSO, les données sur la consommation des groupes électrogènes dans neuf bases d'opérations étaient des estimations plutôt que les quantités réelles. Pour certaines bases d'opérations, la quantité consommée était restée identique sur plusieurs semaines. Par exemple, la consommation hebdomadaire de la base d'opérations de Smara avait été de 1 750 litres pendant sept semaines entre le 10 novembre 2008 et le 28 décembre 2008.

248. À la FNUOD, la consommation réelle des véhicules n'avait pas été analysée par rapport aux estimations du constructeur ou aux données provenant de véhicules du même type, compte tenu de l'âge des véhicules. Pour les 17 véhicules blindés de transport de troupes en fonctionnement en 2008/09, les états de consommation révélaient des moyennes allant de 53,35 litres aux 100 kilomètres à 192,72 litres aux 100 kilomètres. D'autres anomalies avaient aussi été relevées.

249. Le Comité recommande à nouveau à l'Administration de veiller à ce que toutes les missions renforcent leur suivi de la consommation de carburants.

250. Le DAM a signalé que la MINURCAT améliorait sa gestion des carburants, notamment en associant les utilisateurs et les fournisseurs aux activités de comptabilisation de la consommation. La MINURSO prévoyait de remplacer toutes ses citernes dérogeant aux normes internationales par des citernes conformes équipées de débitmètres et de jauges, afin de faciliter le suivi de la consommation de carburant des groupes électrogènes. La FNUOD avait pris des mesures correctives afin de veiller à ce qu'il n'y ait plus d'écarts.

Plans d'intervention d'urgence

251. La FINUL et la MINUT n'avaient pas arrêté de plan d'intervention d'urgence pour leurs groupes des carburants comme l'exige le Manuel de gestion des carburants du DOMP et du DAM.

252. **Le Comité recommande, et l'Administration a accepté, que la FINUL et la MINUT mettent au point dès que possible leurs plans d'intervention d'urgence et les tiennent à jour comme l'exige le Manuel de gestion des carburants du DOMP et du DAM.**

253. Le DAM a signalé que la FINUL et la MINUT avaient depuis élaboré leurs projets de plans d'intervention d'urgence et que ceux-ci devaient être achevés au premier trimestre de 2010.

16. Gestion des rations

Manuel de gestion des rations

254. Le Manuel de gestion des rations n'avait pas été actualisé pour tenir compte de l'évolution des directives, du passage au nouveau barème des rations de l'Organisation des Nations Unies, et de la mise en place d'un système de commande permettant de choisir parmi un éventail de menus et de recettes.

255. **Le Comité a invité l'Administration, qui a accepté, à mettre à jour le Manuel de gestion des rations pour tenir compte des changements intervenus dans le barème des rations de l'Organisation des Nations Unies et dans les méthodes de commande des vivres.**

256. Le DAM a signalé qu'il avait chargé un groupe de travail composé de spécialistes de l'alimentation issus des missions et du Siège de mettre à jour le Manuel. Le groupe devrait achever ses travaux d'ici au troisième trimestre de 2010.

Instructions permanentes relatives à la gestion des rations

257. À la MONUC, les instructions permanentes relatives à la gestion des rations n'avaient pas été approuvées. La Mission a indiqué qu'elle était en pourparlers avec le fournisseur pour la signature d'un nouveau contrat. Parce que les instructions permanentes étaient tributaires des dispositions du contrat, leur mise au point définitive avait été repoussée à décembre 2009.

258. **Le Comité recommande à nouveau à l'Administration de veiller à ce que la MONUC accélère l'approbation de ses instructions permanentes relatives à la gestion des rations.**

259. Le DAM a informé le Comité que la MONUC examinait le texte actuel du projet d'instructions permanentes, dont la version définitive serait arrêtée au premier trimestre de 2010.

Contrôle et inspection des rations

260. À l'UNFICYP, le fournisseur avait livré, pour 12 articles alimentaires, des quantités différentes de celles prévues dans la commande, sans avoir au préalable averti la Force par écrit et proposé des substitutions d'aliments ou d'autres modifications. Le fournisseur n'avait pas non plus obtenu l'accord écrit du responsable désigné par la Force, comme le contrat l'exige pour toute substitution. De plus, le fournisseur n'avait pas étendu à ses sous-traitants son analyse des risques aux points critiques et ceux-ci n'avaient pas non plus soumis de rapports sur leurs propres contrôles de la salubrité des aliments.

261. **Le Comité recommande, et l'Administration a accepté, que l'UNFICYP se conforme pleinement aux dispositions des contrats de fourniture de rations qui portent sur les substitutions ou modifications dans les commandes ainsi que sur les rapports de contrôle de la salubrité des aliments.**

262. Le DAM a informé le Comité que la Force avait depuis tenu avec son fournisseur des réunions mensuelles de suivi de la qualité des prestations pour veiller à ce que celui-ci se conforme aux dispositions du contrat relatives à la qualité attendue.

Stocks de rations de réserve

263. À la MINUS, le fournisseur était tenu d'avoir en stock l'équivalent de 14 jours de consommation au titre des rations de réserve. Cependant, en mai et en juin 2009, il n'avait pas gardé en stock les quantités prévues pour 104 produits, soit 52 % du total des 200 produits. La Mission a expliqué que le fournisseur était incertain de la poursuite du contrat, parce qu'il ne parvenait pas à s'entendre avec la Division des achats sur le prix des rations destinées à la MINUS, d'où sa réticence à conserver des réserves suffisantes.

264. **Le Comité recommande à l'Administration de veiller à ce que la MINUS fasse le nécessaire, en collaboration avec la Division des achats du Secrétariat, pour exiger du fournisseur qu'il conserve en stock des rations de réserve en nombre suffisant, comme le contrat l'y oblige.**

265. Le DAM a informé le Comité qu'il avait depuis attiré l'attention du fournisseur sur l'obligation d'avoir en stock des rations de réserve. Son contrat avec la MINUS ayant été prolongé jusqu'en juillet 2010, le fournisseur avait été prié de reconstituer sans tarder les rations de réserve pour ramener le stock au niveau requis.

Entreposage

266. À la MINUS, un certain nombre de manquements avaient été constatés dans le maintien de la chaîne du froid pour l'entreposage de certaines rations à El-Obeid, notamment les suivants : a) le thermomètre de la chambre froide réservée aux aliments congelés ne fonctionnait pas; b) la température dans ce local était supérieure aux normes; c) il n'y avait pas de thermomètre dans la chambre froide réservée aux aliments frais; d) la température dans ce dernier ne faisait pas l'objet des relevés obligatoires.

267. À la MINUT, une unité de police constituée manquait d'espace de stockage pour ses produits frais, tandis qu'au Centre d'appui régional de Baucau les plats préparés étaient stockés à une température supérieure à celle prescrite.

268. **Le Comité recommande à nouveau à l'Administration de veiller à ce que la MINUS et la MINUT respectent strictement les consignes relatives au stockage des rations, notamment en ce qui concerne le maintien de la chaîne du froid.**

269. Le DAM a signalé que la MINUS avait depuis pris des mesures visant à garantir le maintien de la chaîne du froid, notamment aux endroits où étaient déployés les contingents et tout au long de la chaîne logistique de son fournisseur de rations. La MINUT avait mis en place un dispositif de contrôle employant des

thermostats, pour garantir le respect des conditions de stockage des boîtes de rations.

17. Opérations aériennes

Budget des opérations aériennes

270. Au 30 juin 2009, la flotte des missions de maintien de la paix se composait de 285 appareils, dont 197 hélicoptères et 88 avions. Les crédits approuvés pour les opérations aériennes en 2008/09 s'élevaient à 592,9 millions de dollars et le total des dépenses avait été de 565,9 millions de dollars, soit 95 % du budget.

271. Le budget prévoyait un total de 137 163 heures de vol, mais seules 115 301 heures de vol effectives avaient été enregistrées, soit 84 % du total prévu. Le Comité a noté qu'à la MINUEE, la MONUG, la MINUSTAH, la MINUAD et la MONUC, les heures de vol effectives représentaient moins de 80 % du total prévu. Pour ces cinq missions, un total de 5 787 heures de vol avaient été prévues mais seules 2 268 avaient été utilisées, soit 3 519 heures (ou 61 %) de moins que le total prévu. Les annexes XV et XVI donnent la ventilation par mission des crédits et des heures de vol prévus et les comparent à l'utilisation effective.

272. La sous-utilisation des heures de vol prévues au budget était de 15,94 % pour l'ensemble des missions, mais pour la MONUC et la MINUAD la sous-utilisation était respectivement de 21,38 % et 21,65 %. Sept autres missions avaient une sous-utilisation de plus de 450 heures chacune. Les chiffres semblent donc indiquer que, malgré les mesures prises précédemment par l'Administration pour tenter de remédier aux problèmes opérationnels qui provoquaient la sous-utilisation, certaines bases de calcul restent à préciser.

273. À la MINUAD, certains moyens aériens étaient nettement sous-utilisés. L'unité d'évacuation sanitaire était dotée de trois hélicoptères en 2008/09, chacun d'eux ayant un budget annuel de 700 heures de vol. Les heures de vol enregistrées pour les trois appareils en 2008/09 étaient de 47, 71 et 101 heures respectivement, soit seulement 10 % des heures de vol prévues. La Mission a expliqué que l'absence au Darfour d'installations médicales adaptées l'obligeait à disposer de trois hélicoptères d'évacuation sanitaire.

274. À la MINURSO, le Comité a relevé que les heures de vol supplémentaires prévues au budget étaient constamment sous-utilisées. Ainsi, les heures de vol supplémentaires enregistrées en 2006/07, en 2007/08 et en 2008/09 correspondaient respectivement à 67 %, 36 % et 65 % des montants prévus. La Mission a expliqué que le solde inutilisé s'expliquait par le fait que les vols d'avion en direction des bases du sud avaient été moins nombreux que prévu, tout comme les déplacements en avion de personnalités importantes et les vols de liaison, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone de mission. La MINUL et la MONUC avaient aussi utilisé moins de 40 % de leur budget pour les vols supplémentaires en 2008/09.

275. Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que toutes les missions remédient à la sous-utilisation des heures de vol prévues au budget.

276. Le DAM a fait remarquer qu'il était difficile de prévoir avec exactitude le taux d'utilisation des hélicoptères destinés à l'évacuation de blessés ou à d'autres formes d'évacuation sanitaire, ce type de situation d'urgence étant par définition imprévu. Il est en effet préférable de disposer d'une capacité de réserve au sol que d'être à court

de ressources lorsqu'une crise éclate. La MINUAD avait néanmoins réduit les heures de vol prévues pour chaque appareil, faisant passer leur total de 700 dans le budget de 2009/10 à 360 dans le projet de budget pour 2010/11.

Sécurité aérienne

277. À la MONUC, l'application des modalités de gestion des risques opérationnels avait été retardée parce que les postes de chefs des sections des transports aériens, du contrôle des mouvements et du génie étaient vacants. La Mission a expliqué que le Groupe de la sécurité aérienne s'était doté d'un programme de suivi de tous les problèmes et risques liés au transport aérien, utilisant une liste récapitulative des mesures à prendre conçue d'après les principes de gestion des risques opérationnels. Plusieurs étapes de l'application des modalités de gestion des risques opérationnels avaient été franchies et les résultats étaient probants.

278. Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que la MONUC applique les modalités de gestion des risques opérationnels et à ce que les autres missions prennent également des mesures d'application chaque fois que nécessaire.

279. Le DAM a informé le Comité que la MONUC avait commencé à organiser des stages de formation consacrés aux modalités de gestion des risques opérationnels vers le milieu de 2009 et qu'elle devrait être en mesure d'intégrer ces modalités à ses procédures actuelles de gestion des transports aériens pendant l'exercice 2009/10.

280. À la MONUC, un grand nombre d'incidents liés au transport aérien avaient été signalés en 2008/09. La Mission avait expliqué cet état de fait par un certain nombre de raisons, notamment les suivantes : a) la taille et la complexité de ses opérations; b) les taux de vacance de postes et le manque de personnel dûment qualifié et formé; c) des changements de dernière minute apportés aux horaires des vols; d) l'insuffisance du matériel et du personnel de contrôle aérien; e) l'inadéquation aux besoins de la gestion de l'espace aérien; et f) l'absence de supervision des opérateurs et le manque de discipline dans les cockpits.

281. À la MINUL, 27 incidents liés au transport aérien s'étaient produits en 2008/09, pour une flotte de 12 appareils, dont deux étaient en cause respectivement pour 26 % et 19 % des incidents. De plus, le 30 janvier 2009 un appareil transportait du fret dépassant de 5 400 kilogrammes le poids de 13 000 kilogrammes indiqué dans son manifeste de chargement.

282. Le Comité recommande que la MONUC et la MINUL prennent les mesures qui s'imposent pour remédier aux risques qui donnent lieu aux incidents liés au transport aérien, afin de réduire le nombre de ces incidents.

283. Le DAM a fait savoir au Comité que la MONUC avait depuis formé plus d'une centaine de membres de son personnel affectés aux sections des transports aériens, du contrôle des mouvements et de la sécurité sur les obligations en matière de communication d'informations et de comportement professionnel. En conséquence, davantage de temps a été consacré, lors de la formation initiale des équipages et dans les exposés de présentation des missions, aux informations à communiquer et aux dangers à éviter. La MINUL a établi des stratégies de gestion de la sécurité aérienne, assorties de contrôles préventifs afin de dresser l'inventaire des dangers,

d'évaluer les risques connexes et d'arrêter les mesures de surveillance nécessaires pour réduire les risques.

Recouvrement des frais de carburant

284. À la MINUL, le recouvrement auprès des compagnies de transport aérien des frais de kérosène afférents aux vols d'essai et aux vols non générateurs de recettes ne faisait pas l'objet d'un suivi régulier. Au 30 juin 2009, 345 750 dollars de frais recouvrables étaient dus, dont 168 190 dollars étaient en instance depuis plus de six mois.

285. À la MINUS, 282 871 litres de kérosène consommés en 2008/09 avaient été classés comme afférents à des vols destinés à la maintenance ou à d'autres fins non génératrices de recettes. Les coûts correspondants devaient donc être recouverts auprès du prestataire, mais cela n'avait pas été fait au moment de l'audit.

286. Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que : a) la MINUL effectue à intervalles réguliers le suivi des sommes dues par les compagnies de transport aérien au titre des frais de carburant recouvrables; b) la MINUS obtienne le remboursement des frais de carburant afférents aux vols non générateurs de recettes.

287. Le DAM a convenu que la MINUL devait suivre plus régulièrement le recouvrement des frais de carburant auprès des compagnies de transport aérien et affirmé que la Mission veillerait à contrôler régulièrement les sommes dues par ses prestataires de services afin d'en obtenir le règlement. La MINUS s'employait à réunir les données et la documentation relatives au recouvrement des coûts liés au kérosène consommé pour des vols non générateurs de recettes.

Interventions en cas d'urgence

288. La MINURCAT n'avait pas mis au point de plans d'intervention en cas d'urgence propres à chaque secteur, ni de plan de recherche et de sauvetage, comme l'exige le Manuel des opérations aériennes. Elle n'avait pas non plus acheté de kits d'enquête sur les opérations de sauvetage et les accidents, en raison de retards intervenus dans les procédures d'achat. L'absence de plans par secteur risquait de nuire à l'efficacité de la gestion des situations d'urgence dans les secteurs ou d'entraîner des interventions non coordonnées. Quant à l'absence des kits d'enquête, cela risquait de retarder l'intervention de la Mission en cas d'urgence.

289. Le Comité recommande à l'Administration, qui a accepté, de veiller à ce que la MINURCAT : a) arrête un plan d'intervention en cas d'urgence propre à chaque secteur et un plan de recherche et de sauvetage, conformément aux dispositions du Manuel des opérations aériennes; b) accélère l'achat de kits d'enquête sur les opérations de sauvetage et les accidents.

290. Le DAM a confirmé que la Mission examinait les plans et qu'il était prévu de promulguer d'ici au deuxième trimestre de 2010 des plans d'intervention d'urgence et des plans de recherche et de sauvetage propres à chaque secteur.

Gestion et évaluation des prestataires de services aériens

291. À la MONUC, le Comité n'a pas obtenu d'éléments indiquant que la qualité des services fournis par les prestataires de services de transport aérien faisait l'objet

d'un suivi sur la base des prestations convenues avec eux, comme l'exige la section 4.18 des instructions permanentes de la Section de la gestion des contrats. La MONUC a indiqué que les prestataires étaient évalués d'après le module général d'évaluation des résultats fourni par le Siège. Cependant, certaines évaluations n'avaient pas été entièrement remplies et transmises au Siège.

292. Le Comité recommande, et l'Administration a accepté, que la MONUC renforce, en concertation avec le Siège, ses procédures de gestion et d'évaluation des contrats de prestation de services de transport aérien.

293. Le DAM a signalé que la MONUC avait depuis effectué les évaluations trimestrielles de ses prestataires de services de transport aérien et s'apprêtait à présenter les rapports d'évaluation correspondants.

Signatures sur les manifestes de chargement aérien

294. À la MINUAD, sur un échantillon de 783 manifestes de chargement aérien contrôlés, 608, soit 78 %, n'avaient pas été signés par l'unité de contrôle des mouvements, ce qui dénote une surveillance insuffisante des chargements.

295. Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que la MINUAD fasse en sorte que l'unité de contrôle des mouvements signe tous les manifestes de chargement aérien, comme l'exigent les instructions permanentes de celle-ci.

296. Le DAM a informé le Comité que la MINUAD avait nommé dans chaque base d'opérations des attachés de liaison chargés d'améliorer la gestion au quotidien des manifestes de chargement. La formation des attachés se poursuivait.

18. Informatique et communications

Sécurité informatique

297. En application de la politique relative à la sécurité, la continuité des opérations et la préparation aux sinistres en matière informatique promulguée par le DAM, les missions sont tenues de se doter d'un plan de continuité des opérations et de reprise après sinistre (plan CORAS) organisant la sauvegarde des ressources et données informatiques essentielles et la remise en service des systèmes informatiques en cas de catastrophe ou d'évacuation.

298. Le plan CORAS mis en place par la MONUC en octobre 2008 était incomplet : il y était précisé que le plan de continuité des opérations relatif aux fonctions de haut niveau de la Mission n'avait pas encore été mis au point au moment de la soumission du document. Ce plan CORAS portait sur les réseaux et services informatiques mais négligeait les autres aspects de la Mission. La MONUC ne disposait pas non plus d'une politique de sécurité informatique officiellement approuvée, mais seulement de directives sur la question. Qui plus est, ces directives n'étaient pas pleinement appliquées ni communiquées à tous les utilisateurs, et ces derniers n'étaient pas tenus de signer une déclaration les engageant à respecter les directives.

299. Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que la MONUC élabore un plan complet de continuité des opérations et de reprise après sinistre et une politique de sécurité informatique.

300. Le DAM a expliqué que la MONUC mettrait la dernière main à son plan CORAS et à son plan en matière de sécurité informatique d'ici au premier trimestre de 2010.

Gestion des contrôles d'accès

301. Les points faibles suivants ont été relevés dans la gestion des mots de passe d'accès au système d'exploitation et au système Sun à la MINUK et à la MONUC :

a) Les contraintes relatives à la longueur minimale des mots de passe et à l'utilisation de lettres et de chiffres n'avaient pas été définies;

b) La conservation de l'historique des mots de passe n'avait pas été paramétrée et le changement de mot de passe n'était pas obligatoire;

c) La création de journaux d'audit n'ayant pas été paramétrée, ceux-ci ne pouvaient pas être examinés régulièrement afin de détecter les tentatives infructueuses d'accès au système;

d) Le système ne se verrouillait pas automatiquement à l'issue d'une période d'inactivité.

302. Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que toutes les missions examinent leurs mécanismes de contrôle d'accès par mot de passe et procèdent aux modifications nécessaires pour les renforcer.

303. Le DAM a signalé que les missions appliqueraient la politique relative aux mots de passe et veilleraient à ce que les postes de travail se verrouillent à l'issue d'une période d'inactivité, notamment sur le système Sun. La nouvelle version de ce système permettait de rendre obligatoire l'utilisation de mots de passe composés à la fois de lettres et de chiffres, ce qui serait appliqué au premier trimestre de 2010.

304. À la MONUC, seul le personnel informatique apportait des changements aux logiciels et aucun autre utilisateur ne paraissait avoir accès à l'environnement de production. Toutefois, aucun historique des changements apportés au système n'était conservé. Il y avait donc un risque que des changements non autorisés puissent être apportés subrepticement. Le service chargé de l'informatique et des communications ne disposait pas non plus d'une procédure de routine lui permettant de déceler et de supprimer les comptes d'utilisateurs inactifs. Il y avait donc un risque que des intrus puissent accéder au système.

305. Le Comité recommande à l'Administration, qui a accepté, de veiller à ce que la MONUC : a) conserve un historique des changements apportés au système, afin que ceux-ci soient décrits et passés en revue; b) se dote de procédures permettant de repérer et de supprimer à intervalles réguliers les comptes d'utilisateurs inactifs.

306. Le DAM a signalé que la MONUC avait rappelé à sa Section des communications et de l'informatique la nécessité de mettre en place un mécanisme centralisé de gestion des changements pour que les autorisations de modifier les systèmes informatiques soient décrites et conservées. La MONUC avait depuis supprimé tous les comptes inactifs. Un mécanisme de surveillance avait aussi été mis en place pour veiller à ce que les comptes des membres du personnel quittant la Mission soient désactivés en temps voulu.

Disponibilité des communications

307. La BSLB avait loué quatre lignes de communication vocale et de transmission de données pour les liaisons avec le Siège. Deux de ces lignes avaient une disponibilité annuelle moyenne de 66 % et de 74 %, respectivement, avec seulement 10 % de disponibilité en septembre et en octobre 2008 et 6 % en novembre 2008. L'une des deux lignes avait ensuite été hors service pour tout le mois de décembre 2008. La BSLB a indiqué que le Siège était intervenu pour améliorer la disponibilité de ces lignes.

308. Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, en collaboration avec le Siège, améliore la disponibilité des lignes louées afin d'assurer une communication sans heurts entre la Base et le Siège.

309. Le DAM a signalé au Comité qu'il suivait de près, en collaboration avec la BSLB, la qualité des liaisons afin de veiller à ce que des mesures soient prises aux niveaux voulus dès que des problèmes apparaissent. Grâce au retour d'informations fourni par la Base et à des interventions au Siège, les liaisons ont été disponibles à près de 100 % tout au long de 2009.

Politiques et procédures

310. À la MINUK et à la MINUL, les politiques et procédures relatives à l'informatique et aux communications n'avaient pas été arrêtées définitivement. Des politiques et procédures provisoires n'étaient diffusées que par des messages d'alerte et par des courriels envoyés à tout le personnel.

311. Le Comité a recommandé, et l'Administration a accepté, que la MINUK et la MINUL arrêtent définitivement leurs politiques et procédures relatives à l'informatique et aux communications.

312. Le DAM a informé le Comité que la MINUK avait confirmé avoir promulgué ses politiques et procédures et les avoir mises en ligne sur son intranet en septembre 2009. Les projets de la MINUL en la matière seraient achevés au premier trimestre de 2010 et la Mission se doterait d'un mécanisme qui permettrait aux utilisateurs d'accéder à tout moment aux politiques et procédures une fois que celles-ci auraient été approuvées.

Renforcement des capacités

313. À la MINUK, les membres du Comité d'examen des questions liées à l'informatique et aux communications, qui joue le rôle d'organe de gouvernance pour les services informatiques, avaient quitté la Mission en 2007/08 ou auparavant et n'avaient pas été remplacés. La MINUS n'avait pas constitué de groupes de la sécurité informatique et n'avait pas nommé de coordonnateur de la sécurité informatique, d'administrateur du système de contrôle des accès ni d'administrateur des systèmes de sécurité, comme le Siège le lui avait conseillé.

314. L'absence du Comité d'examen et des groupes de la sécurité informatique nuisait à l'organisation de la sécurité informatique dans ces deux missions, notamment sur les plans de la stratégie d'ensemble, de la mise à jour des systèmes et de l'application de nouvelles mesures concernant l'informatique et les communications.

315. Le Comité a recommandé, et l'Administration a accepté : a) que la MINUK nomme de nouveaux membres à son Comité d'examen des questions liées à l'informatique et aux communications; b) que la MINUS constitue un groupe de la sécurité informatique et nomme le coordonnateur de la sécurité informatique, l'administrateur du système de contrôle des accès et l'administrateur des systèmes de sécurité.

316. Le DAM a signalé que la MINUK avait appliqué la recommandation relative aux membres du Comité d'examen. À la MINUS, le recrutement des nouveaux membres du personnel était actuellement en cours et, dès leur arrivée, les responsabilités en matière de sécurité informatique seraient attribuées.

19. Gestion des ressources humaines

Pourcentages de postes vacants et taux de rotation du personnel

317. Les pourcentages moyens de postes vacants ont été supérieurs aux normes fixées : 16 % au lieu de 15 % pour les missions en régime de croisière et 35 % au lieu de 20 % pour les missions nouvelles. On trouvera des données plus détaillées à l'annexe XVII. D'autre part, le taux de vacance moyen des postes d'encadrement et de direction était égal à 29 % au 30 juin 2009, contre 36 % au 30 juin 2008. Pour plus de détails, voir l'annexe XVIII. Le niveau élevé de ces pourcentages a également retenu l'attention du BSCI lorsqu'il a effectué l'audit horizontal de la gestion des ressources humaines, comme on le verra plus en détail plus loin.

318. Le fait que la proportion de postes non pourvus reste élevée pourrait mettre à dure épreuve le personnel en place, avec pour résultats un fort taux de rotation et la non-détection des erreurs commises. Cela pèse aussi sur l'exécution des mandats des missions et sur le bon fonctionnement des mécanismes de contrôle interne.

319. À la MINUS, le pourcentage de postes vacants au 30 juin 2009 était égal à 16 %, contre 17 % au 30 juin 2008, tandis qu'à la MONUC, 26 postes de direction étaient libres, soit 35 % du nombre total de postes autorisés. Au niveau de l'encadrement, il y avait 120 postes vacants, soit 28 % du nombre de postes autorisés.

320. À la MINUL, il y avait sept postes de direction vacants, soit 21 % du nombre autorisé. Au niveau de l'encadrement, il y avait 39 postes libres, soit 18 %. On a pu observer à peu près la même chose à l'ONUCI, où la proportion de postes vacants atteignait 19 % pour le personnel recruté sur le plan international.

321. À la FINUL, il y avait 189 postes vacants, dont 40 de personnel recruté sur le plan international et 149 de personnel recruté sur le plan national. Cent trente-six postes de personnel civil étaient vacants depuis plus de deux ans, dont un depuis 10 ans.

322. L'Administration a expliqué que les éléments suivants avaient poussé les taux de vacance de postes à la hausse dans les missions : a) la multiplication des nouvelles missions, auxquelles il fallait envoyer du personnel; b) les conditions offertes dans les missions sur le terrain, qui n'étaient pas aussi attrayantes que celles offertes par les entreprises locales; c) le manque de candidats qualifiés possédant une expérience du terrain.

323. La FINUL a également indiqué qu'elle avait récemment fait l'objet d'une analyse des effectifs et que 103 postes inutiles de personnel recruté sur le plan

national devaient être supprimés, ce qui ramènerait probablement le pourcentage global de postes vacants en dessous de la barre des 10 %.

324. L'Administration a accepté, comme le Comité le lui recommandait encore une fois, d'agir rapidement pour pourvoir les postes vacants, afin que les missions soient en mesure de s'acquitter correctement de leur mandat.

325. Le DAM a indiqué qu'il avait lancé plusieurs initiatives (adoption d'un nouveau logiciel de gestion des aptitudes, mise en place de responsables de groupe professionnel chargés de gérer les listes de candidats agréés et amélioration de la communication avec le public) visant à s'attaquer au problème posé par le niveau des pourcentages de postes vacants. Il a mis en avant la section II de la récente résolution 63/250 de l'Assemblée générale concernant le nouveau régime des engagements et l'harmonisation des conditions d'emplois, qui devrait rendre le travail sur le terrain plus attrayant et alléger et simplifier l'administration du personnel.

Délais de recrutement

326. Ayant examiné les délais de recrutement de personnel local ou international dans l'ensemble des missions, le Comité a constaté que celles-ci avaient du mal à atteindre les objectifs fixés en la matière. Dans bien des cas, c'est à tous les stades du recrutement qu'on n'arrivait pas à respecter les délais.

327. L'Administration a accepté, comme le Comité le lui recommandait à nouveau, que toutes les missions prennent les mesures voulues pour réduire les délais de recrutement.

328. Le DAM a indiqué qu'il avait modifié le processus de sélection. Dans le nouveau système, il présente aux missions des candidats pouvant convenir, agréés par un organe central de contrôle, parmi lesquels les missions font leur choix et lancent la prise en charge des candidats retenus. Cela devrait réduire très fortement les délais de recrutement.

Classement des postes

329. Une mission demande au DAM de classer un poste lorsqu'elle en crée un nouveau ou lorsque les fonctions attachées à un poste existant ont été sensiblement modifiées. Du 1^{er} juin 2008 au 8 octobre 2009, le Département a reçu 2 027 demandes de classement ou de reclassement de poste, dont 288 (14 %) avaient été satisfaites lorsque l'audit a été effectué. Les 1 739 autres sont en souffrance depuis 210 jours, en moyenne.

330. On a constaté que l'examen et l'approbation des réponses aux demandes de classement prenait longtemps à la FNUOD, à l'UNFICYP, à la BSLB, à l'ONUCI et à la FINUL, ce qui faisait que nombre de réponses n'avaient pas encore été approuvées. Les retards causés par le classement des postes risquent d'avoir un effet défavorable sur les activités de maintien de la paix.

331. Le DAM a fait valoir que le nombre de personnes chargées du classement des postes était sans rapport avec le volume de travail, et que c'était la raison de la longueur des délais. Il a ajouté que depuis que cette tâche lui était déléguée par le Bureau de la gestion des ressources humaines, l'ampleur du travail s'était accrue dans des proportions énormes. D'autre part, son groupe chargé des classements

n'était pas encore opérationnel à 100 %, un seul spécialiste de la gestion des ressources humaines étant en poste.

332. L'Administration a accepté de donner suite rapidement, comme le recommandait le Comité, à toutes les demandes de classement ou de reclassement de poste présentées par les diverses missions.

Plans d'action ressources humaines

333. La MONUC, la MINUK et la MINUL n'avaient pas de plan d'action ressources humaines pour l'exercice 2008/09.

334. L'Administration a accepté de veiller, comme le Comité le lui recommandait à nouveau, à ce que toutes les missions établissent un plan d'action ressources humaines, conformément aux directives du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions.

335. Le DAM a affirmé sa volonté de toujours atteindre les objectifs et indiqué qu'il s'employait, avec le DOMP et les trois missions concernées, à régler le problème signalé par le Comité.

Système d'évaluation et de notation des fonctionnaires

336. À la MONUC, dont le personnel recruté sur le plan international compte 1 176 personnes, 870 rapports d'évaluation et de notation (74 %) n'avaient pas été établis pour l'exercice 2008/09. Quant au personnel recruté sur le plan national, pour un effectif de 2 600 personnes, 520 rapports (20 %) n'étaient pas encore achevés le 11 août 2009. À la MINUL, les évaluations n'étaient pas faites pour tout le personnel, tous ne s'étant pas inscrits au système électronique d'évaluation et de notation des fonctionnaires (e-PAS).

337. Le Comité recommande, comme il l'a déjà fait, que la MONUC et la MINUL appliquent des procédures qui garantissent que les rapports d'évaluation seront achevés et signés en temps voulu.

338. Le DAM a dit que la MONUC s'était efforcée de faire en sorte que toutes les évaluations en souffrance depuis la dernière période d'évaluation soient achevées sans plus tarder. La MINUL, de son côté, continuerait de travailler à l'amélioration du pourcentage d'e-PAS achevés, grâce à un appui et à des activités de formation techniques et en liant le renouvellement des contrats à l'achèvement des rapports d'évaluation.

Gestion des congés

339. En janvier 2009, 39 soldes représentant au total 102 375 dollars ont été radiés des comptes débiteurs. Il s'agissait de trop-payés versés à des membres du personnel de maintien de la paix partis à la retraite ou ayant quitté leurs fonctions pour d'autres raisons. Mais il restait 190 autres soldes débiteurs, totalisant 580 118 dollars, remontant avant 2008 et restés dans les comptes des missions. La plupart des trop-payés étaient dus à la mauvaise administration des états de présence.

340. Le Comité a recommandé que l'Administration, qui en est convenue, veille à ce que toutes les missions se conforment strictement à la politique qui régit

l'enregistrement et le suivi du temps de présence et la mise en concordance des états tenus par les sections des ressources humaines et des finances.

341. **Le Comité recommande également que l'Administration étudie tous les soldes débiteurs résultant du versement de trop-payés à des membres du personnel des missions, dans l'intention d'en obtenir le remboursement.**

342. À la MONUC, les problèmes suivants ont été relevés dans l'administration des états de présence :

a) Le système Matrix actualisait le solde des congés du personnel en ne tenant compte que des congés approuvés dans le système. Au 30 juin 2009, 4 700 heures d'absence étaient en attente d'approbation et 353 membres du personnel recruté sur le plan national étaient concernés;

b) 410 personnes pour lesquelles on n'avait pas de solde des congés sont restées absentes de l'information utilisée par le service des finances pour calculer le montant des jours de congé acquis à payer, car certaines des régions n'avaient pas communiqué les soldes des congés de leur personnel au 30 juin 2009. Cela fait que les soldes comptabilisés étaient faux;

c) En examinant 20 congés de maladie approuvés dans le système Matrix, on a découvert des cas où le justificatif du congé ne portait pas sur le même nombre de jours que celui qui avait été enregistré et approuvé dans le système.

343. **L'Administration a accepté la recommandation du Comité selon laquelle elle devait faire le nécessaire pour que la MONUC tienne bien à jour les états des congés dans le système Matrix et que les congés de maladie soient approuvés comme il convient, afin que les soldes de jours de congé soient calculés correctement.**

344. Le DAM a dit que la MONUC avait commencé à actualiser tous les soldes de jours de congé en se servant des fiches de présence, après quoi une formation, prévue pour le premier trimestre 2010, serait dispensée sur l'utilisation du système Matrix.

Plan de formation

345. À la MINURCAT, sur 68 stages de formation à l'extérieur prévus au budget, 24 (35 %) ont été annulés. Parallèlement, la Mission a approuvé 41 autres stages. Elle a expliqué que les besoins de formation présentés par les sections ne correspondaient pas toujours à la réalité, ce qui expliquait les annulations. Quant aux 41 stages approuvés à titre exceptionnel, ils répondaient à des nécessités opérationnelles.

346. À la FNUOD, sur 52 stages de formation prévus au budget, 43 (83 %) n'ont pas eu lieu, mais 70 autres ont été approuvés. Il a été expliqué que dans certains cas, des membres de la direction avaient dû participer à des ateliers ou cours de formation qui n'étaient pas prévus au budget mais qui avaient été jugés utiles pour leur perfectionnement. D'où l'approbation des 70 cours. En revanche, aucune explication n'a été donnée pour l'annulation des autres cours.

347. **L'Administration a accepté la recommandation du Comité selon laquelle elle devrait veiller à ce que la MINURCAT et la FNUOD élaborent des plans de formation adaptés à la réalité et suivent de près leur exécution.**

348. Le DAM a indiqué que la FNUOD s'était efforcée d'élaborer des plans de formation d'une bonne utilité pratique en fonction des besoins, définis par les directeurs de programme. À la MINURCAT, la faiblesse du taux de participation aux stages à l'extérieur s'expliquait principalement par le fait qu'en raison du reclassement des priorités, il n'était pas possible en pratique que tous les membres du personnel participent à ces stages.

Formation à l'arrivée

349. La formation à l'arrivée est dispensée à ceux qui arrivent au Siège, à New York, par des animateurs du DOMP et du DAM, et à ceux qui arrivent directement dans la zone de la mission par des animateurs de la mission, si possible avant que les intéressés ne prennent leurs fonctions opérationnelles. Au moment de l'audit, il y avait huit missions de maintien de la paix où des membres du personnel civil n'avaient pas suivi leur formation à l'arrivée. Pour plus de détails, voir l'annexe XIX.

350. Le Comité recommande que l'Administration fasse en sorte que les civils reçoivent leur formation à l'arrivée avant de prendre leurs fonctions opérationnelles.

351. Le DAM a dit que les missions avaient, depuis, mis en place un programme obligatoire de formation à l'arrivée pour le personnel arrivant sur le terrain. Cependant, pour des raisons opérationnelles et autres, certains civils ne pouvaient pas participer à un stage d'accueil au moment de leur arrivée dans la zone de la mission.

Suivi de la formation

352. Le Comité a noté que le Service intégré de formation du DOMP ne suivait pas toujours d'assez près l'élaboration des budgets de formation des missions, la mise en œuvre du plan de formation et les évaluations de fin de stage. En effet :

a) Le Service ne vérifiait pas si les cours obligatoires ou recommandés étaient prévus au budget des missions ni si les budgets de formation correspondaient à leurs besoins réels en la matière;

b) Au moment de l'audit, le Service ne disposant d'aucun dispositif efficace pour recueillir et analyser les données des missions sur la formation, il était difficile pour lui de tenir à jour des dossiers exacts et complets sur la formation dans les missions;

c) Il n'existait pas de politique que les missions puissent suivre en matière d'évaluation de fin de stage.

353. Le Comité a recommandé que l'Administration, qui en est convenue, renforce le suivi de l'élaboration des budgets de formation des missions, de l'exécution de leur plan de formation et de la manière dont les cours sont notés après coup.

354. Le DOMP a annoncé que le Service intégré de formation mettait au point a) un système électronique de gestion de la formation, qui permettrait à toutes les missions de mieux gérer leur programme de formation et rendrait possible une normalisation de la collecte de données, dans toutes les missions et au Siège et b) des directives officielles sur l'évaluation interne de la formation dans les

missions de maintien de la paix, afin que les méthodes appliquées soient plus cohérentes.

Information d'après formation

355. À la MINURCAT, seulement 8 (10 %) des 79 membres du personnel qui avaient participé à des stages à l'extérieur ont rempli le questionnaire de fin de stage. À la BNLB, des dossiers exploitables existaient sur seulement 16 des 28 stages qui avaient eu lieu, et même ceux-là n'étaient pas complets.

356. À la MONUC, il y avait cinq cours obligatoires pour tout le personnel civil. Mais il a été impossible de savoir si tous les membres du personnel les avaient suivis, car il n'y avait aucune trace de leur participation aux stages.

357. L'Administration a accepté la recommandation du Comité selon laquelle elle devrait veiller à ce que toutes les missions tiennent mieux les dossiers relatifs aux cours dispensés et en assurent un meilleur suivi.

358. Le DAM a indiqué qu'il rappellerait aux missions de respecter les procédures. Il a aussi fait savoir que la MONUC avait mis en place un système de suivi.

20. Préparation des missions intégrées

359. Au paragraphe 435 de son rapport A/63/5 (Vol. II), le Comité avait indiqué que l'Administration avait accepté sa recommandation selon laquelle elle devrait prendre des mesures pour que l'établissement des directives relatives à la préparation des missions intégrées soit terminé le plus tôt possible. Ayant demandé ce qu'il en était, il a appris que les deux premières notes d'orientation avaient été approuvées par le Groupe directeur pour une action intégrée, en mars 2009, puis par le Secrétaire général. Les directives relatives à la mise en application sur le terrain de la méthode de préparation des missions intégrées étaient en cours d'élaboration, et le Groupe directeur devait les examiner au quatrième trimestre 2009. Par conséquent, le Comité n'a toujours pas été en mesure de jauger l'efficacité des directives, comme l'avait demandé le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/62/823, par. 22).

360. Le Comité recommande à nouveau que l'Administration finisse dès que possible d'élaborer les directives relatives à la préparation des missions intégrées.

361. Le DOMP a informé le Comité que l'ensemble de directives en était au stade de l'examen et de l'approbation finaux et serait promulgué avant la fin du premier trimestre 2010.

21. Projets à effet rapide

Exécution des projets

362. Au cours de l'exercice 2008/09, neuf missions ont mis en œuvre des projets à effet rapide, dont le budget total s'élevait à 10 750 000 dollars. Selon les directives qui s'appliquent en la matière, l'agent de réalisation a trois mois, à compter du versement des fonds, pour mener le projet à bien. Certaines missions n'ont pas terminé leurs projets dans les délais réglementaires. Les retards conduisent à la sous-utilisation des crédits ouverts et représentent des occasions manquées d'aider

et d'influencer la population locale au milieu de laquelle la mission mène ses activités. Les cas suivants ont été relevés :

a) À la MINUL, huit projets n'ont pas été terminés dans le délai réglementaire de trois mois;

b) À la MONUC, 1 million de dollars a été alloué aux projets à effet rapide, mais seulement 169 562 dollars ont été dépensés. Sur 96 projets approuvés, 15 ont été menés à bien au 30 juin 2009, 30 étaient encore en cours d'exécution, 4 avaient été annulés et 47 n'avaient jamais démarré. Sur les 30 qui étaient en cours d'exécution, 2 avaient dépassé la limite de trois mois, et sur les 15 qui étaient terminés, 4 avaient dépassé cette limite;

c) À la FINUL, huit projets n'étaient pas terminés au bout de trois mois, dont cinq qui ne l'étaient toujours pas le 28 juillet 2009 et trois qui l'étaient. Sur les cinq qui étaient encore en cours d'exécution, trois avaient plus de 100 jours de retard;

d) À la MINUAD, sur 49 projets approuvés pour 2008/09, 19 (39 %) n'ont pas été terminés dans les délais;

e) À la MINUS, pour 2008/09, 1 million de dollars avait été alloué à l'exécution de 100 projets à effet rapide. Mais la Mission n'en a approuvé que huit, d'un montant total de 154 280 dollars, soit 15 % de l'enveloppe budgétaire approuvée. À la fin de l'exercice, seulement 68 107 dollars avaient été déboursés, c'est-à-dire que 93 % du budget restait intact. Sur les huit projets approuvés, deux ont été menés à bien et six étaient encore en cours d'exécution au moment de l'audit. En outre, sur les 150 projets à effet rapide approuvés pour les trois derniers exercices, 95 ont été menés à bien, 23 étaient encore en cours d'exécution et 32 avaient été annulés.

363. Le Comité renouvelle sa recommandation selon laquelle il faut que l'Administration fasse en sorte que toutes les missions fassent le nécessaire pour que les projets à effet rapide soient achevés dans les délais fixés.

364. Le DAM a fait savoir au Comité que les missions rencontraient des difficultés, sur le plan opérationnel, dans l'exécution des projets à effet rapide, et qu'on s'efforçait d'y remédier en sélectionnant des partenaires d'exécution qui ont fait leurs preuves, en leur donnant une formation et en se concertant régulièrement avec eux.

Évaluation des projets

365. Les directives relatives aux projets à effet rapide prescrivent un examen annuel de l'ensemble des projets. La FINUL et la MINUS n'ont pas procédé à cet examen au cours de l'exercice 2008/09, et la MINUS n'a pas non plus établi de rapports sur l'état d'avancement des projets, ce qui est contraire à la règle applicable en la matière.

366. Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que la FINUL et la MINUS se conforment aux directives et procédures concernant les projets à effet rapide.

367. Le DAM a souscrit à la recommandation concernant le budget et les taux d'exécution des projets à effet rapide, indiquant que la MINUS ferait respecter les

directives relatives à ce genre de projets, en accélérant leur exécution et en les évaluant au cours du premier trimestre 2010. La FINUL, elle, avait déjà établi un rapport annuel détaillé sur l'évaluation de ses projets à effet rapide.

22. Fonction d'audit international

Postes vacants

368. Au paragraphe 469 de son rapport A/63/5 (Vol. II), le Comité, ayant noté qu'en juillet 2008 36 % des postes d'auditeur résident étaient vacants, a recommandé que le BSCI pourvoie rapidement tous ces postes, afin que toutes les missions soient effectivement soumises à un audit interne.

369. Le Comité a constaté que le pourcentage de postes d'auditeur interne vacants s'était amélioré pendant l'exercice 2008/09. Au 31 août 2009, le pourcentage global était égal à 23 %, en comptant les postes nouveaux qui venaient d'être approuvés, en juillet 2009, pour l'appui à la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie. On trouvera les taux de vacance de postes à l'annexe XX.

Exécution du plan d'audit

370. Sur les 178 missions d'audit prévues en 2009, 108 (61 %) étaient terminées à la fin de l'année, contre 32 % en 2007 et 55 % en 2008. Il faut s'attendre à ce que la programmation des audits soit évolutive et s'adapte aux circonstances, tant en ce qui concerne les moyens disponibles pour les réaliser que pour ce qui est des besoins de ceux qui sont visés par les audits, et que certaines missions soient reportées d'une année sur l'autre. Néanmoins, le Comité a trouvé peu élevés les taux d'exécution des audits, tels qu'ils ressortent du tableau II.12.

Tableau II.12

Exécution des audits prévus au plan de travail du Bureau des services de contrôle interne : 2007, 2008 et 2009

<i>Année</i>	<i>Nombre d'audits prévus</i>	<i>Nombre d'audits terminés</i>	<i>Pourcentage d'audits effectués</i>
2007	201	65	32
2008	179	99 ^a	55
2009	178	108	61

Note : Chiffres provenant des données fournies par le Bureau des services de contrôle interne.

^a Dont 14 dont le projet de rapport avait été publié.

371. Le Comité a examiné le détail des statistiques de certaines missions, constatant que l'évolution du nombre d'audits annulés ou en retard se retrouvait dans les statistiques des audits terminés. Le BSCI établit bien ses plans d'audit en fonction des risques et des ressources dont il dispose, mais le fait que des missions d'audit sont retardées ou annulées nuit au taux de couverture et au niveau d'assurance procuré par les audits internes ou retarde leur obtention.

372. Le Comité renouvelle sa recommandation selon laquelle le Bureau des services de contrôle interne devrait continuer de contrôler de près les plans de

travail des auditeurs résidents, afin que les audits soient exécutés et terminés aux dates prévues.

373. Le BSCI a dit qu'il rencontrait régulièrement les chef d'équipe d'auditeurs résidents, depuis avril 2008, afin de suivre de près l'exécution du plan de travail. D'autre part, un examen trimestriel de l'avancement des projets et du plan de travail avait été institué. D'autre part, toutes les missions programmées ne pouvaient pas être terminées le 31 décembre; en général 25 % de celles d'un plan annuel débordaient sur l'année suivante. Des missions étaient annulées pour répondre à des demandes des responsables et réordonner les priorités de la Division de l'audit interne afin de diriger les ressources vers les domaines où se dégageaient de plus gros risques.

Rapports d'audit interne

374. Le manuel d'audit du BSCI exige que tous les rapports soient présentés dans les 75 jours suivant la fin du travail sur place. Il est ressorti de l'analyse des missions d'audit terminées en 2008 qu'il s'écoulait en moyenne 97 jours entre la fin du travail sur le terrain et l'établissement du projet de rapport, et en moyenne 70 jours entre l'établissement du projet de rapport et la date de publication du rapport définitif. En d'autres termes, il fallait en moyenne 167 jours pour publier le rapport, une fois terminé le travail sur place.

375. Le BSCI a expliqué que les audits effectués dans les missions prenaient plus longtemps en raison des congés de détente pris par le personnel des missions, car, dans de nombreux cas, il devait attendre, pour qu'il soit donné suite à ses demandes d'information ou de communication des archives, ou d'entretiens avec des responsables de la mission, que le personnel concerné soit revenu de congé, éventuellement de détente, ce qui repoussait la date d'achèvement des rapports d'audit. En outre, des dates repères étaient fixées au moment de la préparation de l'audit, qui n'étaient pas en soi des dates limites, mais des estimations aussi réalistes que possible, compte tenu de ce que l'on savait lors de l'établissement du plan de la mission d'audit. Ces dates repères n'étaient pas toujours respectées, car il était plus important de couvrir à fond le sujet de l'audit et de réaliser les contrôles par sondage que de se conformer au calendrier fixé à l'avance.

376. Le Comité estime que les rapports publiés longtemps après un audit risquent de ne pas tenir compte de la situation telle qu'elle était au moment de l'audit, ou que la situation peut avoir changé entre-temps, ce qui ferait que les résultats ne seraient plus valables. En outre, les retards dans l'établissement des rapports créent une accumulation de rapports en souffrance.

377. Le Comité recommande, comme il l'a déjà fait, que le Bureau des services de contrôle interne veille à ce que les bureaux des auditeurs résidents respectent les délais de publication des rapports d'audit, ou les révisent pour tenir compte des réalités professionnelles.

378. Le BSCI a dit qu'il veillerait à ce que les délais de publication des rapports d'audit soient mieux respectés et donnerait aux auditeurs une formation supplémentaire en matière de gestion de projets et d'établissement de rapports d'audit.

État d'application des recommandations du Bureau des services de contrôle interne

379. D'après les données qu'il a fournies, le Bureau des services de contrôle interne a émis, au cours de l'exercice 2008/09, 749 recommandations concernant les missions, dont 486 (65 %) avaient été appliquées à la date du 16 novembre 2009. Durant l'exercice 2007/08, le Bureau avait formulé 672 recommandations, dont 496 (74 %) avaient été appliquées à la même date. On trouvera des précisions à ce sujet à l'annexe XXI.

23. Résultats des audits internes

380. Quelques-unes des principales conclusions du rapport sur les activités de contrôle des opérations de maintien paix menées par le Bureau des services de contrôle interne entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2008 [A/63/302 (Part II)] sont détaillées ci-dessous :

a) Lors de l'audit horizontal de la gestion des ressources humaines des missions de maintien de la paix, le Bureau a constaté que plusieurs des mesures prises par le Département de l'appui aux missions pour réduire les taux élevés de vacance de postes n'avaient pas été pleinement efficaces. En outre, il a recensé 110 postes pour lesquels aucune démarche de recrutement n'avait été entreprise depuis plus de deux ans à la date du 31 août 2008 et a recommandé au Département de l'appui aux missions de maintenir sous surveillance constante les postes vacants dans les missions afin de veiller à ce que le nécessaire soit fait pour pourvoir ces postes, et de vérifier si les 110 postes étaient tous nécessaires. Des retards ont été constatés dans le traitement des candidatures par la Division du personnel des missions, qui étaient dus principalement à un manque d'effectif et à des failles dans le système Galaxy;

b) Lors de l'audit du comité local des passations de marchés mené dans 11 missions de maintien de la paix, le Bureau a découvert que certains membres du comité et suppléants, qui, par la nature de leur fonction, avaient directement accès à des informations confidentielles relatives aux achats, n'avaient pas déposé de déclaration de situation financière auprès du Bureau de la déontologie de l'ONU, comme l'exigeait la circulaire du Secrétaire général sur la déclaration de situation financière et la déclaration d'intérêts (ST/SGB/2006/6). L'audit a également permis de découvrir que, contrairement aux dispositions du Manuel des achats et aux pratiques exemplaires : i) trois missions n'avaient pas communiqué immédiatement au Siège les noms des membres du comité local des passations de marchés; ii) les membres du comité n'étaient pas toujours indépendants, s'avérant parfois compter aussi parmi les principaux services demandeurs dont les dossiers passaient devant le comité; iii) les informations et la documentation fournies dans les dossiers de demande d'achats n'étaient pas suffisantes pour permettre au comité de délibérer utilement ou de prendre des décisions éclairées; iv) sept missions auditées par le Bureau n'avaient pas mis en place de système de suivi de l'application des mesures prises par le comité et de ses recommandations;

c) Lors de l'audit horizontal portant sur l'achat d'éléments de première nécessité mené dans 10 missions de maintien de la paix, le Bureau des services de contrôle interne a constaté que certaines missions n'avaient pas pleinement respecté une règle relative à la délégation de pouvoirs qui prévoyait que lorsque ce genre d'achats dépassait 200 000 dollars, les missions devaient en rendre compte dans un

certain délai au Département de l'appui aux missions et au Département de la gestion. Si cette règle n'est pas respectée, il risque d'être difficile de contrôler la délégation de pouvoirs et le risque d'abus de pouvoir. Le même audit a révélé que la MINUL, la MONUC et la MINUT n'avaient pas vérifié si elles pouvaient utiliser les contrats-cadres existants pour acheter les éléments de première nécessité. En 2007, la règle de la délégation de pouvoir concernant les éléments de première nécessité a été révisée : s'il existe déjà au Siège de l'Organisation des contrats-cadres permettant d'acheter les biens et les services nécessaires, il faut y faire appel. Rien ne permettait de prouver qu'avant de délibérer, le comité s'était assuré que cette condition était remplie. Sans cette précaution, on court le risque de gaspillages importants et de dépassements de crédits;

d) Lors de l'audit de la gestion d'un contrat important conclu par la MINUAD avec un fournisseur, le Bureau a constaté que dans l'ensemble le contrat avait été mal géré et que cela s'était soldé par une exécution incomplète des travaux et services qui y étaient prévus. En outre, il a souligné que l'insuffisance des contrôles internes avait exposé l'Organisation à de gros risques financiers. En particulier : i) les circonstances dans lesquelles le contrat avait été établi impliquaient un certain nombre d'incertitudes, et le contrat ne prévoyait pas les responsabilités respectives de l'ONU et du fournisseur en cas de problèmes compromettant son exécution; ii) faute de préparation, la gouvernance et la gestion du contrat avait été insuffisantes; iii) en l'absence de critères permettant de contrôler la bonne exécution des services et de justificatifs des dépenses du fournisseur, les factures de ce dernier n'avaient pas été correctement vérifiées; iv) un trop-versé de 5,3 millions de dollars avait été constaté; v) le fournisseur avait livré des marchandises au mauvais endroit et des retards avaient été pris dans les contrôles de réception et les inspections; vi) du matériel d'une valeur de 3,3 millions de dollars avait été livré mais n'avait pas été utilisé pendant la durée du contrat, le gouvernement hôte n'ayant pas approuvé l'utilisation; vii) la Mission n'avait pas mis en place de contrôles internes pour vérifier la prestation du fournisseur; viii) les dossiers concernant le contrat avec le fournisseur ainsi que d'autres archives de la MINUAD n'avaient pas été tenus correctement, et plusieurs pièces manquaient au dossier concernant le contrat avec le fournisseur.

C. Informations communiquées par l'Administration

1. Passation par profits et pertes d'espèces, d'effets à recevoir et de biens

381. L'Administration a informé le Comité que, conformément à la règle de gestion financière 106.9, elle avait passé par pertes et profits des biens d'une valeur de 12 530 000 dollars pendant l'exercice 2008/09 (contre 11 070 000 dollars en 2007/08), principalement en raison d'accidents, de dysfonctionnements et de pertes. Conformément à la règle de gestion financière 106.8, elle avait aussi passé par pertes et profits des espèces et des créances d'une valeur de 219 755 dollars (contre 30 824 dollars en 2007/08). Les espèces et créances passées par profits et pertes comprenaient notamment des sommes irrécouvrables, des pertes de numéraire et des sommes versées indument.

2. Versements à titre gracieux

382. Comme le veut la règle de gestion financière 5.11, l'Administration a rendu compte au Comité de trois versements, d'un montant total de 13 666,90 dollars, effectués à titre gracieux par les opérations de maintien de la paix au cours de l'exercice considéré. Un montant de 4 404,16 dollars a été versé par la MINUK à un membre du personnel militaire rapatrié pour raisons de santé; un montant de 2 262,74 dollars a été versé, à titre d'aide financière et pour couvrir ses frais médicaux, à un civil blessé lors d'un échange de tirs auquel avaient participé des agents de la MINUSTAH, et 7 000 dollars ont été versés à un autre civil dont le conjoint avait été tué lors du même échange de tirs, afin de couvrir les frais funéraires.

3. Cas de fraude et de présomption de fraude

383. Conformément aux dispositions du paragraphe 6 c) i) de l'annexe au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU, l'Administration a signalé au Comité sept cas de fraude ou de présomption de fraude survenus pendant l'exercice considéré, qui sont résumés ci-dessous :

a) À la MINUSTAH, un chauffeur a dérobé 251 litres de carburant qu'il a ensuite revendus sur le marché local pour la somme de 119 dollars. À la clôture de l'enquête de sécurité, le chauffeur n'était plus employé par la MINUSTAH et les 119 dollars n'avaient pas été recouverts;

b) À la MINUSTAH, un membre du personnel recruté sur le plan international a sorti sept jerricanes de carburant appartenant à l'ONU du dépôt logistique sans autorisation. Des dispositions visant à prévenir les fraudes ont été ajoutées aux consignes permanentes concernant la gestion des carburants, afin de remédier aux carences du système;

c) À la MINUSTAH, un vacataire de la Section du génie employé comme agent d'entretien soutirait de l'argent à la population locale en échange de promesses d'emplois à la Mission. Son contrat a aussitôt été résilié et le Chef de l'appui à la Mission a donné ordre de centraliser le recrutement entre les mains de la Section du personnel, tandis que la Section du génie n'était plus autorisée à recruter directement des vacataires;

d) À la MINUSTAH, des inspections visant à prévenir les fraudes sur les carburants ont été conduites par des membres de la Mission et des contingents au camp NepBatt-II (bataillon népalais) et au camp de l'unité de police constituée du Nigéria. Il en est ressorti que les contingents de ces deux camps ne pouvaient pas rendre compte, respectivement, de l'utilisation de 7 219 et 7 125 litres de carburant diesel. Cela s'expliquait notamment par le fait qu'ils ne disposaient pas de matériel permettant de mesurer avec exactitude les quantités de carburant distribuées, que ces quantités n'étaient pas consignées aussitôt le carburant distribué et que les fiches de suivi de la consommation n'étaient pas correctement tenues. Des officiers supérieurs ont organisé sur place des séances d'information pour rappeler les règles fixées par le Groupe des carburants;

e) À la FINUL, un membre du personnel a falsifié sa feuille de présence dans le but de se faire verser 29 jours supplémentaires de travail et 1 026 dollars de prime de risque. Il a démissionné avant la conclusion de l'enquête et les montants ont été recouverts par prélèvement sur les sommes dues à la cessation de service. Le

système automatique de contrôle des présences a été mis en place et il a été proposé de supprimer le poste en question;

f) À la MINUT, du carburant, d'une valeur de 2 579 dollars, a été utilisé abusivement par le Gouvernement pour le groupe électrogène de la tour de contrôle de l'aéroport de Dili. La tour de contrôle servant à la fois aux vols commerciaux et aux vols de l'ONU, l'Organisation fournissait une partie du carburant du groupe électrogène. Les deux facteurs suivants ont contribué à cette utilisation abusive : le groupe électrogène n'était pas sous la surveillance des prestataires de services de sécurité de l'ONU et les agents recrutés sur le plan international responsables de ces opérations signaient les bordereaux sans assister aux livraisons de carburant. Pour remédier à ce problème, le Chef des services d'appui intégrés a demandé que des agents recrutés sur le plan international soient chargés d'assister aux livraisons. En outre, les livraisons de carburant à ce groupe électrogène ont été interrompues jusqu'à ce que les responsabilités relatives à la comptabilisation du carburant soient clairement établies.

384. Les cas susmentionnés ne sont pas représentatifs de l'ensemble des cas de fraude ou de présomption de fraude qui se sont produits à l'échelle du système, puisqu'il se peut que des bureaux ou des services poursuivent l'examen de certaines affaires qui n'ont pas encore été signalées au Comité. On se reportera également au rapport du Bureau des services de contrôle interne [(A/63/302=(Part II)], dans lequel sont présentés plusieurs cas et des statistiques et qui vient étayer les présentes conclusions.

D. Remerciements

385. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le Secrétaire général, le Secrétaire général adjoint à la gestion, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, le Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions, le Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne et le Contrôleur de l'ONU et leurs collaborateurs, ainsi que le personnel des missions, de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve.

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine,
Président du Comité des commissaires
aux comptes de l'Organisation
des Nations Unies
(*Signé*) Terence **Nombembe**

Le Vérificateur général des comptes
de la République populaire de Chine,
Vérificateur principal
(*Signé*) **Liu Jiayi**

Le Premier Président de la Cour
des comptes de la France par intérim
(*Signé*) Alain **Pichon**

Le 3 février 2010

Annexe I

Missions dont les comptes ont été vérifiés

Opérations de maintien de la paix en cours

1. Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP)
2. Force d'urgence des Nations Unies (FUNU) 1973 et Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD)
3. Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)
4. Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO)
5. Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG)
6. Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)
7. Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC)
8. Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE)^a
9. Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL)
10. Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI)
11. Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH)
12. Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS)
13. Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT)
14. Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT)
15. Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD)
16. Appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie (Appui à l'AMISOM)

Comptes spéciaux

1. Fonds de réserve pour le maintien de la paix
2. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix
3. Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)
4. Prestations d'assurance maladie après la cessation de service au titre du personnel des opérations de maintien de la paix

Opérations de maintien de la paix achevées

1. Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB)
2. Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL)

^a La MINUEE est en phase de liquidation depuis le 31 juillet 2008.

3. Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) et Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO)
4. Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK)
5. Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH)
6. Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT)
7. Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH), Mission de transition des Nations Unies en Haïti (MITNUH), Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH)
8. Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA)
9. Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) et Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM)
10. Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU)
11. Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO) et Groupe d'appui de la police civile des Nations Unies
12. Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL)
13. Forces de paix des Nations Unies (FPNU)
14. Groupe d'observateurs militaires de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA)
15. Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA)
16. Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) et Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda (MONUOR)
17. Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL)
18. Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ)
19. Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM)
20. Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge (UNMLTC)
21. Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC)
22. Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT)
23. Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq (GOMNUII)
24. Compte spécial de la Force d'urgence des Nations Unies (FUNU), 1956
25. Compte ad hoc pour l'Opération des Nations Unies au Congo (ONUC)

Annexe II

État de la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité dans son rapport relatif à l'exercice biennal clos le 30 juin 2008^a

<i>Objet</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la question a été signalée pour la première fois</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>	Total	<i>Recommandation renouvelée dans le présent rapport</i>
1. Comptabilisation des contributions en nature	2007/08	Par. 17				1	Oui
2. Contributions statutaires à recevoir	2006/07				Par. 26 en 2007/08	1	
3. Conditions applicables à la souscription d'engagements	2007/08	Par. 34				1	Oui
4. Prestations dues à la cessation de service – calcul des charges à payer	2007/08	Par. 38				1	Oui
5. Prestations dues à la cessation de service – méthode de calcul des charges à payer au titre des reliquats de congés payés et vérification des calculs des charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service	2007/08	Par. 42				1	
6. Compte d'appui – rapport sur les dépenses au titre de l'appui aux opérations et mise au point d'une méthode	2007/08	Par. 65				1	
7. Biens durables – retards dans la passation par profits et pertes et la cession des biens	2003/04	Par. 72 en 2007/08				1	Oui
8. Budgétisation axée sur les résultats – contrôle qualité des indicateurs de succès	2007/08			Par. 78		1	
9. Budgétisation axée sur les résultats – indicateurs spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps – BSLB, MONUG et MINUL	2003/04			Par. 79 en 2007/08		1	Oui
10. Budgétisation axée sur les résultats – dossiers de justificatifs – MINUL	2007/08	Par. 82				1	
11. Budgétisation axée sur les résultats – dossiers justificatifs de tous les chiffres annoncés et constitution et gestion d'un dossier de justificatifs centralisé – MINUK et ONUCI	2007/08			Par. 85		1	Oui

<i>Objet</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la question a été signalée pour la première fois</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>	Total	<i>Recommandation renouvelée dans le présent rapport</i>
12. Budgétisation axée sur les résultats – utilisation accrue de Lotus Notes pour constituer un dossier de justificatifs – MINUK	2006/07		Par. 87 en 2007/08			1	
13. Administration des liquidités, des sommes à recevoir et des sommes à payer – créances anciennes – MINUEE et MONUC	2007/08		Par. 90			1	
14. Gestion des achats et des marchés – marchés exclusifs	2007/08		Par. 103 ^b			1	
15. Gestion des achats et des marchés – frais de gestion des contrats – MINUAD	2007/08	Par. 107				1	
16. Gestion des achats et des marchés – soumission tardive des dossiers pour examen	2007/08		Par. 117 ^b			1	
17. Gestion des achats et des marchés – stratégie d'achat et marché de services de restauration – FINUL	2007/08	Par. 120				1	
18. Gestion des achats et des marchés – retards dans les procédures au Siège	2007/08		Par. 124			1	
19. Gestion des achats et des marchés – processus d'évaluation technique	2007/08	Par. 125				1	
20. Gestion des achats et des marchés – délais de commande et d'approvisionnement – FINUL, MINUAD et MINUS	2004/05		Par. 129 en 2007/08			1	
21. Gestion des achats et des marchés – dossiers présentés a posteriori	2007/08		Par. 136			1	
22. Gestion des achats et des marchés – registre des motifs des présentations de dossiers a posteriori et délégation des pouvoirs – FINUL	2007/08	Par. 138				1	
23. Gestion des achats et des marchés – évaluation technique	2007/08	Par. 145				1	

<i>Objet</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la question a été signalée pour la première fois</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>	Total	<i>Recommandation renouvelée dans le présent rapport</i>
24. Gestion des achats et des marchés – impératifs de l'évaluation technique – FINUL	2007/08	Par. 148				1	
25. Gestion des achats et des marchés – possibilité d'acheter les articles en plus petites quantités pour réaliser des économies importantes – MINUAD	2007/08		Par. 152			1	
26. Gestion des achats et des marchés – ouverture et évaluation des soumissions de proposition technique – MINUS	2007/08	Par. 155				1	
27. Gestion des achats et des marchés – date limite de remise des soumissions – MINUS, FINUL et MINUAD	2007/08		Par. 160			1	Oui
28. Gestion des achats et des marchés – calendrier des visites sur site obligatoires	2007/08	Par. 164				1	
29. Gestion des achats et des marchés – garanties de bonne fin	2007/08	Par. 169				1	
30. Gestion des achats et des marchés – dommages-intérêts fixés contractuellement – FINUL, MINUAD et MINURCAT	2007/08		Par. 174			1	Oui
31. Gestion des achats et des marchés – évaluer la prestation des fournisseurs, en rendre compte en temps opportun et verser les rapports correspondants aux dossiers avant de prolonger les marchés – FINUL	2007/08	Par. 180				1	
32. Gestion des achats et des marchés – mettre en œuvre des procédures pour l'évaluation de la prestation des fournisseurs – MINURCAT	2007/08	Par. 181				1	
33. Gestion des achats et des marchés – élaborer et exécuter des plans de formation appropriés du personnel chargé des marchés – MINUL et MINUK	2007/08	Par. 184				1	
34. Gestion des achats et des marchés – recruter sans tarder aux postes vacants de fonctionnaire des achats – FINUL et ONUCI	2007/08		Par. 187			1	

<i>Objet</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la question a été signalée pour la première fois</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>	Total	<i>Recommandation renouvelée dans le présent rapport</i>
35. Gestion des achats et des marchés – gestion des fichiers de fournisseurs	2007/08		Par. 193			1	Oui
36. Biens non durables – comptabilisation des biens non durables et indication de leur valeur	2007/08		Par. 197			1	Oui
37. Biens non durables – dénombrements et comptes d'inventaire	2007/08		Par. 199			1	Oui
38. Biens non durables – biens non durables excédentaires – FNUOD	2007/08	Par. 202				1	
39. Biens non durables – contrôle de l'entreposage – MINUSTAH, MINURSO et MINUT	2007/08		Par. 206			1	
40. Biens non durables – gestion des entrepôts – MONUC	2007/08	Par. 209				1	
41. Biens durables – inventaire physique par les groupes de contrôle du matériel et des stocks	2007/08		Par. 217			1	Oui
42. Biens durables – écarts et mesures de suivi	2007/08		Par. 222			1	Oui
43. Biens durables – ratios et stocks excédentaires	2006/07		Par. 225 en 2007/08			1	
44. Biens durables – groupes électrogènes excédentaires ou manquants – MINUL	2007/08	Par. 231				1	
45. Biens durables – climatiseurs inutilisés – MINUEE	2007/08	Par. 233				1	
46. Biens durables – révision de la liste des seuils de valeur	2007/08		Par. 238			1	
47. Biens durables – classement correct des biens durables et non durables – MINUS, MINUAD et FNUOD	2007/08		Par. 242			1	
48. Biens durables – perte de documents de dédouanement	2007/08	Par. 246				1	
49. Stocks stratégiques pour déploiement rapide – notes relatives aux états financiers	2007/08	Par. 250				1	
50. Stocks stratégiques pour déploiement rapide – efficacité du déploiement et de la reconstitution des stocks stratégiques	2007/08		Par. 255			1	

<i>Objet</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la question a été signalée pour la première fois</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>	Total	<i>Recommandation renouvelée dans le présent rapport</i>
51. Stocks stratégiques pour déploiement rapide – stocks à rotation lente	2007/08		Par. 259			1	
52. Matériel appartenant aux contingents – élaboration de directives pour l'inspection du matériel du Groupe d'intervention naval – FINUL	2007/08	Par. 264				1	
53. Matériel appartenant aux contingents – réalisation d'inspections en cours d'opération	2007/08			Par. 267		1	Oui
54. Gestion du parc de véhicules – statistiques sur les accidents	2007/08	Par. 273				1	
55. Gestion du parc de véhicules – système CarLog – MINUAD, MINUS, MINURCAT et MINUT	2007/08		Par. 276			1	
56. Gestion du parc de véhicules – présentation d'autorisations de sortie de véhicule et de reçus de réapprovisionnement en carburant – MINUAD	2007/08		Par. 280			1	
57. Gestion du parc de véhicules – rotation et remplacement des véhicules	2007/08		Par. 289			1	
58. Gestion du parc de véhicules – écarts entre les données sur l'utilisation des véhicules – FNUOD, MINURCAT, MINUAD et BSLB	2007/08		Par. 296			1	
59. Gestion du carburant – maintien des stocks de carburant à un niveau suffisant en cas d'urgence – MINURCAT et MINUAD	2007/08		Par. 303			1	Oui
60. Gestion du carburant – consommation inhabituelle – FNUOD et MINUAD	2007/08		Par. 307			1	Oui
61. Gestion du carburant – amélioration du suivi de la consommation et élaboration de consignes permanentes pour la gestion du carburant – MINUT	2007/08	Par. 311				1	
62. Gestion du carburant – application du système électronique de comptabilisation des carburants – MINUAD	2007/08			Par. 314		1	

<i>Objet</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la question a été signalée pour la première fois</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>	Total	<i>Recommandation renouvelée dans le présent rapport</i>
63. Gestion des rations – entreposage – MINUT, MINURSO et MONUC	2007/08		Par. 320			1	Oui
64. Gestion des rations – effectif de rationnaires – MONUC, MINUT et FNUOD	2007/08	Par. 323				1	
65. Gestion des rations – approuver les consignes permanentes pour la gestion des rations et remédier aux lacunes de la fonction de gestion des rations – MONUC	2007/08		Par. 328			1	Oui
66. Gestion des rations – examiner les écarts dans la comptabilisation des rations et mettre à jour les données du système Galileo – FINUL	2007/08	Par. 332				1	
67. Gestion des rations – matériel d'approvisionnement en eau et puits – MINUAD	2007/08		Par. 336			1	
68. Opérations aériennes – frais de location et heures de vol	2007/08		Par. 339			1	
69. Opérations aériennes – données pour l'établissement des statistiques sur les passagers empruntant des appareils des Nations Unies – MINUT	2007/08	Par. 342				1	
70. Opérations aériennes – classement et exactitude des listes nominatives de passagers – MINUAD	2007/08	Par. 345				1	
71. Opérations aériennes – bonne utilisation des montants prévus au titre des services de sauvetage en cas d'incendie et des services météorologiques – MINUSTAH	2007/08		Par. 348			1	
72. Opérations aériennes – formation spécialisée du personnel d'aviation – MINUSTAH	2006/07	Par. 351 en 2007/08				1	
73. Opérations aériennes – déploiement des appareils – MINUAD	2007/08	Par. 354				1	
74. Opérations aériennes – retard dans la livraison des appareils – MINUAD	2007/08	Par. 359				1	
75. Informatique – infrastructures informatiques	2007/08		Par. 363			1	

<i>Objet</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la question a été signalée pour la première fois</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>	Total	<i>Recommandation renouvelée dans le présent rapport</i>
76. Informatique – reprise après sinistre et continuité des opérations – MINURCAT	2007/08	Par. 365				1	
77. Informatique – protection des salles de serveur – MINUSTAH	2007/08			Par. 369		1	
78. Informatique – mécanismes de contrôle des systèmes Sun et Mercury – MINUK	2007/08	Par. 372				1	
79. Informatique – interface entre les systèmes Mercury et Sun – MINUK	2007/08	Par. 374				1	
80. Informatique – rapprochement des engagements entre les systèmes Sun et Mercury – MINUK	2007/08	Par. 375				1	
81. Informatique – mécanismes de contrôle des saisies de données dans Galileo – MINUL	2007/08	Par. 379				1	
82. Informatique – adresses Lotus Notes – FINUL	2007/08	Par. 383				1	
83. Gestion des ressources humaines – taux de vacance de postes et de rotation des effectifs	2005/06			Par. 391 en 2007/08		1	Oui
84. Gestion des ressources humaines – plan de travail pour le recrutement du personnel – MINURCAT	2007/08			Par. 392		1	
85. Gestion des ressources humaines – délais de recrutement – MINUS, MONUC et MINUL	2007/08			Par. 398		1	Oui
86. Gestion des ressources humaines – parité hommes-femmes	2005/06			Par. 400 en 2007/08		1	
87. Gestion des ressources humaines – contrats de vacataires – MINUL	2007/08	Par. 403				1	
88. Gestion des ressources humaines – liens de parenté entre membres du personnel – FINUL	2007/08	Par. 407				1	
89. Gestion des ressources humaines – plans d'action ressources humaines	2007/08			Par. 411		1	Oui
90. Gestion des ressources humaines – suivi de l'exécution des plans de formation – MINUS et MINUAD	2007/08	Par. 416				1	

<i>Objet</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la question a été signalée pour la première fois</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>	Total	<i>Recommandation renouvelée dans le présent rapport</i>
91. Gestion des ressources humaines – comités de supervision – MINUK, MINUSTAH, MONUC et MINUL	2007/08		Par. 419			1	
92. Gestion des ressources humaines – évaluation et notation des fonctionnaires – MONUC	2007/08		Par. 421			1	Oui
93. Gestion des ressources humaines – indemnités de subsistance (missions) – ONUCI	2007/08		Par. 424			1	
94. Gestion des ressources humaines – statistiques des fautes professionnelles	2007/08	Par. 429				1	
95. Gestion des ressources humaines – serment professionnel – MONUC	2007/08	Par. 432				1	
96. Préparation des missions intégrées – mise au point de directives pour la préparation des missions intégrées	2006/07		Par. 435 en 2007/08			1	Oui
97. Préparation des missions intégrées – plan de mise en œuvre des directives relatives à la préparation des missions intégrées	2007/08		Par. 439			1	
98. Préparation des missions intégrées – constitution d'équipes de planification de mission intégrée	2007/08		Par. 442			1	
99. Projets à effet rapide – exécution des projets	2007/08		Par. 448			1	Oui
100. Projets à effet rapide – directives	2005/06	Par. 451 en 2007/08				1	
101. Auditeurs résidents – exécution du plan d'audit	2006/07		Par. 463 en 2007/08			1	Oui
102. Auditeurs résidents – prise en compte de l'ensemble des missions d'audit reportées dans le plan de travail de l'année suivante	2007/08	Par. 467				1	
103. Auditeurs résidents – postes vacants	2006/07		Par. 457 en 2007/08			1	
104. Auditeurs résidents – respect des délais d'exécution – MINUS et MINUL	2007/08		Par. 481			1	Oui

<i>Objet</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la question a été signalée pour la première fois</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>	Total	<i>Recommandation renouvelée dans le présent rapport</i>
105. Auditeurs résidents – examen plus efficient des projets de rapport	2007/08		Par. 482			1	
Ventilation							
Recommandations figurant dans le rapport pour 2007/08							
Recommandations d'exercices précédents renouvelées dans le rapport pour 2007/08		2	10	0	1	13	
Recommandations nouvelles formulées dans le rapport pour 2007/08		40	46	6	0	92	
Nombre total de recommandations figurant dans le rapport pour 2007/08		42	56	6	1	105	
Pourcentage du nombre total de recommandations		40	53	6	1	100	

^a Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-troisième session, Supplément n° 5 [A/62/5 (Vol. II)], chap. II.

^b Recommandation non acceptée par l'Administration.

Annexe III

Contributions statutaires à recevoir par mission

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Missions en cours</i>	<i>Au 30 juin 2009</i>		<i>Augmentation (diminution) par rapport au 30 juin 2008 (pourcentage)</i>	<i>Au 30 juin 2008</i>	
	<i>Montant</i>	<i>Pourcentage du total</i>		<i>Montant</i>	<i>Pourcentage du total</i>
UNFICYP	15 584	1,03	(18,48)	19 117	1,21
FUNU/FNUOD	14 538	0,96	9,82	13 238	0,84
FINUL	33 065	2,19	(75,86)	136 995	8,69
MINURSO	48 182	3,19	(0,67)	48 508	3,08
MONUG	7 991	0,53	(22,68)	10 335	0,66
MINUK	53 249	3,53	15,80	45 982	2,92
MONUC	165 276	10,94	19,96	137 772	8,74
MINUEE	13 549	0,90	(21,80)	17 326	1,10
MINUL	50 804	3,36	81,22	28 034	1,78
ONUCI	34 639	2,29	(15,63)	41 056	2,60
MINUSTAH	100 411	6,65	31,21	76 529	4,85
MINUS	85 812	5,68	192,37	29 350	1,86
MINUT	11 257	0,75	(4,94)	11 842	0,75
MINURCAT	136 078	9,01	204,66	44 665	2,83
MINUAD	126 113	8,35	(63,40)	344 605	21,86
Appui à l'AMISOM	57 391	3,80	–	–	–
Total partiel, missions en cours	953 939	63,17	(5,11)	1 005 354	63,77
Total partiel, missions et achevées et comptes spéciaux	556 215	36,83	(2,61)	571 147	36,23
Total	1 510 154	100,00	(4,21)	1 576 501	100,00

Note : Données extraites des états financiers vérifiés.

Annexe IV

Charges à payer au 30 juin 2009 au titre des reliquats de congés payés et des prestations liées au rapatriement

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Mission</i>	<i>Reliquats de congés payés</i>	<i>Prestations liées au rapatriement</i>	<i>Total, prestations dues à la cessation de service (hors assurance maladie)</i>
UNFICYP	1 502	851	2 353
FNUOD	797	932	1 729
FINUL	6 060	5 963	12 023
MINURSO	713	1 271	1 984
MONUG	863	936	1 799
MINUK	2 488	2 842	5 330
MONUC	6 768	8 095	14 863
MINUEE	22	158	180
MINUL	4 359	4 021	8 380
ONUCI	3 192	3 459	6 651
MINUSTAH	3 557	3 869	7 426
MINUS	5 510	4 449	9 959
MINUT	1 886	2 103	3 989
MINURCAT	2 516	1 839	4 355
MINUAD	6 085	3 989	10 074
Appui à l'AMISOM	428	285	713
Total partiel, missions en cours	46 746	45 062	91 808
BSLB	1 936	1 011	2 947
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	14 379	14 681	29 060
ONUB	4		4
Total partiel, mission achevée	4		4
Total	63 065	60 754	123 819

Note : Données extraites des états financiers vérifiés.

Annexe V

Actif et passif des missions achevées

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Mission</i>	<i>Expiration du mandat</i>	<i>Liquidités^a (1)</i>	<i>Quotes-parts non acquittées (2)</i>	<i>Passif (3)</i>	<i>Excédent/(déficit (1) – (3)</i>
ONUB	Décembre 2006	65 988	1 026	57 599	8 389
MINUSIL	Décembre 2005	72 007	2 071	67 311	4 696
MANUTO	Mai 2005	15 737	29 107	9 303	6 434
MONUIK	Octobre 2003	5 854	526	3 067	2 787
MINUBH	Décembre 2002	15 973	34 107	17	15 956
MONUT	Mai 2000	4 018	4	894	3 124
MIPONUH	Mars 2000	190	19 400	7 481	(7 291)
MINURCA	Février 2000	27	35 550	23 853	(23 826)
MONUA/UNAVEM	Février 1999	24 349	35 008	1	24 348
FORDEPRENU	Février 1999	13 686	1 243	2 588	11 098
ATNUSO	Janvier 1998	14 726	8 743	–	14 726
MONUL	Septembre 1997	5 908	8	902	5 006
FPNU	Juin 1997	92 215	142 399	3 433	88 782
MINUGUA	Mai 1997	–	145	125	(125)
MINUHA	Juillet 1996	52 519	27	13 903	38 616
MINUAR/MONUOR	Mars 1996	26 455	1 341	–	26 455
ONUSAL	Avril 1995	6 484	317	2 677	3 807
ONUMOZ	Décembre 1994	908	16 713	31	877
ONUSOM	Mars 1995	107	57 853	15 566	(15 459)
UNMLT	Novembre 1994	274	–	107	167
APRONUC	Mars 1994	53	40 490	40 000	(39 947)
GANUPT	Juin 1991	17 657	21	12 030	5 627
GOMNUII	Juin 1991	5 083	16	–	5 083
FUNU	Juin 1967	–	42 627	43 782	(43 782)
ONUC	Juin 1964	–	73 892	46 790	(46 790)
Total		440 218	542 634	351 460	88 758

Note : Données extraites des états financiers vérifiés.

^a Encaisse, dépôts à terme et trésorerie commune.

Annexe VI

Valeur des marchés passés pour les opérations de maintien de la paix, par pays ou région, en 2008

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Pays ou région</i>	<i>Total</i>	<i>Pourcentage</i>
Afghanistan*	6 060 795	0,22
Afrique du Sud*	42 448 564	1,55
Algérie*	361 805	0,01
Allemagne	143 128 679	5,23
Angola*	16 841 986	0,62
Arabie saoudite*	5 296 182	0,19
Australie	16 592 631	0,61
Autriche	9 086 292	0,33
Bahreïn*	(2 332)	0,00
Belgique	3 956 582	0,14
Belize*	498	0,00
Botswana*	5 000	0,00
Brésil*	5 000	0,00
Bulgarie*	6 784 839	0,25
Burundi*	3 816 107	0,14
Cameroun*	65 937	0,00
Canada	53 824 111	1,97
Chine*	22 466 497	0,82
Chypre*	7 242 847	0,26
Côte d'Ivoire*	31 093 385	1,14
Danemark	58 915 024	2,15
Djibouti*	34 802	0,00
Égypte*	6 378 997	0,23
Émirats arabes unis*	21 173 784	0,77
Érythrée*	(1 209 177)	-0,04
Espagne	21 281 015	0,78
États-Unis d'Amérique	326 426 499	11,92
Éthiopie*	2 387 374	0,09
Ex-République yougoslave de Macédoine*	354 002	0,01
Fédération de Russie*	382 333 300	13,97
Finlande	2 071 916	0,08
France	120 662 480	4,41
Géorgie*	11 017 257	0,40
Ghana*	1 930 839	0,07
Grèce	28 923	0,00

<i>Pays ou région</i>	<i>Total</i>	<i>Pourcentage</i>
Haïti*	29 705 866	1,09
Hongrie	2 452 355	0,09
Inde*	5 643 587	0,21
Indonésie*	56 845	0,00
Iran*	3 197	0,00
Iraq*	4 419 343	0,16
Irlande	5 478 616	0,20
Israël*	22 739 797	0,83
Italie	223 786 907	8,17
Japon	74 455 762	2,72
Jordanie*	59 024 387	2,16
Kazakhstan*	44 843 020	1,64
Kenya*	4 215 223	0,15
Koweït*	18 686 156	0,68
Liban*	55 386 124	2,02
Libéria*	35 841 411	1,31
Malaisie*	2 371 837	0,09
Maroc*	7 464 519	0,27
Maurice*	1 997 848	0,07
Népal*	3 351 124	0,12
Nigéria*	278	0,00
Norvège	17 610 324	0,64
Nouvelle-Zélande	4 629 554	0,17
Oman*	(44 164)	0,00
Ouganda*	8 845 411	0,32
Pakistan*	6 351 486	0,23
Panama*	136 612 621	4,99
Pays-Bas	12 335 701	0,45
Philippines*	(6 742)	0,00
Portugal	716 587	0,03
Qatar*	1 002 365	0,04
République arabe syrienne*	3 938 412	0,14
République centrafricaine*	473 798	0,02
République de Corée*	9 987 946	0,36
République démocratique du Congo*	115 026 391	4,20
République dominicaine*	(3 523 054)	-0,13
République tchèque	4 190 550	0,15
République-Unie de Tanzanie*	877 726	0,03
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	90 413 502	3,30
Rwanda*	228 976	0,01

<i>Pays ou région</i>	<i>Total</i>	<i>Pourcentage</i>
Sahara occidental*	33 564	0,00
Sénégal*	21 951	0,00
Serbie*	9 479 741	0,35
Sierra Leone*	3 201 419	0,12
Singapour*	1 607 945	0,06
Soudan*	220 966 938	8,07
Suède	7 443 450	0,27
Suisse	67 517 038	2,47
Tchad*	12 539 319	0,46
Territoire palestinien occupé*	184 391	0,01
Thaïlande*	20 584 037	0,75
Timor-Leste*	6 276 058	0,23
Tunisie*	1 536	0,00
Turquie*	2 545 012	0,09
Ukraine*	50 808 248	1,86
Total	2 737 664 678	
* Pays/région en développement ou en transition	1 470 660 181	53,72

Note : Les données du tableau ont été extraites le 29 janvier 2010 du site Web de la Division des achats (<http://www.un.org/depts/ptd/08peace.htm>), où elles s'accompagnent des précisions suivantes :

1. Pour ce qui est des statistiques d'achat par source d'approvisionnement, on notera que le pays fournisseur se définit par le lieu d'établissement du fournisseur lui-même, alors que, dans le cas des services, il est déterminé par l'endroit où l'entreprise a son siège;
2. La répartition par pays est fondée sur le lieu d'établissement du fournisseur qui offre les biens et non sur le pays où les biens sont effectivement produits. Pour plus de renseignements sur les règles d'origine, on consultera le site Web de l'Organisation mondiale du commerce. Des biens produits dans un pays A mais vendus à l'ONU par une entreprise sise dans le pays B sont attribués au pays B. À cet égard, on notera que des marchés de transport et de fret aériens ont été attribués aux États-Unis pour un montant de 46 millions de dollars. Or une grande partie de ce montant revient en fin de compte à des transporteurs non américains. Pour ce qui est des transports aériens, les billets sont émis par l'agence de voyage de l'ONU et le fret est facturé par l'intermédiaire du transitaire de New York;
3. Il n'existe pas de règle établie pour définir les pays ou zones « développés » et « en développement » dans le système des Nations Unies. Dans la pratique, le Japon (Asie), le Canada et les États-Unis d'Amérique (Amérique du Nord), l'Australie et la Nouvelle-Zélande (Océanie) et l'Europe sont considérés comme des régions ou zones « développées ». La désignation des régions ou zones géographiques et des pays en transition tient compte de la composition au 29 janvier 2006 des régions macrogéographiques (continentales), sous-régions géographiques et groupements notamment économiques, telle qu'elle a été publiée par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat;
4. Le tableau indique aussi bien les commandes passées par les missions qui concernent des contrats-cadres conclus par le Siège de l'Organisation que celles passées directement en vertu des pouvoirs délégués aux missions pour les achats.

Annexe VII

Principales catégories de biens et services fournis dans le cadre d'un contrat-cadre au 30 septembre 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant plafond</i>	<i>Pourcentage</i>
Biens et services pour l'approvisionnement (carburant, rations, services logistiques, etc.)	2 777 225	51
Communications et informatique	1 047 900	19
Génie	899 306	17
Véhicules	486 716	9
Affrètement d'aéronefs	110 559	2
Fret maritime, fret de surface et services connexes	81 950	2
Total	5 403 665	100

Note : Données de la Division des achats.

Annexe VIII

Valeur des contrats-cadres en cours au 30 septembre 2009, par région et pays

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Région</i>	<i>Valeur</i>	<i>Pourcentage</i>
Afrique		
Afrique du Sud	17 152	0,32
Kenya	1 280	0,02
Ouganda	18 320	0,34
Soudan	546 817	10,12
Total partiel	583 568	10,80
Moyen Orient		
Émirats arabes unis	418 019	7,74
Jordanie	465	0,01
Liban	123 069	2,28
Total partiel	541 554	10,02
Asie		
Chine	53 586	0,99
Inde	1 554	0,03
Israël	43 490	0,80
Japon	256 147	4,74
République de Corée	85 875	1,59
Turquie	172	–
Total partiel	440 824	8,16
Europe et CEI		
Allemagne	28 155	0,52
Autriche	20 759	0,38
Danemark	167 899	3,11
Espagne	6 416	0,12
Fédération de Russie	22 513	0,42
Finlande	6 333	0,12
France	193 321	3,58
Irlande	3 160	0,06
Italie	569 718	10,54
Monaco	507 343	9,39
Norvège	27 776	0,51
Pays-Bas	23 189	0,43
République tchèque	52 202	0,97

<i>Région</i>	<i>Valeur</i>	<i>Pourcentage</i>
Suède	64 838	1,20
Suisse	968 664	17,93
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	185 650	3,44
Total partiel	2 847 937	52,70
Amérique du Nord		
Canada	15 132	0,28
États-Unis d'Amérique	914 251	16,92
Total partiel	929 383	17,20
Océanie		
Australie	43 458	0,80
Nouvelle-Zélande	16 932	0,31
Total partiel	60 390	1,12
Total	5 403 655	100,00

Note : Données de la Division des achats.

Annexe IX

**Récapitulatifs des dossiers soumis a posteriori
par le Département de l'appui aux missions,
le Département des opérations de maintien
de la paix et les missions**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Département/mission</i>	<i>Nombre de cas</i>	<i>Montant</i>
BSLB	1	389 977
DAM	3	2 560 225
DOMP	2	3 627 001
FINUL	6	12 967 270
MINUAD	4	1 576 932
MINUK	2	683 441
MINUL	4	48 167 385
MINURCAT	2	17 854 330
MINURSO	1	687 000
MINUS	9	8 110 959
MINUSTAH	4	19 110 391
MONUC	3	6 746 683
ONUCI	3	12 799 440
UNFICYP	1	(1 542 244)
Appui à l'AMISOM		35 000 000
Total	46	168 738 789

Note : Données du Comité des marchés du Siège.

Annexe X

Biens non durables, par mission au 30 juin 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Mission</i>	<i>Valeur totale disponible</i>
BSLB	27 242
FINUL	24 130
FNUOD	3 384
MINUAD	39 833
MINUEE	312
MINUK	7 966
MINUL	39 406
MINURCAT	11 808
MINURSO	3 893
MINUS	104 124
MINUSTAH	25 412
MINUT	9 854
MONUC	42 095
MONUG	3 139
ONUCI	23 270
UNFICYP	2 115
Total	367 981

Note : Données du Département de l'appui aux missions.

Annexe XI

Biens durables en attente de passation par profits et pertes ou de cession au 6 octobre 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Mesure attendue</i>	<i>Quantité d'articles</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Valeur</i>
Cession	18 799	62	69 419
Passation par profits et pertes	11 302	38	53 940
Total	30 101	100	123 360

Note : Données extraites des états du système Galileo au 6 octobre 2009.

Annexe XII

**Ratio moyen des stocks de biens durables
dans 15 missions en cours au 24 septembre 2009**

<i>Mission</i>	<i>Quantité totale de biens durables (articles)</i>	<i>Biens durables en stock (articles)</i>	<i>Ratio moyen (pourcentage)</i>
BSLB	7 332	1 077	14,69
FINUL	21 556	2 954	13,70
FNUOD	6 953	844	12,14
MINUAD	57 502	31 988	55,63
MINUK	18 658	3 911	20,96
MINUL	29 931	4 836	16,05
MINURCAT	16 884	8 517	50,46
MINURSO	6 656	700	10,35
MINUS	60 645	17 335	28,57
MINUSTAH	27 449	4 848	17,67
MINUT	14 736	2 167	14,71
MONUC	56 426	9 950	17,63
MONUG	3 702	1 268	34,25
ONUCI	25 215	3 744	14,85
UNFICYP	4 866	595	12,23
Total	358 511	94 734	26,42

Note : Données extraites des états du système Galileo.

Annexe XIII

**Ventilation au 6 octobre 2009 des biens durables
en stock depuis plus de 12 mois dans 15 missions
en cours**

<i>Missions</i>	<i>Quantité totale de biens durables en stock (articles)</i>	<i>Biens durables en stock depuis plus de 12 mois (articles)</i>	<i>Pourcentage</i>
BSLB	1 102	242	21,96
FINUL	2 681	641	23,91
FNUOD	846	145	17,14
MINUAD	30 927	8 186	26,47
MINUK	3 934	1 335	33,93
MINUL	4 462	2 624	58,81
MINURCAT	8 319	1 394	16,76
MINURSO	699	145	20,74
MINUS	20 182	10 622	52,63
MINUSTAH	5 660	1 745	30,83
MINUT	2 190	713	32,56
MONUC	9 794	1 330	13,58
MONUG	1 396	42	3,01
ONUCI	3 741	1 785	47,71
UNFICYP	575	199	34,61
Total	96 508	31 148	32,30

Note : Données extraites des états du système Galileo.

Annexe XIV

Récapitulatif au 24 septembre 2009 des actifs excédentaires de 15 missions en cours

<i>Mission</i>	<i>Actifs pouvant être considérés excédentaires</i>	<i>Actifs excédentaires déclarés</i>	<i>Pourcentage des excédents déclarés par rapport aux excédents éventuels</i>	<i>Actifs excédentaires en bon état</i>	<i>Pourcentage des excédents en bon état par rapport aux excédents déclarés</i>
BSLB	371	–	–	–	–
FINUL	557	50	8,98	43	86,00
FNUOD	141	–	–	–	–
MINUAD	19 314	–	–	–	–
MINUK	1 420	725	51,06	25	3,45
MINUL	1 717	2	0,12	2	100,00
MINURCAT	5 476	–	–	–	–
MINURSO	169	30	17,75	8	26,67
MINUS	7 709	721	9,35	376	52,15
MINUSTAH	2 505	56	2,24	14	25,00
MINUT	605	129	21,32	113	87,60
MONUC	3 645	80	2,19	59	73,75
MONUG	754	28	3,71	8	28,57
ONUCI	1 079	386	35,77	323	83,68
UNFICYP	127	7	5,51	2	28,57
Total	45 589	2 214	4,86	973	43,95

Note : Données extraites des états du système Galileo.

Annexe XV**Opérations aériennes : dépenses et heures de vol de l'exercice 2008/09**

(En milliers de dollars des États-Unis)

		MINURCAT	MINURSO	MINUSTAH	MONUC	ONUCI	MINUAD	UNFICYP	FINUL	MINUEE	MINUL	MINUS	MINUT	MONUG	Total
Montant total des dépenses de location et d'exploitation	Crédit approuvé	39 709	9 169	20 482	180 392	38 923	128 278	1 346	6 398	2 401	49 990	104 283	10 197	1 350	592 918
	Dépenses effectives	39 436	9 444	20 209	153 138	39 952	128 062	1 323	7 701	1 731	48 651	105 800	9 356	1 099	565 902
	Écart	-274	275	-273	-27 254	1 029	-216	-23	1 303	-670	-1 339	1 518	-841	-251	-27 016
	Écart en pourcentage	-0,69	3,00	-1,33	-15,11	2,64	-0,17	-1,69	20,37	-27,89	-2,68	1,46	-8,25	-18,59	-4,56
Heures de vol	Nombre prévu au budget	6 726	4 320	6 300	39 273	7 904	28 096	1 320	2 040	824	12 074	18 897	2 710	892	131 376
	Nombre effectif	6 401	4 109	5 499	31 603	8 036	21 478	1 296	2 646	294	10 748	18 057	2 227	640	113 034
	Écart	-325	-211	-801	-7 671	133	-6 618	-24	606	-530	-1 327	-840	-483	-253	-18 342
	Écart en pourcentage	-4,83	-4,89	-12,71	-19,53	1,68	-23,55	-1,85	29,70	-64,30	-10,99	-4,44	-17,83	-28,31	-13,96
Heures de vol hors forfait	Nombre prévu au budget	385	1 028	1 160	1 492	356	Néant	Néant	180	Néant	785	401	Néant	Néant	5 787
	Nombre effectif	224	361	314	447	171	534	Néant	Néant	Néant	217	Néant	Néant	Néant	2 268
	Écart	-161	-667	-846	-1 045	-185	534	Néant	-180	Néant	-567	-401	Néant	Néant	-3 519
	Écart en pourcentage	-41,80	-64,86	-72,93	-70,07	-51,91	Néant	Néant	-100,00	Néant	-72,29	-100,00	Néant	Néant	-60,81
Nombre total d'heures de vol	Nombre prévu au budget	7 111	5 348	7 460	40 765	8 260	28 096	1 320	2 220	824	12 859	19 298	2 710	892	137 163
	Nombre effectif	6 625	4 470	5 813	32 049	8 207	22 012	1 296	2 646	294	10 965	18 057	2 227	640	115 301
	Écart	-485	-878	-1 647	-8 716	-52	-6 083	-24	426	-530	-1 894	-1 240	-483	-253	-21 862
	Écart en pourcentage	-6,83	-16,42	-22,07	-21,38	-0,63	-21,65	-1,85	19,18	-64,30	-14,73	-6,43	-17,83	-46,32	-15,94

Note : Données actualisées du Mécanisme de contrôle des fonds.

Annexe XVI

Coût annuel des frais d'exploitation et heures de vol de l'exercice 2008/09

(En milliers de dollars des États-Unis)

		MINURCAT	MINURSO	MINUSTAH	MONUC	ONUCI	MINUAD	UNFICYP	FINUL	MINUEE	MINUL	MINUS	MINUT	MONUG	Total
Coût garanti de l'heure de vol	Coût prévu au budget	39 709	8 385	18 504	178 442	37 465	128 278	1 346	6 182	2 401	47 640	103 679	10 197	1 350	583 578
	Coût effectif	39 279	9 164	19 040	152 747	39 781	127 527	1 323	7 701	1 731	47 524	105 800	9 356	1 099	562 072
	Écart	-430	779	536	-25 695	2 316	-751	-23	1 519	-670	-116	2 121	-841	-251	-21 506
	Écart en pourcentage	-1,08	9,29	2,90	-14,40	6,18	-0,59	-1,69	24,57	-27,89	-0,24	2,05	-8,25	-18,59	-3,69
Coût de l'heure de vol hors forfait	Coût prévu au budget	Néant	784	1 978	1 950	1 458	Néant	Néant	216	Néant	2 350	603	Néant	Néant	9 339
	Coût effectif	157	280	1 169	391	171	534	Néant	Néant	Néant	1 127	Néant	Néant	Néant	3 829
	Écart	39 709	8 385	18 504	178 442	37 465	128 278	1 346	6 182	2 401	47 640	103 679	10 197	1 350	-5 510
	Écart en pourcentage	-	-64,30	-40,90	-79,96	-88,25	-	Néant	-100	Néant	-52,04	-100	Néant	Néant	-59,00
Coût total	Coût prévu au budget	39 709	9 169	20 482	180 392	38 923	128 278	1 346	6 398	2 401	49 990	104 283	10 197	1 350	592 918
	Coût effectif	39 436	9 444	20 209	153 138	39 952	128 062	1 323	7 701	1 731	48 651	105 800	9 356	1 099	565 902
	Écart	39 709	8 385	18 504	178 442	37 465	128 278	1 346	6 182	2 401	47 640	103 679	10 197	1 350	-27 016
	Écart en pourcentage	-0,69	3,00	-1,33	-15,11	2,64	-0,17	-1,69	20,37	-27,89	-2,68	1,46	-8,25	-18,59	-4,56

Note : Données actualisées du Mécanisme de contrôle des fonds.

Annexe XVII

**Personnel recruté sur les plans international et national :
taux de vacance de postes dans les missions
au 31 août 2009**

Catégorie	Postes autorisés	Postes vacants	Taux de vacance (pourcentage)		
			Toutes missions	Missions établies	Missions en cours de lancement
Personnel recruté sur le plan international	7 747	1 720	22	20	31
Personnel recruté sur le plan national	16 611	3 180	19	14	36
Total	24 358	4 900	20	16	35

Note : Données du Département de l'appui aux missions.

Annexe XVIII

**Taux de vacance des postes d'encadrement
et de direction dans les missions au 30 juin 2009**

<i>Classe</i>	<i>Nombre total de postes</i>	<i>Postes vacants</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)</i>
D-2	62	13	21
D-1	170	51	30
P-5	502	162	32
P-4/SM-7	1 267	409	32
Total	2 001	635	32

Note : Données du Département de l'appui aux missions.

Annexe XIX

**Personnel civil ayant reçu une formation à l'entrée
en fonctions dans les missions, au 5 octobre 2009**

<i>Mission</i>	<i>Personnel civil ayant reçu une formation à l'entrée en fonctions (pourcentage)</i>
FNUOD	100
MINURSO	100
MINUAD	99
FINUL	79
MONUC	90
ONUCI	45
MINUSTAH	47
MINUL	86
MINURCAT	68
UNFICYP	100
MINUS	98
MINUT	100

Note : Données du Département des opérations de maintien de la paix.

Annexe XX

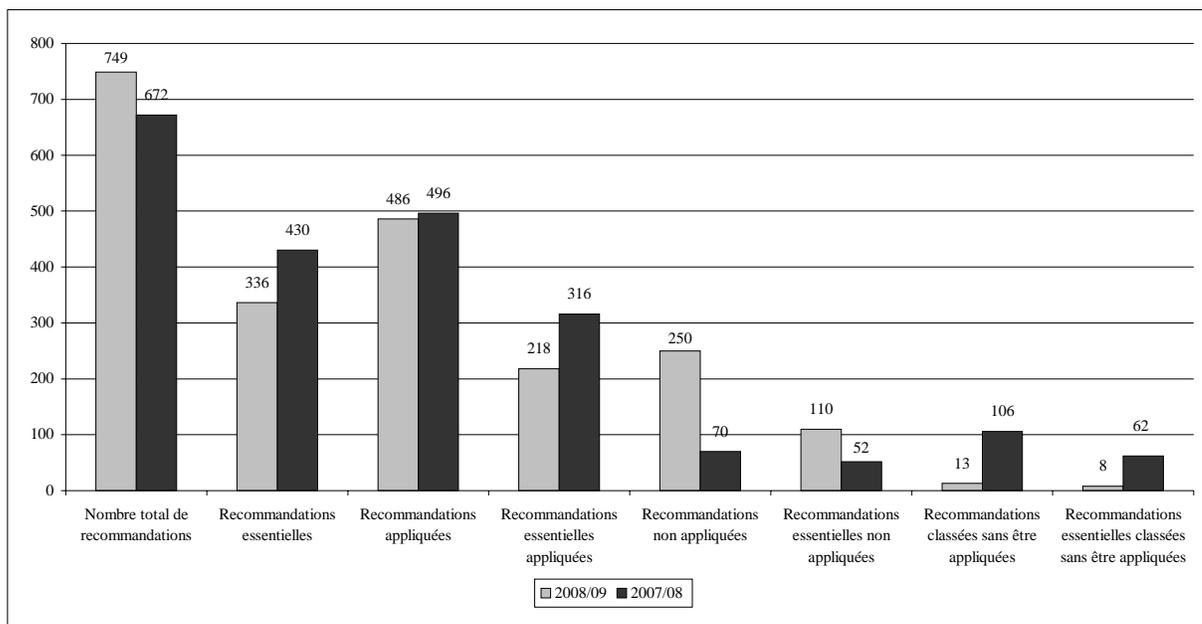
**Taux de vacance des postes d'auditeur résident
dans les missions au 31 août 2009**

<i>Mission</i>	<i>Postes autorisés</i>	<i>Postes vacants</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)</i>
MONUC	10	–	–
MINUK	4	1	25
MINUL	8	–	–
ONUCI	5	1	20
MINUSTAH	6	1	17
MINUS	11	1	9
MINUT	3	1	33
FINUL	9	3	33
MINURCAT	4	1	25
MANUA	5	1	20
MANUI	3	–	–
Appui à l'AMISOM	4	4	100
MINUAD	12	2	17
Total	84	16	23

Note : Données du Bureau des services de contrôle interne.

Annexe XXI

**État d'application au 16 novembre 2009
des recommandations formulées par le Bureau
des services de contrôle interne au cours
des exercices 2007/08 et 2008/09**



Note : Données du Bureau des services de contrôle interne.

Annexe XXII

Analyse des problèmes communs aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies

<i>Siège/ mission de maintien de la paix</i> ^{1, 2, 3}	<i>Contributions en nature</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Budgétisation et gestion axées sur les résultats</i>	<i>Administra- tion des liquidités, des sommes à recevoir et des sommes à payer</i>	<i>Gestion des achats et des marchés</i>	<i>Biens non durables</i>	<i>Biens durables</i>	<i>Réduction des effectifs et liquidation des missions</i>	<i>Stocks stratégiques pour déploiement rapide</i>	<i>Matériel appartenant aux contingents</i>	<i>Gestion du parc de véhicules</i>	<i>Gestion des rations</i>	<i>Opérations aériennes</i>	<i>Informatique et communica- tions</i>	<i>Gestion des ressources humaines</i>	<i>Préparation des missions intégrées</i>	<i>Projets à effet rapide</i>	<i>Fonctions d'audit interne</i>
Siège	X		X	X	X	X	X		X	X		X			X	X		X
MINUAD		X			X		X				X		X				X	
MINUS		X			X		X			X	X	X	X	X	X		X	
FINUL		X			X						X				X		X	
MINURCAT		X			X		X				X		X		X			
MINUT						X	X				X	X						
UNFICYP					X		X					X						
MINURSO					X		X				X		X					
FNUOD					X		X				X				X			
MONUG							X	X										
BSLB							X		X					X	X			
MONUC		X	X	X	X	X	X			X	X	X	X	X	X		X	
MINUK			X		X		X	X						X	X			
MINUL			X		X	X	X				X		X	X	X		X	
ONUCI			X		X										X			
MINUSTAH ⁴																		

Notes :

1. Dans le présent rapport, lorsqu'une observation se réfère à une mission particulière, elle ne porte que sur cette mission, et il ne faut en déduire ni qu'elle s'applique à d'autres missions ni qu'elle ne s'y applique pas.
2. Les différentes missions n'appliquant pas les mêmes méthodes d'évaluation des risques, de sélection des échantillons et de suivi des articles, les résultats des audits varient d'une mission à l'autre.
3. Le Comité a également publié 15 lettres d'observation détaillant ses constatations pour chaque mission audité.
4. En raison de la tragédie qui a récemment frappé Haïti et gravement perturbé les opérations de la MINUSTAH, le présent rapport ne renferme ni constatation ni recommandation relative à cette mission.

Chapitre III

Rapport du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies (Opinion des commissaires aux comptes)

Rapport sur les états financiers

Nous avons examiné les états financiers des opérations de maintien de la paix des Nations Unies qui figurent dans le présent document, soit l'état des recettes et des dépenses de l'exercice clos le 30 juin 2009 et de la variation des réserves et des soldes des fonds (état I), l'état au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds (état II), l'état des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date (état III) et les états numérotés de IV à XLVIII et tableaux connexes, ainsi que les notes y relatives.

Responsabilité de l'administration au regard des états financiers

L'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies, et de la mise en œuvre du contrôle interne qu'elle juge utile pour l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'inexactitude significative due à des fraudes ou des erreurs.

Responsabilité du vérificateur

Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion sur ces états financiers. Nous avons effectué notre vérification conformément aux Normes internationales d'audit. Celles-ci requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que nos travaux soient organisés et exécutés de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude significative.

Une vérification consiste à mettre en œuvre des procédures en vue de recueillir les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des inexactitudes significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Pour évaluer ce risque, le vérificateur prend en compte le système de contrôle interne appliqué pour l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non pour exprimer une opinion sur l'efficacité de ce système. Une vérification consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations faites par l'Administration, et à évaluer la présentation générale des états financiers.

Nous estimons que la vérification que nous avons effectuée constitue une base raisonnable sur laquelle fonder la présente opinion.

Opinion

Notre opinion est que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière des opérations de

maintien de la paix des Nations Unies au 30 juin 2009, ainsi que du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies.

Sans pour autant assortir d'une réserve l'opinion qui précède, nous appelons l'attention sur les points suivants :

a) Dans la note 13 relative aux états financiers figure un montant de 1 milliard 780 millions de dollars, qui correspond au coût d'origine des biens durables. Malgré les progrès constatés dans le dénombrement des stocks, d'importantes incohérences ont été relevées dans diverses missions lors des inventaires physiques. D'après les dénombrements effectués par l'Administration, 5 136 articles de biens durables d'une valeur de 15 840 000 dollars étaient introuvables. En outre, des biens d'une valeur de 121 millions de dollars étaient en attente de passation par profits et pertes ou de cession, depuis plus de six mois pour la moitié d'entre eux. Ces observations indiquent que l'Administration doit renforcer encore le contrôle des biens durables pour limiter les pertes et utiliser au mieux les ressources. La question avait déjà été soulevée dans notre précédent rapport sur les opérations de maintien de la paix [A/63/5 (Vol. II)];

b) Dans notre précédent rapport également, nous avons constaté avec préoccupation qu'aucune information sur les biens non durables n'était donnée dans les états financiers et dans les notes y afférentes et qu'il existait des incohérences dans les inventaires. Nous avons considéré que l'indication de la valeur de tous les biens durables dans les états financiers renforcerait la transparence et la responsabilité et améliorerait la présentation de l'information financière, notamment en prévision de la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). La valeur des biens non durables ne figurait toujours pas dans les états financiers ou les notes. En ce qui concerne les écarts d'inventaire précédemment signalés, le Comité a encore constaté qu'il fallait améliorer la gestion et le contrôle des biens non durables.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Nous estimons que les opérations des missions de maintien de la paix des Nations Unies qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies et aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article VII du Règlement financier de l'Organisation, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine,
Président du Comité des commissaires
aux comptes de l'Organisation
des Nations Unies
(Signé) Terence **Nombembe**

Le Vérificateur général des comptes
de la République populaire de Chine,
Vérificateur principal
(Signé) **Liu Jiayi**

Le Premier président par intérim
de la Cour des comptes de la France
(Signé) Alain **Pichon**

Le 3 février 2010

Chapitre IV

Certification des états financiers

1. Les états financiers des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 ont été établis conformément à la règle de gestion financière 106.10.
2. Les principales conventions comptables utilisées pour établir ces états sont récapitulées dans les notes y afférentes. Celles-ci donnent des renseignements et explications complémentaires sur les activités financières de l'Organisation dans le domaine des opérations de maintien de la paix au cours de l'exercice considéré, lesquelles relèvent de la responsabilité administrative du Secrétaire général.
3. Je certifie que les états financiers I à XLVIII des opérations de maintien de la paix des Nations Unies qui figurent ci-après sont corrects.

Le Sous-Secrétaire général et Contrôleur
(*Signé*) Jun **Yamazaki**

Le 26 septembre 2009

Chapitre V
États financiers de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008
au 30 juin 2009

État I

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : état récapitulatif^a

État au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 et de la variation des réserves et des soldes des fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Total, opérations en cours	Fonds de réserve pour le maintien de la paix, appui aux programmes BSLB et assurance maladie après la cessation de service	Total, opérations terminées	Élimination des comptes et opérations réciproques	Total pour l'exercice allant du	
					1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009	1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008
Recettes						
Quotes-parts	7 060 505	–	–	–	7 060 505	6 722 529
Contributions volontaires	33 544	–	–	–	33 544	32 607
Allocations provenant d'autres fonds	–	370 146	–	(369 455)	691	301
Intérêts créditeurs	61 539	9 593	14 539	–	85 671	119 943
Autres recettes/recettes accessoires	64 239	3 310	4 952	–	72 501	7 933
Total des recettes	7 219 827	383 049	19 491	(369 455)	7 252 912	6 883 313
Total des dépenses	7 104 299^b	385 244	–	(368 985)	7 120 558	6 265 821
Excédent (déficit)	115 528	(2 195)	19 491	(470)	132 354	617 492
Charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite (non budgétisées) ^c	(9 154)	(47 226)	55	–	(56 325)	(59 932)
Ajustements sur exercices antérieurs	(589)	–	(8 320)	–	(8 909)	(2 239)
Excédent (déficit) net	105 785	(49 421)	11 226	(470)	67 120	555 321
Annulations d'engagements d'exercices antérieurs	165 133	3 824	672	–	169 629	128 014
Sommes portées au crédit des États Membres	(674 674)	–	(16 634)	–	(691 308)	(474 366)
Virements à d'autres fonds	–	(470)	–	470	–	–
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	800 201	(173 177)	690 326	–	1 317 350	1 108 381
Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice	396 445	(219 244)	685 590	–	862 791	1 317 350

^a Voir note 5.

^b Voir tableau I.1.

^c Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 1.1
Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

État au 30 juin 2009 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 afférentes aux opérations en cours
 (En milliers de dollars des États-Unis)

Mission	Dépenses						Total des dépenses	Solde inutilisé
	Crédits ouverts	Militaires et personnel de police	Personnel civil	Dépenses opérationnelles	Dépenses réparties afférentes à la BSLB et au compte d'appui	Contributions volontaires (budgétisées)		
UNFICYP	58 938	22 781	14 747	17 200	2 541	1 577	58 846	92
FNUOD	47 859	21 446	9 642	14 624	2 133	–	47 845	14
FINUL	680 933	296 179	89 621	189 736	30 177	–	605 713	75 220
MINURSO	50 477	6 492	15 929	22 640	2 102	2 904	50 067	410
MONUG	36 084	4 505	20 116	9 361	1 600	–	35 582	502
MINUK	207 203	38 259	105 561	24 703	9 191	–	177 714	29 489
MONUC	1 246 156	484 249	240 429	438 663	55 053	4 245	1 222 639	23 517
MINUEE	41 659	5 122	12 614	13 269	4 643	–	35 648	6 011
MINUL	631 742	293 168	114 926	185 375	27 981	53	621 503	10 239
ONUCI	497 455	235 419	93 239	146 715	22 052	–	497 425	30
MINUSTAH	601 580	280 471	128 410	165 520	26 664	–	601 065	515
MINUS	914 944	298 195	193 076	369 218	38 050	–	898 539	16 405
MINUT	180 841	62 844	64 225	45 746	7 999	–	180 814	27
MINURCAT	454 755	80 965	72 034	271 074	13 959	–	438 032	16 723
MINUAD	1 569 255	586 617	189 928	714 734	69 545	–	1 560 824	8 431
Appui à l'AMISOM	75 642	3 491	4 112	64 440	–	–	72 043	3 599
Total partiel	7 295 523	2 720 203	1 368 609	2 693 018	313 690	8 779	7 104 299	191 224
BSLB – reconstitution des stocks stratégiques pour déploiement rapide	137 183 ^a	–	–	68 941	–	–	68 941	68 942
Total	7 432 706	2 720 203	1 368 609	2 761 959	313 690	8 779	7 173 240^b	259 466

(Voir notes page suivante)

(Notes du tableau 1.1)

^a Les crédits ouverts ne couvrent pas les activités relatives aux stocks stratégiques pour déploiement rapide. Ces stocks sont financés par les virements effectués au cours de l'exercice au crédit de missions de maintien de la paix, de missions politiques et d'autres entités, et par les soldes des fonds reportés de l'exercice précédent.

	<i>Milliers de dollars É.-U.</i>
Dépenses totales indiquées dans le tableau 1.1	7 173 240
À déduire : Dépenses réparties afférentes à la BSLB et au compte d'appui (tableau 1.1)	(313 690)
À déduire : Reconstitution des stocks stratégiques pour déploiement rapide comptabilisés au titre des missions de maintien de la paix et de la BSLB	(55 295)
À ajouter : Dépenses effectives du compte d'appui et de la BSLB (tableaux 21.1 et 22.1)	316 302
À ajouter : Dépenses effectives du Fonds de réserve pour le maintien de la paix (état XX)	1
Dépenses totales indiquées dans l'état I	7 120 558

État II

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : état récapitulatif^a

État au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Total, opérations en cours	Fonds de réserve pour le maintien de la paix, appui aux programmes, BSLB et assurance maladie après la cessation de service	Total, opérations terminées	Élimination des comptes et opérations réciproques	Total	
					2009	2008 ^b
Actif						
Encaisse et dépôts à terme	47 542	1 492	1 739	–	50 773	44 916
Trésorerie commune ^c	2 049 091	275 161	438 479	–	2 762 731	2 592 804
États Membres – quotes-parts à recevoir ^d	953 939	13 581	542 634	–	1 510 154	1 576 501
Comptes spéciaux pour les quotes-parts non acquittés	55 552	–	11 962	–	67 514	67 514
Contributions volontaires à recevoir	9 583	–	–	–	9 583	19 586
États Membres – soldes débiteurs	4 527	5	135 820 ^e	–	140 352	141 466
Débiteurs divers	35 982	8 283	991	(8 863)	36 393	34 945
Soldes débiteurs interfonds	–	46 354	1 140	(47 494)	–	–
Fonds d'opérations de maintien de la paix – soldes débiteurs	–	12 820	28 816	(41 636)	–	–
Comptes de régularisation – actif	4 151	2 449	–	–	6 600	4 833
Autres éléments d'actif	1 006	48	2 849	–	3 903	3 315
Total de l'actif	3 161 373	360 193	1 164 430	(97 993)	4 588 003	4 485 880
Passif						
Contributions et autres paiements reçus d'avance	25 829	–	11 198	–	37 027	22 658
Engagements non réglés	1 437 766	66 819	433	(5 299)	1 499 719	1 389 241
États Membres – soldes créditeurs	970 126	–	254 408	–	1 224 534	735 173
Créditeurs divers	125 234	18 362	169	(3 564)	140 201	260 166
Soldes créditeurs interfonds	82 707	9 917	322	(47 494)	45 452	39 274
Fonds d'opérations de maintien de la paix – soldes créditeurs	18 000	–	23 636	(41 636)	–	–
Contributions volontaires inscrites sur un compte d'attente	11 985	–	–	–	11 985	11 985
Comptes de régularisation – passif	1 314	–	127 384 ^e	–	128 698	128 715
Dû au Compte spécial de l'ONU	–	–	3 329	–	3 329	3 329
Dû au compte Produit de la vente d'obligations de l'ONU	–	–	44 048	–	44 048	44 048
Autres éléments de passif	160	–	13 909	–	14 069	14 116

	<i>Fonds de réserve pour le maintien de la paix, appui aux programmes, BSLB et assurance maladie après la cessation de service</i>				Total	
	<i>Total, opérations en cours</i>	<i>Total, opérations terminées</i>	<i>Élimination des comptes et opérations réciproques</i>		2009	2008^b
Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite ^f	91 807	484 339	4	–	576 150	519 825
Total du passif	2 764 928	579 437	478 840	(97 993)	3 725 212	3 168 530
Réserves et soldes des fonds						
Fonds de roulement	–	150 000	–	–	150 000	150 000
Excédent reporté	55 552	–	80 211	–	135 763	135 763
Excédent en attente de virement ^g	–	–	43 746	–	43 746	43 750
Excédent cumulé – stocks stratégiques pour déploiement rapide	–	70 157	–	–	70 157	81 197
Excédent cumulé	432 700	44 938	561 637	–	1 039 275	1 426 465
Déficit – prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	(91 807)	(484 339)	(4)	–	(576 150)	(519 825)
Total des réserves et des soldes des fonds	396 445	(219 244)	685 590	–	862 791	1 317 350
Total du passif, des réserves et des soldes des fonds	3 161 373	360 193	1 164 430	(97 993)	4 588 003	4 485 880

^a Voir note 5.

^b Chiffres retraités conformément à la nouvelle présentation.

^c Voir note 2 I) ii).

^d Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^e Conformément à la résolution 51/12 A de l'Assemblée générale, en date du 4 novembre 1996, ce montant comprend 127 379 954 dollars de dépenses, qui doivent être remboursées par certains États Membres (voir le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/54/803). Un montant identique est également inscrit à la rubrique Comptes de régularisation – passif (voir état XXXVI).

^f Charges à payer au titre des congés annuels accumulés (63 065 536 dollars), des prestations liées au rapatriement (60 753 584 dollars) et de l'assurance maladie après la cessation de service (452 332 000 dollars). Voir note 14.

^g Conformément à la résolution 56/292 de l'Assemblée générale, en date du 27 juin 2002, un montant de 43 745 769 dollars sera reversé à certains États Membres lorsque ceux-ci auront réglé les contributions mises en recouvrement pour financer les stocks stratégiques pour déploiement rapide (voir états XXXVI et XXXVIII).

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État III

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : état récapitulatif^c

État au 30 juin 2009 des flux de trésorerie de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009</i>	<i>1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008^b</i>
Flux de trésorerie afférents aux activités opérationnelles		
Excédent (déficit) net (état I)	67 120	555 321
(Augmentation) diminution des quotes-parts à recevoir	66 347	(315 319)
(Augmentation) diminution des contributions volontaires à recevoir	10 003	99
(Augmentation) diminution des soldes débiteurs des États Membres	1 114	(760)
(Augmentation) diminution des comptes débiteurs divers	(1 448)	602
(Augmentation) diminution des comptes de régularisation – actif	(1 767)	850
(Augmentation) diminution des comptes transitoires relatifs aux opérations internes – actif	(588)	(89)
Augmentation (diminution) des contributions et autres paiements reçus d'avance	14 369	(7 591)
Augmentation (diminution) des engagements non réglés	110 478	415 738
Augmentation (diminution) des soldes créditeurs des États Membres	489 361	(141 669)
Augmentation (diminution) des comptes de créditeurs divers	(119 965)	180 797
Augmentation (diminution) des soldes créditeurs interfonds	6 178	3 176
Augmentation (diminution) des comptes transitoires relatifs aux opérations internes – passif	(17)	180
Augmentation (diminution) des comptes de régularisation – passif	(47)	(2)
Augmentation (diminution) des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite	56 325	59 932
À déduire : intérêts créditeurs	(85 671)	(119 943)
Flux nets de trésorerie afférents aux activités opérationnelles	611 792	631 322
Flux de trésorerie afférents aux activités de placement		
Intérêts créditeurs	85 671	119 943
Flux nets de trésorerie afférents aux activités de placement	85 671	119 943
Flux de trésorerie afférents aux activités de financement		
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	169 629	128 014
Sommes portées au crédit des États Membres	(691 308)	(474 366)
Flux nets de trésorerie afférents aux activités de financement	(521 679)	(346 352)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009</i>	<i>1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008^b</i>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse et des dépôts à terme et de la trésorerie commune	175 784	404 913
Encaisse et dépôts à terme et de la trésorerie commune en début d'exercice	2 637 720	2 232 807
Encaisse et dépôts à terme en fin d'exercice	2 813 504	2 637 720

^a Voir note 5.

^b Chiffres retraités conformément à la nouvelle présentation.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État IV
**Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
 (UNFICYP)^a**

État au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de l'exercice allant
 du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 et de la variation des réserves
 et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009</i>	<i>1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	32 628	31 059
Contributions volontaires ^c	26 342	25 456
Intérêts créditeurs	442	363
Autres recettes/recettes accessoires	50	588
Total des recettes	59 462	57 466
Total des dépenses (tableau 4.1)	58 846	53 996
Excédent (déficit)	616	3 470
Charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisées) ^d	(120)	(405)
Ajustements sur exercices antérieurs	(28)	–
Excédent (déficit) net	468	3 065
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	355	357
Sommes portées au crédit des États Membres ^e	(1 310)	(1 213)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	19 168	16 959
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice^f	18 681	19 168

État IV (*fin*)**Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP)**

État au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2009	2008
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	733	1 661
Trésorerie commune ^g	17 700	1 073
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	15 584	19 117
États Membres – contributions volontaires à recevoir ^h	9 583	19 586
États Membres – soldes débiteurs	52	55
Débiteurs divers	457	87
Comptes de régularisation – actif	224	225
Autres éléments d'actif	1	–
Total de l'actif	44 334	41 804
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	1	–
Engagements non réglés – exercice considéré	5 165	4 113
Engagements non réglés – exercices antérieurs	439	683
États Membres – soldes créditeurs	17 239	15 063
Créditeurs divers	278	535
Soldes créditeurs interfonds	158	8
Comptes de régularisation – passif	–	1
Autres éléments de passif	20	–
Prestations dues à la cessation de service ⁱ	2 353	2 233
Total du passif	25 653	22 636
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	21 034	21 401
Déficit – prestations dues à la cessation de service	(2 353)	(2 233)
Total des réserves et du solde du fonds	18 681	19 168
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	44 334	41 804

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Y compris 18 264 450 dollars et 6,5 millions de dollars de contributions volontaires en espèces à recevoir respectivement de Chypre et de la Grèce, dont il a été tenu compte dans le budget de la Force. Celle-ci a également reçu des contributions volontaires en nature de Chypre (1 577 384 dollars), qui ont également été prises en compte dans le budget.^d Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes de l'état IV)

^e Conformément à la résolution 63/290 de l'Assemblée générale en date du 30 juin 2009, un montant global de 1 310 300 dollars a été porté au crédit des États Membres pour l'exercice clos le 30 juin 2008. Sur ce total, 704 903 dollars ont été déduits des contributions mises en recouvrement pour l'exercice clos le 30 juin 2008 et le solde, qui a été réparti entre Chypre (436 090 dollars) et la Grèce (169 307 dollars), a été déduit de leurs contributions volontaires en espèces.

^f En application des dispositions de la résolution 47/236 de l'Assemblée générale, en date du 14 septembre 1993, confirmées par la résolution 61/233 B en date du 29 juin 2007, pour la période allant du 27 mars 1964 au 15 juin 1993, les engagements imputés au compte de la Force sont limités au montant des contributions volontaires versées au compte spécial. Pour la période allant de la création de la Force au 15 juin 1993, le montant cumulé des engagements non comptabilisés s'élève à 216 082 028 dollars au 30 juin 2009. La variation par rapport au chiffre correspondant au 30 juin 2008 est due aux fluctuations des taux de change. Voir note 6.

^g Part de la trésorerie commune. Comprend 4 542 982 dollars de dépôts à vue ou à terme, 9 491 672 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 9 606 247 dollars), 3 601 153 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 3 610 112 dollars) et 64 738 dollars d'intérêts courus à recevoir.

^h Soit 324 934 dollars et 3 351 526 dollars de contributions volontaires en espèces à recevoir respectivement de Chypre et de la Grèce au titre de l'exercice clos le 30 juin 2008 et 2 707 500 dollars et 16 930 100 couronnes danoises (équivalent de 3 198 583 dollars) de contributions volontaires à recevoir respectivement de l'Autriche et du Danemark, au titre de la période antérieure au 15 juin 1993.

ⁱ Charges à payer à la cessation de service au titre des congés annuels accumulés (1 501 499 dollars) et des prestations liées au rapatriement (851 628 dollars). Voir note 14.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 4.1

Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à ChypreÉtat au 30 juin 2009 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts			Dépenses		Total des dépenses (6)	Solde (3 - 6)
	Répartition initiale ^a (1)	Transferts (2)	Répartition révisée (3)	Décaissements (4)	Engagements non réglés (5)		
Militaires et personnel de police	24 228	(1 432)	22 796	21 850	931	22 781	15
Personnel civil	14 564	190	14 754	14 720	27	14 747	7
Dépenses opérationnelles	16 059	1 242	17 301	12 993	4 207	17 200	101
Total partiel	54 851	-	54 851	49 563	5 165	54 728	123
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	326	-	326	326	-	326	-
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	2 215	-	2 215	2 215	-	2 215	-
Total partiel	2 541	-	2 541	2 541	-	2 541	-
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	1 546	-	1 546	1 577	-	1 577	(31)
Total	58 938	-	58 938	53 681	5 165	58 846	92

^a Conformément à la résolution 62/255 de l'Assemblée générale en date du 20 juin 2008.

État V

Force d'urgence des Nations Unies (FONU) (1973) et Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD)^a

État au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 et de la variation des réserves et des soldes des fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009</i>	<i>1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008</i>
Recettes		
Quotes-parts ^{b,c}	50 376	41 587
Intérêts créditeurs	985	1 112
Autres recettes/recettes accessoires	354	345
Total des recettes	51 715	43 044
Total des dépenses (tableau 5.1)	47 845	44 104
Excédent (déficit)	3 870	(1 060)
Charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisées) ^d	(76)	(417)
Ajustements sur exercices antérieurs ^e	(59)	–
Excédent (déficit) net	3 735	(1 477)
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	639	620
Sommes portées au crédit des États Membres ^f	(2 076)	(2 729)
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	54 452	58 038
Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice	56 750	54 452

État V (*suite et fin*)**Force d'urgence des Nations Unies (FUNU) de 1973 et Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage ment (FNUOD)**

État au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2009	2008
Actif		
Encaisse et dépôts à terme ^e	717	546
Trésorerie commune ^h	15 348	16 044
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	14 538	13 238
Compte spécial pour les quotes-parts non acquittées (résolution 36/116 A de l'Assemblée générale) ⁱ	35 987	35 987
États Membres – soldes débiteurs	270	233
Débiteurs divers	273	390
Comptes de régularisation – actif	130	132
Autres éléments d'actif	1	–
Total de l'actif	67 264	66 570
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	23	38
Engagements non réglés – exercice considéré	6 850	2 650
Engagements non réglés – exercices antérieurs	8	812
États Membres – soldes créditeurs	1 176	5 070
Créditeurs divers	543	683
Soldes créditeurs interfonds	185	1 212
Prestations dues à la cessation de service ^j	1 729	1 653
Total du passif	10 514	12 118
Réserves et soldes des fonds		
Exercice reporté ^k	35 987	35 987
Excédent cumulé	22 492	20 118
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(1 729)	(1 653)
Total des réserves et des soldes des fonds	56 750	54 452
Total du passif, des réserves et des soldes des fonds	67 264	66 570

^a Voir notes 2, 3 et 4.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Comprend un montant de 47 859 100 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (résolution 62/264 de l'Assemblée générale en date du 20 juin 2008) et un montant supplémentaire de 2 517 200 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 (résolution 63/297 de l'Assemblée en date du 30 juin 2009).

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes de l'état V)

- ^d Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.
- ^e Correspond à la passation par pertes et profits des contributions non acquittées de l'ex-Yougoslavie (59 279 dollars), conformément à la résolution 63/249 de l'Assemblée générale en date du 24 décembre 2008.
- ^f Conformément à la résolution 63/297 de l'Assemblée générale, un montant de 2 076 200 dollars, représentant les recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2008, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.
- ^g Y compris l'équivalent de 221 728 dollars en livres syriennes non convertibles.
- ^h Part de la trésorerie commune. Comprend 3 939 130 dollars de dépôts à vue ou à terme, 3 122 489 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 3 130 258 dollars), 8 230 043 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 8 329 389 dollars) et 56 133 dollars d'intérêts courus à recevoir.
- ⁱ Voir note 4 b).
- ^j Charges à payer à la cessation de service au titre des congés annuels accumulés (797 368 dollars) et des prestations liées au rapatriement (931 058 dollars). Voir note 14.
- ^k Voir note 7.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 5.1

Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD)État au 30 juin 2009 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		Total des dépenses (6)	<i>Solde (3 - 6)</i>
	<i>Répartition initiale^a (1)</i>	<i>Transferts (2)</i>	<i>Répartition révisée (3)</i>	<i>Décaissements (4)</i>	<i>Engagements non réglés (5)</i>		
Militaires et personnel de police	21 280	173	21 453	20 690	756	21 446	7
Personnel civil	9 334	308	9 642	9 604	38	9 642	-
Dépenses opérationnelles	15 112	(481)	14 631	8 568	6 056	14 624	7
Total partiel	45 726	-	45 726	38 862	6 850	45 712	14
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	274	-	274	274	-	274	-
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	1 859	-	1 859	1 859	-	1 859	-
Total partiel	2 133	-	2 133	2 133	-	2 133	-
Total	47 859	-	47 859	40 995	6 850	47 845	14

^a Conformément à la résolution 62/264 de l'Assemblée générale en date du 20 juin 2008.

État VI

Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)^d

État au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009</i>	<i>1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	680 933	748 205
Intérêts créditeurs	12 269	17 211
Autres recettes/recettes accessoires	2 516	1 044
Total des recettes	695 718	766 460
Total des dépenses (tableau 6.1)	605 713	626 207
Excédent (déficit)	90 005	140 253
Charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisées) ^c	(1 641)	(4 621)
Ajustements sur exercices antérieurs ^d	(252)	(2)
Excédent (déficit) net	88 112	135 630
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	11 996	14 040
Sommes portées au crédit des États Membres ^e	(154 292)	(8 253)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	229 363	87 946
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	175 179	229 363

État VI (*suite et fin*)**Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)**

État au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2009	2008 ^f
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	1 813	3 605
Trésorerie commune ^g	438 472	337 150
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	33 065	136 995
Compte spécial pour les quotes-parts non acquittées (résolution 36/116 A de l'Assemblée générale) ^h	19 565	19 565
États Membres – soldes débiteurs	2 912	3 551
Débiteurs divers	1 552	864
Comptes de régularisation – actif	493	359
Autres éléments d'actif	9	8
Total de l'actif	497 881	502 097
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	2 358	42
Engagements non réglés – exercice considéré	112 479	147 117
Engagements non réglés – exercices antérieurs	42 540	31 340
États Membres – soldes créditeurs	134 197	54 788
Créditeurs divers	2 944	8 415
Soldes créditeurs interfonds	4 128	8 597
Contributions volontaires inscrites sur un compte d'attente ⁱ	11 985	11 985
Comptes de régularisation – passif	48	68
Prestations dues à la cessation de service ^j	12 023	10 382
Total du passif	322 702	272 734
Réserves et solde du fonds		
Exercice reporté ^k	19 565	19 565
Excédent cumulé	167 637	220 180
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(12 023)	(10 382)
Total des réserves et du solde du fonds	175 179	229 363
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	497 881	502 097

^a Voir notes 2, 3 et 4.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.^d Correspondant à la passation par pertes et profits des contributions non acquittées de l'ex-Yougoslavie (251 774 dollars), conformément à la résolution 63/249 de l'Assemblée générale en date du 24 décembre 2008.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes de l'état VI)

^e Conformément à la résolution 63/298 de l'Assemblée générale en date du 30 juin 2009, un montant global de 154 291 500 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2008, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.

^f Les chiffres ont été retraités conformément à la nouvelle présentation.

^g Part de la trésorerie commune. Comprend 112 537 256 dollars de dépôts à vue ou à terme, 89 206 580 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 89 428 522 dollars), 235 124 588 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 237 962 819 dollars) et 1 603 671 dollars d'intérêts courus à recevoir.

^h Voir note 4 c).

ⁱ Contributions reçues de Chypre, du Koweït, du Luxembourg, d'Oman, des Seychelles et de la Suisse.

^j Charges à payer à la cessation de service au titre des congés annuels accumulés (6 060 024 dollars) et des prestations liées au rapatriement (5 963 321 dollars). Voir note 14.

^k Voir note 8.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 6.1

Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)État au 30 juin 2009 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		Total des dépenses (6)	<i>Solde (3 - 6)</i>
	<i>Répartition initiale^a (1)</i>	<i>Transferts (2)</i>	<i>Répartition révisée (3)</i>	<i>Décaissements (4)</i>	<i>Engagements non réglés (5)</i>		
Militaires et personnel de police	341 337	–	341 337	264 638	31 541	296 179	45 158
Personnel civil	92 966	–	92 966	89 008	613	89 621	3 345
Dépenses opérationnelles	216 453	–	216 453	109 411	80 325	189 736	26 717
Total partiel	650 756	–	650 756	463 057	112 479	575 536	75 220
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	3 871	–	3 871	3 871	–	3 871	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	26 306	–	26 306	26 306	–	26 306	–
Total partiel	30 177	–	30 177	30 177	–	30 177	–
Total	680 933	–	680 933	493 234	112 479	605 713	75 220

^a Conformément à la résolution 62/265 de l'Assemblée générale en date du 20 juin 2008.

État VII
**Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum
au Sahara occidental (MINURSO)^a**

État au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 et de la variation
des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009</i>	<i>1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	47 703	48 226
Contributions volontaires ^c	2 904	2 945
Intérêts créditeurs	140	237
Autres recettes/recettes accessoires	465	198
Total des recettes	51 212	51 606
Total des dépenses (tableau 7.1)	50 067	50 616
Excédent (déficit)	1 145	990
Charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisées) ^d	(120)	(417)
Ajustements sur exercices antérieurs	(43)	(1)
Excédent (déficit) net	982	572
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	536	735
Sommes portées au crédit des États Membres ^e	(1 723)	(2 904)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	26 235	27 832
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	26 030	26 235

État VII (*suite et fin*)**Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO)**

État au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2009	2008
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	788	825
Trésorerie commune ^f	3 508	627
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	48 182	48 508
États Membres – soldes débiteurs	71	301
Débiteurs divers	139	163
Comptes de régularisation – actif	22	4
Total de l'actif	52 710	50 428
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	78	60
Engagements non réglés – exercice considéré	2 832	3 307
Engagements non réglés – exercices antérieurs	313	534
États Membres – soldes créditeurs	3 706	2 063
Créditeurs divers	1 517	1 792
Soldes créditeurs interfonds	243	543
Dû aux Forces de paix des Nations Unies	16 000	14 000
Comptes de régularisation – passif	7	30
Prestations dues à la cessation de service ^g	1 984	1 864
Total du passif	26 680	24 193
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	28 014	28 099
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(1 984)	(1 864)
Total des réserves et du solde du fonds	26 030	26 235
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	52 710	50 428

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Contributions volontaires en nature du Maroc (2 494 987 dollars), de l'Algérie (352 065 dollars) et du Front POLISARIO (57 364 dollars) inscrites au budget au titre des repas, des transports et des autres services divers.^d Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes de l'état VII)

^e Conformément à la résolution 63/300 de l'Assemblée générale en date du 30 juin 2009, un montant global de 1 723 400 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2008, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.

^f Part de la trésorerie commune. Comprend 900 424 dollars de dépôts à vue ou à terme, 713 753 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 715 528 dollars), 1 881 260 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 1 903 969 dollars) et 12 831 dollars d'intérêts courus à recevoir.

^g Charges à payer à la cessation de service au titre des congés annuels accumulés (712 588 dollars) et des prestations liées au rapatriement (1 271 823 dollars). Voir note 14.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 7.1

Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO)

 État au 30 juin 2009 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts			Dépenses		Total des dépenses (6)	Solde (3 - 6)
	Répartition initiale ^a (1)	Transferts (2)	Répartition révisée (3)	Décaissements (4)	Engagements non réglés (5)		
Militaires et personnel de police	6 408	129	6 537	6 096	396	6 492	45
Personnel civil	15 661	347	16 008	15 868	61	15 929	79
Dépenses opérationnelles	23 532	(476)	23 056	20 265	2 375	22 640	416
Total partiel	45 601	-	45 601	42 229	2 832	45 061	540
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	270	-	270	270	-	270	-
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	1 832	-	1 832	1 832	-	1 832	-
Total partiel	2 102	-	2 102	2 102	-	2 102	-
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	2 774	-	2 774	2 904	-	2 904	(130)
Total	50 477	-	50 477	47 235	2 832	50 067	410

^a Conformément à la résolution 62/268 de l'Assemblée générale en date du 20 juin 2008.

État VIII

Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG)^{a, b}

État au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 15 juin 2009 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009</i>	<i>1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008</i>
Recettes		
Quotes-parts ^{c, d}	34 581	36 708
Intérêts créditeurs	413	251
Autres recettes/recettes accessoires	137	501
Total des recettes	35 131	37 460
Total des dépenses (tableau 8.1)	35 582	34 476
Excédent (déficit)	(451)	2 984
Charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisées) ^e	(469)	(350)
Ajustements sur exercices antérieurs	(17)	–
Excédent (déficit) net	(937)	2 634
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	288	577
Sommes portées au crédit des États Membres ^f	(3 560)	(1 907)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	8 048	6 744
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	3 839	8 048

État VIII (*suite et fin*)**Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG)**

État au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2009	2008 ^a
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	986	490
Trésorerie commune ^b	3 421	1 568
États Membres – quotes-parts à recevoir ^c	7 991	10 335
États Membres – soldes débiteurs	–	6
Débiteurs divers	100	145
Comptes de régularisation – actif	45	47
Autres éléments d'actif	1	9
Total de l'actif	12 544	12 600
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	6	59
Engagements non réglés – exercice considéré	1 392	1 810
Engagements non réglés – exercices antérieurs	–	8
États Membres – soldes créditeurs	2 345	814
Créditeurs divers	576	478
Soldes créditeurs interfonds	583	48
Dû aux Forces de paix des Nations Unies	2 000	–
Comptes de régularisation – passif	4	5
Prestations dues à la cessation de service ^d	1 799	1 330
Total du passif	8 705	4 552
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	5 638	9 378
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(1 799)	(1 330)
Total des réserves et du solde du fonds	3 839	8 048
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	12 544	12 600

^a Voir notes 2 et 3.^b Le mandat de la Mission a pris fin le 15 juin 2009.^c Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^d Des contributions d'un montant de 36 084 000 dollars avaient été mises en recouvrement au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 conformément à la résolution 62/260 de l'Assemblée générale en date du 20 juin 2008. Le mandat de la Mission ayant pris fin le 15 juin 2009, un montant de 1 503 500 dollars, correspondant au prorata des quotes-parts pour la période allant du 16 au 30 juin 2009, n'a pas été mis en recouvrement.^e Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes de l'état VIII)

^f Conformément à la résolution 63/293 de l'Assemblée générale en date du 30 juin 2009, un montant global de 3 560 400 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2008, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.

^g Les chiffres ont été retraités conformément à la nouvelle présentation.

^h Part de la trésorerie commune. Comprend 878 108 dollars de dépôts à vue ou à terme, 696 063 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 697 795 dollars), 1 834 636 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 1 856 782 dollars) et 12 513 dollars d'intérêts courus à recevoir.

ⁱ Charges à payer à la cessation de service au titre des congés annuels accumulés (862 609 dollars) et des prestations liées au rapatriement (936 832 dollars). Voir note 14.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 8.1
Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG)

État au 30 juin 2009 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 15 juin 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		Total des dépenses (6)	<i>Solde (3 - 6)</i>
	<i>Répartition initiale^a (1)</i>	<i>Transferts (2)</i>	<i>Répartition révisée (3)</i>	<i>Décaissements (4)</i>	<i>Engagements non réglés (5)</i>		
Militaires et personnel de police	4 734	(84)	4 650	4 316	189	4 505	145
Personnel civil	19 895	408	20 303	20 096	20	20 116	187
Dépenses opérationnelles	9 855	(324)	9 531	8 178	1 183	9 361	170
Total partiel	34 484	-	34 484	32 590	1 392	33 982	502
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	205	-	205	205	-	205	-
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	1 395	-	1 395	1 395	-	1 395	-
Total partiel	1 600	-	1 600	1 600	-	1 600	-
Total	36 084	-	36 084	34 190	1 392	35 582	502

^a Conformément à la résolution 62/260 de l'Assemblée générale en date du 20 juin 2008.

État IX
Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
(MINUK)^a

État au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de l'exercice
 allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 et de la variation des réserves
 et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009</i>	<i>1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	207 203	230 697
Intérêts créditeurs	855	1 572
Autres recettes/recettes accessoires	7 464	1 578
Total des recettes	215 522	233 847
Total des dépenses (tableau 9.1)	177 714	230 687
Excédent (déficit)	37 808	3 160
Charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisées) ^c	6 834	(1 782)
Ajustements sur exercices antérieurs ^d	(78)	–
Excédent (déficit) net	44 564	1 378
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	893	2 253
Sommes portées au crédit des États Membres ^e	(5 414)	(13 465)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	(3 169)	6 665
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	36 874	(3 169)

État IX (*suite et fin*)**Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)**

État au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2009	2008 ^f
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	3 784	800
Trésorerie commune ^g	14 564	3 515
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	53 249	45 982
États Membres – soldes débiteurs	23	24
Débiteurs divers	5 310	1 217
Comptes de régularisation – actif	37	36
Autres éléments d'actif	55	49
Total de l'actif	77 022	51 623
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	575	1 076
Engagements non réglés – exercice considéré	10 024	3 106
Engagements non réglés – exercices antérieurs	126	497
États Membres – soldes créditeurs	18 154	15 193
Créditeurs divers	3 279	5 815
Soldes créditeurs interfonds	2 655	3 932
Dû aux Forces de paix des Nations Unies	–	13 000
Comptes de régularisation – passif	5	9
Prestations dues à la cessation de service ^h	5 330	12 164
Total du passif	40 148	54 792
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	42 204	8 995
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(5 330)	(12 164)
Total des réserves et du solde du fonds	36 874	(3 169)
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	77 022	51 623

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Diminution nette au cours de l'exercice considéré.^d Correspond à la passation par pertes et profits de dépenses au titre du personnel civil (45 880 dollars) et des quotes-parts non acquittées de l'ex-Yougoslavie (32 080 dollars), conformément à la résolution 63/249 de l'Assemblée générale en date du 24 décembre 2008.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes de l'état IX)

^e Conformément à la résolution 63/295 de l'Assemblée générale en date du 30 juin 2009, un montant global de 5 413 700 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2008, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.

^f Les chiffres ont été retraités conformément à la nouvelle présentation.

^g Part de la trésorerie commune. Comprend 3 737 859 dollars de dépôts à vue ou à terme, 2 962 944 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 2 970 316 dollars), 7 809 525 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 7 903 795 dollars) et 53 265 dollars d'intérêts courus à recevoir.

^h Charges à payer à la cessation de service au titre des congés annuels accumulés (2 487 574 dollars) et des prestations liées au rapatriement (2 842 088 dollars). Voir note 14.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 9.1

Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)État au 30 juin 2009 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		Total des dépenses (6)	<i>Solde (3 - 6)</i>
	<i>Répartition initiale^a (1)</i>	<i>Transferts (2)</i>	<i>Répartition révisée (3)</i>	<i>Décaissements (4)</i>	<i>Engagements non réglés (5)</i>		
Militaires et personnel de police	65 011	(13 725)	51 286	38 494	1 765	38 259	13 027
Personnel civil	110 621	8 824	119 445	104 585	996	105 561	13 884
Dépenses opérationnelles	22 380	4 901	27 281	17 440	7 263	24 703	2 578
Total partiel	198 012	-	198 012	158 499	10 024	168 523	29 489
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	1 179	-	1 179	1 179	-	1 179	-
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	8 012	-	8 012	8 012	-	8 012	-
Total partiel	9 191	-	9 191	9 191	-	9 191	-
Total	207 203	-	207 203	167 690	10 024	177 714	29 489

^a Conformément à la résolution 62/262 de l'Assemblée générale en date du 20 juin 2008.

État X

Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC)^a

État au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009</i>	<i>1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	1 242 729	1 166 721
Contributions volontaires ^c	4 245	4 153
Intérêts créditeurs	5 639	8 752
Autres recettes/recettes accessoires	2 688	1 181
Total des recettes	1 255 301	1 180 807
Total des dépenses (tableau 10.1)	1 222 639	1 129 624
Excédent (déficit)	32 662	51 183
Charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisées) ^d	(2 927)	(3 480)
Ajustements sur exercices antérieurs ^e	(54)	(4)
Excédent (déficit) net	29 681	47 699
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	19 256	18 795
Sommes portées au crédit des États Membres ^f	(69 975)	(61 577)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	58 221	53 304
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	37 183	58 221

État X (*suite et fin*)**Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC)**

État au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2009	2008 ^e
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	2 828	8 600
Trésorerie commune ^h	295 071	148 569
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	165 276	137 772
États Membres – soldes débiteurs	181	115
Débiteurs divers	6 634	6 072
Comptes de régularisation – actif	513	395
Autres éléments d'actif	751	218
Total de l'actif	471 254	301 741
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	1 655	6 584
Engagements non réglés – exercice considéré	182 936	134 498
Engagements non réglés – exercices antérieurs	19 905	18 374
États Membres – soldes créditeurs	191 628	47 706
Créditeurs divers	15 926	20 710
Soldes créditeurs interfonds	6 768	3 370
Comptes de régularisation – passif	323	277
Autres éléments de passif	67	65
Prestations dues à la cessation de service ⁱ	14 863	11 936
Total du passif	434 071	243 520
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	52 046	70 157
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(14 863)	(11 936)
Total des réserves et du solde du fonds	37 183	58 221
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	471 254	301 741

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Contributions volontaires en nature de la Fondation Hironnelle, inscrites au budget au titre de l'aide au fonctionnement de Radio Okapi.^d Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes de l'état X)

^e Correspond à la passation par pertes et profits des quotes-parts non acquittées de l'ex-Yougoslavie (10 222 dollars), conformément à la résolution 63/249 de l'Assemblée générale en date du 24 décembre 2008, de sommes dues par des fournisseurs de services de transport aérien (30 398 dollars) et de dépenses au titre du personnel civil (13 563 dollars).

^f Conformément à la résolution 63/291 de l'Assemblée générale en date du 30 juin 2009, un montant global de 69 974 500 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2008, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.

^g Les chiffres ont été retraités conformément à la nouvelle présentation.

^h Part de la trésorerie commune. Comprend 75 732 326 dollars de dépôts à vue ou à terme, 60 031 870 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 60 181 226 dollars), 158 227 886 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 160 137 883 dollars) et 1 079 196 dollars d'intérêts courus à recevoir.

ⁱ Charges à payer à la cessation de service au titre des congés annuels accumulés (6 768 415 dollars) et des prestations liées au rapatriement (8 094 264 dollars). Voir note 14.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 10.1

Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC)État au 30 juin 2009 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		Total des dépenses (6)	<i>Solde (3 – 6)</i>
	<i>Répartition initiale^a (1)</i>	<i>Transferts (2)</i>	<i>Répartition révisée (3)</i>	<i>Décaissements (4)</i>	<i>Engagements non réglés (5)</i>		
Militaires et personnel de police	466 355	20 571	486 926	428 716	55 533	484 249	2 677
Personnel civil	242 827	–	242 827	236 203	4 226	240 429	2 398
Dépenses opérationnelles	478 494	(20 571)	457 923	315 486	123 177	438 663	19 260
Total partiel	1 187 676	–	1 187 676	980 405	182 936	1 163 341	24 335
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	7 062	–	7 062	7 062	–	7 062	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	47 991	–	47 991	47 991	–	47 991	–
Total partiel	55 053	–	55 053	55 053	–	55 053	–
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	3 427	–	3 427	4 245	–	4 245	(818)
Total	1 246 156	–	1 246 156	1 039 703	182 936	1 222 639	23 517

^a Conformément à la résolution 62/256 de l'Assemblée générale en date du 20 juin 2008.

État XI

Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE)^{a, b}

État au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de la période allant du 1^{er} au 31 juillet 2008 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009</i>	<i>1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008</i>
Recettes		
Quotes-parts ^{c, d}	41 659	118 989
Intérêts créditeurs	318	1 891
Autres recettes/recettes accessoires	1 169	356
Total des recettes	43 146	121 236
Total des dépenses (tableau 11.1)	35 648	111 590
Excédent (déficit)	7 498	9 646
Charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisées) ^e	1 930	(35)
Ajustements sur exercices antérieurs	(12)	–
Excédent (déficit) net	9 416	9 611
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	1 875	7 965
Sommes portées au crédit des États Membres ^f	(2 875)	(18 012)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	15 504	15 940
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	23 920	15 504

État XI (suite et fin)

Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE)

État au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2009	2008 ^e
Actif		
Encaisse et dépôts à terme ^h	458	498
Trésorerie commune ⁱ	14 684	26 564
États Membres – quotes-parts à recevoir ^c	13 549	17 326
États Membres – soldes débiteurs	669	602
Débiteurs divers	524	993
Comptes de régularisation – actif	–	108
Autres éléments d'actif	3	49
Total de l'actif	29 887	46 140
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	171	169
Engagements non réglés – exercice considéré	1 876	7 095
Engagements non réglés – exercices antérieurs	507	342
États Membres – soldes créditeurs	1 915	12 854
Créditeurs divers	524	4 127
Soldes créditeurs interfonds	87	3 218
Comptes de régularisation – passif	703	698
Autres éléments de passif	5	24
Prestations dues à la cessation de service ^j	179	2 109
Total du passif	5 967	30 636
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	24 099	17 613
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(179)	(2 109)
Total des réserves et du solde du fonds	23 920	15 504
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	29 887	46 140

^a Voir notes 2 et 3.^b Le mandat de la Mission a pris fin le 31 juillet 2008.^c Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^d Des quotes-parts d'un montant de 105 010 000 dollars avaient été mises en recouvrement en vertu de la résolution 62/259 de l'Assemblée générale en date du 20 juin 2008. Elles ont été réduites de 63 351 000 dollars par la résolution 63/257 de l'Assemblée en date du 24 décembre 2008.^e Diminution nette au cours de l'exercice considéré.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes de l'état XI)

^f Conformément à la résolution 63/257 de l'Assemblée générale, un montant global de 2 875 000 dollars, représentant une part du solde inutilisé et les recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2008, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.

^g Les chiffres ont été retraités conformément à la nouvelle présentation.

^h Comprend des montants en nakfa érythréens et en birr éthiopiens non convertibles équivalant à 52 616 dollars et 136 366 dollars, respectivement.

ⁱ Part de la trésorerie commune. Comprend 3 768 889 dollars de dépôts à vue ou à terme, 2 987 541 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 2 994 974 dollars), 7 874 356 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 7 969 409 dollars) et 53 707 dollars d'intérêts courus à recevoir.

^j Charges à payer à la cessation de service au titre des congés annuels accumulés (21 806 dollars) et des prestations liées au rapatriement (157 637 dollars). Voir note 14.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 11.1
Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE)

État au 30 juin 2009 des dépenses de la période allant du 1^{er} au 31 juillet 2008

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		Total des dépenses (6)	<i>Solde (3 – 6)</i>
	<i>Répartition initiale^a (1)</i>	<i>Transferts (2)</i>	<i>Répartition révisée (3)</i>	<i>Décaissements (4)</i>	<i>Engagements non réglés (5)</i>		
Militaires et personnel de police	5 543	(382)	5 161	5 049	73	5 122	39
Personnel civil	10 171	2 846	13 017	12 558	56	12 614	403
Dépenses opérationnelles	21 302	(2 464)	18 838	11 522	1 747	13 269	5 569
Total partiel	37 016	–	37 016	29 129	1 876	31 005	6 011
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	596	–	596	596	–	596	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	4 047	–	4 047	4 047	–	4 047	–
Total partiel	4 643	–	4 643	4 643	–	4 643	–
Total	41 659	–	41 659	33 772	1 876	35 648	6 011

^a Représente des crédits ouverts d'un montant de 105 010 000 dollars (résolution 62/259 de l'Assemblée générale, en date du 20 juin 2008), qui ont été réduits de 63 351 000 dollars par la résolution 63/257 de l'Assemblée générale, en date du 24 décembre 2008.

État XII

Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL)^a

État au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Exercice allant du	
	1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009	1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008
Recettes		
Quotes-parts ^b	631 689	721 723
Contributions volontaires ^c	53	53
Intérêts créditeurs	4 568	8 719
Autres recettes/recettes accessoires	2 773	1 685
Total des recettes	639 083	732 180
Total des dépenses (tableau 12.1)	621 503	682 914
Excédent (déficit)	17 580	49 266
Charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisées) ^d	(1 230)	(2 329)
Ajustements sur exercices antérieurs	(20)	(28)
Excédent (déficit) net	16 330	46 909
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	6 250	4 920
Sommes portées au crédit des États Membres ^e	(54 157)	(84 509)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	47 017	79 697
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	15 440	47 017

État XII (suite et fin)

Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL)

État au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2009	2008 ^f
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	7 138	4 124
Trésorerie commune ^g	146 330	157 478
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	50 804	28 034
Débiteurs divers	3 949	3 892
Soldes débiteurs interfonds	–	5 749
Comptes de régularisation – actif	376	473
Autres éléments d'actif	13	1
Total de l'actif	208 610	199 751
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	8 271	471
Engagements non réglés – exercice considéré	68 957	65 029
Engagements non réglés – exercices antérieurs	3 385	4 746
États Membres – soldes créditeurs	97 293	59 663
Créditeurs divers	5 380	15 535
Soldes créditeurs interfonds	1 440	–
Comptes de régularisation – passif	42	74
Autres éléments de passif	22	66
Prestations dues à la cessation de service ^h	8 380	7 150
Total du passif	193 170	152 734
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	23 820	54 167
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(8 380)	(7 150)
Total des réserves et du solde du fonds	15 440	47 017
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	208 610	199 751

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Contributions volontaires en nature de l'Allemagne (locaux), qui étaient inscrites au budget.^d Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.^e Conformément à la résolution 63/296 de l'Assemblée générale en date du 30 juin 2009, un montant global de 54 157 100 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2008, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.^f Les chiffres ont été retraités conformément à la nouvelle présentation.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes de l'état XII)

^g Part de la trésorerie commune. Comprend 37 556 797 dollars de dépôts à vue ou à terme, 29 770 705 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 29 844 773 dollars), 78 467 582 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 79 414 778 dollars) et 535 189 dollars d'intérêts courus à recevoir.

^h Charges à payer à la cessation de service au titre des congés annuels accumulés (4 359 477 dollars) et des prestations liées au rapatriement (4 020 570 dollars). Voir note 14.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 12.1
Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL)

État au 30 juin 2009 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		Total des dépenses (6)	<i>Solde (3 - 6)</i>
	<i>Répartition initiale^a (1)</i>	<i>Transferts (2)</i>	<i>Répartition révisée (3)</i>	<i>Décaissements (4)</i>	<i>Engagements non réglés (5)</i>		
Militaires et personnel de police	298 001	(716)	297 285	271 261	21 907	293 168	4 117
Personnel civil	115 294	1 702	116 996	112 556	2 370	114 926	2 070
Dépenses opérationnelles	190 413	(986)	189 427	140 695	44 680	185 375	4 052
Total partiel	603 708	-	603 708	524 512	68 957	593 469	10 239
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	3 589	-	3 589	3 589	-	3 589	-
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	24 392	-	24 392	24 392	-	24 392	-
Total partiel	27 981	-	27 981	27 981	-	27 981	-
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	53	-	53	53	-	53	-
Total	631 742	-	631 742	552 546	68 957	621 503	10 239

^a Conformément à la résolution 62/263 de l'Assemblée générale, en date du 20 juin 2008.

État XIII

Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI)^a

État au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009</i>	<i>1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	497 455	493 699
Intérêts créditeurs	1 687	6 217
Autres recettes/recettes accessoires	1 096	666
Total des recettes	500 238	500 582
Total des dépenses (tableau 13.1)	497 425	488 114
Excédent (déficit)	2 813	12 468
Charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisées) ^c	(480)	(2 256)
Ajustements sur exercices antérieurs	–	(3)
Excédent (déficit net)	2 333	10 209
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	4 204	7 036
Sommes portées au crédit des États Membres ^d	(19 500)	(38 686)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	13 335	34 776
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	372	13 335

État XIII (suite et fin)

Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI)

État au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2009	2008 ^e
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	5 562	736
Trésorerie commune ^f	123 282	68 975
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	34 639	41 056
États Membres – soldes débiteurs	182	181
Débiteurs divers	3 490	3 240
Comptes de régularisation – actif	491	475
Autres éléments d'actif	14	6
Total de l'actif	167 660	114 669
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	1 191	56
Engagements non réglés – exercice considéré	45 686	54 361
Engagements non réglés – exercices antérieurs	992	23
États Membres – soldes créditeurs	106 182	27 590
Créditeurs divers	4 652	5 959
Soldes créditeurs interfonds	1 848	7 117
Comptes de régularisation – passif	70	50
Autres éléments de passif	16	7
Prestations dues à la cessation de service ^g	6 651	6 171
Total du passif	167 288	101 334
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	7 023	19 506
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(6 651)	(6 171)
Total des réserves et du solde du fonds	372	13 335
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	167 660	114 669

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.^d Conformément à la résolution 63/289 de l'Assemblée générale en date du 30 juin 2009, un montant global de 19,5 millions de dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2008, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes de l'état XIII)

^e Les chiffres ont été retraités conformément à la nouvelle présentation.

^f Part de la trésorerie commune. Comprend 31 641 217 dollars de dépôts à vue ou à terme, 25 081 514 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 25 143 916 dollars), 66 108 135 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 66 906 138 dollars) et 450 891 dollars d'intérêts courus à recevoir.

^g Charges à payer à la cessation de service au titre des congés annuels accumulés (3 192 325 dollars) et des prestations liées au rapatriement (3 458 305 dollars). Voir note 14.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 13.1
Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI)

État au 30 juin 2009 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts			Dépenses		Total des dépenses (6)	Solde (3 - 6)
	Répartition initiale ^a (1)	Transferts (2)	Répartition révisée (3)	Décaissements (4)	Engagements non réglés (5)		
Militaires et personnel de police	231 656	3 782	235 438	221 343	14 076	235 419	19
Personnel civil	91 595	1 655	93 250	91 788	1 451	93 239	11
Dépenses opérationnelles	152 152	(5 437)	146 715	116 556	30 159	146 715	-
Total partiel	475 403	-	475 403	429 687	45 686	475 373	30
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	2 828	-	2 828	2 828	-	2 828	-
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	19 224	-	19 224	19 224	-	19 224	-
Total partiel	22 052	-	22 052	22 052	-	22 052	-
Total	497 455	-	497 455	451 739	45 686	497 425	30

^a Conformément à la résolution 62/254 de l'Assemblée générale en date du 20 juin 2008.

État XIV

Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH)^a

État au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009</i>	<i>1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	601 580	561 345
Intérêts créditeurs	2 463	3 824
Autres recettes/recettes accessoires	1 424	644
Total des recettes	605 467	565 813
Total des dépenses (tableau 14.1)	601 065	560 040
Excédent (déficit)	4 402	5 773
Charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisées) ^c	(847)	(3 476)
Ajustements sur exercices antérieurs	(16)	(1)
Excédent (déficit)	3 539	2 296
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	4 652	13 254
Sommes portées au crédit des États Membres ^d	(19 025)	(39 781)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	12 457	36 688
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	1 623	12 457

État XIV (*suite et fin*)**Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH)**

État au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2009	2008
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	2 557	2 086
Trésorerie commune ^e	76 941	35 192
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	100 411	76 529
États Membres – soldes débiteurs	72	–
Débiteurs divers	3 009	2 512
Comptes de régularisation – actif	225	241
Autres éléments d'actif	5	–
Total de l'actif	183 220	116 560
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	3 837	136
Engagements non réglés – exercice considéré	56 190	52 209
Engagements non réglés – exercices antérieurs	3 777	2 395
États Membres – soldes créditeurs	102 506	31 047
Créditeurs divers	3 637	8 904
Soldes créditeurs interfonds	4 127	2 766
Comptes de régularisation – passif	96	67
Autres éléments de passif	1	–
Prestations dues à la cessation de service ^f	7 426	6 579
Total du passif	181 597	104 103
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	9 049	19 036
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(7 426)	(6 579)
Total des réserves et du solde du fonds	1 623	12 457
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	183 220	116 560

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.^d Conformément à la résolution 63/294 de l'Assemblée générale en date du 30 juin 2009, un montant global de 19 025 400 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2008, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes de l'état XIV)

^e Part de la trésorerie commune. Comprend 19 747 378 dollars de dépôts à vue ou à terme, 15 653 448 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 15 692 393 dollars), 41 258 286 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 41 756 322 dollars) et 281 403 dollars d'intérêts courus à recevoir.

^f Charges à payer à la cessation de service au titre des congés annuels accumulés (3 557 296 dollars) et des prestations liées au rapatriement (3 868 703 dollars). Voir note 14.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 14.1

Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH)État au 30 juin 2009 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		Total des dépenses (6)	<i>Solde (3 – 6)</i>
	<i>Répartition initiale^a (1)</i>	<i>Transferts (2)</i>	<i>Répartition révisée (3)</i>	<i>Décaissements (4)</i>	<i>Engagements non réglés (5)</i>		
Militaires et personnel de police	281 148	(597)	280 551	258 608	21 863	280 471	80
Personnel civil	128 424	17	128 441	126 389	2 021	128 410	31
Dépenses opérationnelles	165 344	580	165 924	133 214	32 306	165 520	404
Total partiel	574 916	–	574 916	518 211	56 190	574 401	515
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	3 420	–	3 420	3 420	–	3 420	–
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	23 244	–	23 244	23 244	–	23 244	–
Total partiel	26 664	–	26 664	26 664	–	26 664	
Total^b	601 580	–	601 580	544 875	56 190	601 065	515

^a Conformément à la résolution 62/261 de l'Assemblée générale en date du 20 juin 2008.^b En outre, des contributions volontaires en nature d'une valeur de 135 000 dollars (munitions non létales) ont été reçues des États-Unis, qui n'ont pas été inscrites au budget.

État XV

Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS)^a

État au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009</i>	<i>1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008</i>
Recettes		
Quotes-parts ^{b, c}	909 327	887 332
Intérêts créditeurs	8 591	17 612
Autres recettes/recettes accessoires	10 130	680
Total des recettes	928 048	905 624
Total des dépenses (tableau 15.1)	898 539	861 514
Excédent (déficit)	29 509	44 110
Charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisées) ^d	741	(4 118)
Ajustements sur exercices antérieurs	(5)	(3)
Excédent (déficit) net	30 245	39 989
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	18 983	38 092
Sommes portées au crédit des États Membres ^c	(82 199)	(159 505)
Réserves et solde(s) du fonds en début d'exercice	71 513	152 937
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	38 542	71 513

État XV (suite et fin)

Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS)

État au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2009	2008 ^f
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	9 166	10 041
Trésorerie commune ^g	216 259	298 842
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	85 812	29 350
États Membres – soldes débiteurs	52	446
Débiteurs divers	2 778	10 395
Soldes débiteurs interfonds	–	208
Comptes de régularisation – actif	717	174
Autres éléments d'actif	44	18
Total de l'actif	314 828	349 474
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	1 917	2 627
Engagements non réglés – exercice considéré	100 375	94 528
Engagements non réglés – exercices antérieurs	8 353	6 505
États Membres – soldes créditeurs	142 930	104 257
Créditeurs divers	10 947	59 307
Soldes créditeurs interfonds	1 770	–
Comptes de régularisation – passif	6	36
Autres éléments de passif	29	1
Prestations dues à la cessation de service ^h	9 959	10 700
Total du passif	276 286	277 961
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	48 501	82 213
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(9 959)	(10 700)
Total des réserves et du solde du fonds	38 542	71 513
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	314 828	349 474

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Des crédits de 858 771 200 dollars ont été ouverts et des contributions d'un même montant ont été mises en recouvrement par la résolution 62/267 de l'Assemblée générale en date du 20 juin 2008. Des crédits supplémentaires de 56 173 100 dollars ont été ouverts et des contributions d'un montant de 50 555 790 dollars ont été mises en recouvrement par la résolution 63/273 de l'Assemblée en date du 7 avril 2009.^d Diminution nette au cours de l'exercice considéré.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes de l'état XV)

^e Conformément à la résolution 63/273 B de l'Assemblée générale en date du 30 juin 2009, un montant global de 82 199 100 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2008, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.

^f Les chiffres ont été retraités conformément à la nouvelle présentation.

^g Part de la trésorerie commune. Comprend 55 504 623 dollars de dépôts à vue ou à terme, 43 997 675 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 44 107 139 dollars), 115 966 055 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 117 365 902 dollars) et 790 948 dollars d'intérêts courus à recevoir.

^h Charges à payer à la cessation de service au titre des congés annuels accumulés (5 509 944 dollars) et des prestations liées au rapatriement (4 449 302 dollars). Voir note 14.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 15.1
Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS)

État au 30 juin 2009 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		Total des dépenses (6)	<i>Solde (3 - 6)</i>
	<i>Répartition initiale^a (1)</i>	<i>Transferts (2)</i>	<i>Répartition révisée (3)</i>	<i>Décaissements (4)</i>	<i>Engagements non réglés (5)</i>		
Militaires et personnel de police	300 210	(901)	299 309	272 844	25 351	298 195	1 114
Personnel civil	188 452	6 675	195 127	188 508	4 568	193 076	2 051
Dépenses opérationnelles	388 232	(5 774)	382 458	298 762	70 456	369 218	13 240
Total partiel	876 894	-	876 894	760 114	100 375	860 489	16 405
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	4 880	-	4 880	4 880	-	4 880	-
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	33 170	-	33 170	33 170	-	33 170	-
Total partiel	38 050	-	38 050	38 050	-	38 050	-
Total	914 944	-	914 944	798 164	100 375	898 539	16 405

^a Représente des crédits ouverts de 858 771 200 dollars (résolution 62/267 de l'Assemblée générale en date du 20 juin 2008) et de 56 173 100 dollars (résolution 63/273 de l'Assemblée en date du 7 avril 2009).

État XVI

Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT)^a

État au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009</i>	<i>1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	180 841	177 026
Intérêts créditeurs	899	2 477
Autres recettes/recettes accessoires	1 514	237
Total des recettes	183 254	179 740
Total des dépenses (tableau 16.1)	180 814	170 063
Excédent (déficit)	2 440	9 677
Charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisées) ^c	(742)	(1 851)
Ajustements sur exercices antérieurs	(4)	–
Excédent (déficit) net	1 694	7 826
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	4 343	4 800
Sommes portées au crédit des États Membres ^d	(14 478)	(39 078)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	11 230	37 682
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	2 789	11 230

État XVI (*suite et fin*)**Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT)**

État au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2009	2008 ^e
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	1 647	1 106
Trésorerie commune ^f	28 662	37 109
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	11 257	11 842
États Membres – soldes débiteurs	38	48
Débiteurs divers	539	491
Comptes de régularisation – actif	27	47
Autres éléments d'actif	2	65
Total de l'actif	42 172	50 708
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	35	40
Engagements non réglés – exercice considéré	15 867	19 502
Engagements non réglés – exercices antérieurs	426	607
États Membres – soldes créditeurs	15 892	12 019
Créditeurs divers	1 349	3 834
Soldes créditeurs interfonds	1 817	220
Comptes de régularisation – passif	8	9
Prestations dues à la cessation de service ^g	3 989	3 247
Total du passif	39 383	39 478
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	6 778	14 477
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(3 989)	(3 247)
Total des réserves et du solde du fonds	2 789	11 230
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	42 172	50 708

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.^d Conformément à la résolution 63/292 de l'Assemblée générale en date du 30 juin 2009, un montant global de 14 477 500 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2008, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.^e Les chiffres ont été retraités conformément à la nouvelle présentation.^f Part de la trésorerie commune. Comprend 7 356 261 dollars de dépôts à vue ou à terme, 5 831 197 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 5 845 704 dollars), 15 369 469 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 15 554 997 dollars) et 104 828 dollars d'intérêts courus à recevoir.^g Charges à payer à la cessation de service au titre des congés annuels accumulés (1 886 109 dollars) et des prestations liées au rapatriement (2 103 406 dollars). Voir note 14.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 16.1
Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT)

État au 30 juin 2009 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		Total des dépenses (6)	<i>Solde (3 - 6)</i>
	<i>Répartition initiale^a (1)</i>	<i>Transferts (2)</i>	<i>Répartition révisée (3)</i>	<i>Décaissements (4)</i>	<i>Engagements non réglés (5)</i>		
Militaires et personnel de police	57 687	5 169	62 856	60 530	2 314	62 844	12
Personnel civil	58 259	5 975	64 234	63 491	734	64 225	9
Dépenses opérationnelles	56 896	(11 144)	45 752	32 927	12 819	45 746	6
Total partiel	172 842	-	172 842	156 948	15 867	172 815	27
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	1 026	-	1 026	1 026	-	1 026	-
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	6 973	-	6 973	6 973	-	6 973	-
Total partiel	7 999	-	7 999	7 999	-	7 999	-
Total	180 841	-	180 841	164 947	15 867	180 814	27

^a Conformément à la résolution 62/258 de l'Assemblée générale en date du 20 juin 2008.

État XVII
**Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad
(MINURCAT)^a**

État au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de l'exercice allant
du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009</i>	<i>1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008</i>
Recettes		
Quotes-parts ^b	454 755	183 558
Intérêts créditeurs	2 644	1 117
Autres recettes/recettes accessoires	4 371	–
Total des recettes	461 770	184 675
Total des dépenses (tableau 17.1)	438 032	165 184
Excédent (déficit)	23 738	19 491
Charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisées) ^c	(3 199)	(1 156)
Ajustements sur exercices antérieurs	(1)	–
Excédent (déficit) net	20 538	18 335
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	7 533	271
Sommes portées au crédit des États Membres ^d	(18 647)	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	17 500	(1 106)
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	26 924	17 500

État XVII (*suite et fin*)**Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT)**

État au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2009	2008 ^e
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	2 399	5 921
Trésorerie commune ^f	98 259	93 952
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	136 078	44 665
Débiteurs divers	3 317	3 454
Comptes de régularisation – actif	133	178
Autres éléments d'actif	5	6
Total de l'actif	240 191	148 176
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	147	–
Engagements non réglés – exercice considéré	156 564	84 113
États Membres – soldes créditeurs	15 512	–
Créditeurs divers	11 827	10 357
Soldes créditeurs interfonds	24 862	35 017
Autres éléments de passif	–	33
Prestations dues à la cessation de service ^g	4 355	1 156
Total du passif	213 267	130 676
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	31 279	18 656
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(4 355)	(1 156)
Total des réserves et du solde du fonds	26 924	17 500
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	240 191	148 176

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.^d Conformément à la résolution 63/274 B de l'Assemblée générale en date du 30 juin 2009, un montant global de 18 647 300 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2008, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.^e Les chiffres ont été retraités conformément à la nouvelle présentation.^f Part de la trésorerie commune. Comprend 25 219 065 dollars de dépôts à vue ou à terme, 19 900 771 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 20 040 507 dollars), 52 690 304 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 53 326 338 dollars) et 359 375 dollars d'intérêts courus à recevoir.^g Charges à payer à la cessation de service au titre des congés annuels accumulés (2 515 545 dollars) et des prestations liées au rapatriement (1 839 232 dollars). Voir note 14.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 17.1

Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT)État au 30 juin 2009 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts			Dépenses		Total des dépenses (6)	Solde (3 - 6)
	Répartition initiale ^a (1)	Transferts (2)	Répartition révisée (3)	Décaissements (4)	Engagements non réglés (5)		
Militaires et personnel de police	75 954	11 926	87 880	53 986	26 979	80 985	6 915
Personnel civil	64 108	9 900	74 008	70 644	1 390	72 034	1 974
Dépenses opérationnelles	300 734	(21 826)	278 908	142 879	128 195	271 074	7 834
Total partiel	440 796	-	440 796	267 509	156 564	424 073	16 723
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	1 790	-	1 790	1 790	-	1 790	-
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	12 169	-	12 169	12 169	-	12 169	-
Total partiel	13 959	-	13 959	13 959	-	13 959	-
Total	454 755	-	454 755	281 468	156 564	438 032	16 723

^a Représente des crédits ouverts de 315 083 400 dollars (résolution 62/233 B de l'Assemblée générale en date du 20 juin 2008) et de 139 671 300 dollars (résolution 63/274 de l'Assemblée en date du 7 avril 2009).

État XVIII

Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD)^a

État au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009</i>	<i>1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008</i>
Recettes		
Quotes-parts ^{b, c}	1 369 255	1 275 654
Intérêts créditeurs	19 585	6 087
Autres recettes/recettes accessoires	28 084	181
Total des recettes	1 416 924	1 281 922
Total des dépenses (tableau 18.1)	1 560 824	1 056 479
Excédent (déficit)^c	(143 900)	225 443
Charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisées) ^d	(6 167)	(3 907)
Excédent (déficit) net	(150 067)	221 536
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	83 253	–
Sommes portées au crédit des États Membres ^e	(225 443)	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	221 536	–
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	(70 721)	221 536

État XVIII (*suite et fin*)**Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD)**

État au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2009	2008 ^f
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	6 923	2 313
Trésorerie commune ^g	543 900	621 520
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	126 113	344 605
États Membres – soldes débiteurs	5	–
Débiteurs divers	3 778	3 852
Comptes de régularisation – actif	700	262
Autres éléments d'actif	29	7
Total de l'actif	681 448	972 559
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	5 564	10
Engagements non réglés – exercice considéré	537 029	600 942
Engagements non réglés – exercices antérieurs	10 503	–
États Membres – soldes créditeurs	119 451	8 378
Créditeurs divers	58 991	96 061
Soldes créditeurs interfonds	10 555	41 725
Comptes de régularisation – passif	2	–
Prestations dues à la cessation de service ^h	10 074	3 907
Total du passif	752 169	751 023
Réserves et solde du fonds		
Excédent (déficit) cumulé	(60 647)	225 443
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(10 074)	(3 907)
Total des réserves et du solde du fonds	(70 721)	221 536
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	681 448	972 559

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Conformément à la résolution 62/232 B de l'Assemblée générale en date du 20 juin 2008 et de la résolution 63/258 de l'Assemblée en date du 24 décembre 2008, des crédits de 1 569 255 200 dollars ont été ouverts et des contributions de 1 369 255 200 dollars ont été mises en recouvrement. Par ailleurs, en application de la résolution 63/258 de l'Assemblée, le Secrétaire général a été autorisé à mettre en recouvrement des contributions supplémentaires à hauteur de 200 millions de dollars, selon les besoins. Ce montant n'a pas été mis en recouvrement, ce qui a entraîné un déficit des recettes par rapport aux dépenses. Cette question sera examinée par l'Assemblée à sa soixante-quatrième session.^d Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes de l'état XVIII)

^e Conformément à la résolution 63/258 de l'Assemblée générale, un montant global de 225 443 200 dollars, représentant le solde inutilisé et les recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2008, a été déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres.

^f Les chiffres ont été retraités conformément à la nouvelle présentation.

^g Part de la trésorerie commune. Comprend 139 596 184 dollars de dépôts à vue ou à terme, 110 655 783 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 110 931 090 dollars), 291 658 926 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 295 179 593 dollars) et 1 989 264 dollars d'intérêts courus à recevoir.

^h Charges à payer à la cessation de service au titre des congés annuels accumulés (6 084 981 dollars) et des prestations liées au rapatriement (3 989 137 dollars). Voir note 14.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 18.1

Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD)État au 30 juin 2009 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		Total des dépenses (6)	<i>Solde (3 - 6)</i>
	<i>Répartition initiale^a (1)</i>	<i>Transferts (2)</i>	<i>Répartition révisée (3)</i>	<i>Décaissements (4)</i>	<i>Engagements non réglés (5)</i>		
Militaires et personnel de police	649 752	(58 275)	591 477	455 455	131 162	586 617	4 860
Personnel civil	179 625	12 357	191 982	185 398	4 530	189 928	2 054
Dépenses opérationnelles	670 333	45 918	716 251	313 397	401 337	714 734	1 517
Total partiel	1 499 710	-	1 499 710	954 250	537 029	1 491 279	8 431
Dépenses réparties							
Base de soutien logistique des Nations Unies	8 921	-	8 921	8 921	-	8 921	-
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	60 624	-	60 624	60 624	-	60 624	-
Total partiel	69 545	-	69 545	69 545	-	69 545	-
Total	1 569 255	-	1 569 255	1 023 795	537 029	1 660 824	8 431

^a Conformément à la résolution 62/232 B de l'Assemblée générale en date du 20 juin 2008.

État XIX

Appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie^{a, b}

État au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009</i>	<i>1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008</i>
Recettes		
Quotes-parts ^{c, d}	77 791	–
Intérêts créditeurs	41	–
Autres recettes/recettes accessoires	4	–
Total des recettes	77 836	–
Total des dépenses (tableau 18.1)	72 043	2 104
Excédent (déficit)	5 793	(2 104)
Charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisées) ^e	(641)	(72)
Excédent (déficit) net	5 152	(2 176)
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	77	12
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	(2 209)	(45)
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	3 020	(2 209)

État XIX (suite et fin)

Appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie

État au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2009	2008
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	43	18
Trésorerie commune ^f	12 690	–
États Membres – quotes-parts à recevoir ^c	57 391	–
Débiteurs divers	133	8
Comptes de régularisation – actif	18	–
Autres éléments d'actif	73	–
Total de l'actif	70 348	26
Passif		
Engagements non réglés – exercice considéré	42 270	86
Créditeurs divers	2 864	4
Soldes créditeurs interfonds	21 481	73
Dû au Fonds de réserve pour le maintien de la paix	–	2 000
Prestations dues à la cessation de service ^g	713	72
Total du passif	67 328	2 235
Réserves et solde du fonds		
Excédent (déficit) cumulé	3 733	(2 137)
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(713)	(72)
Total des réserves et du solde du fonds	3 020	(2 209)
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	70 348	26

^a Voir notes 2 et 3.^b Anciennement intitulée Mission d'évaluation technique au siège de l'Union africaine et en Somalie. Comprend l'équipe de planification des Nations Unies, qui continue de dispenser des conseils techniques et spécialisés à l'Union africaine dans la planification et le déploiement de sa Mission en Somalie (AMISOM), et le Bureau d'appui de l'ONU pour l'AMISOM, qui fournit un ensemble de services d'appui logistique à l'AMISOM.^c Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^d Représente les quotes-parts de 2 149 000 dollars (pour la période allant du 1^{er} mai 2007 au 30 juin 2008) et de 75 641 900 dollars (pour la période allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009) mises en recouvrement en application de la résolution 63/275 de l'Assemblée générale en date du 7 avril 2009.^e Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.^f Part de la trésorerie commune. Comprend 3 257 110 dollars de dépôts à vue ou à terme, 2 581 862 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 2 588 285 dollars), 6 805 094 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 6 887 240 dollars) et 46 414 dollars d'intérêts courus à recevoir.^g Charges à payer à la cessation de service au titre des congés annuels accumulés (428 079 dollars) et des prestations liées au rapatriement (284 614 dollars).

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 19.1

Appui à la Mission de l'Union africaine en SomalieÉtat au 30 juin 2009 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		Total des dépenses (6)	<i>Solde (3 - 6)</i>
	<i>Répartition initiale^a (1)</i>	<i>Transferts (2)</i>	<i>Répartition révisée (3)</i>	<i>Décaissements (4)</i>	<i>Engagements non réglés (5)</i>		
Militaires et personnel de police	7 786	(3 791)	3 995	–	3 491	3 491	504
Personnel civil	5 482	(1 161)	4 321	4 022	90	4 112	209
Dépenses opérationnelles	62 374	4 952	67 326	25 751	38 689	64 440	2 886
Total partiel	75 642	–	75 642	29 773	42 270	72 043	3 599

^a Conformément à la résolution 63/275 de l'Assemblée générale en date du 7 avril 2009.

État XX

Fonds de réserve pour le maintien de la paix^a

État au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009</i>	<i>1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008</i>
Recettes		
Intérêts créditeurs	4 305	7 323
Total des recettes	4 305	7 323
Total des dépenses	1	1
Excédent (déficit) net	4 304	7 322
Virement à d'autres fonds ^b	(470)	(11 498)
Réserves et solde(s) du fonds en début d'exercice	157 792	161 968
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	161 626	157 792

État XX (suite et fin)

Fonds de réserve pour le maintien de la paix

État au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2009	2008
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	19	36
Trésorerie commune ^c	148 779	154 425
États Membres – quotes-parts à recevoir ^d	8	10
Mission des Nations Unies en République centrafricaine – soldes débiteurs	12 820	12 820
Appui de la Mission de l'Union africaine en Somalie – soldes débiteurs	–	2 000
Total de l'actif	161 626	169 291
Passif		
Soldes créditeurs interfonds	–	11 499
Total du passif	–	11 499
Réserves et solde du fonds		
Fonds de roulement	150 000	150 000
Excédent cumulé ^e	11 626	7 792
Total des réserves et du solde du fonds	161 626	157 792
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	161 626	169 291

^a Voir les notes 2 et 3.^b Conformément à la résolution 62/250 de l'Assemblée générale en date du 20 juin 2008, l'excédent pour l'exercice clos le 30 juin 2007, d'un montant de 469 600 dollars, a été affecté au financement du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 38 185 240 dollars de dépôts à vue ou à terme, 30 268 863 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 30 344 170 dollars), 79 780 592 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 80 743 638 dollars) et 544 145 dollars d'intérêts courus à recevoir.^d Contributions mises en recouvrement auprès des États Membres qui sont devenus Membres de l'Organisation des Nations Unies après l'adoption de la résolution 47/217 de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 1992, portant création du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix.^e Conformément à la résolution 63/287 de l'Assemblée générale en date du 30 juin 2009, le solde de l'excédent pour l'exercice clos le 30 juin 2008, d'un montant de 7 322 600 dollars, sera affecté au financement du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXI

Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix^a

État au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009</i>	<i>1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008</i>
Recettes		
Quotes-parts prélevées sur d'autres fonds ^b	273 923	216 133
Intérêts créditeurs	2 383	3 248
Autres recettes/recettes accessoires	1 380	246
Total des recettes	277 686	219 627
Total des dépenses (tableau 21.1)	271 964	222 451
Excédent (déficit)	5 722	(2 824)
Charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisées) ^c	(4 530)	(8 706)
Excédent (déficit) net	1 192	(11 530)
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	3 332	3 503
Virements provenant d'autres fonds	–	4 401
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	(9 474)	(5 848)
Réserves et solde(s) du fonds en fin d'exercice	(4 950)	(9 474)

État XXI (*suite et fin*)**Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix**

État au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2009	2008
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	2	29
Trésorerie commune ^d	58 174	36 791
États Membres – soldes débiteurs	5	1
Débiteurs divers	1 710	1 076
Comptes de régularisation – actif	2 238	1 488
Total de l'actif	62 129	39 385
Passif		
Engagements non réglés – exercice considéré	20 470	13 568
Engagements non réglés – exercice précédent	7	7
États Membres – soldes créditeurs	–	8
Créditeurs divers	7 625	10 448
Soldes créditeurs interfonds	9 917	298
Prestations dues à la cessation de service ^e	29 060	24 530
Total du passif	67 079	48 859
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	24 110	15 056
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(29 060)	(24 530)
Total des réserves et du solde du fonds	(4 950)	(9 474)
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	62 129	39 385

^a Voir notes 2 et 3.^b Conformément à la résolution 62/250 de l'Assemblée générale, en date du 20 juin 2008, un montant de 273 453 200 dollars a été réparti entre les budgets des opérations de maintien de la paix en cours pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, et un montant de 469 600 dollars correspondant au dépassement du montant autorisé au titre du Fonds de réserve pour le maintien de la paix a été alloué au financement des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009.^c Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.^d Part de la trésorerie commune. Comprend 14 930 731 dollars de dépôts à vue ou à terme, 11 835 365 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 11 864 811 dollars), 31 194 843 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 31 571 401 dollars) et 212 765 dollars d'intérêts courus à recevoir.^e Charges à payer au titre des congés annuels accumulés (14 379 262 dollars) et des prestations liées au rapatriement (14 680 767 dollars). Voir note 14.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 21.1

Compte d'appui aux opérations de maintien de la paixÉtat au 30 juin 2009 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>			<i>Dépenses</i>		Total des dépenses (6)	<i>Solde (3-6)</i>
	<i>Répartition initiale^a (1)</i>	<i>Transferts (2)</i>	<i>Répartition révisée (3)</i>	<i>Décaissements (4)</i>	<i>Engagements non réglés (5)</i>		
Personnel civil	192 605	(1 629)	190 976	187 312	1 130	188 442	2 534
Dépenses opérationnelles	89 797	1 629	91 426	64 182	19 340	83 522	7 904
Total	282 402	–	282 402	251 494	20 470	271 964	10 438

^a Somme du montant de 273 922 800 dollars approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/250 du 20 juin 2008 et des crédits additionnels de 8 479 100 dollars approuvés dans sa résolution 63/262 du 24 décembre 2008.

État XXII

Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) (BSLB)^a

État au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Stocks stratégiques pour déploiement rapide</i>	<i>Autres activités de la Base</i>	<i>Total 2009</i>	<i>Total 2008</i>
Recettes				
Quotes-parts prélevées sur d'autres fonds	55 986 ^b	40 237 ^c	96 223	111 226
Intérêts créditeurs	–	2 905	2 905	2 571
Autres recettes/recettes accessoires	1 689	241	1 930	28
Total des recettes	57 675	43 383	101 058	113 825
Total des dépenses (tableau 22.1)	68 941	44 336	113 277	95 618
Excédent (déficit)	(11 266)	(953)^d	(12 219)	18 207
Charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisées) ^e	–	(256)	(256)	(609)
Excédent (déficit) net	(11 266)	(1 209)	(12 475)	17 598
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	226	266	492	4 646
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	81 197	7 200	88 397	66 153
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	70 157^f	6 257	76 414	88 397

État XXII (*suite et fin*)**Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) (BSLB)**

État au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2009	2008
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	1 471	921
Trésorerie commune ^g	68 208	46 364
États Membres – quotes-parts à recevoir ^h	13 573	13 576
Débiteurs divers	6 573	1 212
Soldes débiteurs interfonds	46 354	74 279
Comptes de régularisation – actif	211	189
Autres éléments d'actif	48	–
Total de l'actif	136 438	136 541
Passif		
Engagements non réglés – exercice considéré	46 340	32 978
Créditeurs divers	10 737	12 475
Prestations dues à la cessation de service ⁱ	2 947	2 691
Total du passif	60 024	48 144
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé – stocks stratégiques pour déploiement rapide	70 157	81 197
Excédent cumulé – autres activités de la Base	9 204	9 891
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(2 947)	(2 691)
Total des réserves et du solde du fonds	76 414	88 397
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	136 438	136 541

^a Voir notes 2 et 3.^b Sommes versées par des missions de maintien de la paix, des missions politiques et d'autres entités, correspondant à la valeur de remplacement de stocks stratégiques pour déploiement rapide qui leur ont été livrés.^c Conformément à la résolution 62/251 de l'Assemblée générale, en date du 20 juin 2008, une partie du montant prévu des dépenses (40 236 900 dollars) a été répartie entre les budgets des opérations de maintien de la paix en cours.^d Conformément à la résolution 62/251 de l'Assemblée générale, un montant de 5 532 100 dollars, correspondant au solde inutilisé et aux recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2007, a été alloué au financement des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009. Ce montant est donc suffisant pour combler le déficit.^e Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.^f Voir note 11.^g Part de la trésorerie commune. Comprend 17 506 030 dollars de dépôts à vue ou à terme, 13 876 765 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 13 911 290 dollars), 36 575 426 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 37 016 935 dollars) et 249 463 dollars d'intérêts courus à recevoir.^h Quelles que soient les perspectives de recouvrement.ⁱ Charges à payer au titre des congés annuels accumulés (1 936 185 dollars) et des prestations liées au rapatriement (1 010 897 dollars). Voir la note 14.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 22.1

Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)État au 30 juin 2009 des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts			Dépenses		Total des dépenses (6)	Solde (3 - 6)
	Répartition initiale ^a (1)	Transferts (2)	Répartition révisée (3)	Décaissements (4)	Engagements non réglés (5)		
Activités relatives aux stocks stratégiques pour déploiement rapide							
Reconstitution des stocks stratégiques pour déploiement rapide (remplacement des marchandises livrées à des missions de maintien de la paix, des missions politiques et d'autres entités)	137 183	–	137 183	29 472	39 468	68 941	68 242
Total partiel	137 183	–	137 183	29 472	39 468	68 941	68 242
Autres activités de la Base							
Personnel civil	22 714	–	22 714	21 701	73	21 774	940
Dépenses opérationnelles	23 055	–	23 055	15 763	6 799	22 562	493
Total partiel	45 769	–	45 769	37 464	6 872	44 336	1 433
Total	182 952	–	182 952	66 936	46 340	113 277	69 675

^a Les crédits ouverts ne couvrent pas les activités relatives aux stocks stratégiques pour déploiement rapide. Ces stocks sont financés par le paiement des marchandises livrées au cours de l'exercice aux missions de maintien de la paix, aux missions politiques et à d'autres entités (55 985 726 dollars), et par le report du solde du fonds de l'exercice précédent (81 196 626 dollars). Les crédits ouverts au titre des autres activités de la Base ont été autorisés par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/251 du 20 juin 2008.

État XXIII

Assurance maladie après la cessation de service pour le personnel des opérations de maintien de la paix^a

État au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 et de la variation des réserves et des soldes des fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>	
	<i>1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009</i>	<i>1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008</i>
Recettes	–	–
Total des recettes	–	–
Total des dépenses	–	–
Excédent (déficit)	–	–
Charges à payer au titre des prestations après le départ à la retraite de service (non budgétisées) ^b	(42 440)	(20 892)
Excédent (déficit) net	(42 440)	(20 892)
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	(409 892)	(389 000)
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	(452 332)	(409 892)

État XXIII (*suite et fin*)**Assurance maladie après la cessation de service pour le personnel des opérations de maintien de la paix**

État au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2009	2008
Actif	–	–
Total de l'actif	–	–
Passif		
Prestations dues après le départ à la retraite ^c	452 332	409 892
Total du passif	452 332	409 892
Réserves et soldes des fonds		
Prestations dues après le départ à la retraite (déficit)	(452 332)	(409 892)
Total des réserves et des soldes des fonds	(452 332)	(409 892)
Total du passif, des réserves et des soldes des fonds	–	–

^a Voir notes 2 et 3.^b Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.^c Voir note 14.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXIV

Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB)^d

État au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de la période allant du 21 avril 2004 au 31 décembre 2006 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>		
	<i>Période du 21 avril 2004 au 30 juin 2008</i>	<i>1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009</i>	<i>1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	819 080	–	–
Intérêts créditeurs	14 097	2 144	4 661
Autres recettes/recettes accessoires	1 460	121	697
Total des recettes	834 637	2 265	5 358
Total des dépenses	720 257	–	–
Excédent (déficit)	114 380	2 265	5 358
Charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisées) ^c	873	55	873
Ajustements sur exercices antérieurs ^d	(1 011)	(765)	(1 007)
Excédent (déficit) net	114 242	1 555	5 224
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	35 362	245	3 526
Sommes portées au crédit des États Membres	(140 854)	–	(30 730)
Autres ajustements des réserves et du solde du fonds	(932)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	7 818	29 798
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	7 818	9 618	7 818

État XXIV (suite et fin)

Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB)

État au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2009	2008 ^e
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	15	35
Trésorerie commune ^f	65 973	76 479
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	1 026	1 998
États Membres – soldes débiteurs	15	21
Débiteurs divers	116	141
Soldes débiteurs interfonds	72	–
Autres éléments d'actif	–	29
Total de l'actif	67 217	78 703
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	9 120	9 149
Engagements non réglés – exercice précédent	409	432
États Membres – soldes créditeurs	48 023	60 469
Créditeurs divers	42	387
Soldes créditeurs interfonds	–	377
Comptes de régularisation – passif	1	8
Autres éléments de passif	–	4
Prestations dues à la cessation de service ^g	4	59
Total du passif	57 599	70 885
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	9 622	7 877
Prestations dues à la cessation de service (déficit)	(4)	(59)
Total des réserves et du solde du fonds	9 618	7 818
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	67 217	78 703

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Augmentation nette au cours de l'exercice considéré.^d Dépenses d'exercices antérieurs relatives au coût du matériel appartenant aux contingents et charges diverses (331 144 dollars), au personnel civil (392 355 dollars), aux dépenses de fonctionnement diverses (40 262 dollars) et aux frais bancaires (1 114 dollars).^e Chiffres retraités conformément à la nouvelle présentation.^f Part de la trésorerie commune. Comprend 16 932 431 dollars de dépôts à vue ou à terme, 13 422 082 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 13 455 475 dollars), 35 377 003 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 35 804 045 dollars) et 241 289 dollars d'intérêts courus à recevoir.^g Charges à payer au titre des congés annuels accumulés (3 689 dollars). Voir note 14.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXV

**Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL)
 et Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL)^a**

 État au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de la période allant
 du 13 juillet 1998 au 31 décembre 2005 et de la variation des réserves
 et des soldes des fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>		
	<i>Période du 13 juillet 1998 au 30 juin 2008</i>	<i>1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009</i>	<i>1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	3 057 562	–	–
Contributions volontaires	3 391	–	–
Intérêts créditeurs	68 417	3 116	7 862
Autres recettes/recettes accessoires	12 167	326	79
Total des recettes	3 141 537	3 442	7 941
Total des dépenses	2 915 326	–	–
Excédent (déficit)	226 211	3 442	7 941
Charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisées)	51	–	51
Ajustements sur exercices antérieurs ^c	(1 431)	(3 412)	(685)
Excédent (déficit) net	224 831	30	7 307
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	216 949	427	417
Sommes portées au crédit des États Membres ^d	(419 332)	(15 633)	–
Autres ajustements des réserves et des soldes des fonds	(51)	–	–
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	–	22 397	14 673
Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice	22 397	7 221	22 397

État XXV (suite et fin)

**Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL)
et Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL)**

État au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2009	2008 ^e
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	1 147	23
Trésorerie commune ^f	70 860	109 102
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	2 071	6 746
États Membres – soldes débiteurs	11	13
Débiteurs divers	443	488
Autres éléments d'actif	–	1
Total de l'actif	74 532	116 373
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	147	144
Engagements non réglés – exercices précédents	24	924
États Membres – soldes créditeurs	66 995	92 536
Créditeurs divers	127	242
Soldes créditeurs interfonds	15	120
Comptes de régularisation – passif	3	3
Autres éléments de passif	–	7
Total du passif	67 311	93 976
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	7 221	22 397
Total des réserves et des soldes des fonds	7 221	22 397
Total du passif, des réserves et des soldes des fonds	74 532	116 373

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Dépenses d'exercices antérieurs relatives au coût du matériel appartenant aux contingents et charges diverses (3 295 035 dollars), aux demandes d'indemnisation à la suite d'un décès ou pour cause d'invalidité (15 000 dollars), au personnel civil (7 834 dollars) et aux dépenses de fonctionnement diverses (64 581 dollars), à la passation par pertes et profits des quotes-parts non acquittées de l'ex-Yougoslavie (29 490 dollars), conformément à la résolution 63/249 de l'Assemblée générale en date du 24 décembre 2008, et aux frais bancaires (1 074 dollars).^d Conformément à la résolution 63/299 de l'Assemblée générale, en date du 30 juin 2009, il a été porté au crédit des États Membres le montant net des liquidités disponibles (15 633 000 dollars) au 30 avril 2009.^e Chiffres retraités conformément à la nouvelle présentation.^f Part de la trésorerie commune. Comprend 18 186 740 dollars de dépôts à vue ou à terme, 14 416 354 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 14 452 221 dollars), 37 997 637 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 38 456 314 dollars) et 259 163 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXVI

**Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO)
et Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO)^a**

État au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de la période
allant du 1^{er} décembre 1999 au 20 mai 2005 et de la variation
des réserves et des soldes des fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période du 1 ^{er} décembre 1999 au 30 juin 2008	Exercice allant du	
		1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009	1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008
Recettes			
Quotes-parts ^b	1 999 127	–	–
Contributions volontaires	300	–	–
Intérêts créditeurs	26 371	375	753
Autres recettes	9 561	27	101
Total des recettes	2 035 359	402	845
Total des dépenses	1 884 556	–	–
Excédent (déficit)	150 803	402	854
Charges à payer au titre des prestations dues à la cessation de service (non budgétisées)	23	–	23
Ajustements sur exercices antérieurs ^c	(308)	(388)	(8)
Excédent (déficit) net	150 518	14	869
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	82 812	–	1 035
Sommes portées au crédit des États Membres	(197 443)	–	27 983
Autres ajustements des réserves et des soldes des fonds	(23)	–	–
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	–	35 864	5 977
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	35 864	35 878	35 864

État XXVI (*suite et fin*)**Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO)
et Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO)**

État au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2009	2008
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	50	45
Trésorerie commune ^d	15 687	13 012
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	29 107	33 114
États Membres – soldes débiteurs	337	337
Total de l'actif	45 181	46 508
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	1 873	1 872
États Membres – soldes créditeurs	7 380	8 609
Créditeurs divers	–	20
Soldes créditeurs interfonds	50	143
Total du passif	9 303	10 644
Réserves et soldes des fonds		
Excédent cumulé	35 878	35 864
Total des réserves et des soldes des fonds	35 878	35 864
Total du passif, des réserves et des soldes des fonds	45 181	46 508

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Correspond aux dépenses d'exercices antérieurs relatives à l'assurance des véhicules et autres assurances (282 599 dollars) et aux dépenses de personnel (42 863 dollars); à la passation par pertes et profits des quotes-parts non acquittées de l'ex-Yougoslavie (25 876 dollars), conformément à la résolution 63/249 de l'Assemblée générale en date du 24 décembre 2008, aux comptes créances personnel (35 673 dollars) et aux frais bancaires (913 dollars).^d Part de la trésorerie commune. Comprend 4 026 243 dollars de dépôts à vue ou à terme, 3 191 542 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 3 199 482 dollars), 8 412 048 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 8 513 591 dollars) et 57 374 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXVII
**Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq
 et le Koweït (MONUIK)^a**

État au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de la période
 allant du 9 avril 1991 au 31 octobre 2003 et de la variation
 des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période du 9 avril 1991 au 30 juin 2008	Exercice allant du	
		1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009	1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008
Recettes			
Quotes-parts ^b	373 899	–	–
Contributions volontaires	339 827	–	–
Intérêts créditeurs	25 884	168	478
Autres recettes/recettes accessoires	7 079	175	–
Total des recettes	746 689	343	478
Total des dépenses	647 152	–	–
Excédent (déficit)	99 537	343	478
Ajustements sur exercices antérieurs ^c	(620)	(62)	(1)
Excédent (déficit) net	98 917	281	477
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	23 512	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres ^d	(118 400)	(997)	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	4 029	3 552
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	4 029	3 313	4 029

État XXVII (*suite et fin*)**Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK)**

État au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2009	2008
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	34	48
Trésorerie commune ^e	5 820	5 553
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	526	683
Total de l'actif	6 380	6 284
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	21	21
États Membres – soldes créditeurs	3 023	2 035
Créditeurs divers	–	198
Soldes créditeurs interfonds	23	1
Total du passif	3 067	2 255
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	3 313	4 029
Total des réserves et du solde du fonds	3 313	4 029
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	6 380	6 284

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Correspond à la passation par pertes et profits des quotes-parts non acquittées de l'ex-Yougoslavie (60 653 dollars), conformément à la résolution 63/249 de l'Assemblée générale en date du 24 décembre 2008, aux frais bancaires (863 dollars) et aux dépenses d'exercices antérieurs relatives au personnel civil (280 dollars).^d Conformément à la résolution 63/557 de l'Assemblée générale, en date du 30 juin 2009, il a été restitué au Gouvernement koweïtien les deux tiers des crédits disponibles (996 800 dollars).^e Part de la trésorerie commune. Comprend 1 493 875 dollars de dépôts à vue ou à terme, 1 184 172 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 1 187 118 dollars), 3 121 159 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 3 158 835 dollars) et 21 288 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXVIII
Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH)^a

État au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de la période allant du 1^{er} janvier 1996 au 30 juin 2003 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période du</i> <i>1^{er} janvier 1996</i> <i>au 30 juin 2008</i>	<i>Exercice allant du</i>	
		<i>1^{er} juillet 2008</i> <i>au 30 juin 2009</i>	<i>1^{er} juillet 2007</i> <i>au 30 juin 2008</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	1 127 149	–	–
Contributions volontaires	158	–	–
Intérêts créditeurs	20 151	609	1 000
Autres recettes/recettes accessoires	20 236	76	14
Total des recettes	1 167 694	685	1 014
Total des dépenses	986 685	–	–
Excédent (déficit)	181 009	685	1 014
Ajustements sur exercices antérieurs ^c	(969)	(102)	(1)
Excédent (déficit) net	180 040	583	1 013
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	26 305	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(156 864)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	49 481	48 468
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	49 481	50 064	49 481

État XXVIII (*suite et fin*)

Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH)

État au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2009	2008
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	49	14
Trésorerie commune ^d	15 924	20 865
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	34 107	35 229
États Membres – soldes débiteurs	1	1
Soldes débiteurs interfonds	–	1
Total de l'actif	50 081	56 110
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	17	81
États Membres – soldes créditeurs	–	6 486
Créditeurs divers	–	62
Total du passif	17	6 629
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ^e	7 182	7 182
Excédent cumulé	42 882	42 299
Total des réserves et du solde du fonds	50 064	49 481
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	50 081	56 110

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Correspond à la passation par pertes et profits des quotes-parts non acquittées de l'ex-Yougoslavie (83 773 dollars), conformément à la résolution 63/249 de l'Assemblée générale en date du 24 décembre 2008, aux sommes à recevoir d'anciens fonctionnaires (15 736 dollars), aux dépenses diverses (2 293 dollars) et aux frais bancaires (890 dollars).^d Part de la trésorerie commune. Comprend 4 086 948 dollars de dépôts à vue ou à terme, 3 239 662 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 3 247 722 dollars), 8 538 878 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 8 641 952 dollars) et 58 240 dollars d'intérêts courus à recevoir.^e Voir note 9.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXIX

Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT)^a

État au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de la période allant du 16 décembre 1994 au 15 mai 2000 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période du 16 décembre 1994 au 30 juin 2008	Exercice allant du	
		1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009	1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008
Recettes			
Quotes-parts ^b	72 145	–	–
Contributions volontaires	2 057	–	–
Intérêts créditeurs	4 348	157	258
Autres recettes/recettes accessoires	796	–	–
Total des recettes	79 346	157	258
Total des dépenses	59 414	–	–
Excédent (déficit)	19 932	157	258
Ajustements sur exercices antérieurs	(998)	(8)	(1)
Excédent (déficit) net	18 934	149	257
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	4 601	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(20 556)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	2 979	2 722
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	2 979	3 128	2 979

État XXIX (*suite et fin*)**Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT)**

État au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2009	2008
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	8	20
Trésorerie commune ^c	4 010	5 354
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	4	12
Total de l'actif	4 022	5 386
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	894	2 407
Total du passif	894	2 407
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	3 128	2 979
Total des réserves et du solde du fonds	3 128	2 979
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	4 022	5 386

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 1 029 220 dollars de dépôts à vue ou à terme, 815 847 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 817 877 dollars), 2 150 354 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 2 176 312 dollars) et 14 667 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXX

**Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH),
Mission de transition des Nations Unies en Haïti (MITNUH)
et Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH)^a**

État au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de la période
allant du 1^{er} juillet 1996 au 15 mars 2000 et de la variation
des réserves et des soldes des fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période du 1 ^{er} juillet 1996 au 30 juin 2008	Exercice allant du	
		1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009	1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008
Recettes			
Quotes-parts ^b	133 035	–	–
Contributions volontaires	4 766	–	–
Intérêts créditeurs	3 759	5	34
Autres recettes/recettes accessoires	3 943	–	–
Total des recettes	145 503	5	34
Total des dépenses	123 566	–	–
Excédent (déficit)	21 937	5	34
Ajustements sur exercices antérieurs	(275)	(18)	(1)
Excédent (déficit) net	21 662	(13)	33
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	4 630	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(14 127)	–	–
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	–	12 165	12 132
Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice	12 165	12 152	12 165

État XXX (suite et fin)

**Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH),
Mission de transition des Nations Unies en Haïti (MITNUH)
et Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH)**

État au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2009	2008
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	14	11
Trésorerie commune ^c	176	170
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	19 400	19 422
États Membres – soldes débiteurs	43	43
Total de l'actif	19 633	19 646
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	1	1
États Membres – soldes créditeurs	114	114
Dû à la Mission des Nations Unies en Haïti	7 366	7 366
Total du passif	7 481	7 481
Réserves et soldes des fonds		
Excédent reporté ^d	11 186	11 186
Excédent cumulé	966	979
Total des réserves et des soldes des fonds	12 152	12 165
Total du passif, des réserves et des soldes des fonds	19 633	19 646

^a Voir notes 2 et 3.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Part de la trésorerie commune. Comprend 45 093 dollars de dépôts à vue ou à terme, 35 745 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 35 833 dollars), 94 213 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 95 350 dollars) et 643 dollars d'intérêts courus à recevoir.

^d Voir note 9.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXI

Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA)^a

État au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de la période allant du 15 avril 1998 au 15 février 2000 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période du 15 avril 1998 au 30 juin 2008	Exercice allant du	
		1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009	1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008
Recettes			
Quotes-parts ^b	123 075	–	–
Contributions volontaires	4 527	–	–
Intérêts créditeurs	989	1	14
Autres recettes/recettes accessoires	765	–	–
Total des recettes	129 356	1	14
Total des dépenses	121 423	–	–
Excédent (déficit)	7 933	1	14
Ajustements sur exercices antérieurs	(152)	(11)	(9)
Excédent (déficit) net	7 781	(10)	5
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	10 237	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(6 284)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	11 734	11 729
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	11 734	11 724	11 734

État XXXI (*suite et fin*)**Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA)**

État au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2009	2008
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	2	26
Trésorerie commune ^c	25	44
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	35 550	35 563
Total de l'actif	35 577	35 633
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	7 480	7 480
Soldes créditeurs interfonds	103	149
Dû au Fonds de réserve pour le maintien de la paix	12 820	12 820
Dû à la Mission des Nations Unies en Haïti	3 200	3 200
Dû aux Forces de paix des Nations Unies	250	250
Total du passif	23 853	23 899
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ^d	6 236	6 236
Excédent cumulé	5 488	5 498
Total des réserves et du solde du fonds	11 724	11 734
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	35 577	35 633

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 6 432 dollars de dépôts à vue ou à terme, 5 099 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 5 111 dollars), 13 438 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 13 601 dollars) et 92 dollars d'intérêts courus à recevoir.^d Voir note 9.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXII

**Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA)
et Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM)^a**

État au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de la période
allant du 3 janvier 1989 au 26 février 1999 et de la variation des réserves
et des soldes des fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période du 3 janvier 1989 au 30 juin 2008	Exercice allant du	
		1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009	1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008
Recettes			
Quotes-parts ^b	1 267 792	–	–
Intérêts créditeurs	41 632	710	1 506
Autres recettes/recettes accessoires	31 415	–	–
Total des recettes	1 340 839	710	1 506
Total des dépenses	1 205 792	–	–
Excédent (déficit)	135 047	710	1 506
Ajustements sur exercices antérieurs ^c	(24 650)	(305)	(107)
Excédent (déficit) net	110 397	405	1 399
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	52 699	–	1 160
Sommes portées au crédit des États Membres	(95 681)	–	–
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	–	67 415	64 856
Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice	67 415	67 820	67 415

État XXXII (*suite et fin*)**Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA)
et Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM)**

État au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2009	2008
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	44	32
Trésorerie commune ^d	24 305	23 444
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	35 008	35 346
États Membres – soldes débiteurs	8 032	8 105
Débiteurs divers	432	434
Soldes débiteurs interfonds	–	55
Total de l'actif	67 821	67 416
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	1	1
Total du passif	1	1
Réserves et soldes des fonds		
Excédent cumulé	67 820	67 415
Total des réserves et des soldes des fonds	67 820	67 415
Total du passif, des réserves et des soldes des fonds	67 821	67 416

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Correspond à la passation par pertes et profits des quotes-parts non acquittées de l'ex-Yougoslavie (230 690 dollars), conformément à la résolution 63/249 de l'Assemblée générale en date du 24 décembre 2008, aux dépenses diverses (73 504 dollars) et aux frais bancaires (893 dollars).^d Part de la trésorerie commune. Comprend 6 237 951 dollars de dépôts à vue ou à terme, 4 944 729 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 4 957 031 dollars), 13 032 978 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 13 190 301 dollars) et 88 892 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXIII

Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU)^a

État au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de la période allant du 1^{er} janvier 1996 au 15 octobre 1999 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>		
	<i>Période du 1^{er} janvier 1996 au 30 juin 2008</i>	<i>1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009</i>	<i>1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	166 563	–	–
Contributions volontaires	2	–	–
Intérêts créditeurs	21 501	528	865
Autres recettes/recettes accessoires	3 984	–	–
Total des recettes	192 050	528	865
Total des dépenses	152 276	–	–
Excédent (déficit)	39 774	528	865
Ajustements sur exercices antérieurs	(236)	(24)	(1)
Excédent (déficit) net	39 538	504	864
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	10 788	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(38 489)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	11 837	10 973
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	11 837	12 341	11 837

État XXXIII (*suite et fin*)**Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU)**

État au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2009	2008
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	28	48
Trésorerie commune ^c	13 658	18 030
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	1 243	1 271
Total de l'actif	14 929	19 349
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	2 588	7 512
Total du passif	2 588	7 512
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	12 341	11 837
Total des réserves et du solde du fonds	12 341	11 837
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	14 929	19 349

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 3 505 399 dollars de dépôts à vue ou à terme, 2 778 676 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 2 785 590 dollars), 7 323 845 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 7 412 252 dollars) et 49 952 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXIV

Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO) et Groupe d'appui de la police civile^a

État au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de la période allant du 15 janvier 1996 au 30 novembre 1998 et de la variation des réserves et des soldes des fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>		
	<i>Période du 15 janvier 1996 au 30 juin 2008</i>	<i>1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009</i>	<i>1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	517 546	–	–
Contributions volontaires	298	–	–
Intérêts créditeurs	32 564	660	1 096
Autres recettes/recettes accessoires	4 168	–	–
Total des recettes	554 576	660	1 096
Total des dépenses	461 345	–	–
Excédent (déficit)	93 231	660	1 096
Ajustements sur exercices antérieurs ^c	(3 874)	(85)	(1)
Excédent (déficit) net	89 357	575	1 095
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	32 771	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(99 234)	–	–
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	–	22 894	21 799
Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice	22 894	23 469	22 894

État XXXIV (suite et fin)

Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO) et Groupe d'appui de la police civile

État au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2009	2008
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	12	5
Trésorerie commune ^d	14 714	22 853
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	8 743	8 846
Total de l'actif	23 469	31 704
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	–	8 810
Total du passif	–	8 810
Réserves et soldes des fonds		
Excédent cumulé	23 469	22 894
Total des réserves et des soldes des fonds	23 469	22 894
Total du passif, des réserves et des soldes des fonds	23 469	31 704

^a Voir notes 2 et 3.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Correspond à la passation par pertes et profits des quotes-parts non acquittées de l'ex-Yougoslavie (83 773 dollars), conformément à la résolution 63/249 de l'Assemblée générale en date du 24 décembre 2008 et aux frais bancaires (885 dollars).

^d Part de la trésorerie commune. Comprend 3 776 426 dollars de dépôts à vue ou à terme, 2 993 516 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 3 000 963 dollars), 7 890 103 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 7 985 346 dollars) et 53 815 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXV

Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL)^a

État au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de la période allant du 22 septembre 1993 au 30 juin 1998 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>		
	<i>Période du</i> 22 septembre 1993 au 30 juin 2008	<i>1^{er} juillet 2008</i> <i>au 30 juin 2009</i>	<i>1^{er} juillet 2007</i> <i>au 30 juin 2008</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	141 984	–	–
Intérêts créditeurs	5 805	234	386
Autres recettes/recettes accessoires	1 237	–	–
Total des recettes	149 026	234	386
Total des dépenses	97 401	–	–
Excédent (déficit)	51 625	234	386
Ajustements sur exercices antérieurs	(787)	(23)	(1)
Excédent (déficit) net	50 838	211	385
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	5 302	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(51 329)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	4 811	4 426
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	4 811	5 022	4 811

État XXXV (*suite et fin*)**Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL)**

État au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2009	2008
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	41	19
Trésorerie commune ^c	5 867	7 983
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	8	36
Soldes débiteurs interfonds	8	–
Total de l'actif	5 924	8 038
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	19	19
États Membres – soldes créditeurs	883	3 208
Total du passif	902	3 227
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	5 022	4 811
Total des réserves et du solde du fonds	5 022	4 811
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	5 924	8 038

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 1 505 820 dollars de dépôts à vue ou à terme, 1 193 640 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 1 196 610 dollars), 3 146 116 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 3 184 093 dollars) et 21 458 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXVI

Forces de paix des Nations Unies (FPNU)^a

État au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de la période allant du 12 janvier 1992 au 30 juin 1997 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>		
	<i>Période du</i> 12 janvier 1992 au 30 juin 2008	<i>1^{er} juillet 2008</i> <i>au 30 juin 2009</i>	<i>1^{er} juillet 2007</i> <i>au 30 juin 2008</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	5 082 587	–	–
Contributions volontaires	37 360	–	–
Intérêts créditeurs	73 546	2 469	4 681
Autres recettes/recettes accessoires	91 759	–	–
Total des recettes	5 285 252	2 469	4 681
Total des dépenses	4 867 418	–	–
Excédent (déficit)	417 834	2 469	4 681
Ajustements sur exercices antérieurs ^c	(1 249)	(1 363)	(6)
Excédent (déficit) net	416 585	1 106	4 675
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	275 263	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres ^d	(325 452)	(3)	–
Virements à d'autres fonds	(118 003)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	248 393	243 718
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	248 393	249 496	248 393

État XXXVI (*suite et fin*)**Forces de paix des Nations Unies (FPNU)**

État au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2009	2008
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	23	14
Trésorerie commune ^e	92 192	88 273
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	142 399	144 140
États Membres – soldes débiteurs ^f	127 380	127 380
Soldes débiteurs interfonds	65	30
Mission des Nations Unies en République centrafricaine – soldes débiteurs	250	250
Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental – soldes débiteurs	16 000	14 000
Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo – soldes débiteurs	–	13 000
Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie – soldes débiteurs	2 000	–
Total de l'actif	380 309	387 087
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	3 433	11 314
Comptes de régularisation – passif ^f	127 380	127 380
Total du passif	130 813	138 694
Réserves et solde du fonds		
Excédent en attente de virement ^g	29 635	29 638
Excédent cumulé	219 861	218 755
Total des réserves et du solde du fonds	249 496	248 393
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	380 309	387 087

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Correspond à la passation par pertes et profits des quotes-parts non acquittées de l'ex-Yougoslavie (1 361 789 dollars), conformément à la résolution 63/249 de l'Assemblée générale en date du 24 décembre 2008, et aux frais bancaires (1 114 dollars).^d Sommes qui seront reversées aux États Membres lorsqu'ils auront réglé les contributions mises en recouvrement pour financer les stocks stratégiques pour déploiement rapide. Voir note 10.^e Part de la trésorerie commune. Comprend 23 661 805 dollars de dépôts à vue ou à terme, 18 756 355 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 18 803 020 dollars), 49 436 714 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 50 033 474 dollars) et 337 184 dollars d'intérêts courus à recevoir.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes de l'état XXXVI)

^f Conformément à la résolution 51/12 A de l'Assemblée générale en date du 4 novembre 1996, ce montant comprend 127 379 954 dollars de dépenses qui doivent être remboursées par certains États Membres (voir le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/54/803). Un montant identique est également comptabilisé à la rubrique Comptes de régularisation – passif.

^g Conformément à la résolution 56/292 de l'Assemblée générale en date du 27 juin 2002, les États Membres recevront leur part de ce montant de 29 635 364 dollars lorsqu'ils auront réglé les contributions mises en recouvrement aux fins du financement des stocks stratégiques. Voir note 10.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXVII

Groupe d'observateurs militaires de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA)^a

État au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de la période allant du 15 février au 31 mai 1997 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Période du</i> 15 février 1997 au 30 juin 2008	<i>Exercice allant du</i>	
		1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009	1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008
Recettes			
Quotes-parts ^b	4 000	–	–
Intérêts créditeurs	48	–	2
Autres recettes/recettes accessoires	83	–	–
Total des recettes	4 131	–	2
Total des dépenses	3 946	–	–
Excédent (déficit)	185	–	2
Ajustements sur exercices antérieurs	(10)	(1)	(1)
Excédent (déficit) net	175	(1)	1
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	138	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(292)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	21	20
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	21	20	21

État XXXVII (*suite et fin*)**Groupe d'observateurs militaires de la Mission de vérification
des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA)**

État au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2009	2008
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	–	1
Trésorerie commune	–	36
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	145	146
Total de l'actif	145	183
Passif		
Soldes créditeurs interfonds	125	162
Total du passif	125	162
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ^c	18	18
Excédent cumulé	2	3
Total des réserves et du solde du fonds	20	21
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	145	183

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Voir note 9.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXVIII

Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA)^a

État au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de la période allant du 23 septembre 1993 au 31 juillet 1996 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>		
	<i>Période du</i> 23 septembre 1993 au 30 juin 2008	<i>1^{er} juillet 2008</i> <i>au 30 juin 2009</i>	<i>1^{er} juillet 2007</i> <i>au 30 juin 2008</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	357 541	–	–
Contributions volontaires	1	–	–
Intérêts créditeurs	40 853	1 556	2 452
Autres recettes/recettes accessoires	3 022	–	–
Total des recettes	401 417	1 556	2 452
Total des dépenses	306 156	–	–
Excédent (déficit)	95 261	1 556	2 452
Ajustements sur exercices antérieurs ^c	(1 791)	(58)	(1)
Excédent (déficit) net	93 470	1 498	2 451
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	34 801	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres ^d	(54 765)	(1)	–
Virement à d'autres fonds	(25 815)	–	–
Autres ajustements des réserves et du solde du fonds	22	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	47 713	45 262
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	47 713	49 210	47 713

État XXXVIII (*suite et fin*)**Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA)**

État au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2009	2008
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	36	41
Trésorerie commune ^e	52 483	51 627
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	27	102
États Membres – soldes débiteurs	1	3
Mission de police civile des Nations Unies en Haïti – soldes débiteurs	7 366	7 366
Mission des Nations Unies en République centrafricaine – soldes débiteurs	3 200	3 200
Total de l'actif	63 113	62 339
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	13 903	14 626
Total du passif	13 903	14 626
Réserves et solde du fonds		
Excédent en attente de virement ^f	14 111	14 112
Excédent cumulé	35 099	33 601
Total des réserves et du solde du fonds	49 210	47 713
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	63 113	62 339

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Correspond à la passation par pertes et profits des quotes-parts non acquittées de l'ex-Yougoslavie (57 242 dollars), conformément à la résolution 63/249 de l'Assemblée générale en date du 24 décembre 2008, et aux frais bancaires (936 dollars).^d Sommes qui seront reversées aux États Membres lorsqu'ils auront réglé les contributions mises en recouvrement pour financer les stocks stratégiques pour déploiement rapide. Voir note 10.^e Part de la trésorerie commune. Comprend 13 470 256 dollars de dépôts à vue ou à terme, 10 677 668 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 10 704 234 dollars), 28 143 466 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 28 483 191 dollars) et 191 953 dollars d'intérêts courus à recevoir.^f Conformément à la résolution 56/292 de l'Assemblée générale en date du 27 juin 2002, les États Membres recevront leur part de ce montant de 14 110 405 dollars lorsque ceux-ci auront réglé les contributions mises en recouvrement aux fins du financement des stocks stratégiques. Voir note 10.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XXXIX

**Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR)
et Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda (MONUOR)^a**

État au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de la période
allant du 22 juin 1993 au 19 avril 1996 et de la variation des réserves
et des soldes des fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période du 22 juin 1993 au 30 juin 2008	Exercice allant du	
		1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009	1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008
Recettes			
Quotes-parts ^b	512 318	–	–
Contributions volontaires	477	–	–
Intérêts créditeurs	24 241	876	1 411
Autres recettes/recettes accessoires	6 984	1	1
Total des recettes	544 020	876	1 412
Total des dépenses	435 657	–	–
Excédent (déficit)	108 363	876	1 412
Ajustements sur exercices antérieurs ^c	(27 065)	(118)	(1)
Excédent (déficit) net	81 298	758	1 411
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	20 919	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(37 111)	–	–
Virements à d'autres fonds	(38 068)	–	–
Réserves et soldes des fonds en début d'exercice	–	27 038	25 627
Réserves et soldes des fonds en fin d'exercice	27 038	27 796	27 038

État XXXIX (*suite et fin*)**Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR)
et Mission d'observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda (MONUOR)**

État au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2009	2008
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	38	13
Trésorerie commune ^d	26 417	29 442
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	1 341	1 495
Total de l'actif	27 796	30 950
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	–	3 912
Total du passif	–	3 912
Réserves et soldes des fonds		
Excédent cumulé	27 796	27 038
Total des réserves et soldes des fonds	27 796	27 038
Total du passif, des réserves et soldes des fonds	27 796	30 950

^a Conformément à la résolution 846 (1993) du Conseil de sécurité en date du 22 juin 1993, les comptes de la MINUAR et de la MONUOR ont été regroupés à partir du 23 décembre 1993. Voir aussi les notes 2 et 3.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Correspond à la passation par pertes et profits des quotes-parts non acquittées de l'ex-Yougoslavie (117 026 dollars), conformément à la résolution 63/249 de l'Assemblée générale en date du 24 décembre 2008, et aux frais bancaires (894 dollars).

^d Part de la trésorerie commune. Comprend 6 780 201 dollars de dépôts à vue ou à terme, 5 374 562 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 5 387 934 dollars), 14 165 903 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 14 336 902 dollars) et 96 619 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XL

Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL)^a

État au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de la période allant du 7 novembre 1989 au 31 mai 1995 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période du 7 novembre 1989 au 30 juin 2008	Exercice allant du	
		1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009	1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008
Recettes			
Quotes-parts ^b	238 987	–	–
Contributions volontaires	1 641	–	–
Intérêts créditeurs	5 219	190	291
Autres recettes/recettes accessoires	2 612	–	–
Total des recettes	248 459	190	291
Total des dépenses	199 484	–	–
Excédent (déficit)	48 975	190	291
Ajustements sur exercices antérieurs ^c	(1 041)	(50)	(1)
Excédent (déficit) net	47 934	140	290
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	5 176	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(48 868)	–	–
Virement au Fonds de réserve pour le maintien de la paix	(258)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	3 984	3 694
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	3 984	4 124	3 984

État XL (*suite et fin*)**Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL)**

État au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2009	2008
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	8	2
Trésorerie commune ^d	6 476	6 286
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	317	373
Total de l'actif	6 801	6 661
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	2 677	2 677
Total du passif	2 677	2 677
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	4 124	3 984
Total des réserves et du solde du fonds	4 124	3 984
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	6 801	6 661

^a Conformément à la résolution 47/223 de l'Assemblée générale en date du 16 mars 1993, les activités du Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale ont été incorporées dans celles de la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador. Voir aussi les notes 2 et 3.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Correspond à la passation par pertes et profits des quotes-parts non acquittées de l'ex-Yougoslavie (48 684 dollars), conformément à la résolution 63/249 de l'Assemblée générale en date du 24 décembre 2008, et aux frais bancaires (856 dollars).

^d Part de la trésorerie commune. Comprend 1 662 163 dollars de dépôts à vue ou à terme, 1 317 571 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 1 320 849 dollars), 3 472 764 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 3 514 684 dollars) et 23 686 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XLI

Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ)^a

État au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de la période allant du 15 octobre 1992 au 31 mars 1995 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période du 15 octobre 1992 au 30 juin 2008	Exercice allant du	
		1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009	1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008
Recettes			
Quotes-parts ^b	561 098	–	–
Intérêts créditeurs	8 179	25	89
Autres recettes/recettes accessoires	4 334	–	–
Total des recettes	573 611	25	89
Total des dépenses	492 556	–	–
Excédent (déficit)	81 055	25	89
Ajustements sur exercices antérieurs ^c	(9 569)	(180)	(1)
Excédent (déficit) net	71 486	(155)	88
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	24 501	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(78 242)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	17 745	17 657
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	17 745	17 590	17 745

État XLI (*suite et fin*)**Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ)**

État au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2009	2008
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	23	25
Trésorerie commune ^d	885	810
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	16 713	16 910
Débiteurs divers	–	1
Total de l'actif	17 621	17 746
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	31	1
Total du passif	31	1
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ^e	17 208	17 208
Excédent cumulé	382	537
Total des réserves et du solde du fonds	17 590	17 745
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	17 621	17 746

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Correspond à la passation par pertes et profits des quotes-parts non acquittées de l'ex-Yougoslavie (179 146 dollars), conformément à la résolution 63/249 de l'Assemblée générale en date du 24 décembre 2008, aux comptes créances personnel (567 dollars) et aux frais bancaires (849 dollars).^d Part de la trésorerie commune. Comprend 227 161 dollars de dépôts à vue ou à terme, 180 067 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 180 515 dollars), 474 609 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 480 338 dollars) et 3 237 dollars d'intérêts courus à recevoir.^e Voir note 9.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XLII

Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM)^a

État au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de la période allant du 1^{er} mai 1992 au 28 février 1995 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période du 1 ^{er} mai 1992 au 30 juin 2008	Exercice allant du	
		1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009	1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008
Recettes			
Quotes-parts ^b	1 738 202	–	–
Intérêts créditeurs	9 974	33	193
Autres recettes/recettes accessoires	7 076	–	–
Total des recettes	1 755 252	33	193
Total des dépenses	1 668 175	–	–
Excédent (déficit)	87 077	33	193
Ajustements sur exercices antérieurs ^c	(9 129)	(549)	(1)
Excédent (déficit) net	77 948	(516)	192
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	48 789	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(83 930)	–	–
Virements provenant d'autres fonds	103	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	42 910	42 718
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	42 910	42 394	42 910

État XLII (*suite et fin*)**Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM)**

État au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2009	2008
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	19	40
Trésorerie commune ^d	88	4 235
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	57 853	58 376
Total de l'actif	57 960	62 651
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	15 560	19 741
Soldes créditeurs interfonds	6	–
Total du passif	15 566	19 741
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ^e	37 563	37 563
Excédent cumulé	4 831	5 347
Total des réserves et du solde du fonds	42 394	42 910
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	57 960	62 651

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Correspond à la passation par pertes et profits des quotes-parts non acquittées de l'ex-Yougoslavie (544 594 dollars), conformément à la résolution 63/249 de l'Assemblée générale en date du 24 décembre 2008, aux dépenses d'exercices antérieurs relatives aux demandes d'indemnisation pour cause d'invalidité (4 000 dollars) et aux frais bancaires (864 dollars).^d Part de la trésorerie commune. Comprend 22 600 dollars de dépôts à vue ou à terme, 17 915 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 17 959 dollars), 47 219 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 47 789 dollars) et 322 dollars d'intérêts courus à recevoir.^e Voir note 9.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XLIII

Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge (UNMLT)^a

État au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de la période allant du 15 novembre 1993 au 15 novembre 1994 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>		
	<i>Période du</i>	<i>1^{er} juillet 2008</i>	<i>1^{er} juillet 2007</i>
	<i>15 novembre 1993</i>	<i>au 30 juin 2008</i>	<i>au 30 juin 2008</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	910	–	–
Intérêts créditeurs	129	7	12
Autres recettes/recettes accessoires	91	–	–
Total des recettes	1 130	7	12
Total des dépenses	587	–	–
Excédent (déficit)	543	7	12
Ajustements sur exercices antérieurs	(12)	(1)	(1)
Excédent (déficit) net	531	6	11
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	5	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(375)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	161	150
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	161	167	161

État XLIII (*suite et fin*)**Équipe de liaison militaire des Nations Unies au Cambodge (UNMLT)**

État au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2009	2008
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	33	34
Trésorerie commune ^c	241	234
Total de l'actif	274	268
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	107	107
Total du passif	107	107
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	167	161
Total des réserves et du solde du fonds	167	161
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	274	268

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 61 893 dollars de dépôts à vue ou à terme, 49 062 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 49 184 dollars), 129 313 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 130 875 dollars) et 882 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XLIV

Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC)^a

État au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de la période
du 1^{er} novembre 1991 au 31 mars 1994 et de la variation des réserves
et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Période du 1 ^{er} novembre 1991 au 30 juin 2008	Exercice allant du	
		1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009	1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008
Recettes			
Quotes-parts ^b	1 599 916	–	–
Contributions volontaires	9 493	–	–
Intérêts créditeurs	7 590	11	53
Autres recettes/recettes accessoires	6 434	122	13
Total des recettes	1 623 433	133	66
Total des dépenses	1 640 831	–	–
Excédent (déficit)	(17 398)	133	66
Ajustements sur exercices antérieurs ^c	(1 089)	(795)	(359)
Excédent (déficit) net	(18 487)	(662)	(293)
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	28 435	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(8 743)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	1 205	1 498
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	1 205	543	1 205

État XLIV (*suite et fin*)**Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC)**

État au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2009	2008
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	23	22
Trésorerie commune ^d	30	1 180
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	40 490	41 197
Total de l'actif	40 543	42 399
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	40 000	41 194
Total du passif	40 000	41 194
Réserves et solde du fonds		
Excédent reporté ^e	818	818
Excédent (déficit) cumulé	(275)	387
Total des réserves et du solde du fonds	543	1 205
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	40 543	42 399

^a Le compte spécial de la Mission préparatoire des Nations Unies au Cambodge (MIPRONUC) a été incorporé dans celui de l'APRONUC. Voir aussi les notes 2 et 3.

^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.

^c Représente le montant des contributions à recevoir de l'ex-Yougoslavie qui ont été passées par profits et pertes, soit un montant de 793 728 dollars, conformément à la résolution 63/249 de l'Assemblée générale en date du 24 décembre 2008, et des frais bancaires d'un montant de 884 dollars.

^d Part de la trésorerie commune. Comprend 7 844 dollars de dépôts à vue ou à terme, 6 218 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 6 233 dollars), 16 389 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 16 586 dollars) et 112 dollars d'intérêts courus à recevoir.

^e Voir note 9.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XLV

Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période allant de transition (GANUPT)^aÉtat au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de la période du 1^{er} avril 1988 au 30 juin 1991 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>		
	<i>Période du</i> <i>1^{er} avril 1988</i> <i>au 30 juin 2008</i>	<i>1^{er} juillet 2008</i> <i>au 30 juin 2009</i>	<i>1^{er} juillet 2007</i> <i>au 30 juin 2008</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	416 162	–	–
Contributions volontaires	23 736	–	–
Intérêts créditeurs	49 724	517	1 025
Autres recettes/recettes accessoires	13 387	–	–
Total des recettes	503 009	517	1 025
Total des dépenses	374 185	–	–
Excédent (déficit)	128 824	517	1 025
Ajustements sur exercices antérieurs	(585)	(1)	(1)
Excédent (déficit) net	128 239	516	1 024
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	32 016	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(105 880)	–	–
Virement au Fonds de réserve pour le maintien de la paix	(49 243)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	5 132	4 108
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	5 132	5 648	5 132

État XLV (*suite et fin*)**Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT)**

État au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2009	2008
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	49	–
Trésorerie commune ^c	17 608	17 141
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	21	21
Soldes débiteurs interfonds	–	3
Total de l'actif	17 678	17 165
Passif		
Contributions et autres paiements reçus d'avance	–	3
États Membres – soldes créditeurs	12 030	12 030
Total du passif	12 030	12 033
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	5 648	5 132
Total des réserves et du solde du fonds	5 648	5 132
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	17 678	17 165

^a Voir les notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 4 519 223 dollars de dépôts à vue ou à terme, 3 582 320 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 3 591 232 dollars), 9 442 033 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 9 556 009 dollars) et 64 400 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XLVI

Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq (GOMNUID)^a

État au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de la période allant du 9 août 1988 au 31 mars 1991 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>		
	<i>Période du</i> 9 août 1988 au 30 juin 2008	<i>1^{er} juillet 2008</i> au 30 juin 2009	<i>1^{er} juillet 2007</i> au 30 juin 2008
Recettes			
Quotes-parts ^b	199 113	–	–
Contributions volontaires	14 715	–	–
Intérêts créditeurs	13 387	148	237
Autres recettes/recettes accessoires	12 054	–	–
Total des recettes	239 269	148	237
Total des dépenses	177 895	–	–
Excédent (déficit)	61 374	148	237
Ajustements sur exercices antérieurs	221	(1)	(1)
Excédent (déficit) net	61 595	147	236
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs	4 997	–	–
Sommes portées au crédit des États Membres	(43 484)	–	–
Virement au Fonds de réserve pour le maintien de la paix	(18 156)	–	–
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	4 952	4 716
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	4 952	5 099	4 952

État XLVI (*suite et fin*)**Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq (GOMNUII)**

État au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2009	2008
Actif		
Encaisse et dépôts à terme	43	42
Trésorerie commune ^c	5 040	4 893
États Membres – quotes-parts à recevoir ^b	16	16
Soldes débiteurs interfonds	–	1
Total de l'actif	5 099	4 952
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	5 099	4 952
Total des réserves et du solde du fonds	5 099	4 952
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	5 099	4 952

^a Voir notes 2 et 3.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Part de la trésorerie commune. Comprend 1 293 601 dollars de dépôts à vue ou à terme, 1 025 418 dollars de placements à court terme (valeur de réalisation : 1 027 969 dollars), 2 702 726 dollars de placements à long terme (valeur de réalisation : 2 735 351 dollars) et 18 434 dollars d'intérêts courus à recevoir.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XLVII

Compte spécial de la Force d'urgence des Nations Unies (FONU) (1956)^a

État au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de la période allant du 5 novembre 1956 au 30 juin 1967 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>		
	<i>Période du</i>	<i>1^{er} juillet 2008</i>	<i>1^{er} juillet 2007</i>
	<i>5 novembre 1956</i>	<i>au 30 juin 2009</i>	<i>au 30 juin 2008</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	166 375	–	–
Contributions volontaires	28 086	–	–
Produit de la vente d'obligations de l'ONU	19 207	–	–
Prélèvement sur le Compte spécial de l'ONU	3 911	–	–
Recettes accessoires, économies réalisées lors du règlement d'engagements et ajustements ^c	(708)	3 746	(2 949)
Total des recettes	216 871	3 746	(2 949)
Total des dépenses	215 540	–	–
Excédent (déficit) net	1 331	3 746	(2 949)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	1 331	4 280
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	1 331	5 077	1 331

État XLVII (*suite et fin*)**Compte spécial de la Force d'urgence des Nations Unies (FONU) (1956)**

État au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2009	2008
Actif		
Quotes-parts non acquittées ^b	42 627	42 627
Compte spécial pour les quotes-parts non acquittées (résolution 3049 C (XXVII) de l'Assemblée générale)	5 275	5 275
Excédent des dépenses autorisées sur les quotes-parts mises en recouvrement et les contributions volontaires portées en recettes	876	876
Soldes débiteurs interfonds	81	81
Total de l'actif	48 859	48 859
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	22 239	25 985
Montants portés au crédit des États Membres au titre de l'excédent des contributions du personnel sur les remboursements de l'impôt sur le revenu (États autres que les États-Unis d'Amérique)	465	465
Compte spécial pour les contributions volontaires destinées à financer les dépenses autorisées n'ayant pas donné lieu à la mise en recouvrement de quotes-parts – sommes portées au crédit des États Membres qui ont versé ces contributions	614	614
Sommes mises en recouvrement auprès des pays développés afin de maintenir les réserves au niveau voulu ^d	10 415	10 415
Sommes dues au Compte spécial de l'ONU	1 932	1 932
Sommes dues au compte Produit de la vente d'obligations de l'ONU	8 117	8 117
Total du passif	43 782	47 528
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	5 077	1 331
Total des réserves et du solde du fonds	5 077	1 331
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	48 859	48 859

^a Voir notes 2, 3 et 4.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Gain de change dû à la réévaluation des sommes à payer en monnaie locale.^d Pour 1965, 3 550 000 dollars, conformément à la section II de la résolution 2115 (XX) de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 1965; pour 1966, 3 550 000 dollars, conformément à la section III de la même résolution; pour 1967, 3 315 000 dollars, conformément à la résolution 2194 B (XXI) du 16 décembre 1966.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État XLVIII

Compte ad hoc pour l'Opération des Nations Unies au Congo (ONUC)^a

État au 30 juin 2009 des recettes et des dépenses de la période allant du 14 juillet 1960 au 30 juin 1964 et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Exercice allant du</i>		
	<i>Période du</i> <i>14 juillet 1960</i> <i>au 30 juin 2008</i>	<i>1^{er} juillet 2008</i> <i>au 30 juin 2009</i>	<i>1^{er} juillet 2007</i> <i>au 30 juin 2008</i>
Recettes			
Quotes-parts ^b	241 549	–	–
Contributions volontaires	36 193	–	–
Produit de la vente d'obligations de l'ONU	110 726	–	–
Intérêts créditeurs	89	–	–
Recettes accessoires, économies réalisées lors du règlement d'engagements et ajustements ^c	45 197	359	(181)
Total des recettes	433 754	359	(181)
Total des dépenses	397 437	–	–
Excédent (déficit) net	36 317	359	(181)
Réserves et solde du fonds en début d'exercice	–	36 317	36 498
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice	36 317	36 676	36 317

État XLVIII (*suite et fin*)**Compte ad hoc pour l'Opération des Nations Unies au Congo (ONUC)**

État au 30 juin 2009 de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2009	2008
Actif		
Quotes-parts non acquittées ^b	73 892	73 892
Compte spécial pour les quotes-parts non acquittées (résolution 3049 C (XXVII) de l'Assemblée générale)	6 687	6 687
Excédent des dépenses autorisées sur les quotes-parts mises en recouvrement et les contributions volontaires portées en recettes ^d	1 973	1 973
Soldes débiteurs interfonds	914	914
Total de l'actif	83 466	83 466
Passif		
États Membres – soldes créditeurs	7 047	7 225
Montants portés au crédit des États Membres au titre de l'excédent des contributions du personnel sur les remboursements de l'impôt sur le revenu (États autres que les États-Unis d'Amérique)	855	855
Compte spécial pour les contributions volontaires destinées à financer les dépenses autorisées n'ayant pas donné lieu à la mise en recouvrement de quotes-parts – sommes portées au crédit des États Membres qui ont versé ces contributions	1 560	1 560
Sommes dues au Compte spécial de l'ONU	1 397	1 397
Sommes dues au compte Produit de la vente d'obligations de l'ONU	35 931	35 931
Total du passif	46 790	46 968
Réserves et solde du fonds		
Excédent cumulé	36 676	36 498
Total des réserves et du solde du fonds	36 676	36 498
Total du passif, des réserves et du solde du fonds	83 466	83 466

^a Voir notes 2, 3 et 4.^b Quelles que soient les perspectives de recouvrement.^c Gain de change dû à la réévaluation des sommes à payer en monnaie locale.^d Pour 1961, 268 455 dollars; pour le deuxième semestre de 1963, 1 118 712 dollars; pour le premier semestre de 1964, 585 899 dollars.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Notes relatives aux états financiers des opérations de maintien de la paix (exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009)

Note 1

L'Organisation des Nations Unies et ses activités

a) La Charte des Nations Unies, signée le 26 juin 1945, est entrée en vigueur le 24 octobre 1945. Les principaux objectifs de l'Organisation, dont la poursuite est confiée à ses cinq principaux organes, sont les suivants :

- i) Maintenir la paix et la sécurité internationales;
- ii) Favoriser le progrès et le développement socioéconomiques internationaux;
- iii) Assurer le respect universel des droits de l'homme;
- iv) Administrer la justice internationale et veiller au respect du droit international;
- v) Faire accéder les territoires sous tutelle à l'autonomie;

b) L'Assemblée générale se consacre à des problèmes politiques, économiques et sociaux très divers, ainsi qu'aux aspects financiers et administratifs de l'Organisation;

c) Sous la direction du Conseil de sécurité, l'Organisation s'occupe de divers aspects du maintien et du rétablissement de la paix, intervenant notamment pour régler des conflits, rétablir la démocratie, favoriser le désarmement, fournir une assistance électorale, faciliter la consolidation de la paix après les conflits, apporter une assistance humanitaire pour assurer la survie de groupes dont les besoins élémentaires ne sont pas satisfaits, et superviser les poursuites exercées à l'encontre des auteurs de violations graves du droit humanitaire international;

d) Le Conseil économique et social a des attributions particulières en matière de développement socioéconomique et joue notamment un rôle de premier plan en encadrant l'action menée par les autres organismes des Nations Unies pour faire face aux problèmes internationaux d'ordre économique, social et sanitaire;

e) La compétence de la Cour internationale de Justice s'étend aux différends entre États Membres que ceux-ci lui soumettent pour qu'elle donne un avis consultatif ou rende un arrêt ayant force obligatoire;

f) Le Conseil de tutelle a achevé l'essentiel de sa tâche en 1994, date à laquelle a pris fin l'Accord de tutelle relatif au dernier territoire sous tutelle de l'Organisation des Nations Unies.

Note 2

Principales conventions comptables et règles d'information financière de l'Organisation des Nations Unies

a) Les comptes de l'Organisation des Nations Unies sont tenus conformément au Règlement financier de l'Organisation adopté par l'Assemblée générale, aux règles de gestion financière établies par le Secrétaire général en application dudit règlement et aux instructions administratives publiées par le

Secrétaire général adjoint à la gestion, ou par le Contrôleur. Ils sont aussi pleinement conformes aux normes comptables du système des Nations Unies qui ont été adoptées par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. L'Organisation applique la norme comptable internationale 1, « Présentation des états financiers », relative à la publication des méthodes comptables, telle que modifiée et adoptée par le Conseil des chefs de secrétariat, à savoir :

- i) Continuité des activités, permanence des méthodes et spécialisation des exercices sont les postulats comptables fondamentaux. Lorsqu'ils sont appliqués dans les états financiers, il n'est pas nécessaire de les énoncer. Si l'un d'eux n'est pas appliqué, il faut le préciser en indiquant pourquoi;
 - ii) Prudence, primauté de la substance sur la forme et importance relative sont les principes qui déterminent le choix et l'application des conventions comptables;
 - iii) Les états financiers comprennent un exposé clair et concis de toutes les principales conventions comptables qui ont été appliquées;
 - iv) L'indication des principales conventions comptables fait partie intégrante des états financiers, et toutes lesdites conventions doivent normalement être indiquées au même endroit;
 - v) Les états financiers indiquent les chiffres correspondants pour l'exercice précédent;
 - vi) Tout changement de convention comptable qui a une incidence significative sur l'exercice considéré, ou peut en avoir une sur des exercices ultérieurs, doit être indiqué et dûment motivé. Si elle est significative, l'incidence du changement doit être indiquée et quantifiée;
- b) Les comptes de l'Organisation sont tenus selon le principe de la comptabilité par fonds. Des fonds distincts à des fins générales ou déterminées peuvent être établis par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité ou le Secrétaire général. Chaque fonds est considéré comme une entité comptable et financière distincte, ayant une comptabilité propre en partie double dont les comptes s'équilibrent. Des états financiers distincts sont établis pour chaque fonds ou groupe de fonds de même nature;
- c) L'exercice des opérations de maintien de la paix est annuel; il va du 1^{er} juillet au 30 juin. Pour tous les autres fonds de l'Organisation, l'exercice est biennal et se compose de deux années civiles consécutives;
- d) En règle générale, les recettes et les dépenses ainsi que les éléments de l'actif et du passif sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité en droits constatés (ou comptabilité d'exercice). Pour les recettes provenant des quotes-parts, les règles applicables sont celles énoncées au paragraphe j) ii) ci-après;
- e) Les comptes de l'Organisation sont libellés en dollars des États-Unis. Les montants inscrits dans les comptes tenus dans d'autres monnaies sont convertis en dollars des États-Unis au moment des opérations, aux taux de change fixés par l'Organisation. L'encaisse, les placements, les contributions annoncées non versées et les soldes débiteurs et créditeurs exprimés dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis sont indiqués en dollars dans les états financiers, leur montant étant

converti aux taux de change opérationnels de l'ONU à la date de l'arrêté des comptes. Si la valeur obtenue en utilisant le taux de change effectif à la date de l'arrêté des comptes s'écarte sensiblement de celle résultant de l'utilisation du taux de change opérationnel de l'ONU pour le dernier mois de l'exercice, le montant de la différence est indiqué dans une note;

f) Les états financiers de l'Organisation sont établis selon la méthode du coût historique et les chiffres ne sont pas réajustés pour tenir compte de l'évolution des prix des biens et des services;

g) L'état des flux de trésorerie est établi selon la méthode indirecte visée dans les normes comptables du système des Nations Unies;

h) Les états financiers de l'Organisation sont présentés conformément aux recommandations formulées par le Groupe de travail des normes comptables à l'intention du Comité de haut niveau sur la gestion (Conseil des chefs de secrétariat);

i) Les résultats des opérations de maintien de la paix de l'Organisation sont récapitulés dans les états I à III, par type d'activité, après consolidation, c'est-à-dire après élimination de tous les soldes interfonds et des opérations réciproques pouvant entraîner un double comptage des recettes et des dépenses. Cette présentation consolidée ne suppose nullement que des fonds distincts puissent être confondus en aucune manière, les ressources d'un fonds ne pouvant en principe servir qu'à ce fonds;

j) Recettes :

i) Les sommes nécessaires au financement des activités des opérations de maintien de la paix sont mises en recouvrement auprès des États Membres conformément au barème des quotes-parts arrêté par l'Assemblée générale;

ii) Les recettes sont comptabilisées lorsque l'Assemblée générale en a autorisé la mise en recouvrement auprès des États Membres. Les ouvertures de crédits et les autorisations de dépenses ne sont comptabilisées comme recettes que dans la mesure où une contribution correspondante a été mise en recouvrement;

iii) Les sommes mises en recouvrement auprès d'États non membres qui s'engagent à rembourser à l'Organisation les dépenses occasionnées par leur participation à des traités, des organes ou des conférences des Nations Unies sont comptabilisées comme recettes accessoires;

iv) Les contributions volontaires d'États Membres ou d'autres donateurs sont comptabilisées comme recettes sur la base de l'engagement écrit de verser des contributions financières à des moments précis de l'exercice considéré. Les contributions volontaires apportées sous la forme de services ou de fournitures jugés acceptables par le Secrétaire général sont comptabilisées comme recettes ou signalées dans les états financiers;

v) Les allocations provenant d'autres fonds sont des sommes qu'il a été décidé de virer d'un fonds à un autre d'où elles seront décaissées;

vi) Les recettes provenant de la prestation de services sont les sommes versées par d'autres organisations en remboursement des dépenses de

personnel et des autres dépenses afférentes à l'appui technique et administratif qui leur a été fourni;

vii) Les intérêts créditeurs comprennent tous les intérêts perçus sur les dépôts bancaires et les revenus des placements de la trésorerie commune. Sont déduits des revenus des placements la totalité des pertes réalisées et le montant net des pertes non réalisées sur les placements à court terme de la trésorerie commune. Les revenus de ces placements et les coûts afférents à leur gestion sont répartis entre les fonds participants;

viii) Les recettes accessoires comprennent les loyers perçus, le produit de la vente de matériel usagé ou excédentaire, les remboursements de dépenses passées en charge au cours d'exercices antérieurs, les gains nets réalisés sur les opérations de change, à l'exception de ceux liés à la réévaluation des engagements de l'exercice considéré comme indiqué au paragraphe k) i) ci-dessous, les indemnités versées par les compagnies d'assurances, les sommes mises en recouvrement auprès des nouveaux États Membres pour l'année de leur admission, les sommes perçues auprès des États non membres visés au paragraphe j) iii) ci-dessus, les sommes acceptées sans que leur destination ait été spécifiée et d'autres recettes diverses;

ix) Les recettes se rapportant à un exercice ultérieur ne sont pas comptabilisées en tant que recettes de l'exercice, mais en tant que recettes comptabilisées d'avance, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe m) iii) ci-après;

k) Dépenses :

i) Les dépenses sont imputées sur les crédits ouverts ou sur les autorisations d'engagement de dépenses. Le total des dépenses comprend les engagements non réglés et les décaissements. Il comprend également les ajustements de change liés à la réévaluation des engagements de l'exercice considéré;

ii) Les dépenses engagées pour l'achat de biens durables sont imputées au budget de l'exercice au cours duquel ces biens ont été acquis et ne sont pas portées en immobilisation. L'inventaire de ces biens est établi au coût historique;

iii) Les dépenses se rapportant à un exercice ultérieur ne sont pas imputées au budget de l'exercice considéré, mais inscrites à l'actif comme charges comptabilisées d'avance, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe l) v) ci-après;

l) Actif :

i) L'encaisse et les dépôts à terme sont les fonds déposés dans des comptes à vue ou dans des comptes en banque portant intérêts;

ii) La trésorerie commune comprend les dépôts à vue et à terme et les placements à court terme et à long terme, qui sont tous gérés centralement, ainsi que les revenus cumulés de ces placements, qui sont tous de même nature. Les placements à court terme sont comptabilisés au prix coûtant ou à la valeur du marché, le montant le plus faible étant retenu. Les placements à long terme sont comptabilisés au prix coûtant, lequel est égal à la valeur nominale des titres, majorée ou minorée de toute prime d'émission non amortie. La part de chaque fonds dans la trésorerie commune est indiquée dans l'état financier

pertinent, au bas duquel figure une note donnant sa composition et la valeur de réalisation des placements;

iii) Les États Membres étant légalement tenus de s'acquitter de leurs quotes-parts, les contributions mises en recouvrement et non acquittées sont comptabilisées quelles que soient les perspectives de recouvrement. L'Organisation a pour politique de ne pas constituer de provision en cas de retard dans l'encaissement des sommes mises en recouvrement;

iv) Les soldes interfonds, qui représentent le résultat des opérations effectuées entre différents fonds, sont compris à la fois dans les montants dus au Fonds général et dans ceux dus par celui-ci. Ils tiennent également compte des opérations effectuées directement avec le Fonds général. Ils font périodiquement l'objet d'un règlement, en fonction des disponibilités;

v) Les charges comptabilisées d'avance sont les dépenses qui ne peuvent en toute rigueur être rattachées à l'exercice considéré et qui seront imputées sur un exercice ultérieur. Il s'agit notamment des engagements approuvés par le Contrôleur pour des exercices à venir conformément à la règle de gestion financière 106.7. Ces engagements portent généralement sur des besoins administratifs de caractère permanent, ou des contrats ou engagements juridiques dont l'exécution s'étend sur de longues périodes;

vi) Aux fins de l'établissement du bilan, la partie des avances au titre de l'indemnité pour frais d'études censée se rapporter à l'année scolaire ou universitaire écoulée à la date de l'état financier est portée en charge comptabilisée d'avance. Le montant total des avances demeure comptabilisé comme somme à recevoir des fonctionnaires tant que ceux-ci n'ont pas produit les justificatifs requis, après quoi les avances sont imputées au compte budgétaire approprié et régularisées;

vii) Les frais d'entretien et de réparation des actifs immobilisés sont imputés aux comptes budgétaires appropriés. Le mobilier, le matériel, les autres biens durables et les aménagements des locaux pris à bail ne sont pas inclus dans l'actif de l'Organisation. Les dépenses engagées pour leur acquisition sont imputées sur les comptes budgétaires de l'année où elles sont effectuées. La valeur des biens durables est indiquée dans les notes relatives aux états financiers;

m) Passif, réserves et solde des fonds :

i) Les réserves, notamment de fonctionnement, sont comprises dans le montant total indiqué pour les réserves et les soldes des fonds dans les états financiers;

ii) Les engagements non réglés afférents à des exercices à venir figurent à la fois dans les charges comptabilisées d'avance et dans les engagements non réglés;

iii) Les comptes de régularisation inscrits au passif comprennent les recettes se rapportant à un exercice ultérieur ou non acquises encaissées au cours de l'exercice;

iv) Les engagements de dépenses de l'Organisation imputables sur les crédits d'exercices antérieurs, de l'exercice considéré ou d'exercices ultérieurs

sont portés en compte comme engagements non réglés. Les engagements des opérations de maintien de la paix contractés au cours de l'exercice demeurent valables pendant les 12 mois suivant la fin de l'exercice. En vertu de l'article 5.5 du Règlement financier, au terme de la période de 12 mois visée à l'article 5.3 dudit règlement, un engagement non réglé représentant une somme due à un État Membre peut rester dans les comptes pendant quatre années supplémentaires;

v) Les montants à provisionner au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite, y compris les jours de congé accumulés, les prestations liées au rapatriement et l'assurance maladie après la cessation de service sont comptabilisés en tant qu'éléments du passif dans l'état de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds. Ces obligations n'ayant à ce jour pas fait l'objet d'un financement, des déficits de montant égal sont constatés à la rubrique « Réserves et soldes des fonds » du même état. Voir note 14;

vi) Les dettes éventuelles sont signalées dans les notes relatives aux états financiers;

vii) L'ONU fait partie des organisations affiliées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale pour assurer le versement des pensions de retraite et des prestations de décès, d'invalidité ou autres. Le régime des pensions du personnel des Nations Unies est un régime par capitalisation à prestations définies. L'Organisation est tenue de verser des cotisations à la Caisse au taux fixé par l'Assemblée générale. En vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, elle doit également lui verser sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué ces dispositions.

Note 3

Conventions comptables appliquées aux opérations de maintien de la paix

Les comptes des opérations de maintien de la paix sont tenus conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, compte dûment tenu des dispositions ci-après :

a) L'article 1.2 du Règlement financier, qui dispose que l'exercice des opérations de maintien de la paix financées au moyen de comptes spéciaux est annuel et va du 1^{er} juillet au 30 juin;

b) L'article 6.5 du Règlement financier, qui dispose que le Secrétaire général soumet chaque année au Comité des commissaires aux comptes, au plus tard le 30 septembre, les comptes annuels des opérations de maintien de la paix financées au moyen de comptes spéciaux;

c) L'article 5.5 du Règlement financier, qui dispose que les crédits nécessaires pour régler les sommes dues aux gouvernements des pays qui fournissent des forces militaires ou de police ou d'autres biens ou services à des opérations de maintien de la paix sont conservés à l'expiration de la période de

12 mois prévue à l'article 5.3 si les demandes de remboursement requises n'ont pas été présentées ou traitées durant l'exercice auquel elles se rapportent. Ces engagements restent valables pendant quatre années supplémentaires à l'issue de ladite période de 12 mois. À l'expiration de ce délai supplémentaire de quatre ans, tout engagement non réglé est annulé, de même que le solde de tout crédit reporté pour le couvrir;

d) Contributions volontaires :

i) Les contributions volontaires en espèces sont considérées comme des recettes à inscrire au crédit du compte spécial de l'opération de maintien de la paix concernée;

ii) Les contributions volontaires en nature portant sur des biens ou services sont comptabilisées en recettes, sous l'intitulé « Contributions volontaires », au moment où la fourniture des biens ou services a commencé, à condition que des crédits aient été prévus au budget pour financer lesdits biens ou services. Si aucun crédit n'a été prévu au budget, la contribution n'est pas comptabilisée, mais son montant est indiqué dans une note accompagnant les états financiers. Le coût des installations fournies par un État Membre sur le territoire duquel l'ONU mène une opération ne doit pas être pris en compte dans l'évaluation des contributions volontaires;

e) Fonds de réserve pour le maintien de la paix :

Par sa résolution 47/217 du 23 décembre 1992, l'Assemblée générale a créé le Fonds de réserve pour le maintien de la paix en tant que facilité de trésorerie devant permettre à l'Organisation de répondre rapidement aux besoins d'opérations de maintien de la paix. Le montant du Fonds de réserve a été fixé à 150 millions de dollars. Conformément à la résolution susmentionnée, le Fonds a été alimenté au moyen du solde inutilisé des crédits inscrits aux comptes spéciaux du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (49 242 762 dollars) et du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq (18 156 200 dollars), ainsi que d'économies réalisées au titre du Fonds général de l'ONU dont le report avait été autorisé (82 601 038 dollars).

Note 4

Notes explicatives concernant les quotes-parts à recevoir

Les quotes-parts à recevoir ont été comptabilisées conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et à la politique de l'Organisation. En ce qui concerne les montants indiqués comme non acquittés, certains États Membres ont fait savoir qu'ils avaient l'intention de ne pas payer certaines de leurs quotes-parts, ou de ne les verser qu'à certaines conditions. Comme il est indiqué à la note 2 l) iii), l'Organisation a pour politique de ne pas constituer de provision en cas de retard dans l'encaissement des sommes mises en recouvrement. À ce propos, un certain nombre d'États Membres ont demandé que leur position (exposée à plusieurs reprises par leurs délégations lors des sessions de l'Assemblée) soit signalée, en particulier ce qui suit :

a) S'agissant des dépenses relatives au Compte spécial de la FUNU (1956) ou au Compte ad hoc de l'ONUC, certains États Membres estiment qu'ils ne sont pas tenus par les dispositions de l'Article 17 de la Charte des Nations Unies de

contribuer à leur financement, vu qu'ils les considèrent comme illégitimes. Les contributions que ces États Membres ont refusé de verser sont estimées à 38,6 millions de dollars dans le cas de la FUNU (1956) (état XLVII) et à 70,2 millions de dollars dans le cas de l'ONUC (état XLVIII). Ces montants, calculés sur la base des quotes-parts des États concernés, ne comprennent pas le montant des contributions dues par la Chine pour la période antérieure au 24 octobre 1971, soit 5,3 millions de dollars au titre de la FUNU (1956) et 6,7 millions de dollars au titre de l'ONUC. Après l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 2758 (XXVI) du 25 octobre 1971, intitulée « Rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies », le montant en question a été viré à un compte spécial en application de la résolution 3049 C (XXVII) de l'Assemblée en date du 19 décembre 1972;

b) Un État Membre a déclaré qu'ils n'avait pas l'intention de participer au financement de la FUNU (1973), ni de la FNUOD. On estime à 100 000 dollars le montant retenu par ledit État Membre sur les contributions mises en recouvrement pour financer les dépenses engagées par la FUNU (1973) jusqu'à sa dissolution en 1979, et par la FNUOD jusqu'au 30 juin 2009. Ce chiffre ne tient pas compte des 36 millions de dollars correspondant aux contributions que la Chine n'a pas acquittées pour la période allant du 25 octobre 1971 au 31 décembre 1981, qui ont été virés à un compte spécial en application de la résolution 36/116 A de l'Assemblée générale, en date du 10 décembre 1981;

c) Certains États Membres ont déclaré qu'ils n'avaient pas l'intention de participer au financement de la FINUL. Les contributions qu'ils ont refusé de verser à ce titre sont estimées à 3,7 millions de dollars. Ce montant représente les quotes-parts mises en recouvrement auprès de chacun d'eux depuis la création de la FINUL, le 19 mars 1978, jusqu'au 30 juin 2009. Il ne tient pas compte des 19,6 millions de dollars correspondant aux contributions que la Chine n'a pas acquittées pour la période allant du 25 octobre 1971 au 31 décembre 1981, qui ont été virés à un compte spécial en application de la résolution 36/116 A de l'Assemblée générale;

d) État des contributions mises en recouvrement non acquittées au 30 juin 2009 :

Le rapport sur l'état des contributions au 30 juin 2009 (ST/ADM/SER.B/768) présente, pour chaque opération de maintien de la paix, le montant des contributions mises en recouvrement auprès de chaque État Membre, le montant versé et le solde dû. Il est possible que le rapport sur l'état des contributions au 30 juin 2009 ne tienne pas compte des décisions prises par l'Assemblée générale fin juin concernant les quotes-parts à mettre en recouvrement ou les sommes à porter au crédit des États Membres. En revanche, le montant des quotes-parts dues par les États Membres indiqué dans les états financiers au 30 juin 2009 tient compte de ces éléments, les opérations réalisées fin juin ayant été saisies dans les comptes. C'est pourquoi ce montant peut être inférieur ou supérieur à celui indiqué dans le rapport sur l'état des contributions à la même date.

Note 5**États récapitulatifs concernant les comptes spéciaux des opérations de maintien de la paix : recettes et dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds (état I); actif, passif, réserves et soldes des fonds (état II); flux de trésorerie (état III)**

a) Les états I à III présentent les résultats financiers de l'ensemble des fonds des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui sont ventilés entre trois groupes, puis consolidés pour arriver au total général. La présentation d'états consolidés ne signifie pas que l'un ou l'autre des fonds puisse être utilisé à une fin autre que celle pour laquelle il a été créé. Les résultats financiers de l'ensemble des opérations de maintien de la paix sont récapitulés dans les états I à III. Les résultats relatifs aux opérations en cours pendant l'exercice sont présentés dans les états IV à XIX, ceux relatifs au Fonds de réserve pour le maintien de la paix dans l'état XX, ceux relatifs au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix dans l'état XXI, ceux relatifs à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi dans l'état XXII, ceux relatifs à l'assurance maladie après la cessation de service pour le personnel des opérations de maintien de la paix dans l'état XXIII et ceux relatifs aux missions de maintien de la paix terminées dans les états XXIV à XLVIII;

b) Conformément aux règles de présentation normalisée des états financiers, l'excédent ou le déficit est calculé de deux façons différentes dans l'état I. Le premier calcul tient compte uniquement des recettes et des dépenses de l'exercice considéré. Le deuxième consiste à incorporer, pour aboutir à des montants nets, les charges constatées par régularisation non budgétisées relatives aux prestations dues à la cessation de service ou après la retraite (voir note 14), ainsi que les ajustements apportés aux recettes ou aux dépenses au titre d'exercices antérieurs.

Note 6**Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (état IV)**

Dans sa résolution 47/236 du 14 septembre 1993, l'Assemblée générale avait décidé que les dépenses de la Force engagées à compter du 16 juin 1993 seraient traitées comme des dépenses de l'Organisation devant être supportées par les États Membres, conformément au paragraphe 2 de l'Article 17 de la Charte des Nations Unies. En conséquence, à partir du 16 juin 1993, des crédits ont été ouverts pour les financer et leur montant a été mis en recouvrement auprès des États Membres conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée.

Avant le 16 juin 1993, le Secrétaire général n'était pas habilité à financer la Force autrement qu'à l'aide des contributions volontaires offertes à cet effet par des gouvernements. Le montant des engagements comptabilisés au titre de la période antérieure à cette date était donc fonction du montant total des contributions annoncées. Leur montant total s'est élevé à 216 082 028 dollars; il est indiqué dans la note f) au bas de l'état relatif à la Force (état IV).

Par sa résolution 61/233 B du 29 juin 2007, l'Assemblée générale a une nouvelle fois confirmé que, conformément à sa résolution 47/236, les dépenses de la Force engagées à compter du 16 juin 1993 devraient être considérées comme des dépenses de l'Organisation qui devaient être supportées par les États Membres.

Note 7**Force d'urgence des Nations Unies (1973) et Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage ment (état V)**

À différentes occasions, l'Assemblée générale a autorisé la suspension temporaire des articles 3.2 b), 3.2 d), 5.3 et 5.4 du Règlement financier pour permettre à la FUNU et à la FNUOD de conserver un excédent qui, sinon, aurait dû être reversé aux États Membres. Conformément à sa résolution 50/83 du 15 décembre 1995, cet excédent reporté, d'un montant de 64 931 001 dollars, a été réduit de 15 321 728 dollars pour compenser en partie l'annulation des contributions que l'Afrique du Sud aurait dû acquitter au titre de différentes opérations de maintien de la paix pour la période allant du 30 septembre 1974 au 23 juin 1994. Conformément à la résolution 53/226 de l'Assemblée, en date du 8 juin 1999, puis à ses résolutions 54/266 du 15 juin 2000 et 55/264 du 14 juin 2001, il a de nouveau été réduit de 13 622 162 dollars, le solde s'élevant à 35 987 111 dollars au 30 juin 2009. Ce montant est égal à celui inscrit au compte spécial pour les quotes-parts non acquittées en application de la résolution 36/116 A de l'Assemblée [voir note 4 b)].

Note 8**Force intérimaire des Nations Unies au Liban (état VI)**

À différentes occasions, l'Assemblée générale a autorisé la suspension temporaire des articles 3.2 b), 3.2 d), 5.3 et 5.4 du Règlement financier pour permettre à la FINUL de conserver un excédent qui, sinon, aurait dû être reversé aux États Membres. Conformément à la résolution 50/83 de l'Assemblée générale, cet excédent reporté, d'un montant de 108 461 935 dollars, a été réduit de 25 583 986 dollars pour compenser en partie l'annulation des contributions que l'Afrique du Sud aurait dû acquitter au titre de différentes opérations de maintien de la paix pour la période allant du 30 septembre 1974 au 23 juin 1994. Par la suite, conformément à la résolution 58/307 de l'Assemblée, en date du 18 juin 2004, il a été réduit d'un montant de 63 312 709 dollars, représentant l'excédent net accumulé de 1978 à 1993, le solde s'élevant à 19 565 240 dollars au 30 juin 2009. Ce montant est égal à celui inscrit au compte spécial pour les quotes-parts non acquittées en application de la résolution 36/116 A de l'Assemblée [voir note 4 c)].

Note 9**Excédent reporté**

Dans sa résolution 57/323 du 18 juin 2003, l'Assemblée générale a décidé de suspendre l'application des dispositions de l'article 5.5 du Règlement financier dans le cas de certaines missions dont la situation de trésorerie était déficitaire. Les missions concernées sont le Groupe d'observateurs militaires de la MINUGUA (état XXXVII), l'ONUMOZ (état XLI), l'ONUSOM (état XLII), la MINUHA, la MITNUH et la MIPONUH (état XXX), l'APRONUC (état XLIV) et la MINURCA (état XXXI). Par sa résolution 59/302 du 22 juin 2005, l'Assemblée générale a décidé de reporter la restitution du montant des disponibilités détenues sur le compte spécial de la MINUBH au 30 juin 2004 (état XXVIII).

Note 10**Excédent affecté au financement des stocks stratégiques pour déploiement rapide**

Par sa résolution 56/292 du 27 juin 2002, l'Assemblée générale a autorisé le prélèvement de 95 978 945 dollars et de 45 567 055 dollars, respectivement, sur les réserves et le solde du fonds des FPNU (état XXXVI) et de la MINUHA (état XXXVIII), pour financer les stocks stratégiques, ces montants devant être virés au compte de la BLSB (état XXII). Les États Membres avaient le choix entre deux options : accepter que leur part des excédents ci-dessus soit virée directement à la BLSB ou demander sa restitution et verser leur quote-part de financement des stocks. Certains États Membres ont choisi la première option et la Base a directement reçu à ce titre 54 690 848 dollars des FPNU et 25 815 321 dollars de la MINUHA. D'autres États Membres ont choisi de verser les quotes-parts mises en recouvrement pour financer les stocks, et reçu leur part des excédents, soit 11 652 733 dollars au titre des FPNU et 5 641 329 dollars au titre de la MINUHA. Les autres États Membres recevront leur part des excédents restant à répartir, soit 29 635 364 dollars au titre des FPNU et 14 110 405 dollars au titre de la MINUHA, lorsqu'ils auront versé leurs quotes-parts de financement des stocks. À l'heure actuelle, 13 573 146 dollars restent dus par des États Membres.

Note 11**Stocks stratégiques pour déploiement rapide**

Par sa résolution 56/292, l'Assemblée générale a autorisé l'achat de stocks stratégiques pour déploiement rapide. Dans le rapport publié sous la cote A/56/870, le Secrétaire général indiquait que les stocks d'articles déployés ou faisant l'objet d'une rotation seraient reconstitués et que le coût de remplacement serait imputé au budget de la mission qui les aurait reçus. Pour comptabiliser les reconstitutions de stocks, on a créé un fonds autorenouvelable séparé dans lequel sont enregistrées toutes ces opérations. L'excédent cumulé à la fin de l'exercice, qui comprend notamment les annulations d'engagements d'exercices antérieurs et les montants résultant du décalage entre l'enregistrement de la recette au moment du transfert et la reconstitution effective des stocks, est reporté sur l'exercice suivant.

Note 12**Ancienneté des quotes-parts à recevoir**

L'ancienneté des quotes-parts à recevoir des États Membres est indiquée dans le tableau V.1 ci-dessous. L'Organisation a pour politique de ne pas constituer de provision en cas de retard dans leur recouvrement.

Tableau V.1
Quotes-parts à recevoir

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Ancienneté</i>	<i>Montant</i>
Moins de six mois.	593 601
De six mois à un an.	279 486
Un à deux ans.	46 999
Plus de deux ans.	590 068
Total	1 510 154

Note 13

Biens durables

a) On trouvera dans le tableau V.2, établi d'après les comptes d'inventaire cumulés de l'Organisation au 30 juin 2009, la valeur au coût historique des biens durables utilisés dans les zones de missions. Conformément aux conventions comptables de l'Organisation, ces biens ne figurent pas parmi les immobilisations, leur prix d'achat étant imputé sur les crédits budgétaires au moment de l'acquisition.

Tableau V.2

Valeur des biens durables

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Mission de maintien de la paix</i>	<i>2009</i>	<i>2008</i>
UNFICYP	15 677	16 548
FNUOD	34 382	35 961
FINUL	129 984	125 317
MINURSO	33 299	31 952
MONUG	22 466	21 658
MINUSIL	–	155
MINUK	80 865	100 522
MONUC	252 243	244 627
MINUEE	44 283	55 546
MINUL	155 844	158 978
ONUCI	103 982	100 727
MINUSTAH	107 757	94 472
ONUB	267	437
MINUS	301 823	296 682
MINUT	50 258	48 804
MINURCAT	70 708	22 340
MINUAD	203 027	60 311
Appui de l'ONU à la Mission de l'Union africaine en Somalie	2 331	–

<i>Mission de maintien de la paix</i>	2009	2008
BSLB	73 691	59 256
BSLB – stocks stratégiques pour déploiement rapide	94 784 ^a	87 645
Total	1 777 671	1 561 938

^a Les stocks stratégiques pour déploiement rapide se composent également de biens non durables, dont la valeur atteignait 9 041 268 dollars au 30 juin 2009.

b) La variation des stocks de biens durables est présentée ci-dessous dans le tableau V.3.

Tableau V.3

Variation des stocks de biens durables

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant</i>
Solde au 1 ^{er} juillet 2008.	1 561 938
Achats	316 831
À déduire : pertes (accidents, pannes, dégâts et autres).	(12 526)
À déduire : usure normale, obsolescence, cessions et autres	(88 572)
Solde au 30 juin 2009.	1 777 671

Note 14**Obligations au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite**

a) Les fonctionnaires qui quittent l'ONU et qui remplissent les conditions requises peuvent bénéficier de deux types de prestations : celles qui sont dues à la cessation de service – le paiement des jours de congé accumulés, jusqu'à un maximum de 60 jours, et certaines prestations de rapatriement, dont le montant est fonction du nombre d'années de service – et celle qui est due après le départ à la retraite – l'assurance maladie après la cessation de service.

b) Les charges à payer au titre des jours de congé accumulés et des prestations liées au rapatriement sont constatées dans les états financiers des différentes opérations de maintien de la paix, du compte d'appui et de la Base de soutien logistique. Les obligations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service sont portées au passif de l'état XXIII (« Assurance maladie après la cessation de service pour le personnel des opérations de maintien de la paix »).

c) Les obligations au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite n'ayant pas fait l'objet d'ouvertures de crédits, les déficits correspondants sont inscrits sous la rubrique « Réserves et soldes des fonds » de l'état de l'actif, du passif, des réserves et du solde des fonds. D'autre part, la variation nette de ces obligations au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009 est inscrite à la rubrique des charges constatées par régularisation (non budgétisées) de l'état des recettes et des dépenses et de la variation des réserves et du solde des fonds.

d) Afin de préciser le montant des obligations assumées par l'Organisation au titre du régime d'assurance maladie après la cessation de service (un régime à prestations définies), un actuaire-conseil a été chargé de procéder à une évaluation actuarielle au 31 décembre 2007. Les principales hypothèses de l'actuaire étaient les suivantes : taux d'actualisation de 5,5 %; hausse du coût des soins de santé de 9,5 % en 2008, tombant progressivement à 5 % en 2015 et au-delà, pour les régimes d'assurance maladie proposés aux États-Unis, et de 5,7 % en 2008, revenant progressivement à 4,5 % en 2012 et au-delà, pour les régimes d'assurance maladie disponibles dans les autres pays; hypothèses concernant les départs à la retraite, la liquidation des droits et le taux de mortalité en accord avec celles utilisées par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour sa propre évaluation actuarielle. Sur cette base, la valeur actuarielle au 31 décembre 2007 des obligations de l'Organisation au titre des prestations d'assurance maladie après la cessation de service, déduction faite des cotisations des retraités (présents et futurs), s'élevait à 2 430 870 000 dollars, la part concernant les opérations de maintien de la paix étant estimée à 389 616 000 dollars. Ces obligations représentent le cumul des droits à prestations acquis par les fonctionnaires entre la date de leur entrée en fonctions et la date de l'évaluation. Les prestations auxquelles aura droit un fonctionnaire en activité sont intégralement comptabilisées en charges dès l'instant où l'intéressé a acquis le droit à la totalité des avantages prévus (date d'admissibilité intégrale).

La part des opérations de maintien de la paix dans les obligations de l'Organisation, qui était de 389 616 000 dollars au 31 décembre 2007, a été actualisée au 30 juin 2009 et estimée à 452 332 000 dollars, comme l'indique l'état XXIII, intitulé « Assurance maladie après la cessation de service pour le personnel des opérations de maintien de la paix ».

Note 15

Installations mises à disposition des missions dans le cadre d'accords sur le statut des forces ou des missions

Le tableau V.4 présente la valeur des installations mises gracieusement à la disposition des missions dans le cadre d'accords sur le statut des forces ou d'accords sur le statut des missions par les États Membres sur le territoire desquels se trouvent les opérations. Le montant est estimé sur la base des loyers habituellement pratiqués au plan local. Conformément au paragraphe d) ii) de la note 3 consacrée aux conventions comptables appliquées aux opérations de maintien de la paix, les installations mises de la sorte à la disposition des missions ne sont pas comptabilisées sous forme de contributions volontaires en nature.

Tableau V.4
Installations mises à disposition des missions dans le cadre d'accords
sur le statut des forces ou des missions

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Mission de maintien de la paix</i>	<i>Montant</i>
UNFICYP	220
FNUOD	452
FINUL	3 515
MINURSO	1 984
MINUK	125
MONUC	2 335
MINUL	1 987
MINUSTAH	3 320
MINUT	2 809
MINURCAT	4 347
MINUAD	1 023
BSLB	2 551
Total	24 668

Note 16

Dettes éventuelles

Un fournisseur de groupes électrogènes a engagé une procédure d'arbitrage contre l'Organisation pour un montant de 31 millions de dollars. L'Organisation conteste le bien-fondé de la demande. À l'heure actuelle, il n'est pas possible de prédire l'issue de l'arbitrage et aucun crédit n'a été prévu à ce sujet dans les états financiers.

Un montant estimé à 4,8 millions de dollars au 30 juin 2009 est réclamé à la MINUK afin de couvrir les frais d'utilisation de locaux appartenant à des entreprises collectives et à des entités privées. Toutefois, le montant demandé ne sera réglé que si la demande est véritablement justifiée, notamment lorsque l'on aura pu vérifier que le demandeur est légalement le propriétaire. Comme il est impossible de savoir si une suite sera donnée à la question et à quelle échéance, aucun crédit n'a été prévu dans les états financiers.

Annexe I

Opérations de maintien de la paix financées au moyen du budget ordinaire : utilisation des crédits ouverts pour la période de 18 mois terminée le 30 juin 2009 de l'exercice biennal 2008-2009, pour les principaux objets de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Programme</i>	<i>Crédits ouverts^a</i>	<i>Traitements et autres dépenses de personnel</i>	<i>Voyages</i>	<i>Services contractuels</i>	<i>Dépenses de fonctionnement et fournitures</i>	<i>Achats</i>	<i>Autres dépenses</i>	Total des dépenses	<i>Solde inutilisé</i>
Département des opérations de maintien de la paix									
Direction exécutive et administration	1 776	1 418	97	–	6	–	–	1 521	255
Programme de travail	7 986	5 499	109	6	–	–	–	5 614	2 372
Appui au programme	1 649	425	–	49	458	132	–	1 064	585
Département de l'appui aux missions									
Direction exécutive et administration	882	777	48	–	1	–	–	826	56
Programme de travail	7 292	4 643	14	–	–	–	–	4 657	2 635
Missions de maintien de la paix ^b									
ONUST	69 796	38 236	2 080	–	5 441	1 293	–	47 050	22 746
UNMOGIP	16 407	9 074	943	–	2 483	437	–	12 937	3 470
Total	105 788	60 072	3 291	55	8 389	1 862	–	73 669	32 119

^a Crédits ouverts pour l'exercice biennal 2008-2009.

^b Financées au moyen du budget ordinaire.

Annexe II

**Activités concernant des opérations de maintien
de la paix financées au moyen de fonds d'affectation
spéciale : état des recettes, des dépenses, des réserves
et du solde des fonds (exercice clos le 30 juin 2009)**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Réserves et solde du fonds en début d'exercice</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses, virements et ajustements</i>	<i>Réserves et solde du fonds en fin d'exercice</i>
Fonds d'affectation spéciale pour la délimitation et la démarcation de la frontière entre l'Éthiopie et l'Érythrée	4 708	395	–	5 103
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui au processus de paix en Éthiopie et en Érythrée	1 173	34	91	1 116
Fonds d'affectation spéciale pour le Cambodge	1 213	37	–	1 250
Fonds d'affectation spéciale pour la Somalie – commandement unifié	357	11	–	368
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui à la mise en œuvre de l'Accord de cessez-le-feu et de séparation des forces, signé à Moscou le 14 mai 1994	1 055	353	1 010	398
Fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'assistance à la police en Bosnie-Herzégovine	734	14	459	289
Fonds d'affectation spéciale pour appuyer les efforts déployés par les missions de maintien de la paix dans le domaine de l'information et dans des domaines connexes	12	–	12	–
Fonds d'affectation spéciale pour les activités des Nations Unies relatives au rétablissement et au maintien de la paix	8 368	216	1 575	7 009
Fonds d'affectation spéciale pour les activités liées aux aspects administratifs et budgétaires des opérations de maintien de la paix	1	–	1	–
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui au Département des opérations de maintien de la paix	3 584	5 876	3 621	5 839
Fonds d'affectation spéciale pour l'état-major de mission à déploiement rapide	917	29	–	946
Fonds d'affectation spéciale de soutien au processus de paix en République démocratique du Congo	1 017	8 025	301	8 741
Fonds d'affectation spéciale pour l'Administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo	956	30	–	986
Fonds d'affectation spéciale pour la Commission de pacification de l'Ituri	6	–	–	6
Fonds d'affectation spéciale pour le processus de paix au Soudan	420	2 625	675	2 370
Fonds d'affectation spéciale pour l'Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation au Darfour	12 076	2 167	1 060	13 183
Fonds d'affectation spéciale de soutien aux activités de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad	11 744	6 459	9 721	8 482

<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Réserves et solde du fonds en début d'exercice</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses, virements et ajustements</i>	<i>Réserves et solde du fonds en fin d'exercice</i>
Fonds d'affectation spéciale de soutien à la Mission de l'Union africaine en Somalie	–	15 669	–	15 669
Fonds d'affectation spéciale en faveur d'une paix durable au Darfour	–	260	–	260
Total	48 341	42 200	18 526	72 015

